



COOP'EDUC INTERNATIONAL

Urgences, intervention rapide

Le classeur d'urgence de la structure, 72 situations, des affiches réflexes et des cartes de poche

Structure

Exemplaire rangé à

Annuaire vérifié le

VERSION DU 31 OCTOBRE 2026

Mode d'emploi

Ce classeur complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure (le PPMS en France). Il ne les remplace jamais. En cas de contradiction, les consignes des autorités s'appliquent.

1. Ranger un exemplaire à l'accueil, un en salle des professeurs ou des éducateurs, un dans le kit d'urgence, un chez la direction.
2. Remplir l'annuaire d'orientation page suivante et le vérifier chaque trimestre.
3. Afficher les affiches réflexes des situations vitales dans les lieux adaptés, sans alarmer les jeunes.
4. Distribuer les cartes de poche aux adultes de la structure.
5. Relire une fiche par mois en équipe, et exercer au moins un plan par trimestre.
6. Remplacer le classeur à chaque nouvelle version publiée par CEI.

Lire une fiche. En haut, le réflexe et qui alerter. Ensuite la chronologie, des premières minutes à un mois après, les consignes par rôle, les mots à dire, les erreurs à éviter, l'adaptation à votre structure, puis le droit international, qui sert de boussole, et le renvoi au droit de votre pays.

Niveaux. Vital, des vies sont en jeu dans l'instant. Grave, atteinte sérieuse ou risque d'aggravation rapide. Sérieux, à traiter dans la journée.

Données. N'écrivez jamais de nom d'enfant dans ce classeur. En zone de conflit, les listes nominatives se gardent à part, en lieu sûr.

Annuaire d'orientation

À remplir avec le partenaire local et à vérifier chaque trimestre. Un numéro faux en pleine crise coûte plus cher qu'un numéro manquant.

Besoin	Service	Numéro ou contact	Horaires, langues	Vérifié le
Urgence médicale				
Pompiers ou secours				
Police ou gendarmerie				
Protection de l'enfance				
Santé mentale des enfants et adolescents				
Santé mentale des adultes				
Violences sexuelles, prise en charge médicale et légale				
Autorité éducative de tutelle				
Mairie ou autorité locale				
Consulat ou ambassade				
Ligne d'écoute				
Aide juridique				
Interprète				
Lieu de repli partenaire				
Référent protection de CEI, contact@coop-educ.org				

Repères pour la France. 112 urgences, 15 SAMU, 17 police, 18 pompiers, 114 urgences par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes, 119 enfance en danger, 3114 prévention du suicide, 3018 harcèlement et cyberviolences, 116 000 enfants disparus.



Premiers secours, sauver une vie

- Arrêt cardiaque, la personne ne répond pas et ne respire pas normalement, vital, agir maintenant
- Étouffement, un corps étranger bloque la respiration, vital, agir maintenant
- Hémorragie, saignement abondant, vital, agir maintenant
- Personne inconsciente qui respire, position latérale de sécurité, vital, agir maintenant
- Brûlure thermique, chimique ou électrique, grave
- Chute, choc à la tête, atteinte du dos ou du cou, fracture, grave
- Crise convulsive, grave
- Malaise, signes d'AVC, douleur thoracique, hypoglycémie, vital, agir maintenant
- Allergie grave, anaphylaxie, vital, agir maintenant
- Trousse de secours, sac d'urgence et défibrillateur de la structure, sérieux, dans la journée

Arrêt cardiaque, la personne ne répond pas et ne respire pas normalement

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une personne qui ne répond pas et ne respire pas normalement doit être traitée comme un arrêt cardiaque. Chaque minute sans massage réduit ses chances. Faire alerter, masser fort et vite, défibriller dès que possible.

Le réflexe

1. **Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et envoyer chercher le défibrillateur.**
2. **Appuyer fort et vite au milieu de la poitrine, sans s'arrêter, jusqu'aux secours.**
3. **Allumer le défibrillateur dès son arrivée et suivre sa voix.**

Qui alerter

1. Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. En même temps, le défibrillateur et l'adulte formé le plus proche.
3. Ensuite la direction, qui prévient la famille et l'autorité de tutelle.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local et les secours disponibles.

Premières minutes

1. Vérifier l'absence de danger, parler fort à la personne et lui toucher les épaules.
2. Crier « À l'aide », faire appeler le 112 ou le 15 en haut-parleur et apporter le défibrillateur.
3. Basculer la tête en arrière, lever le menton, regarder la respiration dix secondes au plus.
4. Masser si elle ne respire pas ou respire mal, au centre de la poitrine, 100 à 120 fois par minute.
5. Enfoncer de 5 à 6 cm chez l'adulte, d'un tiers du thorax chez l'enfant et le nourrisson.
6. Masser le nourrisson avec deux pouces, mains autour du thorax, ou deux doigts selon sa formation.
7. Allumer le défibrillateur, coller les électrodes sur la peau nue, s'écarter pendant l'analyse et le choc.

Première heure

1. Reprendre le massage aussitôt après chaque choc ou après le message « choc non indiqué ».
2. Masser sans pause si l'on n'est pas formé. Si formé, alterner 30 compressions et 2 insufflations chez l'adulte.
3. Changer de masseur toutes les deux minutes, sans interrompre le massage.
4. Continuer jusqu'à l'ordre des secours, ou jusqu'à ce que la personne bouge, tousse ou respire normalement.
5. Tourner sur le côté une personne qui respire de nouveau, électrodes en place, et surveiller sa respiration.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille par la direction, avec des faits, sans pronostic.
2. Proposer un temps calme aux élèves témoins et repérer ceux qui restent bouleversés.
3. Ouvrir la fiche deuil si la personne n'a pas survécu.

Première semaine

1. Recevoir les adultes qui ont massé, quelle que soit l'issue, et leur proposer un soutien.
2. Rappeler aux sauveteurs qu'un massage imparfait vaut toujours mieux qu'aucun massage.
3. Faire un retour d'expérience sur l'alerte, l'accès au défibrillateur et l'arrivée des secours.

Un mois après

1. Former au PSC le plus d'adultes possible et proposer aux élèves les gestes qui sauvent.
2. Organiser chaque année un exercice d'alerte avec recherche chronométrée du défibrillateur.

Par rôle

Direction

- Afficher dans chaque bâtiment l'emplacement du défibrillateur et les noms des adultes formés.
- Désigner à l'avance qui appelle, qui apporte le défibrillateur et qui accueille les secours.
- Planifier la formation PSC ou équivalent des personnels et son recyclage.

Vie scolaire, santé, social

- Prendre le relais du massage et suivre les consignes du médecin régulateur.
- Transmettre aux secours les informations médicales utiles, PAI compris.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Quelqu'un de l'école a eu un gros problème au cœur. Les adultes ont aidé son cœur tout de suite et les secours sont venus. Ce n'est la faute de personne. Tu as peut-être eu peur, c'est normal. Si tu as des questions ou du chagrin, viens me voir.

Aux familles

À dire par téléphone. Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a fait un malaise grave à [heure]. Les adultes ont fait les gestes de secours et utilisé le défibrillateur. Les secours l'ont conduit à [hôpital], [nom] l'accompagne. Vous pouvez joindre [nom et contact] à tout moment.

À éviter

- Chercher le pouls ou attendre un adulte formé avant de masser.
- Prendre des respirations rares, bruyantes ou par à-coups pour une respiration normale.
- Interrompre le massage plus de quelques secondes, même pour insuffler.
- Décoller les électrodes ou éteindre le défibrillateur quand la personne respire de nouveau.

Adapter à votre structure

École

Enfant et nourrisson, si formé, cycles de 15 compressions et 2 insufflations. Électrodes enfant si l'appareil en dispose, sinon électrodes adultes, une au milieu du thorax et une au milieu du dos.

Collège, lycée

Un adolescent peut faire un arrêt cardiaque en sport sans signe d'alerte. Placer un défibrillateur près du gymnase.

Centre éducatif

La nuit, l'éducateur seul appelle en haut-parleur et masse aussitôt.

Milieu fermé

Faire ouvrir la cellule sans délai. Prévoir avec l'administration un défibrillateur accessible dans chaque unité.

Espace temporaire

Les secours peuvent tarder. Repérer à l'avance le poste de santé et un véhicule. Masser en relais jusqu'à l'épuisement ou l'avis d'un soignant.

Enseignant, éducateur

- Commencer le massage sans attendre un collègue formé ou l'infirmier.
- Envoyer deux élèves chercher un adulte et le défibrillateur, la classe restant surveillée.

Agents et accueil

- Courir chercher le défibrillateur et la trousse dès l'alerte.
- Ouvrir portails et ascenseurs, puis guider les secours jusqu'à la victime.

Aux 12 à 18 ans

Vous avez vu une personne s'effondrer. Des adultes ont massé son cœur et utilisé le défibrillateur, puis les secours l'ont prise en charge. Son état de santé lui appartient. Ces images peuvent revenir, c'est normal, l'infirmier et moi sommes disponibles. Ne diffusez ni photo ni vidéo. Appeler, masser, défibriller, chacun de vous peut le faire.

À l'équipe

Chers collègues, [initiales ou fonction] a été pris en charge par les secours ce [jour] après un arrêt cardiaque. Merci aux adultes qui ont alerté, massé et défibrillé. Les informations médicales restent confidentielles. Les témoins ont été vus par [réfèrent]. Signalez-nous tout élève ou collègue qui reste bouleversé.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie oblige à organiser l'alerte, le massage et l'accès au défibrillateur.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible, y compris l'information sur la prévention des accidents.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Le défibrillateur est-il obligatoire dans l'établissement, et qui assure sa maintenance ?
- Une personne non formée est-elle protégée juridiquement quand elle masse ou défibrille ?
- Le référentiel national retient-il 15 ou 30 compressions pour 2 insufflations chez l'enfant ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance. Loi du 3 juillet 2020, citoyen sauveteur.
- Code de la santé publique, article R. 6311-15, toute personne peut utiliser un défibrillateur.
- Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, défibrillateur obligatoire dans de nombreux ERP.
- Références techniques nationales PSC, mise à jour de juillet 2026, chez l'enfant et le nourrisson, cycles de 15 compressions et 2 insufflations.

Sources. Resuscitation Council UK, Adult basic life support guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/professional-library/2025-resuscitation-guidelines/adult-basic-life-support-guidelines>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>); Éducation nationale, Les défibrillateurs automatisés externes dans les établissements d'enseignement (2019) (<https://education.gouv.fr/media/19484/download>) Coop'Educ International, fiche « Arrêt cardiaque, la personne ne répond pas et ne respire pas normalement », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Étouffement, un corps étranger bloque la respiration

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un aliment ou un objet bloque la gorge. Si la personne tousse, la laisser tousser. Si elle ne peut plus parler ni respirer, donner jusqu'à 5 claques dans le dos puis 5 compressions abdominales, en alternance, et faire alerter.

Le réflexe

1. Demander « Tu t'étouffes ? ». Si la personne tousse ou parle, l'encourager à tousser.
2. Si elle ne peut plus respirer, donner jusqu'à 5 claques dans le dos puis 5 compressions abdominales.
3. Faire appeler le 112 ou le 15. Si elle perd connaissance, l'allonger et masser.

Qui alerter

1. Les secours dès que la personne ne peut plus respirer (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte formé le plus proche, et le défibrillateur en cas de perte de connaissance.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local.

Premières minutes

1. Demander « Tu t'étouffes ? » et faire appeler le 112 ou le 15 en haut-parleur.
2. Laisser tousser la personne qui tousse, parle ou respire, sans lui taper dans le dos ni la faire boire.
3. Si elle ne peut plus respirer, la pencher en avant et donner jusqu'à 5 claques fortes entre les omoplates.
4. Faire ensuite jusqu'à 5 compressions abdominales, poing entre nombril et sternum, vers soi et vers le haut.
5. Alternier 5 claques et 5 compressions jusqu'à la sortie de l'objet ou la perte de connaissance.
6. Remplacer chez la femme enceinte ou la personne obèse les compressions abdominales par des compressions sur le sternum.
7. Donner au nourrisson 5 claques à plat ventre sur l'avant-bras, tête basse, puis 5 compressions du sternum.

Première heure

1. Allonger au sol une personne qui perd connaissance, faire alerter et commencer le massage cardiaque.
2. Regarder dans la bouche avant chaque insufflation et retirer seulement un objet visible et facile à saisir.
3. Installer assise la personne désobstruée et lui dire « C'est fini, respire doucement, je reste avec toi ».
4. Faire examiner par un médecin toute personne qui a reçu des compressions, même si elle va bien.
5. Rappeler les secours si la toux, la gêne à respirer ou une voix anormale persistent.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille avec des faits précis, l'heure et les gestes réalisés.
2. Vérifier le PAI d'un élève ayant des troubles de la déglutition.
3. Retirer des classes de petits les objets à risque, billes, petites pièces, ballons de baudruche.

Première semaine

1. Revoir avec l'équipe de restauration la surveillance des repas et la place des adultes.
2. Afficher la conduite à tenir en salle de restauration, en salle des personnels et à l'internat.
3. Soutenir l'adulte qui a fait les gestes, quelle que soit l'issue.

Un mois après

1. Former au PSC les adultes de restauration, d'internat et de maternelle.
2. Faire pratiquer les gestes sur mannequins adulte, enfant et nourrisson.

Par rôle

Direction

- Placer au moins un adulte formé à chaque service de restauration.
- Faire adapter les repas des plus petits, raisins et tomates cerises coupés en quatre.

Vie scolaire, santé, social

- Prendre le relais des gestes et transmettre aux secours l'heure et la cause.
- Tenir à jour les PAI des élèves ayant des troubles de la déglutition.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton copain avait quelque chose de coincé dans la gorge. Un adulte l'a aidé à le faire sortir, et maintenant il respire bien. Tu as peut-être eu peur, c'est normal. Pour manger, on reste assis, on mâche bien et on ne parle pas la bouche pleine. Les petits objets ne vont jamais dans la bouche.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] s'est étouffé avec [aliment ou objet] à [heure]. Un adulte a fait les gestes de secours et [il ou elle] respire normalement. Après ces gestes, un avis médical est nécessaire, [les secours l'ont conduit à lieu, ou merci de consulter aujourd'hui]. Vous pouvez nous joindre au [contact].

À éviter

- Taper dans le dos d'une personne qui tousse encore, sa toux est plus efficace.
- Mettre les doigts à l'aveugle dans la bouche pour chercher l'objet.
- Faire boire ou manger pour « faire passer » l'aliment.
- Faire des compressions abdominales à un nourrisson, une femme enceinte ou une personne obèse.

Adapter à votre structure

École

Enfant de plus d'un an, mêmes gestes que pour l'adulte, l'adulte à genoux derrière lui. Billes, petites pièces, raisins entiers et ballons de baudruche sont les causes les plus fréquentes.

Collège, lycée

L'élève gêné s'éloigne parfois aux toilettes pour ne pas être vu. Ne jamais le laisser partir seul. Chez une élève enceinte ou un élève obèse, comprimer le sternum.

Centre éducatif

Chez le nourrisson, comprimer le sternum avec deux doigts ou deux pouces. Un adulte formé est présent à chaque repas.

Milieu fermé

Le repas en cellule isole le jeune. Rappeler qu'il peut alerter par l'interphone ou en frappant, et faire ouvrir la cellule sans délai.

Espace temporaire

Distributions alimentaires et très jeunes enfants augmentent le risque. Former des parents et des relais de la communauté aux gestes.

Enseignant, éducateur

- Surveiller les objets portés à la bouche en maternelle et pendant les activités manuelles.
- Agir soi-même sans attendre l'infirmier si l'élève ne respire plus.

Agents et accueil

- Repérer l'élève qui s'étouffe pendant le repas et appeler aussitôt un adulte formé.
- Apporter le défibrillateur et ouvrir l'accès aux secours.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade s'est étouffé avec [un aliment]. Un adulte a fait les gestes de désobstruction et il respire normalement. Un médecin va vérifier que tout va bien. Si un jour quelqu'un porte les mains à sa gorge sans pouvoir parler, prévenez immédiatement un adulte et faites appeler le 112. Ce geste s'apprend vite, au PSC.

À l'équipe

Chers collègues, un élève s'est étouffé pendant le repas ce [jour]. Les gestes de désobstruction ont été faits et l'élève va bien. Merci à [fonction]. Rappel, si un élève ne peut plus parler ni tousser, 5 claques dans le dos puis 5 compressions abdominales, et appel du 15.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose d'agir tout de suite, sans attendre un soignant.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Le droit à la santé inclut l'information sur la prévention des accidents, repas compris.

À vérifier dans le droit de votre pays

- La présence d'un adulte formé aux premiers secours est-elle exigée pendant les repas ?
- Le sauveteur bénévole est-il protégé s'il blesse la victime en la sauvant ?
- Quel numéro d'urgence répond le plus vite dans le pays ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Loi du 3 juillet 2020, le citoyen sauveteur est exonéré de responsabilité civile, sauf faute lourde ou intentionnelle.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, apprentissage des gestes élémentaires de premier secours pendant la scolarité obligatoire.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); Resuscitation Council UK, Adult basic life support guidelines 2025 (<https://www.resus.org.uk/professional-library/2025-resuscitation-guidelines/adult-basic-life-support-guidelines>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>)

Coop'Educ International, fiche « Étouffement, un corps étranger bloque la respiration », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Hémorragie, saignement abondant

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un saignement abondant peut tuer en quelques minutes. Appuyer fort et sans relâche sur la plaie, allonger la victime, faire alerter. Le garrot sert seulement sur un membre, si la compression échoue et si l'on est formé.

Le réflexe

1. **Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et apporter la trousse.**
2. **Appuyer fort sur la plaie, mains protégées, sans jamais relâcher.**
3. **Allonger la victime, la couvrir et rester avec elle jusqu'aux secours.**

Qui alerter

1. Les secours dès que le saignement est abondant (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte formé le plus proche, avec la trousse et des gants.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local ou le poste de santé le plus proche.

Premières minutes

1. Se protéger les mains avec des gants, ou à défaut un sac plastique.
2. Appuyer aussitôt fort sur la plaie avec une compresse ou un tissu propre, ou la faire appuyer par la victime.
3. Faire appeler le 112 ou le 15 en haut-parleur, en précisant « saignement abondant ».
4. Allonger la victime au sol sans lâcher la compression, puis la couvrir.
5. Ajouter un tissu par-dessus si le sang traverse, sans rien retirer, et appuyer plus fort.
6. Remplacer la main par un pansement compressif serré si l'on doit libérer ses mains.
7. Poser un garrot seulement si formé, sur un membre, quand la compression échoue ou est impossible.

Première heure

1. Placer le garrot 5 à 7 cm au-dessus de la plaie, jamais sur une articulation, et noter l'heure.
2. Ne jamais desserrer un garrot posé, seuls les secours le retirent.
3. Laisser en place un objet planté dans la plaie et appuyer autour, jamais dessus.
4. Surveiller pâleur, sueurs, froid, agitation ou somnolence, et rappeler les secours si cela s'aggrave.
5. Parler calmement à la victime, « J'appuie pour arrêter le sang, je reste avec toi ».

Premières 24 heures

1. Faire consulter dans les heures qui suivent tout adulte exposé au sang par une plaie ou les muqueuses.
2. Faire nettoyer le sang avec gants et désinfectant, la zone fermée aux élèves.
3. Prévenir la famille, rédiger un compte rendu daté et compléter la trousse.

Première semaine

1. Identifier la cause, vitre, outil, machine, et la faire sécuriser.
2. Vérifier que chaque atelier, laboratoire et sac de sortie contient gants et pansement compressif.
3. Soutenir les adultes qui ont fait les gestes.

Un mois après

1. Former les adultes au PSC, qui enseigne compression, pansement compressif et garrot.
2. Équiper ateliers et sac d'urgence de garrots seulement si des adultes y sont formés.

Par rôle

Direction

- Doter ateliers, gymnase et sac d'urgence de gants et de pansements compressifs.
- Organiser la formation au garrot avant d'en acheter.
- Mettre en place une conduite à tenir en cas d'exposition au sang.

Vie scolaire, santé, social

- Prendre le relais de la compression et poser un pansement compressif.
- Transmettre aux secours l'heure, la cause et l'heure de pose d'un garrot.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade s'est fait une grosse blessure. Un adulte a appuyé très fort pour arrêter le sang, et les secours sont venus le soigner. Le sang fait peur, mais il a été bien aidé. Si une image te reste dans la tête, tu peux en parler à la maîtresse ou à un autre adulte.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] s'est blessé à [partie du corps] à [heure], avec [cause]. Les adultes ont arrêté le saignement et les secours l'ont conduit à [lieu]. [Nom] l'accompagne. Vous pouvez joindre [nom et contact] à tout moment. Nous vous rappellerons.

À éviter

- Relâcher la compression pour regarder si le saignement s'est arrêté.
- Retirer un objet planté dans la plaie.
- Poser un garrot sans formation, sur une articulation, ou le desserrer ensuite.
- Retirer les compresses imbibées au lieu d'en ajouter.
- Pencher la tête en arrière lors d'un saignement de nez.

Adapter à votre structure

École

Les petits saignent souvent du nez. Faire asseoir l'enfant tête penchée en avant, pincer les narines dix minutes, alerter si le saignement continue.

Collège, lycée

Ateliers, laboratoires et sport exposent aux coupures graves. Une trousse avec gants et pansement compressif reste dans chaque atelier, avec un adulte formé présent.

Centre éducatif

Une blessure que le jeune s'est faite lui-même se soigne de la même façon, sans reproche. Il est ensuite orienté vers un soignant, selon la fiche de repérage et d'orientation.

Milieu fermé

Faire ouvrir la cellule sans délai par le personnel habilité. Soigner d'abord, puis signaler selon les règles de l'établissement, sans questionner le jeune sur les faits.

Espace temporaire

Éclats et décombres blessent gravement. Les secours sont loin, maintenir la compression longtemps en se relayant. Le garrot n'est utile que si des adultes y sont formés.

Enseignant, éducateur

- Appuyer soi-même sans attendre, puis passer le relais à l'adulte formé.
- Garder la classe à distance, dos à la scène.

Agents et accueil

- Apporter trousse, gants et couverture de survie dès l'alerte.
- Guider les secours, puis nettoyer la zone avec des protections.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade s'est gravement coupé. Les adultes ont arrêté le saignement en appuyant sur la plaie, puis les secours l'ont pris en charge. Si vous avez reçu du sang sur vous, dites-le à l'infirmier. Ne diffusez ni photo ni vidéo. Face à un saignement abondant, appuyez fort sur la plaie et faites appeler le 112. Ce geste suffit souvent.

À l'équipe

Chers collègues, un élève s'est gravement coupé ce [jour] à [lieu]. Les gestes ont été faits et il est pris en charge. Merci à [fonction]. Si vous avez été en contact avec son sang, voyez [infirmier ou médecin] aujourd'hui. Gants et pansements compressifs sont à [lieu].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose les gestes qui arrêtent un saignement en attendant les secours.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et à l'accès aux services de soins.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990)

Le mineur privé de liberté a droit à des soins médicaux adaptés, y compris en urgence.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Un non-soignant peut-il poser un garrot, et après quelle formation ?
- Quelle conduite suivre après une exposition au sang, et où consulter ?
- Ateliers et laboratoires doivent-ils disposer d'un matériel de premiers secours ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Loi du 3 juillet 2020, statut de citoyen sauveteur.
- Code du travail, article R4224-14, lieux de travail équipés d'un matériel de premiers secours adapté aux risques.
- Référentiel PSC, garrot quand la compression directe est inefficace ou impossible.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>); FICR, International first aid, resuscitation and education guidelines 2020 (https://www.ifrc.org/sites/default/files/2022-02/EN_GFARC_GUIDELINES_2020.pdf)

Coop'Educ International, fiche « Hémorragie, saignement abondant », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Personne inconsciente qui respire, position latérale de sécurité

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une personne qui ne répond pas mais respire normalement peut s'étouffer avec sa langue ou ses vomissements. La tourner sur le côté, faire alerter, surveiller sa respiration sans la quitter. Si elle cesse de respirer normalement, masser.

Le réflexe

1. **Vérifier qu'elle respire normalement, tête basculée en arrière, dix secondes au plus.**
2. **La tourner sur le côté, tête en arrière, bouche vers le sol. Après une chute, un choc ou une cause inconnue, la laisser sur le dos, sauf si elle vomit.**
3. **Faire appeler le 112 ou le 15 et surveiller sa respiration sans la quitter.**

Qui alerter

1. Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte formé le plus proche, avec le défibrillateur.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local.

Premières minutes

1. Parler fort, toucher les épaules, demander d'ouvrir les yeux et de serrer la main.
2. Faire appeler le 112 ou le 15 en haut-parleur, et apporter le défibrillateur par précaution.
3. Desserrer col et ceinture, basculer la tête en arrière, lever le menton, regarder la respiration dix secondes.
4. Retirer ses lunettes, placer son bras proche à angle droit, paume vers le haut.
5. Plaquer le dos de son autre main contre sa joue, du côté où elle va tourner.
6. Relever sa jambe éloignée genou plié, pied au sol, puis tirer pour la faire rouler vers soi.
7. Ajuster la jambe du dessus à angle droit, tête en arrière, bouche ouverte vers le sol.

Première heure

1. Surveiller la respiration sans cesse, et masser si elle ne respire plus normalement.
2. Couvrir la personne, la protéger du froid ou du soleil, sans lui donner à boire.
3. Lui parler même sans réponse, « Je suis là, les secours arrivent, tu es sur le côté ».
4. Tourner la personne sur l'autre côté au bout de 30 minutes si les secours tardent.
5. Transmettre aux secours l'heure, les circonstances, le PAI et tout médicament, alcool ou produit trouvés.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille avec des faits, sans hypothèse sur la cause.
2. Proposer un temps calme aux témoins et repérer ceux qui restent choqués.
3. Ouvrir la fiche liée à la cause, convulsions, malaise, traumatisme ou intoxication.

Première semaine

1. Revoir avec la famille et le médecin le retour de l'élève et un éventuel PAI.
2. Privilégier l'accompagnement et l'orientation vers un soignant si alcool ou drogue sont en cause.
3. Faire un retour d'expérience sur l'alerte et l'accueil des secours.

Un mois après

1. Faire pratiquer la position latérale de sécurité aux adultes et aux élèves, en binôme.
2. Proposer le PSC aux personnels et aux élèves dès le collège.

Par rôle

Direction

- Désigner qui appelle, qui reste avec la victime et qui accueille les secours.
- Organiser des sessions de PSC pour les personnels.

Vie scolaire, santé, social

- Prendre le relais de la surveillance et recueillir les informations utiles aux secours.
- Vérifier si l'élève a un PAI et appliquer sa conduite à tenir.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade s'est évanoui, il ne se réveillait pas. On l'a mis sur le côté pour qu'il respire bien, et les secours sont venus. Il est soigné maintenant. Tu as bien fait d'appeler un adulte. Si tu vois un jour quelqu'un qui ne bouge plus, tu cours chercher un grand.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a perdu connaissance à [heure]. Il respirait, les adultes l'ont placé sur le côté et ont surveillé sa respiration. Les secours l'ont conduit à [lieu]. [Nom] l'accompagne. Vous pouvez joindre [nom et contact] à tout moment.

Enseignant, éducateur

- Rester avec la victime et surveiller sa respiration, la classe confiée à un collègue.
- Envoyer deux élèves chercher de l'aide plutôt qu'un seul.

Agents et accueil

- Apporter la trousse, une couverture et le défibrillateur.
- Guider les secours depuis l'entrée.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade a perdu connaissance. Nous l'avons placé sur le côté, en position latérale de sécurité, pour protéger sa respiration, et les secours l'ont pris en charge. Nous ne savons pas encore pourquoi, évitez les rumeurs. Son état de santé lui appartient. Ce geste s'apprend en quelques minutes, nous le proposerons à ceux qui le veulent. Aucune photo ni vidéo.

À l'équipe

Chers collègues, un élève a perdu connaissance ce [jour] et a été pris en charge par les secours. Merci aux adultes qui l'ont mis en position latérale de sécurité. Les informations médicales restent confidentielles. Merci d'éviter toute hypothèse devant les élèves. Les témoins ont été vus par [réfèrent].

À éviter

- Laisser sur le dos une personne inconsciente qui respire après un malaise sans traumatisme.
- Lui donner à boire, lui jeter de l'eau au visage ou la gifler.
- Lui glisser un oreiller sous la tête ou la faire asseoir.
- La laisser seule, même un instant, si quelqu'un d'autre peut aller chercher de l'aide.
- Prendre des respirations rares, bruyantes ou par à-coups pour une respiration normale.

Adapter à votre structure

École

Le petit enfant se tourne comme l'adulte, plus doucement. S'il ne répond plus après une fièvre ou une chute, appeler les secours aussitôt.

Collège, lycée

Alcool ou produits peuvent être en cause. Le dire aux secours protège l'élève et ne le dénonce pas. Une élève ou une collègue enceinte se tourne sur le côté gauche.

Centre éducatif

Un nourrisson se maintient sur le côté dans les bras de l'adulte, tête légèrement plus basse. La nuit, un éducateur reste près du jeune pendant que l'autre appelle.

Milieu fermé

Faire ouvrir la cellule sans délai par le personnel habilité. Le jeune inconscient reste sur le côté, sous surveillance constante, jusqu'au service médical.

Espace temporaire

Sur un sol dur, chaud ou boueux, glisser une couverture dessous. Protéger de la chaleur, de la pluie et de la foule.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose de protéger la respiration jusqu'à l'arrivée des secours.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et à l'accès aux services de soins.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

La vie privée du jeune est protégée, aucune image ni hypothèse ne circule sur lui.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quels gestes de premiers secours la formation nationale enseigne-t-elle aux personnels ?
- Faut-il prévenir une autorité si l'alcool ou un produit est en cause ?
- Qui informe la famille, et dans quel délai ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, apprentissage des gestes élémentaires de premier secours pendant la scolarité obligatoire.
- Référentiel PSC, le sauveteur seul alerte après la mise en position latérale de sécurité, un témoin alerte dès le début.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); Resuscitation Council UK, Adult basic life support guidelines 2025 (<https://www.resus.org.uk/professional-library/2025-resuscitation-guidelines/adult-basic-life-support-guidelines>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>)
Coop'Educ International, fiche « Personne inconsciente qui respire, position latérale de sécurité », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Brûlure thermique, chimique ou électrique

GRAVE

Une brûlure s'aggrave tant qu'on ne la refroidit pas. Refroidir tout de suite sous l'eau courante tempérée, 20 minutes. Pour un produit chimique, rincer longuement. Pour l'électricité, couper le courant avant de toucher la victime.

Le réflexe

1. **Écarter le danger, couper le courant, éteindre les flammes, retirer le produit.**
2. **Refroidir aussitôt sous l'eau courante tempérée pendant 20 minutes.**
3. **Faire appeler le 112 ou le 15 si la brûlure est étendue, profonde, au visage, aux mains, chimique ou électrique.**

Qui alerter

1. Les secours pour toute brûlure grave, chimique ou électrique (112 ou 15 en France, 18 pour un feu).
2. Le centre antipoison pour un produit chimique, numéro dans l'annuaire de l'établissement.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local.

Premières minutes

1. Arrêter la personne dont les vêtements brûlent, la faire rouler au sol ou l'envelopper d'une couverture.
2. Couper le courant au disjoncteur avant de toucher une personne électrisée, et rester loin d'une ligne haute tension.
3. Mettre la zone brûlée sous l'eau courante tempérée, sans pression, pendant 20 minutes.
4. Retirer vêtements et bijoux proches de la brûlure, sauf s'ils collent à la peau.
5. Mettre des gants, ôter les vêtements touchés par un produit, broser une poudre sèche, puis rincer abondamment.
6. Rincer longuement à l'eau, au moins 20 minutes, un œil ou une peau touchés par un produit.
7. Faire appeler le 112 ou le 15 pour toute brûlure grave, chimique, électrique ou chez un jeune enfant.

Première heure

1. Couvrir ensuite d'un film alimentaire posé sans serrer, ou d'un linge propre.
2. Guetter voix rauque, toux ou suie au visage après un feu, et rappeler les secours.
3. Garder l'étiquette ou la fiche de sécurité du produit pour les secours et le centre antipoison.
4. Faire examiner par un médecin toute personne électrisée, même sans brûlure visible.
5. Masser si la personne électrisée ne respire pas normalement, et apporter le défibrillateur.
6. Dire à la victime « L'eau va calmer la brûlure, je reste avec toi ».

Premières 24 heures

1. Faire consulter pour toute cloque plus grande que la moitié de la paume de la victime.
2. Sécuriser la source, appareil, produit, installation, et la faire vérifier par un professionnel.
3. Rédiger un compte rendu daté, déclarer l'accident et compléter la trousse.

Première semaine

1. Revoir le stockage des produits et le port des protections en laboratoire et en atelier.
2. Accueillir l'élève brûlé à son retour, sans commentaire sur ses cicatrices.
3. Revoir les consignes sur les liquides chauds en restauration et à l'internat.

Un mois après

1. Vérifier la présence d'eau courante ou d'un rince-œil près des laboratoires et ateliers.
2. Former les adultes au PSC et sensibiliser les élèves aux risques domestiques.

Par rôle

Direction

- Faire vérifier les installations électriques et le stockage des produits.
- Équiper laboratoires et ateliers de points d'eau et de rince-œil accessibles.
- Prévenir la famille et déclarer l'accident.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les signes de gravité et les décrire au 15.
- Surveiller la respiration après un feu ou des fumées.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade s'est brûlé. On a mis sa brûlure sous l'eau pour la calmer, c'est ce qu'il faut faire. Les adultes s'occupent de lui. Si un jour tu te brûles, tu mets tout de suite ta peau sous l'eau du robinet et tu appelles un grand. On ne touche jamais les prises ni les casseroles.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] s'est brûlé à [partie du corps] à [heure], pendant [activité]. La brûlure a été refroidie à l'eau et [les secours l'ont conduit à lieu, ou il est à l'infirmerie]. Nous vous conseillons [un avis médical aujourd'hui]. Vous pouvez joindre [nom et contact].

Enseignant, éducateur

- Repérer avant chaque séance le point d'eau, le rince-œil et le disjoncteur.
- Faire porter lunettes, gants et blouse lors des manipulations.

Agents et accueil

- Couper le courant au disjoncteur et ne toucher aucune installation endommagée.
- Garder l'étiquette du produit et aérer le local sans y rester.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade s'est brûlé pendant [activité]. Les adultes ont refroidi la brûlure et il est pris en charge. Retenez trois gestes. Sous l'eau courante tout de suite, pendant 20 minutes. Pour un produit chimique, rincer longtemps et garder l'étiquette. Pour l'électricité, couper le courant avant de toucher la personne. Jamais de crème ni de glace.

À l'équipe

Chers collègues, un élève s'est brûlé ce [jour] en [lieu]. Il est pris en charge. Rappel, eau courante tempérée 20 minutes, aucune crème ni glace, rinçage long pour un produit chimique, courant coupé avant de toucher une personne électrisée. Les points d'eau et rince-œil sont à [lieux].

À éviter

- Mettre de la glace, du beurre, du dentifrice ou une crème sur une brûlure.
- Percer les cloques ou arracher un vêtement collé.
- Toucher une personne électrisée avant d'avoir coupé le courant.
- Neutraliser un produit chimique avec un autre produit.
- Laisser repartir une personne électrisée sans avis médical.

Adapter à votre structure

École

La peau des petits brûle vite et l'enfant se refroidit vite. Refroidir la seule zone brûlée et couvrir le reste. Liquides chauds et prises sont les causes fréquentes.

Collège, lycée

Laboratoires, ateliers et cuisines pédagogiques exposent aux brûlures chimiques et électriques. Vérifier lunettes, gants et rince-œil avant chaque séance.

Centre éducatif

Cuisine, bouilloires et douches trop chaudes brûlent souvent. Régler la température de l'eau chaude.

Milieu fermé

Un départ de feu en cellule impose l'évacuation immédiate par le personnel habilité, selon la fiche Incendie. Ensuite, refroidir les brûlures et surveiller la respiration.

Espace temporaire

Feux de cuisson, lampes et bougies sous tente brûlent souvent les enfants. Si l'eau courante manque, verser lentement toute eau propre disponible.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie et au développement impose des gestes immédiats qui limitent les séquelles.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Le droit à la santé inclut l'information sur la prévention des accidents.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les établissements qui accueillent des enfants respectent des normes de sécurité.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle durée de refroidissement retient le référentiel national de premiers secours ?
- Quelles protections et quels rinçage-œil sont exigés dans les laboratoires scolaires ?
- Comment joindre le centre antipoison du pays ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Code du travail, article R4224-14, matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux gestes de premier secours.

Sources. European Resuscitation Council, First aid 2021, infographies (<https://www.cprguidelines.eu/assets/other-documents/FirstAid-Infographics.pdf>); ILCOR, Duration of cooling with water for thermal burns (FA 770) (<https://costr.ilcor.org/document/duration-of-cooling-with-water-for-thermal-burns-as-a-first-aid-intervention-fa-770-systematic-review>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>); OMS, Burns, aide-mémoire (<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/burns>)
Coop'Educ International, fiche « Brûlure thermique, chimique ou électrique », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Chute, choc à la tête, atteinte du dos ou du cou, fracture

GRAVE

Après une chute de hauteur ou un choc violent, le dos ou le cou peuvent être touchés. Ne pas déplacer la victime sauf danger, maintenir sa tête, faire alerter. Un choc à la tête impose une surveillance.

Le réflexe

1. **Ne pas déplacer la victime, sauf danger immédiat, et lui demander de ne pas bouger.**
2. **Maintenir sa tête dans la position trouvée et faire appeler le 112 ou le 15.**
3. **Surveiller sa respiration. Si elle ne répond pas et respire, la laisser sur le dos, et la tourner en bloc sur le côté seulement si elle vomit.**

Qui alerter

1. Les secours pour toute chute de hauteur, perte de connaissance ou douleur du cou ou du dos (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte formé le plus proche, avec trousse et couverture.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local.

Premières minutes

1. Écarter le danger autour, circulation, chute d'objets, feu, sans bouger la victime.
2. Parler à la victime de face, pour qu'elle ne tourne pas la tête, « Ne bouge pas, je suis là ».
3. Faire appeler le 112 ou le 15 en haut-parleur, en décrivant la hauteur de chute et les plaintes.
4. S'agenouiller derrière sa tête et la maintenir des deux mains, sans tirer, si elle a mal au cou.
5. Si elle ne répond pas mais respire, la laisser sur le dos et surveiller. Si elle vomit, la tourner en bloc sur le côté, à plusieurs, tête cou tronc alignés.
6. Masser si elle ne respire pas normalement, la respiration passe avant la protection du cou.

Première heure

1. Laisser un membre déformé dans sa position, le caler avec des vêtements, ne jamais le redresser.
2. Noter l'heure du choc à la tête, toute perte de connaissance, même brève, et l'évolution.
3. Rappeler le 15 si vomissements, somnolence, confusion, maux de tête croissants, convulsion ou écoulement du nez ou des oreilles.
4. Retirer du jeu un élève qui a reçu un choc à la tête, sans reprise le même jour.

Premières 24 heures

1. Remettre l'élève qui a eu un choc à la tête à un adulte, avec une fiche écrite des signes d'alerte.
2. Fermer et signaler le lieu de la chute, garde-corps, fenêtre, agrès, jusqu'à vérification.
3. Rédiger un compte rendu daté et déclarer l'accident.

Première semaine

1. Préparer le retour de l'élève, plâtre, béquilles, ascenseur, accès aux salles.
2. Reprendre école et sport de façon progressive après une commotion, sur avis médical.
3. Soutenir les témoins et l'adulte qui surveillait.

Un mois après

1. Faire vérifier aires de jeux, agrès, fenêtres et garde-corps par les services compétents.
2. Former les adultes au PSC, premiers secours citoyen, qui enseigne la conduite à tenir face à un traumatisme sans déplacer la victime.

Par rôle

Direction

- Désigner un adulte qui guide les secours jusqu'au lieu de la chute.
- Faire vérifier l'équipement en cause avant toute reprise de l'activité.

Vie scolaire, santé, social

- Décrire au 15 les plaintes et leur évolution, sans déplacer la victime.
- Surveiller l'élève après un choc à la tête et remettre la fiche des signes d'alerte.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade est tombé et s'est fait mal. On ne l'a pas bougé, pour ne pas lui faire plus mal, et les secours sont venus. Tu as peut-être eu peur, c'est normal. Si un jour tu tombes et que tu as mal au cou ou au dos, tu restes allongé et tu appelles un adulte.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a fait une chute à [heure] pendant [activité] et a reçu un choc à [partie du corps]. [Les secours l'ont conduit à lieu, ou il est à l'infirmerie]. Ce soir, surveillez maux de tête, vomissements ou somnolence, et appelez le 15 si besoin. Contact, [nom et numéro].

À éviter

- Faire relever ou marcher un élève qui a mal au cou ou au dos.
- Redresser un membre déformé ou tenter de remettre une épaule en place.
- Laisser reprendre le sport le jour même après un choc à la tête.
- Laisser rentrer seul un élève qui a reçu un choc à la tête.

Adapter à votre structure

École

Le jeune enfant décrit mal sa douleur. S'il devient mou, pâle ou somnolent après une chute, appeler le 15.

Collège, lycée

En sport, un choc à la tête sort l'élève du jeu. En cas de doute, il ne reprend pas.

Centre éducatif

Les chutes de lits superposés et de fenêtres surviennent souvent la nuit. Garder une lampe et une couverture dans chaque unité de vie.

Milieu fermé

Une chute peut cacher une agression ou un geste contre soi. Soigner d'abord, puis signaler selon les règles, sans questionner le jeune sur les faits.

Espace temporaire

Décombres et sols instables. Ne déplacer la victime qu'en cas de danger, à plusieurs, tête, cou et tronc alignés.

Enseignant, éducateur

- Arrêter l'activité, garder le groupe à distance et rester près de la victime.
- Ne jamais faire relever un élève qui dit avoir mal au cou ou au dos.

Agents et accueil

- Apporter couverture et trousse, puis ouvrir l'accès aux secours.
- Interdire l'accès au lieu de la chute jusqu'à sa vérification.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade a fait une chute. Nous ne l'avons pas déplacé, pour protéger son dos et son cou, et les secours l'ont pris en charge. Son état de santé lui appartient, ne diffusez aucune image. Après un choc à la tête, même léger, prévenez un adulte en cas de maux de tête, de nausées ou de somnolence.

À l'équipe

Chers collègues, un élève a chuté ce [jour] à [lieu] et a été pris en charge par les secours. Merci à [fonction]. Rappel, après une chute de hauteur, on ne déplace pas, on maintient la tête et on alerte. Après un choc à la tête, pas de sport le même jour.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose d'éviter les gestes qui aggravent une blessure grave.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les établissements respectent des normes de sécurité, notamment pour les installations et équipements.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui contrôle la sécurité des aires de jeux et des équipements sportifs ?
- Existe-t-il une conduite officielle pour la commotion cérébrale en milieu scolaire ou sportif ?
- Qui déclare l'accident, et à qui ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, apprentissage des gestes élémentaires de premier secours pendant la scolarité obligatoire.
- Références techniques nationales PSC de juillet 2026, victime traumatisée inconsciente qui respire laissée sur le dos, sur le côté seulement si elle vomit.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>)

Coop'Educ International, fiche « Chute, choc à la tête, atteinte du dos ou du cou, fracture », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Crise convulsive

GRAVE

Une crise convulsive impressionne mais s'arrête le plus souvent seule en quelques minutes. Protéger la personne sans la retenir, ne rien mettre dans sa bouche, noter l'heure, faire alerter. Rappeler les secours si la crise dépasse 5 minutes.

Le réflexe

1. **Écarter les objets, protéger la tête, ne pas retenir les mouvements, ne rien mettre en bouche.**
2. **Noter l'heure et faire appeler le 112 ou le 15, sauf crise habituelle prévue par le PAI.**
3. **Après les secousses, tourner la personne sur le côté et surveiller sa respiration.**

Qui alerter

1. Les secours dès le début, sauf crise habituelle décrite par le PAI (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. De nouveau les secours si la crise dure plus de 5 minutes, se répète, blesse ou survient dans l'eau.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local.

Premières minutes

1. Rester calme, noter l'heure de début ou lancer le chronomètre du téléphone.
2. Écarter meubles et objets durs, glisser un vêtement sous sa tête, retirer ses lunettes.
3. Desserrer col et ceinture, sans jamais bloquer ses mouvements.
4. Faire appeler le 112 ou le 15, sauf crise habituelle décrite par son PAI.
5. Donner le traitement d'urgence de l'élève seulement si son PAI le prévoit, au moment qu'il fixe.
6. Éloigner les autres élèves et protéger son intimité avec un drap ou un vêtement.
7. Rappeler les secours si la crise dépasse 5 minutes, se répète ou si la personne s'est blessée.

Première heure

1. Tourner la personne sur le côté dès la fin des secousses, bouche vers le sol.
2. Vérifier qu'elle respire normalement, sinon masser et faire apporter le défibrillateur.
3. Lui parler doucement à son réveil, « Tu as fait une crise, tu es en sécurité, je reste là ».
4. La laisser se reposer, confuse, fatiguée ou mouillée d'urine, sans aucun commentaire.
5. Rappeler les secours si elle ne se réveille pas, respire mal ou refait une crise.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille avec l'heure, la durée et les gestes faits.
2. Confier l'élève à un adulte pour le retour, selon l'avis des secours ou le PAI.
3. Donner aux témoins une explication simple et un temps calme.

Première semaine

1. Mettre à jour le PAI avec la famille et le médecin, conduite à tenir et traitement d'urgence.
2. Informer les adultes qui encadrent l'élève en piscine, sport, sorties et internat, avec l'accord de la famille.
3. Agir contre les moqueries, l'épilepsie n'est ni contagieuse ni honteuse.

Un mois après

1. Former les adultes concernés à la conduite à tenir et au traitement d'urgence du PAI.
2. Adapter sans exclure, piscine surveillée, examens, selon l'avis médical.

Par rôle

Direction

- Veiller à ce que chaque PAI épilepsie soit connu, à jour et accessible.
- Désigner les adultes qui appliquent le traitement d'urgence prévu par le PAI.
- Garantir la participation de l'élève aux sorties et aux activités.

Vie scolaire, santé, social

- Appliquer la conduite à tenir du PAI et transmettre la durée de la crise au 15.
- Accompagner l'élève à son réveil et informer la famille.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade a fait une crise. Son corps a bougé tout seul, il ne pouvait pas l'arrêter. C'est fini maintenant, il se repose et les adultes restent avec lui. Ça ne s'attrape pas. Tu as bien fait de lui laisser de la place. Si tu as des questions, tu peux me les poser.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a fait une crise convulsive à [heure], d'une durée d'environ [durée]. Les adultes l'ont protégé [et ont appliqué son PAI]. [Les secours l'ont pris en charge, ou il se repose à l'infirmerie]. Merci de venir le chercher ou de nous rappeler au [contact].

À éviter

- Mettre un objet, les doigts ou de l'eau dans la bouche.
- Retenir ses mouvements ou la déplacer pendant la crise, sauf danger immédiat.
- Laisser des élèves filmer ou commenter la crise.
- Plonger un enfant fiévreux dans un bain froid.
- Donner un médicament non prévu par le PAI.

Adapter à votre structure

École

Avant 5 ans, la fièvre peut déclencher une crise. Faire appeler le 15, découvrir légèrement l'enfant, ne pas le baigner. Une première crise impose toujours l'appel des secours.

Collège, lycée

À la piscine, maintenir la tête hors de l'eau, sortir l'élève après la crise et appeler les secours. Manque de sommeil et alcool favorisent les crises.

Centre éducatif

La nuit, une crise peut survenir au lit. L'équipe de nuit connaît le PAI et l'emplacement du traitement d'urgence.

Milieu fermé

Faire ouvrir la cellule sans délai. Une crise peut être prise pour de l'agitation, ne jamais contenir un jeune qui convulse.

Espace temporaire

Sans traitement de fond, les crises sont plus fréquentes. Signaler l'enfant au poste de santé et l'éloigner des feux de cuisson et des points d'eau.

Enseignant, éducateur

- Chronométrer la crise et protéger l'élève, la classe tenue à distance.
- Emporter PAI et traitement d'urgence à chaque sortie.

Agents et accueil

- Écarter le mobilier et apporter une couverture pour préserver l'intimité.
- Ouvrir l'accès aux secours.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade a fait une crise convulsive. Les adultes l'ont protégé et il se repose. Ce n'est ni contagieux ni dangereux pour vous. Il peut être fatigué et gêné, ne lui parlez pas de ce que vous avez vu devant les autres et ne diffusez rien. Si cela se reproduit devant vous, écarter les objets, protégez sa tête, ne le retenez pas et appelez un adulte.

À l'équipe

Chers collègues, un élève a fait une crise convulsive ce [jour]. Il a été protégé et pris en charge. Merci à [fonction]. Rappel, on chronomètre, on écarte les objets, on ne retient pas, rien dans la bouche, on tourne sur le côté après la crise. Au-delà de 5 minutes, nouvel appel du 15.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et à l'accès aux soins, traitement d'urgence compris.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

Aucune exclusion des sorties ou activités en raison d'une maladie.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

L'information sur la santé de l'enfant et son intimité pendant la crise sont protégées.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Un personnel non soignant peut-il donner un traitement d'urgence prescrit, et à quelles conditions ?
- Quel document formalise la conduite à tenir pour un élève épileptique ?
- Quelles informations médicales peuvent être partagées avec l'équipe ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 10 février 2021, PAI pour raison de santé, conduite à tenir signée par le médecin, PAI et trousse emportés à chaque sortie.
- Code de l'éducation, article L111-1, droit de tout élève à une scolarisation inclusive.
- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.

Sources. Circulaire du 10 février 2021, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>); OMS, Epilepsy, aide-mémoire (<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/epilepsy>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>)

Coop'Educ International, fiche « Crise convulsive », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Malaise, signes d'AVC, douleur thoracique, hypoglycémie

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un malaise peut annoncer un AVC, un problème cardiaque ou une hypoglycémie. Mettre au repos, repérer les signes, faire appeler le 15 sans attendre. Aider seulement à prendre le traitement personnel prescrit, ou le sucre prévu par le PAI.

Le réflexe

1. **Mettre la personne au repos, assise ou allongée, et ne jamais la laisser seule.**
2. **Faire appeler le 15 ou le 112 tout de suite si visage, bras ou parole changent, ou douleur thoracique.**
3. **Aider seulement à prendre son propre traitement prescrit, ou le sucre prévu par le PAI.**

Qui alerter

1. Les secours tout de suite si signes d'AVC, douleur thoracique ou personne qui ne répond pas (15 ou 112 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte désigné par le PAI ou l'infirmier.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local, en donnant l'heure de début des signes.

Premières minutes

1. Faire asseoir ou allonger la personne, desserrer ses vêtements, lui dire « Je reste avec vous ».
2. Lui demander de sourire, de lever les deux bras et de répéter une phrase simple.
3. Faire appeler le 15 ou le 112 aussitôt si l'un de ces gestes est anormal, et noter l'heure.
4. Garder assise une personne qui a mal à la poitrine, et faire apporter le défibrillateur.
5. Aider la personne à prendre son propre traitement prescrit pour ce malaise, si elle le demande.
6. Donner du sucre à l'élève diabétique conscient qui avale bien, selon son PAI.
7. Ne rien donner par la bouche à une personne qui ne répond pas, la tourner sur le côté.

Première heure

1. Transmettre au 15 l'âge, l'heure de début, les maladies et traitements connus, le PAI.
2. Suivre les consignes du médecin régulateur, seul à décider d'un médicament.
3. Laisser l'élève diabétique contrôler sa glycémie s'il sait le faire, et suivre la suite du PAI.
4. Surveiller conscience, respiration et couleur jusqu'à l'arrivée des secours.
5. Ne jamais renvoyer seul à l'infirmerie ou chez lui un élève qui a fait un malaise.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille avec les faits et l'heure, sans hypothèse sur la cause.
2. Vérifier la trousse de l'élève diabétique, sucre, matériel, date du PAI.
3. Donner aux témoins une explication simple.

Première semaine

1. Revoir le PAI avec la famille et le médecin après tout malaise d'un élève.
2. Rappeler aux élèves diabétiques qu'ils peuvent se resucrer en classe sans demander, selon leur PAI.
3. Revoir avec l'équipe l'organisation de l'alerte.

Un mois après

1. Former les adultes à repérer un AVC, visage, bras, parole, et à appeler sans attendre.
2. Informer les adultes qui encadrent un élève diabétique des signes d'hypoglycémie et de sa conduite à tenir.

Par rôle

Direction

- Faire connaître les PAI diabète aux adultes concernés, restauration et sorties comprises.
- Prévoir du sucre dans la trousse de secours et les sacs de sortie.

Vie scolaire, santé, social

- Appliquer le PAI et décrire les signes au 15.
- Tenir à jour avec la famille la trousse d'urgence de l'élève.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade s'est senti mal. Les adultes l'ont aidé à s'asseoir, ils se sont occupés de lui et ont appelé un médecin. Il va être bien soigné. Si un jour tu te sens bizarre, que tu as mal ou la tête qui tourne, tu le dis tout de suite à un adulte. Tu as le droit de demander de l'aide.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a fait un malaise à [heure], pendant [activité]. Les adultes l'ont installé au repos [et ont appliqué son PAI]. [Le 15 a été appelé et les secours l'ont conduit à lieu, ou il se repose à l'infirmerie]. Merci de nous rappeler au [contact].

Enseignant, éducateur

- Laisser l'élève diabétique se resucrer ou contrôler sa glycémie en classe.
- Faire accompagner tout élève qui se sent mal, jamais seul.

Agents et accueil

- Proposer un siège et rester près de la personne en attendant l'aide.
- Apporter le défibrillateur et guider les secours.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade a fait un malaise. Les adultes se sont occupés de lui et un médecin a été appelé. Son état de santé lui appartient. Retenez ces signes, visage qui se déforme, bras qui retombe, parole difficile, douleur dans la poitrine. Dans ces cas, on appelle le 15 tout de suite.

À l'équipe

Chers collègues, [initiales ou fonction] a fait un malaise ce [jour] et a été pris en charge. Merci à [fonction]. Rappel, visage, bras ou parole qui changent, ou douleur dans la poitrine, appel immédiat du 15. Aucun médicament hors traitement personnel ou PAI.

À éviter

- Attendre que les signes passent avant d'appeler, même s'ils disparaissent.
- Donner un médicament, de l'aspirine ou un remède sans l'avis du médecin régulateur.
- Faire boire ou manger une personne qui ne répond pas ou avale mal.
- Laisser un élève qui se sent mal aller seul à l'infirmerie.
- Prendre pour de l'insolence la confusion ou l'agressivité d'un élève en hypoglycémie.

Adapter à votre structure

École

Le jeune enfant diabétique dit rarement qu'il a faim ou se sent mal. Surveiller pâleur, pleurs, colère soudaine. Le sucre et le PAI restent toujours avec lui.

Collège, lycée

Un malaise d'adolescent peut venir d'un repas sauté, d'un effort, d'alcool ou d'un produit. Le dire aux secours protège l'élève.

Centre éducatif

Le sucre et le traitement du jeune diabétique le suivent partout, la nuit aussi. L'équipe de nuit connaît les signes d'hypoglycémie nocturne.

Milieu fermé

Signaler tout malaise sans délai au personnel et au service médical. Le jeune diabétique garde un accès immédiat au sucre, selon les règles de l'établissement.

Espace temporaire

Faim, chaleur et manque d'eau causent des malaises. Mettre à l'ombre, faire boire une personne consciente, repérer les diabétiques privés de traitement.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose l'alerte immédiate devant des signes d'AVC ou de douleur thoracique.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et à la continuité des soins, à l'école aussi.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

L'élève malade chronique participe à toutes les activités, sans discrimination.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Un personnel peut-il aider à prendre un traitement prescrit sans soignant présent ?
- Quel document formalise la conduite à tenir pour un élève diabétique ?
- Le service d'urgence local donne-t-il un avis médical par téléphone ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 10 février 2021, PAI pour raison de santé, fiche de conduite à tenir en cas d'urgence signée par le médecin.
- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); Circulaire du 10 février 2021, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>)

Coop'Educ International, fiche « Malaise, signes d'AVC, douleur thoracique, hypoglycémie », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Allergie grave, anaphylaxie

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une allergie grave peut tuer en quelques minutes. Dès une gêne respiratoire ou un malaise, utiliser l'auto-injecteur d'adrénaline prescrit, selon le PAI, et faire appeler le 15 en même temps. Ne jamais faire lever ni marcher la personne.

Le réflexe

1. **Utiliser tout de suite l'auto-injecteur prescrit, face externe de la cuisse, selon le PAI.**
2. **Faire appeler le 15 ou le 112 en disant « allergie grave, adrénaline injectée ».**
3. **Allonger la personne, ou l'asseoir jambes allongées si elle respire mal. Ne jamais la faire marcher.**

Qui alerter

1. Les secours en même temps que l'injection (15 ou 112 en France, 114 par SMS).
2. L'adulte désigné par le PAI ou l'infirmier.
3. La direction, qui prévient la famille.
4. Hors de France, le numéro d'urgence de l'annuaire local et l'hôpital le plus proche.

Premières minutes

1. Faire apporter la trousse d'urgence et le PAI de l'élève, sans le quitter.
2. Aider la personne à se piquer elle-même, ou injecter si le PAI le prévoit, face externe de la cuisse.
3. Suivre les instructions imprimées sur l'auto-injecteur, à travers le vêtement si besoin, et noter l'heure.
4. Faire appeler le 15 ou le 112 en haut-parleur, « allergie grave, adrénaline injectée à telle heure ».
5. Allonger la personne, ou la laisser assise jambes allongées si elle respire difficilement.
6. Retirer la cause si c'est simple, dard gratté, aliment recraché, sans retarder l'injection.
7. Utiliser le second auto-injecteur après 5 minutes sans amélioration, si le PAI le prévoit, dans l'autre cuisse.

Première heure

1. Rester avec la personne et la rassurer, « L'adrénaline agit vite, les secours arrivent, reste allongé ».
2. Surveiller respiration et conscience, masser si elle ne répond plus et ne respire plus normalement.
3. Garder la personne allongée même si elle va mieux, la réaction peut revenir.
4. Remettre aux secours l'auto-injecteur utilisé, le PAI et l'heure de l'injection.
5. Faire accompagner l'élève à l'hôpital par un adulte, même amélioré, selon la décision des secours.

Premières 24 heures

1. Prévenir la famille avec l'heure des signes, de l'injection et le lieu de prise en charge.
2. Demander à la famille de remplacer l'auto-injecteur utilisé avant le retour de l'élève.
3. Rechercher la cause avec la restauration, menus, étiquettes, goûters partagés.

Première semaine

1. Renvoyer le PAI avec la famille et le médecin, conduite à tenir et nombre d'auto-injecteurs.
2. Agir contre les moqueries ou les défis autour de l'aliment en cause.
3. Vérifier les dates de péremption de toutes les trousse.

Un mois après

1. Former les adultes au geste de l'auto-injecteur avec un stylo d'entraînement.
2. Prévoir PAI et trousse pour chaque sortie, voyage et activité périscolaire.

Par rôle

Direction

- Veiller à ce que chaque PAI allergie soit à jour, signé et connu des adultes concernés.
- Organiser l'emplacement des trousse, repérable par tous et hors de portée des élèves.

Vie scolaire, santé, social

- Former l'équipe à l'auto-injecteur et vérifier les dates de péremption.
- Transmettre aux secours le PAI, l'heure de l'injection et les signes observés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade a eu une grosse allergie, son corps a mal réagi à [aliment ou piqure]. Un adulte lui a donné le médicament prévu par son docteur et les secours sont venus. Il va être soigné. Pour l'aider, on ne partage jamais son goûter avec lui, sauf si un adulte dit oui.

Enseignant, éducateur

- Connaître les élèves allergiques de sa classe et l'emplacement de leur trousse.
- Emporter le PAI et la trousse à chaque sortie, même courte.

Agents et accueil

- Appliquer les consignes du PAI en restauration et signaler toute erreur de menu.
- Apporter la trousse d'urgence dès l'alerte.

Aux 12 à 18 ans

Votre camarade a fait une réaction allergique grave. Un adulte a utilisé son auto-injecteur d'adrénaline, comme le prévoit son protocole, et les secours l'ont pris en charge. Ne plaisantez jamais avec l'aliment qui le rend malade, c'est dangereux. Si quelqu'un a du mal à respirer après avoir mangé, prévenez un adulte tout de suite. L'injection sauve la vie, elle ne doit jamais attendre.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a fait une réaction allergique à [heure]. Son PAI a été appliqué et l'adrénaline injectée à [heure]. Les secours l'ont conduit à [lieu], [nom] l'accompagne. Merci de prévoir un nouvel auto-injecteur avant son retour. Vous pouvez joindre [nom et contact] à tout moment.

À l'équipe

Chers collègues, un élève a fait une allergie grave ce [jour]. Son auto-injecteur a été utilisé et il est pris en charge. Merci à [fonction]. Rappel, devant une gêne respiratoire ou un malaise chez un élève allergique, on injecte sans attendre, on fait appeler le 15 et on garde l'élève allongé.

À éviter

- Attendre l'aggravation ou l'accord d'un responsable avant d'injecter.
- Faire lever, marcher ou asseoir brusquement la personne, même après l'injection.
- Remplacer l'adrénaline par un autre médicament ou un aérosol quand le PAI la prévoit.
- Laisser repartir sans avis médical une personne qui va mieux après l'injection.
- Utiliser l'auto-injecteur d'un autre élève sans consigne du médecin régulateur.

Adapter à votre structure

École

Le petit enfant dit « ça gratte » ou « j'ai mal au ventre ». Prendre au sérieux toute toux, voix changée ou pâleur après un repas. L'adulte injecte selon le PAI.

Collège, lycée

L'adolescent porte souvent sa trousse et se pique lui-même si le PAI le prévoit. Il minimise parfois, ne jamais le laisser seul. L'effort et l'alcool aggravent la réaction.

Centre éducatif

Le traitement suit le jeune partout, transferts, week-ends, séjours. L'équipe de nuit sait s'en servir.

Milieu fermé

L'auto-injecteur du jeune reste accessible sans délai, selon les règles de l'établissement. Prévoir avec le service médical la conduite à tenir en cellule et en cour.

Espace temporaire

Les auto-injecteurs sont rares. Repérer les enfants allergiques connus et informer les équipes de distribution alimentaire.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie impose une injection sans délai quand elle est prescrite.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et à l'accès au traitement prescrit, à l'école aussi.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

L'enfant allergique accède à la restauration, aux sorties et aux voyages, sans discrimination.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Un personnel non soignant peut-il injecter l'adrénaline prescrite à un élève ?
- L'élève peut-il porter lui-même son auto-injecteur ?
- L'établissement peut-il détenir un auto-injecteur non nominatif ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 10 février 2021, PAI pour raison de santé, conduite à tenir en cas d'urgence signée par le médecin.
- Même circulaire, trousses repérables par tous et non accessibles aux élèves, emportées avec le PAI à chaque sortie.
- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.

Sources. Resuscitation Council UK, First aid guidelines 2025 (ERC 2025) (<https://www.resus.org.uk/print/pdf/node/36662>); Circulaire du 10 février 2021, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>); FICR, IFRC International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/fr/media/78476>)

Coop'Educ International, fiche « Allergie grave, anaphylaxie », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Trousse de secours, sac d'urgence et défibrillateur de la structure

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Les gestes qui sauvent dépendent d'un matériel prêt et d'adultes formés. Chaque structure tient une trousse, un sac d'urgence et un défibrillateur accessibles, vérifiés chaque mois, et forme ses adultes et ses élèves.

Le réflexe

1. **Savoir où sont la trousse, le sac d'urgence et le défibrillateur, et pouvoir les apporter sans délai.**
2. **Vérifier chaque mois le contenu, les dates et le voyant du défibrillateur.**
3. **Former chaque adulte aux gestes qui sauvent, au mieux au PSC.**

Qui alerter

1. En urgence, les secours d'abord (112 ou 15 en France, 114 par SMS), puis le matériel.
2. Le responsable du matériel après chaque utilisation.
3. La direction pour tout défibrillateur hors service, à remplacer sans délai.
4. Hors de France, l'annuaire local des secours, affiché à côté de la trousse.

Premières minutes

1. Envoyer un adulte chercher trousse et défibrillateur dès l'alerte, pendant qu'un autre agit.
2. Mettre des gants avant tout contact avec du sang ou des liquides du corps.
3. Ouvrir le défibrillateur et suivre sa voix, il ne délivre un choc que si nécessaire.
4. Apporter le PAI et la trousse individuelle de l'élève concerné.

Première heure

1. Laisser les électrodes en place et remettre le défibrillateur aux secours s'ils l'emportent.
2. Noter le matériel utilisé et ce qui a manqué.
3. Remplacer aussitôt électrodes, gants et compresses pour remettre le matériel en service.
4. Jeter gants et compresses souillés dans un sac fermé.

Premières 24 heures

1. Reconstituer la trousse et le sac d'urgence avant la fin de la journée.
2. Vérifier que le défibrillateur indique de nouveau son bon fonctionnement, électrodes neuves en place.
3. Signaler à la direction tout matériel défectueux ou manquant.

Première semaine

1. Faire un retour d'expérience sur le temps d'accès au matériel et la présence d'adultes formés.
2. Déplacer le matériel s'il a été long à trouver, et mettre à jour l'affichage.
3. Vérifier les trousses individuelles des PAI.

Un mois après

1. Vérifier chaque mois trousse, sac d'urgence et défibrillateur, sur une fiche datée et signée.
2. Former les adultes au PSC et organiser leur recyclage, avec un organisme habilité.
3. Proposer aux élèves la sensibilisation aux gestes qui sauvent et le PSC dès le collège.

Par rôle

Direction

- Désigner un responsable du matériel de secours et de sa vérification mensuelle.
- Installer un défibrillateur signalé, accessible et déclaré, et faire assurer sa maintenance.
- Planifier sur l'année la formation des adultes et des élèves.
- Prévoir une trousse et un sac pour chaque sortie et voyage.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste du contenu et vérifier chaque mois dates et quantités.
- Préparer avec les familles les trousse individuelles prévues par les PAI.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Dans l'école, il y a une trousse pour soigner et une machine qui aide le cœur, le défibrillateur. Elle parle et explique quoi faire. Si quelqu'un est blessé ou ne bouge plus, tu cours chercher un adulte. Tu ne touches jamais la trousse ni la machine pour jouer, elles servent à sauver des vies.

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement dispose d'une trousse de secours, d'un sac d'urgence et d'un défibrillateur vérifiés chaque mois. [Nombre] adultes sont formés aux premiers secours. Si votre enfant a un traitement d'urgence, merci de fournir son PAI et sa trousse avant le [date], avec des médicaments non périmés. Contact, [nom et coordonnées].

À éviter

- Ranger la trousse ou le défibrillateur sous clé ou dans un bureau fermé.
- Mettre des médicaments dans la trousse commune, en dehors des traitements nominatifs des PAI.
- Garder des électrodes, des produits ou des traitements périmés.
- Partir en sortie sans la trousse et les PAI.
- Croire qu'il faut une formation pour utiliser le défibrillateur.

Adaptez à votre structure

École

Ajouter électrodes enfant, couvertures et sucre. Ranger hors de portée des enfants, à un endroit connu de tous les adultes.

Collège, lycée

Placer un défibrillateur près du gymnase. Prévoir des trousse propres aux laboratoires et ateliers, avec rince-œil. Former des élèves volontaires aux gestes qui sauvent.

Centre éducatif

Une trousse par unité de vie et une trousse de transport pour les sorties et les week-ends. L'équipe de nuit vérifie qu'elle sait où tout se trouve.

Milieu fermé

Définir avec l'administration l'emplacement du matériel, accessible sans délai au personnel, et l'accès du service médical. Aucun objet dangereux à la portée des jeunes.

Espace temporaire

Prévoir une trousse renforcée pour 72 heures sans secours, eau propre, lampe, sifflet, couvertures, pansements compressifs. Former des parents et des relais de la communauté.

Enseignant, éducateur

- Emporter la trousse de sortie et les PAI à chaque déplacement.
- Connaître l'emplacement du matériel le plus proche de sa salle.

Agents et accueil

- Laisser libre et visible l'accès au défibrillateur.
- Signaler tout matériel déplacé, ouvert ou abîmé.

Aux 12 à 18 ans

Le défibrillateur se trouve à [lieu]. N'importe qui peut l'utiliser, il parle et ne donne un choc que si c'est nécessaire. La trousse de secours est à [lieu]. Si quelqu'un s'effondre, faites appeler le 112, allez chercher le défibrillateur et commencez le massage si vous savez le faire. Une formation aux gestes qui sauvent vous sera proposée le [date].

À l'équipe

Chers collègues, le défibrillateur est à [lieu], la trousse à [lieu], le sac d'urgence à [lieu]. Vérification mensuelle par [nom]. Signalez tout matériel utilisé ou manquant. Toute personne peut utiliser le défibrillateur. Une formation PSC est proposée le [date]. Merci d'emporter PAI et trousse à chaque sortie.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie suppose un matériel de secours prêt et des adultes formés.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les établissements qui accueillent des enfants respectent les normes de sécurité et de santé.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030 (GADRRRES)

La gestion de la sécurité scolaire prévoit préparation, matériel et exercices réguliers.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Le défibrillateur est-il obligatoire pour ce type d'établissement, et qui le finance ?
- Quel contenu de trousse les autorités imposent-elles ou recommandent-elles ?
- Quelle formation aux premiers secours est exigée des personnels ?

Exemple, le droit français

- Loi du 28 juin 2018 et décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, défibrillateur obligatoire dans les ERP de catégories 1 à 4, et certains de catégorie 5 depuis 2022.
- Code du travail, article R4224-14, lieux de travail équipés d'un matériel de premiers secours adapté aux risques et facilement accessible.
- Circulaire du 10 février 2021 sur le PAI, trousse d'urgence repérables par tous, non accessibles aux élèves, emportées à chaque sortie.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, apprentissage des gestes élémentaires de premier secours pendant la scolarité obligatoire.

Sources. Éducation nationale, Les défibrillateurs automatisés externes dans les établissements d'enseignement (2019)

(<https://education.gouv.fr/media/19484/download>); ARS Nouvelle-Aquitaine, Défibrillateurs automatisés externes (DAE) (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/defibrillateurs-automatisees-externes-dae>); Circulaire du 10 février 2021, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé

(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>)

Coop'Educ International, fiche « Trousse de secours, sac d'urgence et défibrillateur de la structure », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Gestes communs à toutes les crises

- Premiers secours psychologiques, les gestes de base, grave
- Repérer et orienter un jeune ou un adulte en difficulté, grave
- Évacuer, se mettre à l'abri, se confiner, les plans alternatifs, vital, agir maintenant
- Jeunes en situation de handicap pendant une crise, vital, agir maintenant
- Activer et faire fonctionner la cellule de crise, grave
- Communiquer en crise, familles, jeunes, médias, réseaux sociaux, rumeurs, grave
- Prendre soin des équipes pendant et après la crise, sérieux, dans la journée
- Accueillir et faire vivre un groupe de jeunes touchés, sérieux, dans la journée

Premiers secours psychologiques, les gestes de base

GRAVE

Après un choc, le premier adulte présent protège et apaise, sans faire de thérapie. Le geste de l'OMS tient en trois verbes, observer, écouter, mettre en contact, sans jamais forcer le récit.

Le réflexe

1. **Vérifier la sécurité et repérer qui a besoin d'une aide spécialisée immédiate.**
2. **S'approcher calmement, se présenter, écouter sans presser de parler.**
3. **Répondre aux besoins concrets et remettre la personne en lien avec ses proches.**

Qui alerter

1. Les secours pour une blessure ou un malaise grave, en France SAMU (15) ou urgences (112).
2. La direction, qui active la cellule de crise et le plan de l'établissement.
3. Le référent santé pour chaque situation urgente, et en France prévention du suicide (3114) ou enfance en danger (119).
4. Hors de France, les services de l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Dans l'instant

1. Vérifier que le danger est écarté avant d'approcher.
2. Appeler les secours pour un blessé grave ou une personne incapable de prendre soin d'elle ou de ses enfants.
3. Rester auprès de toute personne qui pourrait se faire du mal ou faire du mal à autrui.
4. Se présenter, se placer à hauteur de l'enfant, parler lentement.
5. Éloigner la personne des images, des curieux et des médias.

Dans l'heure

1. Demander de quoi la personne a besoin, sans la questionner sur les faits.
2. Écouter si elle veut parler, accepter le silence, ne jamais faire raconter.
3. Aider à retrouver le calme, respiration lente, objet familier, pieds posés au sol.
4. Donner seulement des informations vérifiées, ce que l'on sait, ce que l'on ignore, ce qui suit.
5. Remettre l'enfant à un adulte autorisé, selon le registre de l'établissement.

Le jour même

1. Vérifier que toute personne blessée, incapable de s'occuper d'elle ou à risque pour elle ou autrui est prise en charge.
2. Donner aux familles trois conseils, garder les routines, limiter les images, répondre simplement.
3. Organiser la relève des aidants et vérifier qu'aucun ne rentre seul en état de choc.

Les jours suivants

1. Reprendre contact brièvement avec chaque personne aidée.
2. Maintenir les routines et un emploi du temps affiché.
3. Signaler au référent toute réaction qui empêche de manger, dormir ou venir, ou qui s'aggrave.

Le suivi

1. Revoir à un mois les personnes repérées et orienter celles qui ne vont pas mieux.
2. Préparer les dates sensibles et compléter l'annuaire d'orientation.

Par rôle

Direction

- Désigner un lieu d'accueil calme et un adulte responsable par groupe touché.
- Demander l'appui d'une équipe médico-psychologique, en France par le 15, le SAMU décidant seul de mobiliser la CUMP.
- Protéger les aidants par des relèves et un soutien confidentiel.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le registre des élèves accueillis, remis ou orientés, avec initiales et horaires.
- Évaluer les situations urgentes et orienter vers le médecin, le psychologue ou les secours.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Je m'appelle [prénom], je travaille ici. Tu es en sécurité avec moi. Il s'est passé quelque chose de difficile. C'est normal d'avoir peur ou d'être triste. Tu n'as pas besoin de parler. Dis-moi juste ce dont tu as besoin, de l'eau, ton doudou, t'asseoir. Un adulte de l'école reste avec toi jusqu'à ce qu'on vienne te chercher.

Aux familles

Madame, Monsieur, un événement [nature] a touché l'établissement ce [jour]. Votre enfant est en sécurité et a été accueilli par l'équipe. Fatigue, inquiétude ou grand calme sont des réactions fréquentes. Ce soir, gardez vos habitudes, limitez les images et répondez simplement à ses questions. Votre contact [nom, fonction, moyen].

À éviter

- Faire raconter l'événement ou improviser soi-même un débriefing collectif juste après.
- Dire « je sais ce que tu ressens » ou « sois fort ».
- Promettre ce qu'on ne maîtrise pas, comme « tout va bien se passer ».
- Interpréter, diagnostiquer ou parler de traumatisme devant la personne.
- Laisser seul un enfant ou une personne qui parle de mourir.

Enseignant, éducateur

- Rester avec sa classe, compter les élèves, parler d'une voix calme.
- Signaler à la vie scolaire tout élève absent, isolé, figé ou très agité.

Agents et accueil

- Signaler tout de suite une personne seule, blessée ou en grande détresse.
- Tenir à distance curieux, journalistes et téléphones qui filment.

Aux 12 à 18 ans

Je suis [prénom], [fonction]. Ce qui vient de se passer est difficile, et la peur, la colère ou le vide sont fréquents dans ces moments-là. Tu n'as rien à raconter si tu ne veux pas. Dis-moi plutôt ce qui t'aiderait maintenant, prévenir quelqu'un, t'isoler un moment, boire. Je te dirai ce que nous savons et ce qui va se passer.

À l'équipe

Collègues, notre rôle aujourd'hui, être présents, protéger, mettre en contact. On ne fait pas raconter et on n'organise aucune séance collective. Tout élève blessé, incapable de se calmer ou qui pourrait se faire du mal est signalé tout de suite à [réfèrent]. Prenez une pause dès que la relève arrive.

Adapter à votre structure

École

Les petits expriment le choc par le corps et le jeu. Rester tout près, garder un adulte familier, laisser jouer sans interpréter, répéter des phrases très courtes.

Collège, lycée

Les adolescents cachent souvent leur détresse ou la transforment en colère. Proposer plutôt qu'imposer, respecter le besoin de pairs, surveiller la circulation d'images.

Centre éducatif

L'événement peut réveiller des ruptures et des violences anciennes. Prévenir l'éducateur référent et le responsable légal désigné, éviter tout changement d'adulte ce jour-là.

Milieu fermé

Signaler au service de santé de l'unité tout jeune en grande détresse, selon les consignes de l'administration. La détresse appelle présence, soins et contact familial rapide si le cadre le permet.

Espace temporaire

Les besoins de base passent d'abord, eau, abri, nouvelles des proches. Pour un enfant séparé, solliciter le rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 39

Oblige à faciliter la réadaptation physique et psychologique de l'enfant victime, dans le respect de sa dignité.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

Fait de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans chaque décision.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 12

Fait de l'expression un droit et non une obligation, donc jamais de récit forcé.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Existe-t-il un dispositif public d'urgence médico-psychologique, et qui le déclenche ?
- Quelle obligation de porter secours s'impose à tout adulte ?
- À qui peut-on remettre un mineur en l'absence de ses parents ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, l'abstention volontaire de porter assistance à une personne en péril est punie.
- Code de la santé publique, articles R6311-25 et suivants, cellules d'urgence médico-psychologique rattachées aux SAMU.

Sources. OMS, Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (2011) (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007) (https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhpss_french.pdf); Santé.fr, Les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) (<https://www.sante.fr/node/137909>)

Coop'Educ International, fiche « Premiers secours psychologiques, les gestes de base », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Repérer et orienter un jeune ou un adulte en difficulté

GRAVE

La plupart des réactions après une crise sont normales et s'apaisent. L'adulte repère ce qui change, dure ou met en danger, puis oriente au bon niveau, sans diagnostic ni présomption de traumatisme.

Le réflexe

1. Repérer sans diagnostiquer ce qui change, ce qui dure, ce qui met en danger.
2. Classer la situation avec le référent, en urgence, préoccupation sérieuse ou simple vigilance.
3. Orienter immédiatement l'urgence, le jour même la préoccupation sérieuse.

Qui alerter

1. En danger immédiat, les secours, en France urgences (112) ou SAMU (15), puis la direction.
2. Pour un risque suicidaire, le référent santé et, en France, prévention du suicide (3114).
3. Pour un enfant en danger, le circuit de protection de l'enfance, en France enfance en danger (119).
4. Pour une préoccupation sérieuse, le professionnel de santé mentale de l'annuaire d'orientation.

Dans l'instant

1. Évaluer le danger immédiat, propos ou geste suicidaire, blessure, violence en cours.
2. Rester avec la personne en danger et faire appeler les secours.
3. Accueillir une révélation sans la mettre en doute, sans questions détaillées, sans promettre le secret.
4. Noter ensuite les mots exacts, la date et l'heure, sans interprétation.
5. Demander simplement s'il pense au suicide, en parler ne fait pas naître l'idée.

Dans l'heure

1. Informer la direction et le référent santé ou protection, oralement puis par écrit.
2. Situer le besoin sur la pyramide IASC, soutien de base, familial, ciblé ou spécialisé.
3. Prévenir la famille, sauf si elle est mise en cause ou si cela expose l'enfant.
4. Vérifier que la personne repart accompagnée et sait qui contacter.

Le jour même

1. Orienter toute préoccupation sérieuse vers un professionnel de santé mentale ou de protection.
2. Transmettre l'information préoccupante ou le signalement selon la loi, sans enquêter soi-même.
3. Inscrire les personnes exposées dans un suivi discret, initiales, adulte référent, dates de recontact.

Les jours suivants

1. Observer sommeil, appétit, présence, concentration et relations, sans questionner sur l'événement.
2. Orienter sans attendre un mois les jeunes aux réactions intenses.
3. Maintenir pour tous routines, sécurité, activités collectives et lien avec les familles.

Le suivi

1. Recontacter avant un mois chaque personne placée en surveillance active.
2. Orienter vers un professionnel les réactions qui persistent ou gênent la vie quotidienne après un mois.
3. Clôturer le suivi quand les signaux disparaissent, en surveillant les dates sensibles.

Par rôle

Direction

- Désigner un référent repérage et un suppléant connus de toute l'équipe.
- Faire établir l'annuaire d'orientation local avant toute crise.
- Refuser tout dépistage collectif sans service prêt à recevoir les personnes repérées.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir un tableau de suivi confidentiel, niveaux, référents, dates de recontact.
- Vérifier que chaque orientation aboutit à un rendez-vous réel.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Je vois que tu es souvent triste en ce moment, et que tu dors mal. Ça arrive quand on a eu très peur. Tu n'as rien fait de mal. Tu peux me dire si quelque chose te fait peur ou te fait mal. Pour bien t'aider, je vais demander à une personne qui connaît bien les enfants.

Enseignant, éducateur

- Observer les changements durables plutôt qu'une réaction isolée.
- Transmettre au référent le jour même, même en cas de doute.

Agents et accueil

- Signaler tout jeune isolé, en pleurs répétés ou tenant des propos inquiétants.
- Rapporter les faits observés sans chercher à en savoir plus.

Aux 12 à 18 ans

J'ai remarqué que quelque chose a changé pour toi ces dernières semaines. Je ne te juge pas, je m'inquiète. Ce que tu vis arrive souvent après un événement difficile, et ça peut aller mieux avec de l'aide. Tu n'as pas à tout raconter. Si tu penses à te faire du mal, je préviendrai quelqu'un qui peut t'aider. Qui aimerais-tu associer ?

Aux familles

Madame, Monsieur, depuis [période], nous observons chez votre enfant [changement observé]. Ces réactions sont fréquentes après [événement] et s'apaisent souvent avec du soutien. Nous aimerions en parler avec vous et, si vous l'acceptez, vous indiquer un professionnel. Pouvez-vous nous joindre au [contact] ? Bien cordialement, [nom, fonction].

À l'équipe

Collègues, la plupart des réactions après [événement] sont normales. Nous ne diagnostiquons pas, nous repérons ce qui change, dure ou met en danger. Transmettez vos observations factuelles à [réfèrent] le jour même, même en cas de doute. Aucune liste ne circule. Toute parole sur l'envie de mourir ou sur une violence est signalée immédiatement.

À éviter

- Présumer que tous les exposés sont traumatisés, ou que les élèves calmes vont bien.
- Poser un diagnostic ou dire « stress post-traumatique » devant le jeune.
- Dépister sans service prêt à recevoir les jeunes repérés.
- Promettre le secret ou attendre d'être certain pour transmettre.
- Enquêter, interroger en détail ou confronter le jeune à la personne mise en cause.

Adapter à votre structure

École

Chez les petits, les signaux passent par le corps, cauchemars, maux de ventre, régression, jeu répété de l'événement. Observer avec la famille et l'associer à l'orientation, sauf si elle est mise en cause.

Collège, lycée

Les adolescents expriment souvent la détresse par la colère, l'absentéisme ou les prises de risque. Associer le jeune à l'orientation et lui dire ce qui sera partagé.

Centre éducatif

Comparer avec le comportement habituel connu de l'équipe, car certains signaux sont anciens. Orienter en lien avec le service gardien et le titulaire de l'autorité parentale.

Milieu fermé

Transmettre au service de santé de l'unité selon les procédures. Veiller aux périodes à risque, arrivée, audience, transfert, rupture familiale, et défendre l'accès aux soins.

Espace temporaire

Partir de la pyramide IASC, sécurité, abri, école et lien familial suffisent à beaucoup d'enfants. Sans partenaire pour recevoir les enfants orientés, éviter tout dépistage systématique. Un enfant en danger, violences, idées suicidaires, séparation, reste toujours protégé et signalé à l'organisation référente.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Demande des procédures d'identification, de rapport et de renvoi pour l'enfant victime de violence.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Reconnaît le droit au meilleur état de santé possible et aux services de soins.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

Protège la vie privée de l'enfant, d'où un suivi confidentiel sans liste exposée.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui doit signaler un enfant en danger, et à quelle autorité ?
- À partir de quel âge un jeune peut-il consulter seul un professionnel de santé ?
- Quelles règles de secret partagé s'appliquent dans l'établissement ?

Exemple, le droit français

- Code de l'action sociale et des familles, article L226-2-1, l'information préoccupante sur un mineur en danger va au président du conseil départemental.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire qui a connaissance d'un crime ou d'un délit en avise sans délai le procureur.

Sources. NICE, Post-traumatic stress disorder, guideline NG116 (2018), recommandations (<https://www.nice.org.uk/guidance/ng116/chapter/recommendations>); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007)

(https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhpss_french.pdf); Alliance, Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019) (https://alliancecpha.org/en/CPMS_home)

Coop'Educ International, fiche « Repérer et orienter un jeune ou un adulte en difficulté », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Évacuer, se mettre à l'abri, se confiner, les plans alternatifs

VITAL, AGIR MAINTENANT

Aucun plan unique ne résiste à toutes les menaces. Chaque structure prépare sept réponses, choisit selon la menace et les autorités, et compte tout le monde à chaque étape.

Le réflexe

1. Appliquer la consigne des autorités ou du plan, sinon évacuer, s'abriter ou se confiner selon la menace.
2. Emmener chaque groupe avec son adulte, sa liste papier et les aides techniques.
3. Compter à chaque étape et signaler les manquants sans retourner les chercher.

Qui alerter

1. Les secours selon la menace, en France urgences (112), pompiers (18) ou police (17).
2. La direction ou la cellule de crise, qui déclenche le plan officiel, le PPMS en France, et prévient les autorités.
3. Le lieu de repli avant tout transfert, puis les familles par le seul canal officiel.

Dans l'instant

1. Donner le signal propre à la menace, distinct pour évacuer et pour s'abriter.
2. Situer la menace avant de bouger, pour ne pas évacuer vers elle.
3. Évacuer par l'itinéraire principal ou secondaire, sans ascenseur, vers un point loin des façades ou de l'objet suspect.
4. Pour un danger dans l'air, fermer, couper la ventilation, calfeutrer les ouvertures.
5. Faire l'appel sur liste papier dès l'arrivée au point de rassemblement ou d'abri.

Dans l'heure

1. Transmettre à la cellule de crise présents, manquants et blessés, par le moyen prévu.
2. Rester sur place jusqu'à la levée de l'alerte par les autorités.
3. Basculer sur le plan alternatif si le lieu de rassemblement ou d'abri devient dangereux.
4. Demander aux familles, par un seul canal, de ne pas venir pendant une mise à l'abri.

Le jour même

1. Remettre chaque enfant à un adulte autorisé, avec pièce d'identité, signature et heure.
2. Ne laisser partir aucun élève seul lors d'une dispersion, sauf autorisation écrite préalable.
3. Faire vérifier le bâtiment par les services compétents avant tout retour.

Les jours suivants

1. Rédiger un retour d'expérience, ce qui a marché, bloqué, été oublié.
2. Organiser l'accueil au lieu de repli ou en classes temporaires.
3. Lancer la continuité pédagogique pour les élèves qui ne peuvent pas revenir.

Le suivi

1. Corriger plans, itinéraires, signaux et listes à partir du retour d'expérience.
2. Varier les exercices, horaires imprévus, récréation, cantine, itinéraire bloqué, élève manquant.
3. Renouveler l'accord avec le lieu de repli et vérifier chaque trimestre listes et kits.

Par rôle

Direction

- Préparer les sept plans en complément du plan officiel et les faire valider.
- Désigner par zone un responsable, un suppléant et un serre-file.
- Signer un accord avec deux lieux de repli, un proche, un éloigné.

Vie scolaire, santé, social

- Centraliser les appels et tenir la liste des manquants, blessés et élèves remis.
- Emporter trousse de secours et traitements d'urgence des élèves suivis.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

On fait comme à l'exercice. Tu restes avec moi et ta classe. Tu donnes la main à ton copain ou ta copine. On marche sans courir. Si on reste dans la salle, on s'assoit tout près et on parle tout bas. Je reste avec vous.

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement applique son plan de sécurité à la suite de [alerte]. Les élèves sont [à l'abri sur place, au lieu de repli]. Ne venez pas tant que nous ne vous le demandons pas. Les enfants seront remis aux seuls adultes autorisés, sur pièce d'identité ou, à défaut, reconnus par l'enfant et confirmés par un adulte connu de l'école. Sans papiers, venez quand même. Prochaine information à [heure].

À éviter

- Utiliser le même signal pour évacuer et pour s'abriter.
- Retourner dans le bâtiment chercher un élève, un objet ou un dossier.
- Laisser les familles venir pendant une mise à l'abri.
- Oublier les élèves hors de classe et ceux qui ne peuvent pas suivre seuls.

Adapter à votre structure

École

File par deux, un adulte devant, un serre-file derrière, plans en pictogrammes. Prévoir eau, couches et doudous, et présenter l'exercice comme un entraînement rassurant.

Collège, lycée

L'adulte présent fait l'appel, quelle que soit la classe. Fixer une consigne claire sur les téléphones, qui diffusent rumeurs et positions.

Centre éducatif

Couvrir nuit, week-ends et internat aux effectifs réduits, avec exercices de nuit, listes à jour à chaque relève et repli possible sur plusieurs jours.

Milieu fermé

Suivre strictement les procédures de l'administration. La règle 32 des Règles de La Havane exige alarme incendie, évacuation sûre et procédures exercées. Plaider aussi pour des exercices de nuit.

Espace temporaire

Revoir les itinéraires chaque semaine avec la communauté. Choisir un signal sans électricité, sifflet ou cloche. Délocaliser par classes mobiles, radio ou kits papier.

Enseignant, éducateur

- Connaître pour chaque salle deux itinéraires, le point de rassemblement et l'abri.
- Prendre la liste papier et le kit, garder le groupe uni, faire l'appel.

Agents et accueil

- Couper gaz, électricité ou ventilation lorsque le plan le prévoit.
- Vérifier toilettes, cuisine, réserves, puis guider les secours.

Aux 12 à 18 ans

Écoutez-moi, on applique le plan. On sort par [itinéraire] vers [lieu], ou on reste ici, porte fermée, loin des fenêtres. Personne ne part seul, personne ne revient chercher ses affaires. Téléphones en silencieux, aucune vidéo ni aucun message qui indique où nous sommes. Si quelqu'un manque, dites-le tout de suite.

À l'équipe

Alerte [nature], plan [évacuation, mise à l'abri, confinement, repli]. Chaque adulte garde son groupe et sa liste papier. Appel dès l'arrivée, effectif transmis à [responsable]. Personne ne retourne chercher un élève ou un objet, signalez les manquants. Aucune communication extérieure sans la cellule de crise.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Garantit le droit à la vie et la survie de l'enfant dans toute la mesure possible.

Quatrième Convention de Genève, article 17

Demande des arrangements locaux pour évacuer d'une zone assiégée notamment les enfants et les infirmes.

Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, article 78

Encadre strictement toute évacuation d'enfants vers l'étranger, temporaire, consentie, avec suivi de chaque enfant.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030

Demande des procédures exercées d'évacuation, de mise à l'abri, de confinement et de réunification familiale.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel plan de sécurité est obligatoire, et qui le valide ?
- Combien d'exercices sont exigés, et pour quelles menaces ?
- Qui peut ordonner une évacuation, une mise à l'abri ou une fermeture ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 sur le PPMS unifié, au moins deux exercices par an, distincts des exercices incendie.
- Règlement de sécurité incendie, article R 33, exercices d'évacuation, le premier dans le mois suivant la rentrée.

Sources. GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://www.preventionweb.net/publication/comprehensive-school-safety-framework-2022-2030>); Éduscol, Assurer la sécurité des écoles et des établissements (<https://eduscol.education.gouv.fr/4782/assurer-la-securite-des-ecoles-et-des-etablissements>); Éduscol, PPMS, fascicule 1, notice explicative (<https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/fascicule-1-ppms-notice-explicative-104910.pdf>); CICR, Protection of Children in International Humanitarian Law (<https://icrc.org/en/doc/resources/documents/article/other/57jmat.htm>) Coop'Educ International, fiche « Évacuer, se mettre à l'abri, se confiner, les plans alternatifs », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Jeunes en situation de handicap pendant une crise

VITAL, AGIR MAINTENANT

En crise, les jeunes handicapés risquent d'être oubliés, séparés de leur aide ou mal informés. Chacun a un plan individuel préparé avec lui, un binôme, et garde son aide technique.

Le réflexe

1. **Appliquer le plan individuel avec le binôme désigné, dès le signal.**
2. **Garder le jeune avec son aide technique, fauteuil, appareil auditif, canne, traitement, outil de communication.**
3. **Informers par geste, pictogramme, écrit ou langue des signes, et vérifier la compréhension.**

Qui alerter

1. Les secours, en France urgences (112) ou pompiers (18), en précisant où attend chaque jeune.
2. La direction et la cellule de crise, qui détiennent la liste des plans individuels.
3. Pour une personne sourde, malentendante ou qui ne peut pas parler, en France urgences par SMS ou visio (114).

Dans l'instant

1. Rejoindre le jeune dès le signal, binôme ou suppléant, sans attendre.
2. Avertir un jeune sourd par signal visuel ou toucher convenu, guider un jeune aveugle par le bras.
3. Évacuer par l'itinéraire accessible, ou installer le jeune dans l'espace d'attente sécurisé prévu.
4. Signaler aussitôt aux secours tout jeune resté à l'étage, avec son emplacement exact.
5. Réduire bruit et foule pour un jeune submergé, parler peu, montrer.
6. Pendant un séisme, freiner le fauteuil, se pencher en avant, protéger tête et nuque avec les bras.
7. Cacher sur place, avec son binôme et porte verrouillée, le jeune qui ne peut pas fuir une intrusion.

Dans l'heure

1. Vérifier au point de rassemblement que chaque jeune a son matériel et ses traitements.
2. Installer au calme, dans un lieu accessible, ceux qui en ont besoin.
3. Répéter les informations en phrases simples, pictogrammes, écrit, langue des signes si possible.
4. Appeler en priorité les familles des jeunes dont le traitement ne peut pas attendre.

Le jour même

1. Remettre le jeune à sa famille ou son service, avec matériel et traitements.
2. Vérifier que le lieu de repli est accessible, entrée, toilettes, couchage, alimentation.
3. Noter ce qui a manqué pour chaque jeune, matériel, aide, information, itinéraire.

Les jours suivants

1. Faire le point avec le jeune et sa famille sur ce qui l'aiderait.
2. Adapter le retour en classe, repères visuels, adulte connu, lieu calme.
3. Mettre à jour le plan individuel et les aménagements, PAI ou PPS en France.

Le suivi

1. Réviser chaque plan chaque année et à chaque changement de salle.
2. Exercer avec les jeunes concernés, y compris itinéraire bloqué et binôme absent.

Par rôle

Direction

- Recenser avec leur accord les jeunes qui ont besoin d'un plan individuel.
- Prévoir des alertes visuelles et sonores, et des consignes en pictogrammes et facile à lire et à comprendre.
- Vérifier l'accessibilité des itinéraires, espaces d'attente, salles d'abri et lieu de repli.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste confidentielle des plans, traitements d'urgence et contacts des familles.
- Emporter traitements et protocoles d'urgence à chaque évacuation.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

[Prénom], regarde-moi. Il y a une alerte. Je suis là, je reste avec toi. On y va ensemble, avec [ton fauteuil, tes lunettes]. On fait comme à l'exercice. Regarde l'image, c'est là qu'on va. Montre-moi avec ta main si tu as peur ou mal. Tu es en sécurité avec moi.

Aux familles

Madame, Monsieur, à la suite de [alerte], votre enfant a été accompagné selon son plan individuel. Il se trouve [lieu], avec [son matériel, ses traitements] et un adulte qu'il connaît. Si son traitement demande une intervention rapide, contactez [nom] au [contact]. Nous ferons le point ensemble.

À éviter

- Séparer un jeune de son fauteuil, de ses appareils ou de ses traitements.
- Porter un jeune dans l'escalier sans formation, hors danger immédiat.
- Dispenser le jeune des exercices pour « ne pas le perturber ».
- Parler à l'accompagnant à la place du jeune.

Adapter à votre structure

École

Un adulte attitré, jamais un camarade comme seul appui. Pictogrammes, objets repères et comptines d'exercice, avec change et repas adaptés dans le kit.

Collège, lycée

L'adolescent décide avec l'équipe de son plan et de ce qui est partagé. Un pair volontaire aide l'adulte sans le remplacer. Penser aux handicaps invisibles.

Centre éducatif

Couvrir nuit et week-end. Prévoir des alertes lumineuses ou vibrantes pour les jeunes sourds, et des chambres proches d'une sortie accessible.

Milieu fermé

Signaler à l'administration chaque besoin lié au handicap pour ses procédures d'évacuation. Défendre le maintien des aides techniques et des traitements, qui relèvent du droit aux soins.

Espace temporaire

Le handicap est sous-estimé dans les camps, et la guerre en crée. Recenser avec la communauté et les organisations de personnes handicapées, prévoir fauteuils de rechange et messages en images.

Enseignant, éducateur

- Connaître les plans individuels de sa classe et le nom des binômes.
- Donner les consignes face à l'élève sourd, avec gestes et écrit.

Agents et accueil

- Signaler toute porte, rampe ou ascenseur hors d'usage sur un itinéraire accessible.
- Aider le binôme sur demande, sans séparer le jeune de son matériel.

Aux 12 à 18 ans

[Prénom], il y a une alerte, je suis ton binôme. On applique ton plan. On part par [itinéraire] avec [ton matériel]. Dis-moi ou montre-moi ce dont tu as besoin, tu sais mieux que moi comment t'aider. Si on attend les secours dans l'espace protégé, je reste avec toi et je signale qu'on est là.

À l'équipe

Collègues, à l'alerte, chaque binôme rejoint aussitôt le jeune qu'il accompagne. On ne sépare jamais un jeune de son fauteuil, de son appareil ou de son outil de communication. Tout jeune dans un espace d'attente est signalé tout de suite à [responsable]. Consignes en mots simples, gestes et pictogrammes.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Impose de protéger les personnes handicapées dans les conflits armés, crises humanitaires et catastrophes.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 24

Garantit une éducation inclusive avec aménagements raisonnables, braille et langue des signes, y compris en crise.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 21

Demande des informations accessibles sans tarder, langue des signes, braille, communication alternative.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 7

Garantit à l'enfant handicapé d'exprimer son opinion avec une aide adaptée, donc sur son propre plan.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel document fixe les besoins d'un élève handicapé, et prévoit-il l'urgence ?
- Le règlement de sécurité prévoit-il des espaces d'attente ou une évacuation différée ?
- Existe-t-il un numéro d'urgence accessible aux personnes sourdes ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L112-1, scolarisation des élèves handicapés avec un projet personnalisé de scolarisation.
- Règlement de sécurité incendie des ERP, article GN 8, évacuation des personnes handicapées, dont l'évacuation différée.
- Le 114 reçoit par SMS, visio ou tchat les appels d'urgence des personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques.

Sources. HCDH, Convention relative aux droits des personnes handicapées (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>); IASC Guidelines, Inclusion of Persons with Disabilities in Humanitarian Action, 2019 (<https://interagencystandingcommittee.org/node/40185>); Gendarmerie nationale, Journée mondiale des sourds, le 114 est leur numéro d'urgence (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2024/journee-mondiale-des-sourds-le-114-est-leur-numero-d-urgence>)

Coop'Educ International, fiche « Jeunes en situation de handicap pendant une crise », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Activer et faire fonctionner la cellule de crise

GRAVE

Une crise mal coordonnée fait souvent plus de dégâts que l'événement lui-même. Le réflexe principal, réunir vite une petite équipe aux rôles écrits, tout consigner à l'heure près et parler d'une seule voix, dans le cadre du plan officiel et des consignes des autorités.

Le réflexe

1. **Mettre les personnes en sécurité d'abord, selon le plan officiel et les consignes des autorités.**
2. **Réunir la cellule, distribuer les rôles écrits, ouvrir la main courante horodatée.**
3. **Désigner une seule voix vers l'extérieur et fixer l'heure du prochain point.**

Qui alerter

1. Secours selon la situation, en France SAMU (15), police (17), pompiers (18) ou numéro d'urgence européen (112).
2. Autorité de tutelle sans délai, en France l'inspection ou les services académiques, à l'étranger le poste diplomatique et l'opérateur dont relève l'établissement.
3. Soutien médico-psychologique par l'intermédiaire des secours, en France la cellule d'urgence médico-psychologique mobilisée par le SAMU (15).
4. Protection de l'enfance si un enfant est en danger, en France enfance en danger (119) et la cellule départementale des informations préoccupantes.
5. Hors de France, les services listés dans l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Dans l'instant

1. Appliquer d'abord le PPMS ou le plan officiel, la mise en sécurité passe avant toute réunion.
2. Alerter les secours puis l'autorité de tutelle, et noter l'heure de chaque appel.
3. Réunir la cellule dans le lieu prévu, ou dans le lieu de repli si le premier est exposé.
4. Distribuer les rôles inscrits sur l'organigramme de crise, au titulaire présent ou à son suppléant.
5. Confier la main courante à une personne dédiée, pas au chef de cellule, une ligne horodatée par fait.
6. Stopper les initiatives isolées, aucune information ne sort sans validation du porte-parole.

Dans l'heure

1. Tenir la première réunion en quinze minutes environ, debout, avec un ordre du jour fixe.
2. Commencer par la situation, faits vérifiés seulement, puis ce qu'on ignore encore.
3. Passer ensuite aux personnes, présents, blessés, absents, témoins, familles à prévenir.
4. Arrêter les décisions, chacune inscrite au registre avec un responsable et une échéance.
5. Valider les messages, familles, élèves, équipe, autorités, médias si nécessaire.
6. Recenser les besoins, renforts, soins, soutien psychologique, sécurité, logistique.
7. Fixer l'heure du prochain point avant de lever la séance, au moins chaque heure au début.

Le jour même

1. Tenir les points de situation à heure fixe, même courts, et noter qui y assiste.
2. Organiser des relèves pour que personne ne tienne un rôle sans pause ni suppléant prévu.
3. Confier les familles des personnes touchées à un interlocuteur unique et stable.
4. Préparer le lendemain, accueil, emploi du temps allégé, adulte connu dans chaque groupe.
5. Clore la journée par un bilan écrit transmis à l'autorité de tutelle.

Les jours suivants

1. Espacer les réunions à mesure que la situation se stabilise, sans fermer la cellule trop tôt.
2. Suivre chaque décision du registre jusqu'à sa réalisation ou son abandon motivé.
3. Repérer les élèves et les adultes qui décrochent, puis les orienter vers les services prévus.
4. Décider avec l'autorité de tutelle de la fermeture de la cellule, puis l'annoncer à l'équipe.

Le suivi

1. Conduire un retour d'expérience sans recherche de coupable, à partir de la main courante.
2. Mettre à jour l'organigramme, les suppléants, les contacts et le plan officiel.
3. Archiver main courante et registre en lieu sûr, selon les règles de conservation du pays.
4. Inscire les dates anniversaires au calendrier et prévoir une vigilance renforcée.

Par rôle

Direction

- Présider la cellule et arbitrer, ou laisser le suppléant prévu au plan prendre la main sans attendre.
- Assurer le lien avec les autorités et la tutelle, confier l'accueil des secours à un adulte désigné.
- Valider chaque message aux familles, et aux médias avec l'autorité de tutelle, sans jamais retarder une alerte ou une consigne de sécurité.
- Protéger le repos des membres de la cellule, le sien compris.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir les listes de présence à jour et sécurisées, jamais affichées ni partagées en ligne.
- Recenser les élèves exposés ou fragiles, avec leurs initiales, et préparer leur orientation.
- Accueillir les familles dans un lieu séparé, avec un adulte formé.
- Faire le lien avec l'infirmerie, le psychologue et les équipes d'urgence médico-psychologique.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il s'est passé quelque chose de difficile aujourd'hui. Les adultes de l'école sont là. Ils se réunissent souvent pour prendre les bonnes décisions et pour te protéger, toi et tes camarades. Ton maître ou ta maîtresse reste avec toi. Si tu as peur ou si tu as une question, tu peux le dire à un adulte. Tu n'as rien de spécial à faire. Nous prévenons ta famille.

Aux familles

SMS d'alerte. [Établissement]. [Événement en trois mots]. [Les élèves sont à l'abri avec l'équipe.] Ne venez pas sauf demande. Prochain message à [heure]. Message complet. Madame, Monsieur, un événement [nature en quelques mots] s'est produit ce [jour] à [établissement]. Les élèves sont [en sécurité, sous la surveillance des équipes]. Une cellule de crise est active, en lien avec [autorités]. Merci de ne venir sur place que si nous vous le demandons, pour laisser les secours travailler. Prochaine information à [heure] par [canal]. Contact unique [nom du référent familles]. [Signature de la direction]

Enseignant, éducateur

- Rester avec son groupe, compter les élèves et signaler tout absent à la cellule.
- Transmettre à la cellule les faits observés, sans rumeur ni interprétation.
- Appliquer les consignes reçues et ne rien publier ni commenter à l'extérieur.

Agents et accueil

- Tenir l'accueil et le standard avec la phrase écrite, puis renvoyer vers le porte-parole.
- Contrôler les accès et ne laisser entrer personne sans accord de la cellule.
- Signaler à la cellule tout fait inhabituel, appel, visiteur, véhicule, dégât.

Aux 12 à 18 ans

Un événement grave s'est produit. Une équipe d'adultes s'est réunie pour gérer la situation et prendre les décisions. Les informations officielles viendront d'elle, et nous vous les donnerons dès qu'elles seront vérifiées. Ce qui circule sur les téléphones est souvent faux ou incomplet. Évitez de partager des photos ou des noms, cela peut blesser des personnes. Si vous savez quelque chose d'utile, ou si vous n'allez pas bien, venez nous voir.

À l'équipe

Collègues, la cellule de crise est réunie en [lieu]. Restez avec vos élèves et appliquez les consignes du plan. Signalez tout absent ou tout fait nouveau à [nom] par [moyen de contact]. Ne publiez rien et ne répondez pas aux médias, orientez-les vers [porte-parole]. Prochain point d'information à [heure]. Si vous êtes en difficulté, dites-le, un relais est prévu.

À éviter

- Réunir trop de monde, la cellule reste petite et chacun sait pourquoi il est là.
- Laisser plusieurs personnes parler aux familles ou aux médias avec des versions différentes.
- Décider sans écrire, ce qui n'est pas noté sera oublié ou contesté.
- Remplacer ou contredire les consignes des autorités et le plan officiel.
- Afficher ou faire circuler des listes nominatives d'élèves, surtout en zone de conflit.
- Garder les mêmes personnes en poste sans relève jusqu'à l'épuisement.

Adapter à votre structure

École

Le directeur d'école est souvent seul, avec peu d'adjoints. Préparer une cellule réduite à trois personnes, avec un renfort prévu de la circonscription ou de la commune. Aucun jeune enfant n'attend seul, chaque groupe garde un adulte qu'il connaît.

Collège, lycée

La cellule réunit la direction, la vie scolaire, l'infirmerie et l'intendance. Les adolescents publient vite, la veille des réseaux sociaux et le porte-parole sont donc activés dès la première heure. Un adulte désigné fait le lien avec les délégués.

Centre éducatif

La crise se vit jour et nuit. Prévoir un suppléant pour chaque créneau, l'astreinte de direction et le lien avec le service gardien ou le magistrat selon le cadre de placement. Les titulaires de l'autorité parentale sont informés selon les décisions en vigueur.

Milieu fermé

La cellule éducative s'insère dans l'organisation de l'administration, sans jamais la doubler. Les décisions de sécurité relèvent de l'administration. Le rôle de l'équipe éducative est de garantir le lien familial, l'accès aux soins et la reprise des activités dès que possible.

Espace temporaire

La cellule s'insère dans la coordination humanitaire locale, éducation et protection de l'enfance. Prévoir une chaîne d'alerte hors ligne, des listes papier gardées en lieu sûr et une décision déléguée à l'équipe sur place si les liaisons sont coupées.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

L'intérêt supérieur de l'enfant guide chaque décision, et les établissements doivent respecter les normes de sécurité, de santé et d'encadrement.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Les adultes qui ont la charge des enfants doivent les protéger contre toute forme de violence, y compris pendant une crise.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, priorité 4

Il demande de renforcer la préparation pour une réponse efficace, donc des plans et des rôles fixés avant la crise.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030

Son pilier consacré à la gestion des risques à l'école demande des plans, des équipes formées et des exercices réguliers.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel plan officiel s'impose à l'établissement, et qui peut le déclencher ?
- Quelle autorité alerter en premier, et par quel canal ?
- Qui décide d'un confinement, d'une évacuation ou d'une fermeture ?
- Quelles obligations de signalement s'appliquent quand un mineur est victime ?
- Combien de temps conserver la main courante, et qui peut la consulter ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté, BO n° 26 du 29 juin 2023, qui réunit risques majeurs et attentat intrusion dans un PPMS unique.
- Code de l'éducation, article R421-10, le chef d'établissement prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou d'un délit en avise sans délai le procureur de la République.
- Décret n° 2013-15 du 7 janvier 2013, qui inscrit l'urgence médico-psychologique et ses cellules dans le code de la santé publique.

Sources. Assurer la sécurité des écoles et des établissements, éducol (<https://eduscol.education.gouv.fr/4782/assurer-la-securite-des-ecoles-et-des-etablissements>); Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), circulaire du 8 juin 2023, Bulletin officiel n° 26 du 29 juin 2023 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>); Les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), Santé.fr (<https://www.sante.fr/node/137909>); AEFE, La culture de prévention et de sécurité (<https://aeefe.gouv.fr/fr/reseau-scolaire-mondial/un-reseau-solidaire/la-culture-de-prevention-et-de-securite>); CDC, Crisis and Emergency Risk Communication (CERC) Manual (<https://www.cdc.gov/cerc/php/cerc-manual/index.html>)
Coop'Educ International, fiche « Activer et faire fonctionner la cellule de crise », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Communiquer en crise, familles, jeunes, médias, réseaux sociaux, rumeurs

GRAVE

Une information tardive, fausse ou blessante aggrave le choc et peut mettre des enfants en danger. Le réflexe principal, une seule voix, des faits vérifiés donnés tôt et à rythme annoncé, aucune photo ni aucun nom d'enfant.

Le réflexe

1. **Faire passer tout message par un porte-parole unique, validé par la direction.**
2. **Dire vite ce qu'on sait, ce qu'on ignore, ce qu'on fait et quand on reparlera.**
3. **Ne diffuser aucune photo, aucun nom, aucun détail qui permette d'identifier un enfant.**

Qui alerter

1. Direction et porte-parole d'abord, pour tout message, appel de presse ou rumeur.
2. Autorités compétentes avant toute communication publique en cas d'enquête, de disparition ou d'attentat.
3. Plateformes et services de signalement pour tout contenu qui expose un enfant, en France la ligne contre les cyberviolences (3018).
4. Protection de l'enfance si un contenu révèle un enfant en danger, en France enfance en danger (119).
5. Prévention du suicide si un message inquiétant circule, en France la ligne nationale (3114).

Dans l'instant

1. Désigner le porte-parole et son suppléant, puis l'annoncer à toute l'équipe.
2. Rassembler les faits vérifiés en séparant ce qui est sûr, probable et inconnu.
3. Envoyer vite aux familles un message court, même incomplet, concerté avec les autorités en cas d'attaque.
4. Demander à l'équipe et aux élèves de ne publier aucune image ni aucun nom.
5. Inscrire chaque message envoyé dans la main courante, avec l'heure, le canal et le public.
6. Faire relire chaque message par une seconde personne avant l'envoi.
7. Envoyer d'abord un SMS de 160 signes au plus, la sécurité des élèves en premier, puis le message complet.
8. Prévenir de vive voix les familles des victimes, avec les autorités, avant tout message collectif.

Dans l'heure

1. Rédiger le communiqué selon une trame fixe en cinq blocs courts.
2. Écrire d'abord ce qui s'est passé, puis ce qui est fait pour protéger les personnes.
3. Écrire ensuite ce qu'on ignore encore, puis ce qu'on demande aux familles.
4. Terminer par l'heure et le canal du prochain point, avec un contact unique.
5. Faire valider le communiqué par la direction et, en cas d'enquête, par les autorités.
6. Informer les élèves par leurs adultes de référence, en petits groupes, avec des mots adaptés à l'âge.
7. Ouvrir une veille des réseaux sociaux, noter les rumeurs, ne jamais répondre à chaud.
8. Traduire chaque message dans les langues des familles, avec une version vocale et une version affichée.

Le jour même

1. Tenir les rendez-vous annoncés, même sans nouveauté, pour garder la confiance.
2. Gérer l'infodémie selon l'OMS, écouter les inquiétudes, expliquer, renforcer l'esprit critique, donner les moyens d'agir.
3. Corriger une rumeur en affirmant le fait vérifié, sans répéter la rumeur elle-même.
4. Préparer pour les médias une déclaration courte, lue par le porte-parole, sans rien sur l'identité des victimes.
5. Signaler aux plateformes les contenus qui exposent des enfants, et conserver les preuves sans les diffuser.

Les jours suivants

1. Espacer les messages en gardant un rythme régulier annoncé à l'avance.
2. Informer les familles des aides disponibles, écoute, soutien scolaire, aménagements.
3. Associer des parents relais et des délégués pour relayer l'information juste.
4. Proposer aux élèves un temps d'éducation aux médias sur la rumeur, une fois le calme revenu.

Le suivi

1. Relire les messages envoyés et les rumeurs observées lors du retour d'expérience.
2. Préparer messages modèles, listes de diffusion et répartition des rôles pour la prochaine crise.
3. Annoncer à l'avance toute commémoration, avec l'accord des familles concernées.

Par rôle

Direction

- Valider chaque message et porter la parole publique, ou la confier au porte-parole désigné, en accord avec l'autorité de tutelle.
- Coordonner les messages avec les autorités, qui gardent la main sur les informations d'enquête.
- Obtenir l'accord de la famille avant toute information sur un élève décédé ou blessé.

Vie scolaire, santé, social

- Accueillir les familles inquiètes dans un lieu calme, avec des informations validées.
- Repérer les élèves exposés aux images ou visés par des messages, et les protéger.
- Aider les élèves à signaler les contenus blessants, en France par le 3018.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu as peut-être entendu des choses sur ce qui s'est passé. Certaines sont vraies, d'autres non. Les adultes de l'école vont te dire ce qui est vrai. Si quelqu'un te montre une image qui fait peur, tu peux fermer les yeux et venir le dire à un adulte. Tu n'as rien fait de mal. Tu peux poser toutes tes questions, même plusieurs fois.

Aux familles

Madame, Monsieur, voici les informations vérifiées à [heure]. [Ce qui s'est passé, en une phrase]. [Ce qui est fait pour les élèves]. Nous ne savons pas encore [point inconnu]. Merci de ne diffuser ni photo ni nom, et de vous fier uniquement à nos messages et à ceux des autorités. Prochain message à [heure] par [canal]. Contact [référént familles].

À éviter

- Attendre d'avoir toutes les réponses pour parler, le silence nourrit la rumeur.
- Rassurer à l'excès ou promettre ce qu'on ne maîtrise pas.
- Reprendre la rumeur mot pour mot pour la démentir, ce qui la diffuse davantage.
- Publier des photos d'élèves, même floutées, ou citer un nom, un âge, une classe.
- Donner des détails sur un moyen de suicide ou sur les failles de sécurité du bâtiment.
- Laisser des adultes commenter la crise sur leurs comptes personnels.
- Envoyer un message vague, « un incident grave », sans dire d'abord si les élèves sont en sécurité.
- Laisser des journalistes filmer ou interroger des élèves, surtout juste après le drame.
- Photographier un enfant blessé, en pleurs ou reconnaissable, même pour un plaidoyer ou un appel aux dons.

Enseignant, éducateur

- Lire aux élèves le message préparé, puis répondre simplement, sans détail choquant.
- Rapporter à la cellule les rumeurs et les questions entendues en classe.
- Ne rien publier, ne répondre à aucun journaliste, orienter vers le porte-parole.

Agents et accueil

- Répondre au téléphone « Nous ne pouvons rien dire de plus. Prochaine information à [heure]. », puis noter l'appel.
- Ne laisser entrer aucun journaliste ni photographe sans accord de la direction.
- Signaler à la cellule toute présence de médias ou de curieux aux abords.

Aux 12 à 18 ans

Beaucoup de messages circulent en ce moment. Certains sont faux, d'autres exposent des personnes qui souffrent déjà. Nous vous donnerons des informations vérifiées à [heure], puis régulièrement. Avant de partager quoi que ce soit, demandez-vous si cela aide ou si cela blesse. Ne publiez ni photo, ni nom, ni vidéo d'un élève ou d'un adulte. Si vous recevez un contenu choquant, ne le transférez pas, venez nous le signaler.

À l'équipe

Collègues, toute communication extérieure passe par [porte-parole]. Aux journalistes, dites seulement « je vous oriente vers notre porte-parole ». Ne publiez rien, même un message de soutien. Lisez aux élèves le message joint, sans ajouter de détails. Notez les rumeurs entendues et transmettez-les à [nom]. Prochain point d'information à [heure].

Adapter à votre structure

École

Les familles sont le premier canal. Les messages aux enfants sont très courts et dits par l'enseignant habituel. Demander aux parents de ne pas évoquer devant les petits les détails ou les images du drame.

Collège, lycée

Les élèves sont souvent informés avant les adultes. Associer les délégués à la diffusion de l'information juste, ouvrir une boîte à questions et rappeler les règles de publication et de droit à l'image.

Centre éducatif

Certains jeunes ont un lien familial réduit ou encadré. Coordonner tout message avec le service gardien. Ne jamais révéler à l'extérieur le lieu d'accueil d'un enfant protégé.

Milieu fermé

La communication extérieure relève de l'administration et des autorités judiciaires. L'équipe éducative informe les jeunes avec des mots simples et veille à ce que les familles soient prévenues selon les règles en vigueur.

Espace temporaire

En zone de conflit, un message peut exposer des enfants ou des enseignants. Ne citer aucun lieu précis ni aucun nom, préférer la radio, l'affichage et les relais communautaires, et vérifier les messages avec les partenaires de protection. Retirer la localisation des photos et des fichiers avant tout envoi.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

L'enfant a droit à la protection de sa vie privée, de son honneur et de sa réputation, ce qui exclut d'exposer son nom ou son image.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 17

L'enfant doit accéder à une information fiable et être protégé des contenus qui nuisent à son bien-être.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 12

Les questions et les inquiétudes des jeunes doivent être entendues et nourrir les messages qui les concernent.

Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique

Elle étend la protection de la vie privée et la lutte contre les contenus nuisibles aux réseaux sociaux et aux messageries.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui a le droit de parler aux médias au nom de l'établissement ?
- Quelles informations la loi interdit-elle de diffuser sur un mineur victime ou mis en cause ?
- Quel accord des parents faut-il pour utiliser l'image d'un enfant ?
- Quelles autorités doivent valider un message en cas d'enquête ?
- Comment signaler un contenu illégal visant un mineur ?

Exemple, le droit français

- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 39 bis, diffuser des informations permettant d'identifier un mineur victime est puni de 15 000 euros d'amende.
- Code civil, article 9, chacun a droit au respect de sa vie privée.
- Code civil, article 372-1, issu de la loi n° 2024-120 du 19 février 2024, les parents protègent en commun le droit à l'image de leur enfant et l'y associent selon son âge.

Sources. CDC, CERC Introduction, Crisis and Emergency Risk Communication Manual (https://www.cdc.gov/cerc/media/pdfs/CERC_Introduction.pdf); CDC, Communication des risques en situation de crise et d'urgence, carte de poche en français (https://www.cdc.gov/cerc/media/pdfs/cerc_wallet-card_french.pdf); CDC, Crisis and Emergency Risk Communication (CERC) Manual (<https://www.cdc.gov/cerc/php/cerc-manual/index.html>); OMS, WHO public health research agenda for managing infodemics (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240019508>); Coop'Educ International, fiche « Communiquer en crise, familles, jeunes, médias, réseaux sociaux, rumeurs », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Prendre soin des équipes pendant et après la crise

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Les adultes qui protègent les enfants sont eux aussi touchés, parfois par le même drame. Le réflexe principal, travailler en binôme, organiser des relèves et proposer un soutien choisi, sans jamais imposer de débriefing psychologique.

Le réflexe

1. **Former des binômes pour que personne ne gère seul une situation lourde.**
2. **Organiser des relèves et des pauses dès la première journée.**
3. **Proposer soutien et orientation, sans débriefing psychologique imposé.**

Qui alerter

1. Secours si un adulte est blessé ou en détresse aiguë, en France SAMU (15) ou numéro d'urgence européen (112).
2. Ligne de prévention du suicide si un collègue exprime des idées de mort, en France (3114).
3. Médecine du travail ou de prévention, et psychologue du personnel s'il en existe un.
4. Service des ressources humaines pour la protection due aux agents, l'accident de service ou l'assurance.
5. Hors de France, les dispositifs d'écoute de l'employeur et l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Dans l'instant

1. Vérifier que chaque adulte est en sécurité, blessé ou non, et qu'il n'est pas seul.
2. Associer chaque adulte exposé à un binôme qui veille sur lui.
3. Remplacer sans délai l'adulte qui ne peut plus tenir son poste, sans le juger.
4. Offrir de l'eau, un lieu calme et des informations claires aux adultes témoins.
5. Laisser chaque adulte prévenir ses proches dès que la sécurité le permet.

Dans l'heure

1. Apporter aux collègues choqués les premiers secours psychologiques, écouter sans forcer le récit.
2. Repérer les adultes les plus exposés, témoins directs, proches d'une victime, déjà fragilisés.
3. Désigner dans la cellule un référent bien-être de l'équipe, distinct du porte-parole.
4. Planifier les relèves du soir et de la nuit si la crise se prolonge.
5. Informer l'équipe des faits vérifiés, pour réduire l'incertitude et les rumeurs internes.

Le jour même

1. Proposer un court temps d'information collectif et factuel, sans demander à quiconque de raconter.
2. Indiquer les soutiens disponibles, médecine du travail, psychologue, ligne d'écoute, annuaire d'orientation.
3. Raccompagner chez eux les adultes trop éprouvés pour continuer.
4. Alléger les tâches du lendemain et suspendre ce qui n'est pas indispensable.
5. Demander à chaque binôme de prendre des nouvelles le soir ou le lendemain matin.

Les jours suivants

1. Maintenir les binômes et faire tourner les adultes sur les tâches les plus exposées.
2. Prendre des nouvelles individuelles de chaque adulte touché, sans insister.
3. Orienter vers un professionnel l'adulte dont les réactions durent ou s'aggravent.
4. Reconnaître le travail de l'équipe, sans héroïser ni minimiser.

Le suivi

1. Proposer à chaque adulte exposé un entretien individuel un mois après, sans obligation.
2. Mettre en place une supervision par un professionnel pour les adultes exposés aux récits d'enfants.
3. Intégrer le soin des équipes au retour d'expérience et au plan de crise suivant.
4. Rester attentif aux dates anniversaires, aux arrêts tardifs et aux départs.

Par rôle

Direction

- Établir le planning des relèves et faire respecter les pauses, y compris pour soi.
- Mobiliser la médecine du travail, la protection due aux agents ou l'assurance selon le statut.
- Soutenir et protéger les collègues menacés ou mis en cause publiquement.
- Se faire relayer par son suppléant à des moments fixés à l'avance.

Vie scolaire, santé, social

- Offrir aux adultes les premiers secours psychologiques puis orienter, sans rôle de thérapeute.
- Repérer les signes d'épuisement et de traumatisme vicariant chez les collègues les plus exposés.
- Tenir à jour l'annuaire des soutiens destinés aux personnels.
- Demander pour soi une supervision, car on accueille chaque jour la détresse des autres.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Les adultes de l'école sont un peu tristes ou fatigués en ce moment. C'est normal quand il se passe quelque chose de difficile. Ils prennent soin d'eux pour bien prendre soin de toi. Parfois, un autre adulte remplacera ta maîtresse ou ton maître pour qu'il se repose. Ce n'est pas à cause de toi. Tu peux toujours venir nous parler.

Aux familles

Madame, Monsieur, nos équipes ont elles aussi été touchées par [événement]. Pour continuer à accompagner vos enfants dans de bonnes conditions, nous organisons des relais entre adultes. Des remplacements pourront avoir lieu [période]. Les élèves restent encadrés par des adultes qu'ils connaissent. Pour toute question, contactez [référént]. Merci de votre confiance. [Signature de la direction]

À éviter

- Imposer un débriefing psychologique collectif ou demander à chacun de raconter ce qu'il a vécu.
- Admiration ceux qui ne s'arrêtent jamais, l'épuisement n'est pas une preuve d'engagement.
- Oublier les agents, les remplaçants, les vacataires et les volontaires.
- Laisser un adulte seul face aux récits traumatiques répétés des enfants.
- Confondre soutien entre collègues et soin psychologique, qui relève des professionnels.
- Exiger un retour à la normale dès le lendemain d'un drame.

Enseignant, éducateur

- Veiller sur son binôme et accepter d'être relayé.
- Dire à la direction quand on n'est plus en état d'accueillir des élèves.
- Ne pas porter seul les confidences lourdes d'élèves, les transmettre au professionnel désigné.

Agents et accueil

- Signaler un collègue en difficulté à un membre de la cellule.
- Accepter relèves et pauses sans culpabilité.
- Recevoir les mêmes informations et les mêmes soutiens que le reste de l'équipe.

Aux 12 à 18 ans

Vous avez peut-être remarqué que certains adultes sont touchés eux aussi. C'est humain. Nous nous organisons pour tenir dans la durée, avec des relais et des remplacements. Si un professeur est absent quelques jours, ce n'est pas un abandon. Vous n'avez pas à prendre soin de nous, c'est notre rôle de prendre soin de vous. Vous pouvez toujours vous adresser à [adulte référent].

À l'équipe

Collègues, ce que nous vivons est lourd. Personne ne doit tenir seul. Chacun a désormais un binôme, la liste est chez [nom]. Les pauses et les relèves sont planifiées, respectez-les. Si vous n'allez pas bien, dites-le à [référént bien-être], sans avoir à vous justifier. Aucun groupe de parole n'est obligatoire. Les soutiens disponibles sont [liste ou lien].

Adapter à votre structure

École

Les petites équipes ont peu de remplaçants. Prévoir avec la circonscription ou la commune un renfort rapide, et regrouper des classes plutôt que de laisser un enseignant épuisé seul avec ses élèves.

Collège, lycée

Les équipes sont nombreuses et dispersées. Le professeur principal et le CPE sont très sollicités, il faut les relayer. Penser aux assistants d'éducation, souvent jeunes et en première ligne.

Centre éducatif

Les éducateurs vivent la crise jour et nuit avec les jeunes. Organiser des relèves sur chaque créneau, l'astreinte de cadre et une analyse des pratiques régulière avec un intervenant extérieur.

Milieu fermé

Les personnels éducatifs travaillent aux côtés des personnels de l'administration. Proposer les temps de soutien à tous les témoins, surveillants compris, en lien avec les services de l'administration. Respecter les règles de sécurité lors des relèves.

Espace temporaire

Enseignants et volontaires sont souvent touchés par la même crise que les enfants. Prévoir de vrais temps de repos, des contacts réguliers à distance, et tenir compte de leurs propres besoins, sécurité, famille, revenus.

Droit international, la boussole

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 7

Il garantit des conditions de travail justes et favorables, dont la sécurité et l'hygiène du travail.

Convention de l'OIT n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs (1981)

Elle demande une politique de prévention des atteintes à la santé liées au travail.

Convention de l'OIT n° 190 sur la violence et le harcèlement (2019)

Elle reconnaît le droit à un monde du travail exempt de violence et demande de prendre en compte les risques psychosociaux associés.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les établissements qui accueillent des enfants doivent disposer d'un personnel suffisant et compétent, ce qui suppose de le préserver.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles obligations de prévention des risques psychosociaux pèsent sur l'employeur ?
- Un choc vécu au travail peut-il être reconnu comme accident du travail ou de service ?
- Quelle protection l'employeur doit-il à un agent menacé ou agressé ?
- Les volontaires et les vacataires sont-ils couverts par une assurance ?
- Quel droit de retrait existe face à un danger grave et imminent ?

Exemple, le droit français

- Code du travail, article L4121-1, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, article 2-1, les chefs de service veillent à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.
- Code général de la fonction publique, article L134-5, la collectivité publique protège l'agent contre les atteintes volontaires à son intégrité, les violences, le harcèlement et les menaces.

Sources. IFRC Reference Centre for Psychosocial Support, Guidelines for Caring for Staff and Volunteers in Crises (2019) (<https://mhpsshub.org/resource/guidelines-for-caring-for-staff-and-volunteers-in-crises/>); IFRC Reference Centre for Psychosocial Support, Caring for Volunteers, A Psychosocial Support Toolkit (2012) (<https://preparecenter.org/resource/caring-for-volunteers-a-psychosocial-support-toolkit/>); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007) (https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhps_french.pdf); OMS, Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>) Coop'Educ International, fiche « Prendre soin des équipes pendant et après la crise », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Accueillir et faire vivre un groupe de jeunes touchés

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Après un choc, un groupe a besoin de sécurité, d'apaisement, de pouvoir d'agir, de lien et d'espoir avant tout contenu scolaire exigeant. Le réflexe principal, des adultes stables, des routines annoncées, une parole possible mais jamais forcée.

Le réflexe

1. **Accueillir le groupe avec un adulte connu, des repères stables et le programme affiché.**
2. **Proposer un temps d'expression court et cadré, avec le droit de passer son tour.**
3. **Repérer et orienter les jeunes en difficulté, sans réexposition ni récit forcé.**

Qui alerter

1. Vie scolaire, infirmerie ou psychologue pour tout jeune dont les réactions inquiètent.
2. Secours sans attendre si un jeune exprime une intention suicidaire ou se met en danger, en France SAMU (15) et prévention du suicide (3114).
3. Protection de l'enfance si un jeune révèle une violence, en France enfance en danger (119).
4. Direction pour tout harcèlement ou violence entre jeunes, en France le 3018, numéro national unique contre le harcèlement.
5. Hors de France, les services listés dans l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Dans l'instant

1. Accueillir chaque jeune à la porte, par son prénom, avec un adulte que le groupe connaît.
2. Dire en deux phrases ce qui s'est passé, avec les seuls faits validés par la cellule.
3. Annoncer le déroulé de la séance et ce qui va se passer dans la journée.
4. Rappeler que chacun peut parler, se taire ou demander à sortir accompagné.
5. Proposer une courte routine de retour au calme, respiration lente ou ancrage par les sens, sans obligation.
6. Noter discrètement, avec les initiales, les absents et les réactions qui inquiètent.

Dans l'heure

1. Proposer un court temps d'expression libre, sans tour de parole, et un échange seul à qui le veut.
2. Accueillir les émotions sans les juger, répondre aux questions avec des faits simples.
3. Interrompre avec douceur tout récit détaillé, et ne montrer aucune image ni vidéo.
4. Proposer d'autres voies d'expression, dessin, écriture libre, boîte à questions anonyme.
5. Finir par une activité concrète et rassurante, puis annoncer la suite.
6. Orienter vers la vie scolaire ou la santé le jeune qui pleure longtemps, se fige ou s'isole.

Le jour même

1. Viser les cinq éléments de Hobfoll, sécurité, apaisement, efficacité personnelle et collective, lien, espoir.
2. Garder l'emploi du temps habituel, allégé, avec les mêmes adultes et les mêmes salles.
3. Remplacer évaluations et contenus exigeants par des activités courtes et accessibles.
4. Transmettre à la cellule les questions, les rumeurs et les jeunes à revoir.
5. Prévenir les familles des jeunes repérés, avec l'accord de la cellule.

Les jours suivants

1. Tenir les routines chaque jour, rituel d'entrée, programme affiché, changements annoncés à l'avance.
2. Proposer des activités de compétences psychosociales, émotions, coopération, résolution de problèmes.
3. Rendre au groupe un pouvoir d'agir par une tâche utile choisie avec les jeunes.
4. Poser des règles de respect explicites si le conflit divise le groupe, avec un adulte neutre.
5. Séparer emplois du temps et espaces si victime et auteur se côtoient, sur décision de la direction.

Le suivi

1. Suivre les jeunes repérés avec les professionnels, et revoir ceux dont l'état ne s'améliore pas.
2. Ouvrir un débat réglé sur les rumeurs et les préjugés, seulement une fois le groupe stabilisé.
3. Préparer les dates anniversaires avec les familles, sobrement, sans mise en scène.
4. Construire avec le groupe des projets tournés vers l'avenir, pour nourrir l'espoir.

Par rôle

Direction

- Garantir des adultes stables auprès des groupes les plus touchés, sans rotation inutile.
- Décider des aménagements, emploi du temps allégé, évaluations reportées, séparation de la victime et de l'auteur.
- Mettre à disposition un lieu calme et un adulte de recours pendant les cours.

Vie scolaire, santé, social

- Accueillir les jeunes qui sortent de classe, puis les raccompagner quand ils sont prêts.
- Repérer les signes qui justifient une orientation, repli, agressivité nouvelle, régression, propos suicidaires.
- Organiser le suivi avec les familles et les professionnels de santé.
- Surveiller les tensions entre jeunes dans les espaces communs et y répondre.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Aujourd'hui, on va faire la classe un peu autrement. D'abord, on se dit bonjour et on respire ensemble. Si tu veux dire quelque chose, tu peux lever la main, ou le dessiner. Tu as le droit de ne rien dire. Si tu as besoin de sortir, lève la main et un adulte t'accompagne. Les adultes de l'école sont là pour te protéger.

Aux familles

Madame, Monsieur, à la suite de [événement], la classe de votre enfant reprend avec un emploi du temps allégé et des adultes qu'il connaît. Un temps d'expression sans obligation lui est proposé. Fatigue, irritabilité ou peurs sont des réactions fréquentes ces prochains jours. Si elles durent ou vous inquiètent, contactez [nom, fonction, moyen de contact].

Enseignant, éducateur

- Conduire l'accueil et le temps d'expression selon le cadre prévu, sans jouer le thérapeute.
- Afficher les règles et le programme du jour, prévenir de tout changement.
- Arrêter calmement et tout de suite une insulte, une moquerie ou un amalgame.
- Signaler à la vie scolaire les jeunes qui inquiètent, avec les faits observés.

Agents et accueil

- Rester présents et bienveillants dans la cour, à la cantine et dans les couloirs.
- Signaler à la vie scolaire toute bagarre, moquerie ou jeune isolé.
- Garder les repères matériels, horaires, repas, lieux, aussi stables que possible.

Aux 12 à 18 ans

Ce qui s'est passé nous touche tous, de façons différentes. Nous allons prendre un moment pour en parler, si vous le souhaitez. Chacun parle de ce qu'il ressent, pas des détails de l'événement. Personne n'est obligé de parler, vous pouvez passer votre tour. On s'écoute sans juger et sans se moquer. Une insulte ou un amalgame arrête l'échange. Si vous avez besoin de sortir, dites-le, un adulte vous accompagnera.

À l'équipe

Collègues, pour l'accueil des classes [jour], suivez la trame jointe. Accueil par un adulte connu, faits validés en deux phrases, temps d'expression facultatif, activité rassurante. Aucun récit détaillé, aucune image. Notez les jeunes à revoir avec leurs initiales et transmettez à [nom]. En cas de tension, rappelez les règles sans forcer de réconciliation. [Nom] est joignable toute la journée.

À éviter

- Reprendre le programme comme si rien ne s'était passé, ou au contraire ne parler que du drame.
- Faire raconter l'événement, montrer des images ou rejouer la scène, même pour comprendre.
- Obliger chacun à prendre la parole, ou commenter ce qu'un jeune a dit ou dessiné.
- Exiger une réconciliation entre jeunes divisés par un conflit, ou mettre victime et auteur face à face.
- Laisser passer une insulte ou un amalgame visant un groupe, une religion ou une origine.
- Interpréter un dessin ou poser un diagnostic sur un jeune.

Adapter à votre structure

École

Avec les 3 à 11 ans, temps d'expression de quelques minutes, par le jeu, le dessin ou une histoire. Régressions, peur de la séparation et questions répétées sont fréquentes. Répondre simplement, autant de fois que nécessaire, et garder les rituels du quotidien.

Collège, lycée

Les adolescents parlent surtout entre eux et en ligne. Associer les délégués, ouvrir la boîte à questions et réserver le débat réglé en EMC à la phase où le groupe est stabilisé. Surveiller les replis et les conduites à risque.

Centre éducatif

Le groupe est aussi le lieu de vie. Préserver les rituels du soir et du coucher, éviter les changements d'éducateurs et garder le lien avec les familles selon les décisions en vigueur.

Milieu fermé

Les activités de groupe se tiennent dans le cadre fixé par l'administration. La détresse d'un jeune appelle une présence et un soin, jamais un isolement. Toute tension entre jeunes est signalée sans délai aux personnels.

Espace temporaire

Les enfants ont pu perdre leur maison, des proches ou leur langue de scolarisation. Prévoir des activités structurées et ludiques, des adultes de la communauté et des groupes composés pour éviter les divisions liées au conflit.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 39

L'enfant victime de violence, de négligence ou de conflit armé a droit à une réadaptation dans un environnement qui favorise sa santé, le respect de soi et sa dignité.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 12

Le jeune peut exprimer librement son opinion sur ce qui le concerne, sans jamais être obligé de parler.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 29

L'éducation prépare à une vie responsable dans un esprit de compréhension, de paix et de tolérance entre tous les groupes.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

Aucun jeune ne doit être discriminé ou stigmatisé en raison de son origine, de sa religion ou de celles de sa famille.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990), règle 67

Elles interdisent l'isolement et le placement en cellule obscure des mineurs comme mesure disciplinaire.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quels aménagements de scolarité ou d'examen sont possibles après un événement grave ?
- Quelles règles encadrent la séparation d'une victime et d'un auteur présumé dans l'établissement ?
- Quel accord des parents faut-il pour un suivi psychologique d'un mineur ?
- Quelles procédures s'appliquent au harcèlement et aux propos discriminatoires entre élèves ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L111-1, le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.
- Code de l'éducation, article L511-3-1, aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement qui dégradent ses conditions d'apprentissage.

Sources. Hobfoll et al., Five essential elements of immediate and mid-term mass trauma intervention, empirical evidence (2007) (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/18181708/>); Santé publique France, Les compétences psychosociales, un référentiel opérationnel à destination des professionnels experts (<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/referentiel/les-competences-psychosociales-un-referentiel-operationnel-a-destination-des-professionnels-experts>); INEE, Psychosocial Support and Social and Emotional Learning (<https://inee.org/thematic-areas/pss-sel>); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007) (https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhpss_french.pdf)



Violences et menaces

- Attentat ou attaque terroriste à proximité de l'établissement, vital, agir maintenant
- Intrusion armée ou attaque de l'établissement, vital, agir maintenant
- Prise d'otage dans l'établissement ou à proximité, vital, agir maintenant
- Enlèvement d'élèves ou de jeunes, vital, agir maintenant
- Menace d'attaque ou alerte à la bombe, vital, agir maintenant
- Violence grave dans l'établissement, rixe, arme blanche, agression d'un adulte, vital, agir maintenant
- Violences sexuelles révélées au sein de la structure, par un adulte ou entre jeunes, grave
- Révélation de maltraitance ou de violences intrafamiliales, enfant en danger, grave
- Harcèlement, cyberharcèlement, sextorsion, diffusion d'images intimes, grave
- Propos violents, apologie de la violence, radicalisation, grave
- Violences ou discriminations ciblant un groupe (racisme, xénophobie, persécution d'une minorité, violences liées au genre ou à l'orientation), grave
- Enfant exposé à un mariage forcé, une mutilation sexuelle féminine, l'exploitation ou la traite, grave

Attentat ou attaque terroriste à proximité de l'établissement

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une attaque a lieu dans le quartier ou la ville. On met tout le monde à l'abri à l'intérieur, on compte les présents et on suit les seules consignes des autorités.

Le réflexe

1. **Mettre tout le monde à l'abri à l'intérieur, accès fermés, loin des fenêtres.**
2. **Compter les élèves et les adultes, signaler les absents à la direction.**
3. **Suivre uniquement les consignes des autorités et ne laisser sortir personne.**

Qui alerter

1. Les forces de l'ordre pour un danger direct (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).
2. Les secours médicaux pour un blessé ou un malaise (15 ou 112).
3. L'autorité de tutelle et la mairie, selon le plan officiel.
4. Les psychologues ou la cellule médico-psychologique, par les secours.

Premières minutes

1. Faire rentrer les élèves qui sont dehors et fermer les accès.
2. Donner le signal de mise à l'abri du plan officiel.
3. Éloigner les élèves des fenêtres et les faire asseoir au sol.
4. Compter les présents et transmettre le total à la direction.
5. Dire aux groupes en sortie de s'abriter dans le lieu fermé le plus proche.
6. N'appeler le 17 ou le 112 que pour un danger direct.

Première heure

1. Réunir la cellule de crise et désigner une seule voix vers les familles.
2. Demander aux familles, par un message court, de ne pas venir.
3. Repérer les témoins directs et les élèves dont un proche était sur place.
4. Demander aux élèves de ne rien publier et couper court aux rumeurs.
5. Préparer avec les autorités la réunification, lieu, horaire, pièce d'identité exigée.

Premières 24 heures

1. Remettre chaque élève à un adulte autorisé, après contrôle d'identité et signature d'un registre.
2. Garder avec deux adultes au moins les élèves dont la famille n'a pas pu venir.
3. Transmettre la liste confidentielle des témoins directs au service de santé mentale.
4. Envoyer aux familles des conseils, limiter les images, garder les routines, signaler les réactions qui durent.
5. Laisser aux autorités l'annonce d'un décès ou d'une blessure d'un proche, en présence d'un adulte que l'enfant connaît.

Première semaine

1. Accueillir chaque classe avec un temps de parole libre, sans obliger personne à raconter.
2. Orienter vers les psychologues les élèves qui vont mal, en laissant aux professionnels le choix des modalités, sans débriefing improvisé.
3. Recadrer tout propos qui accuse une religion, une origine ou un quartier.
4. Prévenir les élèves endeuillés ou témoins avant tout hommage.

Un mois après

1. Mener un retour d'expérience et mettre à jour le plan de mise en sûreté.
2. Anticiper les dates anniversaires et les procès, qui ravivent les souvenirs.

Par rôle

Direction

- Diriger la cellule de crise et rester joignable par les autorités.
- Valider chaque message et demander l'appui de la santé mentale.
- Confier dès l'alerte la main courante à un adulte dédié, chaque appel et décision horodatés.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste des présents, des absents et des élèves remis aux familles.
- Accueillir les élèves en détresse selon les premiers secours psychologiques.
- Dresser la liste confidentielle des témoins et des élèves déjà fragiles.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il s'est passé quelque chose de grave dehors, dans la ville. Ici, tu es à l'abri. Les policiers et les pompiers s'occupent de tout. On reste ensemble et on écoute bien les adultes. On prévient ta famille, et je reste avec toi jusqu'à ce qu'on vienne te chercher. Tu peux dire si tu as peur.

Aux familles

Madame, Monsieur, un événement grave se déroule près de [nom de l'établissement]. Les élèves sont à l'abri à l'intérieur, selon les consignes des autorités. Merci de ne pas venir ni appeler, pour laisser les lignes libres. Nous vous dirons à [heure] comment retrouver votre enfant. Seuls nos messages officiels font foi. [Signature]

À éviter

- Laisser partir un élève seul ou avec un adulte non autorisé.
- Relayer des bilans, des vidéos ou des noms non confirmés.
- Montrer des images de l'attaque en classe.
- Laisser passer une remarque qui accuse une religion ou une origine.
- Annoncer soi-même à un élève la mort d'un proche, sans confirmation officielle ni soutien médico-psychologique.

Enseignant, éducateur

- Rester avec sa classe, compter les élèves, signaler les absents.
- Répondre aux questions avec des faits simples et confirmés.
- Noter discrètement les élèves agités, figés ou en pleurs.

Agents et accueil

- Fermer les accès et ne laisser entrer que les personnes autorisées.
- Orienter familles et journalistes vers la personne désignée.

Aux 12 à 18 ans

Une attaque a eu lieu en ville. Nous ne vous dirons que ce qui est confirmé. Ici, vous êtes à l'abri et personne ne sort. Ne publiez ni photo ni message, cela gêne les secours et blesse des familles. Si vous êtes inquiets pour un proche, dites-le-nous. Aucune religion ni aucune origine n'est coupable de cette attaque.

À l'équipe

Collègues, événement grave près de l'établissement. Mise à l'abri, accès fermés, élèves loin des fenêtres. Comptez vos élèves et transmettez le total à la vie scolaire. Personne ne sort sans accord de la direction. Orientez familles et journalistes vers [nom]. Notez les élèves témoins. Point de situation à [heure].

Adapter à votre structure

École

Présenter la mise à l'abri comme le jeu calme appris en exercice. Prévoir eau et doudous. Remettre chaque enfant seulement à un adulte inscrit sur sa fiche.

Collège, lycée

Les images circulent en quelques minutes. Expliquer pourquoi ne rien publier. Repérer les élèves dont un parent est dans le secteur touché.

Centre éducatif

Prévenir le service gardien et annuler les sorties. Organiser un appel encadré pour les enfants dont la famille vit dans le quartier touché.

Milieu fermé

Suivre les consignes de l'administration. Permettre un contact familial dans le cadre prévu si un proche peut être touché. Ne jamais isoler un jeune en détresse.

Espace temporaire

L'attaque peut se répéter. Suivre le responsable de sécurité. Remettre chaque enfant à un adulte vérifié, avec les acteurs de protection de l'enfance et les responsables communautaires.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 2 et 29

L'éducation prépare à la tolérance entre groupes ethniques, nationaux et religieux.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 20, paragraphe 2

Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui incite à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030

Les établissements préparent la mise à l'abri et la réunification sûre avec les familles.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel plan officiel de mise en sûreté s'impose, et quelle autorité ordonne le confinement ?
- Qui peut récupérer un mineur pendant une crise, et sur quelle pièce ?
- Comment l'apologie du terrorisme et l'incitation à la haine sont-elles punies et signalées ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, Bulletin officiel n° 26, au moins deux exercices par an.
- Code pénal, article 421-2-5, la provocation directe au terrorisme et son apologie publique sont des délits.
- Victimes de terrorisme, indemnisation par le Fonds de garantie des victimes, démarche sur service-public.fr.

Sources. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), BO n° 26 du 29 juin 2023 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>); Comprehensive School Safety Framework 2022-2030, GADRRRES (<https://gadrrres.net/comprehensive-school-safety-framework>); Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>); Demande d'indemnisation par une victime d'acte de terrorisme (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R45565>)

Coop'Educ International, fiche « Attentat ou attaque terroriste à proximité de l'établissement », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Intrusion armée ou attaque de l'établissement

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une personne armée entre ou tente d'entrer pour attaquer. Chacun applique la conduite officielle, s'échapper si c'est possible sans risque, sinon se cacher, puis alerter et attendre les forces de l'ordre.

Le réflexe

1. **S'échapper avec les élèves si c'est possible sans risque, loin du danger.**
2. **Se cacher si la fuite est impossible, s'enfermer, éteindre, se taire.**
3. **Alerter les forces de l'ordre une fois à l'abri, en France 17 ou 112, puis attendre.**

Qui alerter

1. Les forces de l'ordre une fois à l'abri (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).
2. Les secours médicaux pour les blessés (15 ou 112).
3. La direction par le moyen prévu au plan, puis l'autorité de tutelle.
4. Les psychologues et la cellule médico-psychologique, par les secours.

Premières minutes

1. Fuir avec les élèves si une sortie sûre existe, sans prendre d'affaires.
2. S'enfermer avec eux dans la pièce fermable la plus proche si la fuite est impossible, verrouiller, barricader.
3. Éteindre, s'éloigner des portes et des fenêtres, s'allonger au sol.
4. Faire silence et passer les téléphones en silencieux, sans vibreur.
5. Alerter le 17 ou le 112 à voix basse, ou le 114 par SMS, en donnant lieu et effectif.
6. Rester caché jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre, sans ouvrir à personne d'autre.

Première heure

1. Garder les mains visibles et ouvertes à l'arrivée des forces de l'ordre, sans courir vers elles.
2. Suivre leurs consignes d'évacuation et compter les élèves au point de regroupement.
3. Réunir la cellule de crise hors du site, avec une seule voix vers les familles.
4. Signaler aux secours les blessés et les personnes encore cachées.
5. Noter le nom des témoins directs, sans les interroger.

Premières 24 heures

1. Organiser la réunification encadrée, contrôle d'identité et registre de remise de chaque enfant.
2. Accueillir à part les familles des blessés, avec un adulte dédié, les autorités annonçant tout décès.
3. Transmettre au service de santé mentale la liste confidentielle des témoins et des blessés.

Première semaine

1. Rouvrir les locaux seulement après accord des autorités.
2. Préparer le retour, adultes visibles, horaires allégés, parole libre.
3. Orienter vers la santé mentale les élèves et adultes en difficulté, en laissant aux professionnels le choix des modalités, sans débriefing improvisé.
4. Faire retirer les vidéos et contrer les rumeurs en ligne.

Un mois après

1. Revoir chaque élève témoin et ajuster son suivi.
2. Mener un retour d'expérience sans chercher de coupable, puis corriger le plan.
3. Reprendre les exercices avec douceur, en prévenant les élèves concernés.

Par rôle

Direction

- Diffuser l'alerte intrusion par le moyen prévu, jamais par l'alarme incendie.
- Alerter les forces de l'ordre, se protéger, puis activer la cellule de crise une fois en sécurité.
- Valider le message unique aux familles et désigner le porte-parole.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir ensuite la liste des présents, des blessés et des enfants remis aux familles.
- Offrir les premiers secours psychologiques et préparer l'orientation vers les psychologues.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

On fait le jeu du silence, comme à l'exercice. On se cache avec moi, tout au fond, sans aucun bruit. Je reste avec toi. Si tu as peur, serre-moi la main très fort. On attend les policiers, ils vont venir nous chercher. Ensuite, tu retrouveras ta famille.

Aux familles

[Message validé avec les forces de l'ordre.] Madame, Monsieur, un incident grave a lieu à [nom de l'établissement]. Les forces de l'ordre sont sur place. Ne venez pas. Tant que l'alerte n'est pas levée, n'appellez pas votre enfant, son téléphone doit rester silencieux. [S'il y a des blessés] Leurs familles sont contactées directement. Remise des enfants à [lieu] dès [heure], avec une pièce d'identité. Prochain message à [heure]. [Signature]

À éviter

- Déclencher l'alarme incendie, qui ferait sortir tout le monde vers le danger.
- Aller voir ce qui se passe ou parlementer avec l'agresseur.
- Ouvrir avant l'arrivée et l'identification des forces de l'ordre.
- Publier photos, vidéos ou position des personnes cachées.

Adapter à votre structure

École

Utiliser le mot et le jeu appris en exercice. Porter les plus petits si l'on fuit. Prévoir un adulte nommé pour chaque enfant en situation de handicap.

Collège, lycée

Les élèves dispersés, cour, CDI, toilettes, doivent connaître seuls la conduite. Les entraîner à rejoindre la salle fermable la plus proche, sans filmer.

Centre éducatif

Les enfants vivent sur place. Prévoir la conduite à tenir à l'internat et la nuit. Prévenir ensuite le service gardien et le juge.

Milieu fermé

Suivre les consignes de l'administration. Après les faits, veiller aux soins, à l'information de la famille et à l'absence d'isolement punitif.

Espace temporaire

Attaquer un lieu d'éducation en conflit est une grave violation. Suivre le plan de sécurité. Signaler par un canal sûr au point focal de l'ONU, sans enquêter ni garder de liste des victimes.

Enseignant, éducateur

- Décider vite, fuir avec la classe ou se cacher, selon l'endroit du danger.
- Garder les élèves calmes, voix basse, gestes simples.
- Compter ses élèves dès que possible et signaler les absents.

Agents et accueil

- Fuir ou se cacher avec les élèves de son secteur, sans aller au contact de l'agresseur.
- Remettre aux forces de l'ordre, à leur demande, les clés des locaux.

Aux 12 à 18 ans

Écoutez-moi. Il y a un danger dans l'établissement. On se cache ici et on se tait. Téléphones en silencieux, sans vibreur. Personne n'ouvre la porte. On reste au sol, loin de la porte et des fenêtres. Quand la police arrivera, on gardera les mains visibles et on suivra ses consignes. Après, nous serons là pour vous.

À l'équipe

Collègues, l'intrusion a pris fin. Vos gestes ont protégé les élèves, merci. La réunification se fait à [lieu]. Transmettez à la vie scolaire votre liste d'élèves et le nom des témoins directs. Ne parlez pas aux médias et ne publiez rien. Un temps d'accueil des adultes a lieu à [heure] avec [nom].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

L'État protège l'enfant contre toute violence, y compris quand il est confié à un établissement.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, article 8, paragraphe 2, b) ix) et e) iv)

En conflit armé seulement, attaquer intentionnellement une école qui n'est pas un objectif militaire est un crime de guerre.

Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015)

Les États signataires s'engagent à protéger l'éducation pendant les conflits armés.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel document officiel fixe la conduite en cas d'intrusion, et combien d'exercices sont obligatoires ?
- Quelle autorité dirige l'intervention et lève l'alerte ?
- Quelle protection juridique couvre les personnels blessés ou choqués ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, Bulletin officiel n° 26, PPMS unique incluant l'attentat intrusion.
- Code pénal, articles 431-22 et suivants, intrusion non autorisée dans un établissement scolaire, aggravée si l'auteur est armé.
- Code de l'éducation, article R. 421-10, 3°, le chef d'établissement veille avec les autorités à la sécurité des personnes.

Sources. Réagir en cas d'attaque terroriste (<https://www.info.gouv.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste>); Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), BO n° 26 du 29 juin 2023 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>); Safe Schools Declaration (<https://ssd.protectingeducation.org/>); Post-traumatic stress disorder, NICE NG116, recommandations (<https://www.nice.org.uk/guidance/ng116/chapter/recommendations>)
Coop'Educ International, fiche « Intrusion armée ou attaque de l'établissement », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Prise d'otage dans l'établissement ou à proximité

VITAL, AGIR MAINTENANT

Des personnes sont retenues de force par un agresseur, dans l'établissement ou tout près. On ne négocie pas et on n'intervient pas. On met à l'abri ou on évacue les autres, on alerte, on laisse agir les forces de l'ordre.

Le réflexe

1. **S'éloigner, se mettre à l'abri ou évacuer, sans jamais approcher de l'agresseur.**
2. **Alerter les forces de l'ordre en donnant le lieu exact, en France 17 ou 112.**
3. **Laisser les forces de l'ordre mener seules toute négociation et toute action.**

Qui alerter

1. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).
2. La direction et l'autorité de tutelle, selon le plan officiel.
3. Les secours médicaux pour les blessés et les personnes libérées (15 ou 112).
4. Les psychologues et la cellule médico-psychologique, par les secours.

Premières minutes

1. Rester à distance de la zone et empêcher quiconque de s'en approcher.
2. Mettre à l'abri ou évacuer les autres élèves, selon les consignes du plan.
3. Alerter le 17 ou le 112 avec le lieu exact et le nombre de personnes retenues.
4. Rester calme si l'on est retenu, obéir, ne pas provoquer, rassurer les élèves proches.
5. Passer les téléphones en silencieux et ne rien publier.
6. Garder les mains levées et ouvertes, sans geste brusque, si les forces de l'ordre interviennent pendant qu'on est retenu.

Première heure

1. Remettre aux forces de l'ordre le plan des lieux et la liste des présents.
2. Recenser les présents, les évacués et les personnes peut-être retenues.
3. Ouvrir avec les autorités un accueil des familles loin du site, avec des adultes formés.
4. Rappeler qu'une image en direct peut mettre les otages en danger.

Premières 24 heures

1. Organiser la réunification encadrée des élèves évacués, contrôle d'identité et registre.
2. Accueillir à part les familles des personnes retenues, informées d'abord par les autorités.
3. Accueillir les personnes libérées avec soins et proches, sans questions sur les faits.
4. Transmettre au service de santé mentale la liste confidentielle des personnes libérées et des témoins.

Première semaine

1. Laisser les personnes libérées revenir à leur rythme, avec un adulte référent.
2. Orienter personnes libérées, proches et témoins vers la santé mentale, en laissant aux professionnels le choix des modalités, sans débriefing improvisé.
3. Protéger leur identité face aux médias et aux réseaux sociaux.
4. Préparer la classe au retour de l'élève, sans en faire un héros ni une victime à part.

Un mois après

1. Faire le point avec chaque personne libérée et sa famille sur le suivi et la scolarité.
2. Mener un retour d'expérience avec les autorités et corriger le plan.

Par rôle

Direction

- Se mettre à la disposition des forces de l'ordre, hors de la zone.
- Diriger avec les autorités la cellule de crise et l'accueil des familles.
- Refuser toute prise de parole publique sans accord des autorités.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste des présents et des évacués, pour les autorités seulement.
- Organiser avec les soignants l'accueil et le suivi des personnes libérées.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Une personne a fait quelque chose de dangereux. Les policiers sont là et ils savent quoi faire. Toi, tu es avec nous et nous nous occupons de toi. Nous prévenons tes parents. Si tu as peur ou envie de pleurer, tu peux le dire, c'est normal.

Aux familles

[Message validé avec les forces de l'ordre.] Madame, Monsieur, un incident grave est en cours à [nom de l'établissement]. Les forces de l'ordre sont sur place et agissent seules. Ne venez pas sur le site et n'appellez pas votre enfant, son téléphone doit rester silencieux. Les familles directement concernées sont contactées une à une par les autorités. Un accueil des familles est ouvert à [adresse]. Ne publiez rien. Prochain message à [heure]. [Signature]

À éviter

- Tenter de négocier avec l'agresseur ou de le maîtriser.
- S'approcher de la zone pour voir, filmer ou porter secours.
- Publier en direct des images, qui peuvent renseigner l'agresseur.
- Interroger une personne libérée sur ce qu'elle a vécu.

Adapter à votre structure

École

Tenir les enfants loin de la zone et du bruit. Garder le rituel d'exercice, voix basse, histoire, eau. Expliquer ensuite avec des mots très simples.

Collège, lycée

L'agresseur peut être un élève ou un ancien élève. Ne jamais diffuser son nom. Rappeler qu'une publication peut coûter des vies.

Centre éducatif

L'agresseur est parfois le proche d'un enfant accueilli. Prévenir le service gardien et le juge. Ne jamais tenir l'enfant pour responsable.

Milieu fermé

L'administration et les forces spécialisées gèrent l'incident. L'auteur peut être un jeune détenu et l'otage un professionnel. Après, veiller aux soins de tous, otages, témoins et auteur, et au lien familial. Rappeler l'interdiction internationale de l'isolement des mineurs et signaler aux soignants tout jeune placé à l'écart.

Espace temporaire

Alerter le responsable de sécurité. Ne jamais négocier ni payer soi-même. Protéger les familles des otages contre la stigmatisation.

Enseignant, éducateur

- Mettre sa classe à l'abri ou l'évacuer, loin de la zone.
- Parler peu si l'on est retenu, et rassurer les élèves à voix basse.
- Accueillir plus tard l'élève libéré avec simplicité, sans questions.

Agents et accueil

- Interdire de loin l'accès à la zone et guider les forces de l'ordre.
- Ne répondre à aucun média et orienter vers la personne désignée.

Aux 12 à 18 ans

Une personne retient des gens dans [lieu]. Les forces de l'ordre sont sur place et elles seules agissent. Nous restons ici, à l'abri, ensemble. Ne publiez rien, ni photo, ni message, ni rumeur, cela peut mettre en danger les personnes retenues. Si un proche est concerné, ou si vous savez quelque chose, dites-le à un adulte en privé.

À l'équipe

Collègues, une prise d'otage est en cours dans [zone]. N'approchez pas. Restez à l'abri avec vos élèves ou évacuez vers [lieu]. Comptez vos élèves et transmettez la liste à la vie scolaire. Ne publiez rien et ne répondez pas aux médias. Point de situation à [heure] par [canal].

Droit international, la boussole

Convention internationale contre la prise d'otages (1979)

Elle fait de la prise d'otages une infraction que chaque État partie doit réprimer.

Conventions de Genève de 1949, article 3 commun, et IVe Convention de Genève, article 34

La prise d'otages est interdite dans tous les conflits armés, internationaux comme non internationaux.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 39

L'enfant libéré a droit à la réadaptation physique et psychologique et à la réinsertion.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité dirige l'intervention et la communication publique ?
- Quelles règles encadrent la diffusion d'images pendant une opération en cours ?
- Quels droits ont les personnes libérées et les personnels retenus ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 224-4, l'enlèvement ou la séquestration d'une personne comme otage est un crime.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire informé d'un crime ou d'un délit dans ses fonctions avise sans délai le procureur.
- Code général de la fonction publique, article L. 134-5, protection de l'agent contre les violences et menaces.

Sources. Convention internationale contre la prise d'otages (<https://treaties.un.org/doc/db/Terrorism/french-18-5.pdf>); Code pénal, article 224-4, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027811087); Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>)

Coop'Educ International, fiche « Prise d'otage dans l'établissement ou à proximité », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Enlèvement d'élèves ou de jeunes

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un ou plusieurs enfants sont emmenés de force, ou par une personne non autorisée, depuis l'établissement, une sortie ou un trajet. On alerte tout de suite, on protège les autres enfants et on transmet les informations, sans enquêter soi-même.

Le réflexe

1. **Alerter tout de suite le 17 ou le 112, avec lieu, heure et description.**
2. **Mettre à l'abri les autres enfants et fermer les accès.**
3. **Garder les informations utiles aux enquêteurs, sans enquêter soi-même.**

Qui alerter

1. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).
2. Les responsables légaux, en privé, et l'autorité de tutelle ou le service gardien.
3. En France, l'aide aux familles d'enfants disparus (116 000).
4. En zone de conflit, la protection de l'enfance de la coordination humanitaire.

Premières minutes

1. Alerter le 17 ou le 112, avec lieu, heure, direction prise et véhicule.
2. Ne pas poursuivre les ravisseurs et ne jamais s'interposer face à une arme.
3. Mettre les autres enfants à l'abri, fermer les accès, compter les présents.
4. Noter la description de l'enfant, ses vêtements, et celle des auteurs.
5. Relever le nom et les coordonnées des témoins pour les enquêteurs.

Première heure

1. Remettre aux forces de l'ordre la fiche de l'enfant, une photo récente et les décisions de garde connues.
2. Prévenir les responsables légaux en privé, avec les autorités si possible.
3. Informer les autres familles par un message court, sans nom ni photo.
4. Ne rien publier, même un avis de recherche, sans accord des autorités.

Premières 24 heures

1. Laisser aux autorités seules le choix d'un appel à témoins public.
2. Remettre les autres enfants aux familles, avec contrôle strict d'identité.
3. Proposer un soutien aux témoins et aux amis proches de l'enfant.

Première semaine

1. Garder un lien régulier et discret avec la famille.
2. Laisser la classe dire son inquiétude, sans rumeur ni hypothèse.
3. Orienter les élèves très inquiets vers les psychologues, en laissant aux professionnels le choix des modalités, sans débriefing improvisé.
4. Préparer avec les professionnels le retour de l'enfant, s'il est retrouvé.

Un mois après

1. Organiser un retour progressif, avec un adulte référent et un emploi du temps allégé.
2. Ne jamais demander à l'enfant de raconter devant d'autres.
3. Empêcher toute stigmatisation au retour, en particulier des filles enlevées par un groupe armé.

Par rôle

Direction

- Alerter sans délai les forces de l'ordre et l'autorité de tutelle.
- Décider avec les autorités de toute communication.
- Renforcer le contrôle des sorties et des adultes autorisés.

Vie scolaire, santé, social

- Vérifier dans le dossier les personnes autorisées et les décisions de justice.
- Accueillir les témoins selon les premiers secours psychologiques, sans questions sur les faits.
- Orienter la famille et les élèves vers la santé mentale.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

[Prénom] n'est pas avec nous aujourd'hui. Les policiers cherchent [Prénom] et tous les adultes aident. Toi, tu es en sécurité ici. Ce n'est la faute de personne dans la classe. Si tu as vu quelque chose, dis-le à un adulte. Tu peux aussi dire si tu es triste ou si tu as peur.

Aux familles

[À envoyer après avoir prévenu de vive voix la famille de l'élève concerné.] Madame, Monsieur, votre enfant est en sécurité. Un incident grave concernant un autre élève s'est produit ce [jour]. Les autorités enquêtent et sa famille est accompagnée. Merci de ne rien publier. Désormais, seules les personnes inscrites sur la fiche de votre enfant pourront le récupérer, sur pièce d'identité. Prochain message à [heure]. [Signature]

À éviter

- Attendre avant d'alerter, en pensant à un simple retard.
- Poursuivre les ravisseurs ou tenter de reprendre l'enfant de force.
- Interroger longuement les enfants témoins, ce qui fragilise leur parole.
- Publier un avis de recherche sans accord des autorités.
- Confier un enfant à un adulte non inscrit, même connu de lui.

Adapter à votre structure

École

Le contrôle des adultes autorisés à la sortie protège d'abord. Ne jamais confier un enfant sur un simple appel. Expliquer l'absence aux petits sans détail effrayant.

Collège, lycée

Les rumeurs circulent vite. Rappeler que l'enquête appartient aux autorités. Penser aux départs sous emprise d'un adulte ou d'un réseau, qui relèvent de la protection de l'enfance.

Centre éducatif

L'enlèvement par un parent privé de ses droits est un risque réel. Connaître les décisions du juge, prévenir sans délai le service gardien et le juge des enfants.

Espace temporaire

Coordonner l'alerte avec la protection de l'enfance humanitaire. Prévoir des trajets accompagnés. Préparer le retour des enfants libérés, réunification familiale, soins, scolarité. Préparer avec les chefs communautaires et religieux l'accueil des filles libérées et de leurs enfants, souvent rejetés.

Enseignant, éducateur

- Compter ses élèves et signaler immédiatement tout manquant.
- Rassurer le groupe, sans hypothèse devant les élèves.
- Écrire ce qu'on a vu, avec l'heure, pour la direction.

Agents et accueil

- Contrôler toute personne qui veut récupérer un enfant.
- Noter la plaque, le véhicule ou la direction prise, sans poursuivre.

Aux 12 à 18 ans

Vous avez sans doute entendu parler de [Prénom]. Les forces de l'ordre mènent les recherches. Nous ne dirons que ce qui est confirmé. Ne publiez ni photo, ni nom, ni hypothèse, cela peut gêner l'enquête et blesser la famille. Si vous savez quelque chose, même un détail, dites-le à un adulte en privé.

À l'équipe

Collègues, un élève, [initiales], a été emmené ce [jour] dans des conditions inquiétantes. Les forces de l'ordre sont saisies. Aucun enfant ne part sans vérification d'identité. Écrivez ce que vous avez vu et remettez-le à la direction. Aucune hypothèse devant les élèves, aucune publication.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 35

Les États prennent toutes les mesures pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

Elle organise le retour rapide d'un enfant emmené illicitement hors de son pays de résidence habituelle.

Résolution 2225 (2015) du Conseil de sécurité

L'enlèvement d'enfants en conflit armé permet d'inscrire les parties responsables sur la liste du Secrétaire général.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel service reçoit l'alerte, et existe-t-il un dispositif d'alerte publique pour les mineurs enlevés ?
- Qui peut récupérer un enfant, et quelles décisions de garde l'établissement doit-il appliquer ?
- Le pays a-t-il ratifié la Convention de La Haye de 1980 ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, articles 224-1 et suivants, l'enlèvement et la séquestration sont punis.
- Dispositif Alerte enlèvement, décidé par le procureur pour un mineur enlevé en danger.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire informé d'un crime ou d'un délit dans ses fonctions avise sans délai le procureur.

Sources. Abduction, ONU, enfants et conflits armés (<https://childrenandarmedconflict.un.org/en/six-grave-violations/abduction-of-children>); Le dispositif Alerte enlèvement a 20 ans (<https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/dispositif-alerte-enlevement-20-ans>); Code de procédure pénale, article 40, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933/)

Coop'Educ International, fiche « Enlèvement d'élèves ou de jeunes », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Menace d'attaque ou alerte à la bombe

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une menace d'attaque ou de bombe vise l'établissement, ou un objet suspect est trouvé. On traite chaque menace comme réelle, on alerte les forces de l'ordre et on applique leur décision, évacuer ou se confiner.

Le réflexe

1. **Ne pas toucher l'objet suspect et éloigner tout le monde.**
2. **Alerter les forces de l'ordre, en France 17 ou 112, et la direction, garder le message.**
3. **Appliquer la décision prise par la direction avec les forces de l'ordre, évacuer ou se confiner.**

Qui alerter

1. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).
2. La direction, qui informe l'autorité de tutelle selon le plan officiel.
3. Pour une menace en ligne visant un élève, en France, l'aide aux victimes de cyberviolences (3018).

Premières minutes

1. Laisser parler la personne qui appelle, sans raccrocher.
2. Noter l'heure, les mots exacts, la voix et les bruits de fond.
3. Garder le message écrit et en faire une capture, sans le transférer.
4. Ne pas toucher ni déplacer un objet suspect, et s'en éloigner.
5. Téléphoner loin de l'objet suspect, jamais à côté.
6. Alerter le 17 ou le 112, puis la direction, avec les faits notés.

Première heure

1. Appliquer la décision des forces de l'ordre, évacuation ou confinement, sans improviser.
2. Rejoindre le point de rassemblement indiqué par les autorités et faire l'appel.
3. Ne rentrer qu'après la levée de doute par les services compétents.
4. Informer les familles par un message court de ce qui se passe et de ce qu'on attend d'elles.

Premières 24 heures

1. Reprendre les cours seulement avec l'accord explicite des autorités.
2. Remettre aux enquêteurs messages et notes, et déposer plainte avec l'autorité de tutelle.
3. Repérer les élèves très angoissés, notamment ceux qui ont déjà vécu une attaque ou une guerre.

Première semaine

1. Laisser les autorités enquêter si un élève est soupçonné, puis suivre la procédure disciplinaire.
2. Rappeler que menacer, même pour rire, est une faute grave et souvent un délit.
3. Chercher le mal-être ou le harcèlement parfois caché derrière la menace d'un élève.
4. Orienter vers la santé mentale les élèves et adultes qui restent anxieux.

Un mois après

1. Mener un retour d'expérience et ajuster le plan d'évacuation et de rassemblement.
2. Rester vigilant pendant les vagues de menaces, sans banaliser.
3. Entretenir le réflexe de signaler à un adulte une menace vue en ligne.

Par rôle

Direction

- Décider sans attendre avec les forces de l'ordre, évacuer ou confiner, puis appliquer leurs consignes à leur arrivée.
- Coordonner l'évacuation ou le confinement et l'appel des présents.
- Informer l'autorité de tutelle et valider chaque message.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le registre des présents et des élèves remis aux familles.
- Emporter la trousse d'urgence et les traitements des élèves qui en ont besoin.
- Prendre en charge les élèves en crise d'angoisse.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Les adultes ont reçu un message bizarre. Pour être sûrs que tout va bien, des policiers vont vérifier les bâtiments. Pendant ce temps, on reste tous ensemble [ici ou au point de rendez-vous]. Si tu as peur, tu peux le dire, je reste avec toi. Après, on te dira ce qui se passe.

Aux familles

Madame, Monsieur, une menace a visé [nom de l'établissement] ce [jour]. Les forces de l'ordre ont été alertées. Les élèves sont [évacués ou confinés] avec les adultes. Merci de ne pas venir et de ne rien relayer sur les réseaux sociaux. Nous vous informerons dès la levée de l'alerte, vers [heure].
[Signature]

À éviter

- Toucher, ouvrir ou déplacer un objet suspect.
- Décider seul qu'une menace est une blague et ne pas alerter.
- Effacer le message de menace ou le faire circuler.
- Sanctionner un élève auteur sans procédure, ou au contraire banaliser son geste.
- Évacuer par l'alarme incendie vers le point habituel sans vérifier qu'itinéraire et point évitent l'objet.

Adapter à votre structure

École

Évacuer en file, main dans la main, un adulte devant et un derrière. Occupier l'attente par des comptines. Ne jamais prononcer le mot bombe devant les enfants.

Collège, lycée

Les fausses alertes viennent parfois d'élèves. Rappeler la loi sans dramatiser et chercher la cause, mal-être, harcèlement, défi en ligne.

Centre éducatif

Garder chaque enfant avec un éducateur qu'il connaît. Prévoir un hébergement si le retour dans les locaux est impossible le soir.

Milieu fermé

L'administration décide des mouvements. Les adultes rassurent les jeunes et maintiennent la présence éducative, puis veillent aux soins et au lien familial.

Espace temporaire

En conflit, une menace peut précéder une attaque. Suivre le responsable de sécurité. Signaler tout engin non explosé aux services de déminage, sans y toucher.

Enseignant, éducateur

- Emmener sa classe selon la consigne, avec la liste des élèves.
- Rassurer sans plaisanter sur la menace.
- Signaler toute parole d'élève qui annonce une attaque, même pour rire.

Agents et accueil

- Signaler tout objet suspect sans le toucher et éloigner les personnes.
- Noter mot pour mot un appel reçu à l'accueil.

Aux 12 à 18 ans

L'établissement a reçu une menace. Les forces de l'ordre vérifient et nous appliquons leurs consignes. Même si une menace peut se révéler fausse, nous la prenons au sérieux. Restez avec votre groupe et ne relayez aucune rumeur. Envoyer une fausse alerte est un délit, même pour plaisanter. Si vous savez quelque chose, dites-le à un adulte en privé.

À l'équipe

Collègues, une menace vise l'établissement. Consigne [évacuation vers le point de rassemblement ou confinement]. Prenez votre liste et faites l'appel. Ne touchez aucun objet suspect, signalez-le. Aucune rumeur devant les élèves. Les élèves sous traitement sont suivis par [nom]. Point de situation à [heure].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

L'intérêt supérieur de l'enfant guide le choix d'évacuer ou de se confiner.

Observation générale n° 13 (2011) du Comité des droits de l'enfant

Elle range les menaces et les violences par les technologies numériques parmi les violences à prévenir.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030

Il demande des procédures d'évacuation, de mise à l'abri et de réunification préparées et exercées.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité décide d'évacuer ou de confiner en cas de menace ?
- Quelles infractions punissent la menace et la fausse alerte, et qui porte plainte ?
- Quelles sanctions disciplinaires sont possibles pour un élève auteur, avec quelles garanties ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 322-14, la fausse information faisant croire à une destruction dangereuse est un délit.
- Code pénal, articles 322-12 et 322-13, menaces de destruction dangereuse pour les personnes.
- Code de l'éducation, article R. 421-10, 3°, le chef d'établissement veille avec les autorités à la sécurité des personnes.

Sources. Code pénal, article 322-14, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418305/); Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), BO n° 26 du 29 juin 2023 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>); Comprehensive School Safety Framework 2022-2030, GADRRRES (<https://gadrrres.net/comprehensive-school-safety-framework>); Observation générale n° 13 (2011), Comité des droits de l'enfant (https://digitallibrary.un.org/record/711722/files/CRC_C_GC_13-FR.pdf)

Coop'Educ International, fiche « Menace d'attaque ou alerte à la bombe », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Violence grave dans l'établissement, rixe, arme blanche, agression d'un adulte

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une bagarre violente, une attaque à l'arme blanche ou l'agression d'un adulte a lieu dans l'établissement ou à ses abords. On éloigne les autres, on fait soigner et on alerte. On n'intervient jamais physiquement face à une arme.

Le réflexe

1. **Éloigner les autres élèves et appeler du renfort, sans s'exposer à une arme.**
2. **Alerter le 15 et le 17, ou le 112, et donner les premiers secours.**
3. **Protéger la victime, séparer à plusieurs adultes seulement s'il n'y a pas d'arme.**

Qui alerter

1. Les secours médicaux pour tout blessé (15 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).
2. Les forces de l'ordre en cas d'arme, de violence en cours ou de menace (17 ou 112).
3. La direction, l'autorité de tutelle, puis la justice par un signalement.
4. Pour une vidéo diffusée, en France, l'aide aux cyberviolences (3018).

Premières minutes

1. Appeler du renfort à voix forte et faire prévenir la direction.
2. Faire reculer les spectateurs et les mettre à l'abri.
3. Garder ses distances face à une arme et alerter le 17 ou le 112.
4. Séparer les protagonistes à plusieurs adultes s'il n'y a pas d'arme, par la voix d'abord.
5. Donner les premiers secours et appeler le 15 ou le 112.
6. Demander d'arrêter de filmer et de ne rien publier.

Première heure

1. Installer les protagonistes dans des lieux séparés, chacun avec un adulte.
2. Prévenir séparément les familles de la victime et des auteurs présumés.
3. Accueillir témoins et élèves choqués dans un lieu calme.
4. Rédiger un compte rendu factuel, heure, lieu, personnes, gestes, sans jugement.
5. Laisser les lieux et les objets en place pour les enquêteurs.

Premières 24 heures

1. Signaler les faits au procureur ou à l'autorité compétente, selon la loi.
2. Accompagner la victime pour les soins, la plainte et ses droits.
3. Proposer à l'adulte agressé la protection juridique de son employeur.
4. Engager la procédure disciplinaire prévue, sans précipitation, droits de chacun respectés.

Première semaine

1. Reparler avec les classes concernées, sans débat sur la culpabilité ni vidéo.
2. Faire supprimer les vidéos en ligne, avec les plateformes et, en France, le 3018.
3. Orienter victime, auteurs et témoins vers la santé mentale, en laissant aux professionnels le choix des modalités, sans débriefing improvisé.

Un mois après

1. Analyser les causes, conflit, harcèlement, rivalité de groupes, et agir dessus.
2. Proposer une médiation seulement si la victime l'accepte et si la sécurité est assurée.
3. Accompagner le retour de l'adulte agressé dans ses fonctions.

Par rôle

Direction

- Coordonner la réponse et alerter secours et forces de l'ordre si besoin.
- Signaler les faits à la justice et à l'autorité de tutelle.
- Soutenir l'adulte agressé et lancer sa protection juridique.

Vie scolaire, santé, social

- Donner les premiers soins et préparer l'arrivée des secours.
- Recevoir séparément victime, auteurs et témoins.
- Accompagner aussi l'auteur mineur, qui reste un enfant à protéger.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tout à l'heure, des personnes se sont battues et quelqu'un a eu mal. Les adultes les ont séparées et les secours soignent le blessé. Maintenant, c'est fini et tu es en sécurité. Frapper, ce n'est jamais permis. Si tu as eu peur, tu peux en parler à un adulte.

Aux familles

Madame, Monsieur, un incident violent s'est produit ce [jour] à [nom de l'établissement]. La situation est maîtrisée et les élèves sont en sécurité. Les familles des élèves concernés ont été contactées. Merci de ne relayer ni vidéo ni rumeur. Votre enfant peut en parler à [nom de l'adulte référent]. [Signature]

Enseignant, éducateur

- Faire éloigner les spectateurs et appeler du renfort.
- Ne jamais s'interposer seul face à une arme.
- Rédiger un compte rendu factuel le jour même.

Agents et accueil

- Alerter immédiatement la vie scolaire ou la direction.
- Fermer les accès pour que personne de l'extérieur ne rejoigne la rixe, puis guider les secours.

Aux 12 à 18 ans

Une violence grave a eu lieu aujourd'hui. Les faits sont entre les mains de la direction et, si besoin, de la justice. Ce n'est pas le moment de juger ni de régler des comptes. Ne diffusez aucune vidéo, cela peut être puni. Si vous êtes témoin ou si vous vous sentez menacé, venez nous voir.

À l'équipe

Collègues, un incident violent a eu lieu ce [jour] à [lieu]. Si vous êtes témoin, rédigez avant ce soir un compte rendu factuel. Ne commentez pas les faits devant les élèves. Si des vidéos circulent, ne les regardez pas, demandez aux élèves de ne pas les diffuser et signalez-les à la direction. [Avec son accord, nom de l'adulte agressé] est soutenu par la direction. Temps d'échange prévu à [heure].

À éviter

- S'interposer seul face à une personne armée.
- Laisser les spectateurs regarder ou filmer.
- Réunir victime et auteurs juste après les faits, pour une confrontation ou une médiation.
- Minimiser l'agression d'un adulte, comme si elle faisait partie du métier.

Adapter à votre structure

École

La violence vient souvent d'un adulte extérieur. Faire rentrer les enfants, dire simplement que les adultes ont réglé le problème, protéger l'enfant dont le parent est en cause.

Collège, lycée

Les rixes entre groupes se prolongent aux abords et en ligne. Prévenir les représailles avec les forces de l'ordre et les familles.

Centre éducatif

Les jeunes accueillis ont souvent vécu des violences. Garder une posture éducative contenante, sans contention physique hors du cadre légal. Informer le service gardien et le juge.

Milieu fermé

L'administration gère l'incident. Ensuite, veiller aux soins, à l'information de la famille et aux droits de la défense, et signaler aux soignants tout jeune placé à l'écart.

Espace temporaire

Les tensions entre communautés dégénèrent vite. Associer les responsables communautaires à l'apaisement et protéger les témoins contre les représailles, sans afficher leur nom.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

L'État protège l'enfant contre toute violence et organise signalement et suivi.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 40

L'enfant suspecté d'une infraction a droit à un traitement qui respecte ses droits et favorise sa réintégration.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990), règle 67

En milieu fermé, les sanctions cruelles, inhumaines ou dégradantes, dont l'isolement, sont interdites pour les mineurs.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles violences sont aggravées dans un établissement scolaire ou contre un enseignant ?
- Qui signale les faits à la justice, et quelle protection couvre un personnel agressé ?
- Quelle procédure disciplinaire s'applique, et quels droits a l'élève mis en cause ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 222-13, 11°, violences aggravées dans les établissements d'enseignement et à leurs abords.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire informé d'un crime ou d'un délit dans ses fonctions avise sans délai le procureur.
- Code général de la fonction publique, article L. 134-5, protection de l'agent contre les violences et menaces.

Sources. Code pénal, article 222-13, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051876328); Code de procédure pénale, article 40, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00006574933/); Code général de la fonction publique, article L134-5, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427614); Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>) Coop'Educ International, fiche « Violence grave dans l'établissement, rixe, arme blanche, agression d'un adulte », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Violences sexuelles révélées au sein de la structure, par un adulte ou entre jeunes

GRAVE

Un enfant révèle, ou un adulte constate, des violences sexuelles commises dans la structure par un adulte ou par un autre jeune. Le réflexe est d'écouter sans questionner, de mettre l'enfant en sécurité et de signaler aux autorités, sans jamais enquêter soi-même.

Le réflexe

1. **Écouter sans questionner, croire, ne jamais promettre le secret.**
2. **Mettre l'enfant en sécurité, loin de la personne mise en cause.**
3. **Prévenir la direction et signaler aux autorités le jour même.**

Qui alerter

1. Secours si blessure, danger immédiat ou agression récente (15 ou 112), police si l'auteur est sur place ou menace (17).
2. Direction de la structure, sans délai, qui prévient l'autorité de tutelle.
3. Autorité judiciaire par signalement écrit, en France le procureur de la République.
4. Service de protection de l'enfance, en France la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes.
5. Conseil pour les adultes comme pour les jeunes, en France le 119, ailleurs l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Premières minutes

1. Rester avec l'enfant dans un lieu calme, à portée de vue d'un autre adulte.
2. Écouter ses mots sans l'interrompre, sans lui demander de détails ni de preuves.
3. Lui dire « Je te crois. Tu as bien fait de parler. Ce n'est pas ta faute. »
4. Appeler les secours (15 ou 112) en cas de blessure, de danger immédiat ou d'agression récente.
5. Prévenir la direction sans délai, à l'écart des autres jeunes.
6. Ne pas laver l'enfant ni ses vêtements après une agression récente, et l'orienter vers les urgences médicales.

Première heure

1. Écrire seul, juste après, les mots exacts de l'enfant entre « », ses propres questions, la date et le contexte.
2. Écarter l'adulte mis en cause des jeunes par mesure conservatoire, sans lui révéler les faits avant l'avis des enquêteurs.
3. Séparer le jeune mis en cause de la victime par l'emploi du temps et la surveillance, sans l'exposer.
4. Transmettre un signalement écrit à l'autorité judiciaire et, si la loi le prévoit, au service de protection de l'enfance.
5. Informer les parents de l'enfant victime, sauf si l'un d'eux est mis en cause ou si l'autorité le déconseille.

Premières 24 heures

1. Organiser l'accès de l'enfant à des soins médicaux et à un soutien spécialisé, hors de la structure.
2. Réunir une cellule restreinte, direction, santé, protection, sans diffuser aucun nom.
3. Préparer une réponse unique et factuelle aux questions de l'équipe et des familles.
4. Signaler aux enquêteurs que d'autres enfants ont pu être exposés, sans les interroger soi-même.

Première semaine

1. Proposer à l'enfant un adulte référent stable et des aménagements discrets de place, d'horaires ou de trajets.
2. Garantir au jeune mis en cause, s'il est mineur, protection, suivi éducatif et scolarité dans un autre groupe.
3. Faire cesser rumeurs et messages, rappeler la présomption d'innocence et le respect dû à la victime.
4. Proposer un soutien aux adultes qui ont reçu la parole ou qui travaillaient avec l'adulte mis en cause.

Un mois après

1. Revoir les règles de la structure, portes ouvertes, messages privés interdits, toilettes, dortoirs, transports.
2. Former toute l'équipe au repérage et à l'accueil de la parole, et afficher les numéros d'aide.
3. Maintenir l'accompagnement de l'enfant dans la durée, les effets pouvant apparaître des mois plus tard.
4. Mettre en place une éducation à l'intimité, au consentement et au droit de dire non, adaptée à l'âge.

Par rôle

Direction

- Signaler sans délai, même sans certitude, et garder une trace datée de chaque transmission.
- Prendre la mesure conservatoire qui écarte l'adulte mis en cause, sans préjuger de sa culpabilité.
- Interdire toute nouvelle audition détaillée de l'enfant et toute confrontation, et ne recueillir les faits que dans le cadre fixé par l'autorité de tutelle.
- Désigner une seule personne pour parler aux familles, à l'autorité et, si besoin, aux médias.
- Protéger contre toute pression ou représaille l'adulte ou le jeune qui a révélé ou signalé les faits.
- Valider avec l'autorité judiciaire le moment et le contenu de tout message aux familles.

Vie scolaire, santé, social

- Orienter aussitôt vers un service médical d'urgence toute agression de moins de 72 heures, sans examen intime sur place.
- Rédiger le signalement avec la direction, en distinguant paroles rapportées et constats.
- Surveiller les signes de détresse, repli, conduites à risque, idées suicidaires, et orienter le jour même.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu as bien fait de me le dire. Je te crois. Ce qui s'est passé n'est pas de ta faute. Je ne peux pas garder ce secret, parce que mon travail, c'est de te protéger. Je vais en parler à des adultes qui savent aider les enfants. Tu n'as rien à me prouver. Je reste avec toi maintenant, et tu peux revenir me voir quand tu veux.

Aux familles

[Message validé avec les autorités judiciaires avant tout envoi.]
Madame, Monsieur, des faits graves concernant [la structure] ont été portés à notre connaissance le [date]. Nous avons aussitôt saisi les autorités compétentes et pris des mesures de protection. La justice est saisie, nous ne pouvons donc donner aucun détail. Si votre enfant vous confie quelque chose, écoutez-le sans lui poser de questions détaillées, puis contactez [nom, fonction] au [numéro de l'établissement]. Merci de ne relayer aucun nom ni aucune rumeur. [Signature de la direction]

Enseignant, éducateur

- Accueillir la parole là où elle arrive, puis passer le relais à la direction le jour même.
- Ne pas revenir sur les faits avec l'enfant, sauf s'il le souhaite, et alors écouter simplement.
- Maintenir en classe le cadre habituel, sans traitement particulier visible par les autres.

Agents et accueil

- Transmettre aussitôt à la direction ce qui a été vu ou entendu, même si cela paraît mineur.
- Ne pas évoquer les faits avec l'enfant ni avec la personne mise en cause, ni entre collègues.
- Signaler les lieux peu surveillés où des jeunes ou des adultes s'isolent.

Aux 12 à 18 ans

Merci de m'avoir fait confiance, ce n'était pas facile. Je te crois, et ce qui t'est arrivé n'est pas de ta faute. Je ne peux pas te promettre le secret, la loi m'oblige à protéger les jeunes en danger, mais je te dirai à qui j'en parle et pourquoi. Tu n'as pas à me donner de détails ni de preuves. Des professionnels formés vont prendre le relais. Qu'est-ce qui t'aiderait à te sentir en sécurité aujourd'hui ?

À l'équipe

Des faits de violences sexuelles ont été signalés aux autorités le [date]. Les mesures de protection sont prises. Aucune enquête interne, aucune question aux élèves, aucun nom ne circule. Si un jeune vous parle, écoutez sans questionner, notez ses mots exacts et prévenez [nom] le jour même. Toute question d'un parent ou d'un journaliste est renvoyée vers [nom]. Un temps de soutien entre collègues est proposé le [date].

À éviter

- Poser des questions détaillées ou orientées, « Il t'a touché où ? Combien de fois ? ».
- Promettre le secret, ou attendre des preuves avant de signaler.
- Enquêter soi-même hors du cadre fixé par l'autorité de tutelle, faire répéter l'enfant devant plusieurs adultes ou le filmer.
- Confronter l'enfant à la personne mise en cause ou organiser une médiation.
- Prévenir l'adulte mis en cause avant le signalement, ou le laisser au contact des jeunes.
- Exposer le jeune mis en cause, s'il est mineur, à l'humiliation, à l'exclusion sans cadre ou au lynchage en ligne.

Adapter à votre structure

École

Les petits révèlent souvent par bribes, par le jeu ou le dessin. Noter ce qui est dit, sans interpréter. Aucun adulte ne reste seul hors de vue avec un enfant aux toilettes ou à la sieste. Entre jeunes enfants, un comportement sexuel appelle d'abord l'évaluation d'un professionnel, pas une sanction.

Collège, lycée

La révélation passe souvent par un ami ou un message, et le témoin doit lui aussi être protégé. Entre élèves, la mesure disciplinaire n'attend pas le procès mais reste confidentielle. En cas d'images ou de chantage, ouvrir aussi la fiche harcèlement et cyberharcèlement.

Centre éducatif

La révélation peut viser un éducateur, un autre jeune ou une famille d'accueil. Informer le service gardien et le juge des enfants. Revoir l'organisation des nuits, des chambres et des transports, et garantir au jeune un interlocuteur extérieur à l'équipe.

Milieu fermé

Signaler à l'autorité judiciaire et à la direction de l'établissement par la voie prévue, sans remettre en cause aucune décision. Protéger la victime sans isolement, interdit pour les mineurs par les règles internationales. Garantir son accès aux soins, à son avocat et à l'organe indépendant de contrôle des lieux de privation de liberté.

Espace temporaire

Le risque d'abus par des adultes en position de pouvoir est élevé, distribution d'aide, encadrants volontaires. Appliquer le code de conduite et le mécanisme de signalement de l'organisation, et orienter vers le service de prise en charge des violences basées sur le genre. Refuser tout arrangement amiable, compensation ou mariage proposé par la famille ou les notables. Ne jamais révéler l'identité de l'enfant.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 19 et 34

Les États protègent l'enfant contre toute violence et exploitation sexuelles, y compris quand il est confié à une institution, et organisent signalement et suivi.

Observation générale n° 13 (2011) du Comité des droits de l'enfant

Vise aussi les violences commises dans les institutions éducatives et demande des mécanismes de signalement sûrs, accessibles et adaptés aux enfants.

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Lanzarote), articles 12 et 35

Pour les États parties, le secret professionnel ne fait pas obstacle au signalement, et les auditions de l'enfant sont limitées au strict nécessaire et confiées à des professionnels formés.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 40

Le jeune mis en cause, s'il est mineur, a droit au respect de sa vie privée à tous les stades et à un traitement qui favorise sa réintégration.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui est légalement tenu de signaler, et à quelle autorité, police, parquet ou service social ?
- Quelle mesure conservatoire permet d'écarter un adulte mis en cause sans préjuger de sa culpabilité ?
- Quelle protection la loi offre-t-elle à la personne qui signale de bonne foi ?
- Pour un établissement français à l'étranger, comment s'articulent la loi du pays, les obligations des agents français et les consignes de l'AEFE ou du poste diplomatique ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 40, alinéa 2. Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit en avise sans délai le procureur de la République.
- Code pénal, article 434-3. Ne pas informer les autorités judiciaires ou administratives d'agressions ou atteintes sexuelles infligées à un mineur est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, cinq ans et 75 000 euros si le mineur a moins de quinze ans.
- Code de l'action sociale et des familles, articles L226-3 et R226-2-2. L'information préoccupante est adressée à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation (CRIP) du conseil départemental.
- Code pénal, article 226-14. Le secret professionnel ne s'applique pas à qui informe les autorités de sévices ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur, et l'accord du mineur n'est pas nécessaire. Le signalement de bonne foi n'engage pas la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire de son auteur.

Sources. Responding to children and adolescents who have been sexually abused, WHO clinical guidelines (OMS, 2017) (<https://www.who.int/publications/i/item/9789241550147>); Violences sexuelles faites aux enfants, on vous croit, rapport public de la CIIVISE (2023) (<https://www.ciivise.fr/le-rapport-public-de-2023>); Convention de Lanzarote, Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/children/lanzarote-convention>); Code de procédure pénale, article 40, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933/); Code pénal, article 434-3, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289453)
Coop'Educ International, fiche « Violences sexuelles révélées au sein de la structure, par un adulte ou entre jeunes », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Révélation de maltraitance ou de violences intrafamiliales, enfant en danger

GRAVE

Un enfant révèle des violences subies à la maison ou dans son entourage, ou un adulte constate des signes de danger. Écouter sans enquêter, se demander s'il peut rentrer chez lui ce soir, puis transmettre selon la loi, information préoccupante ou signalement judiciaire.

Le réflexe

1. **Écouter, croire, ne pas questionner ni promettre le secret.**
2. **Se demander si l'enfant est en sécurité ce soir.**
3. **Transmettre le jour même, à la justice si le danger est grave.**

Qui alerter

1. Secours en cas de blessure ou de danger vital (15 ou 112), police en cas de menace immédiate (17).
2. Direction de la structure et personnel de santé ou service social, sans délai.
3. Danger grave et immédiat, autorité judiciaire, en France le procureur de la République, avec copie à la cellule départementale.
4. Danger ou risque de danger, service de protection de l'enfance, en France la cellule départementale (CRIP).
5. Conseil à tout moment, en France le 119, ailleurs l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Premières minutes

1. Accueillir l'enfant à l'écart, dans un lieu calme, sans le presser.
2. Écouter ses mots, reformuler simplement, sans demander qui, combien de fois ni pourquoi.
3. Lui dire qu'il a bien fait de parler et que ce n'est pas sa faute.
4. Lui dire honnêtement qu'on va en parler à des adultes chargés de protéger les enfants.
5. Appeler les secours (15 ou 112) en cas de blessure ou de danger vital.
6. Prévenir aussitôt la direction et le personnel de santé ou le service social.

Première heure

1. Noter seul ses mots exacts entre « », la date, l'heure et les observations, sans hypothèse.
2. Évaluer avec la direction s'il existe un danger grave et immédiat au retour à la maison.
3. En cas de danger grave, saisir aussitôt l'autorité judiciaire ou la police, qui décide de la mise à l'abri.
4. Ne pas remettre l'enfant à la personne mise en cause sans l'avis de l'autorité saisie.
5. Hors danger immédiat, rédiger l'information préoccupante, et signaler aussi à la justice toute violence révélée si la loi l'impose.

Premières 24 heures

1. Transmettre l'écrit le jour même et en garder une copie datée dans un dossier confidentiel.
2. Informer les parents de la transmission, sauf parent mis en cause ou avis contraire de l'autorité saisie.
3. Désigner un adulte référent que l'enfant connaît et en qui il a confiance.
4. Vérifier si des frères et sœurs fréquentent la structure ou une autre école, et le signaler.
5. Offrir un temps d'échange à l'adulte qui a reçu la parole.

Première semaine

1. Répondre aux demandes du service de protection ou des enquêteurs, sans interroger l'enfant.
2. Garder un cadre scolaire normal et bienveillant, sans exposer la situation aux autres élèves.
3. Observer et noter l'évolution de l'enfant, signaler toute nouvelle inquiétude.
4. Relancer l'autorité si aucune suite n'est perçue et que le danger semble durer.

Un mois après

1. Assurer la transmission du suivi en cas de changement de classe, d'établissement ou de lieu de vie.
2. Faire le point avec les services sociaux sur ce que la structure peut apporter.
3. Inscrire au projet de la structure des séances sur le droit d'être protégé, adaptées à l'âge.

Par rôle

Direction

- Décider avec l'équipe santé et sociale de la voie, information préoccupante, signalement judiciaire ou les deux.
- Signer et transmettre l'écrit le jour même, et en garder la trace.
- Recevoir les parents à deux, seulement si aucun n'est mis en cause, sans répéter les paroles de l'enfant.
- Protéger l'adulte qui a signalé contre les pressions ou menaces de l'entourage.

Vie scolaire, santé, social

- Évaluer l'urgence médicale et orienter vers des soins, sans examen intime sur place.
- Rédiger l'écrit avec la direction, en séparant paroles rapportées, constats et contexte.
- Faire le lien avec le service social de secteur et la protection de l'enfance.
- Repérer une détresse grave ou des idées suicidaires et orienter aussitôt, en France vers le 3114.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Merci de m'avoir dit ça. Je te crois. Ce n'est pas de ta faute. Les enfants n'ont pas à être frappés, ni blessés, ni laissés sans manger. Je ne peux pas garder ce secret, parce que mon travail, c'est de protéger les enfants. Je vais en parler à des adultes dont c'est le métier d'aider. Tu n'as rien fait de mal. Je reste près de toi.

Aux familles

[Message réservé à une information préoccupante, si aucun parent n'est mis en cause et sans avis contraire de l'autorité.]
Madame, Monsieur, comme la loi nous le demande, notre établissement a transmis le [date] une information concernant [prénom de l'enfant] au service de protection de l'enfance de [territoire]. Ce service pourra vous contacter pour faire le point avec vous et vous proposer des aides. Notre équipe reste à l'écoute de votre enfant. Pour toute question, vous pouvez joindre [nom, fonction] au [numéro de l'établissement].
[Signature de la direction]

À éviter

- Interroger l'enfant en détail, lui demander de montrer ses blessures ou de répéter devant d'autres.
- Appeler les parents pour vérifier ou demander des explications avant de transmettre.
- Attendre des preuves ou une certitude, l'évaluation revient aux services compétents.
- Promettre que rien ne changera ou que la famille ne saura rien.
- Critiquer la famille devant l'enfant, qui reste souvent attaché à ses parents.
- Garder l'information pour soi par peur de se tromper ou de représailles.

Enseignant, éducateur

- Accueillir la parole, noter les mots exacts et prévenir la direction sans attendre.
- Ne pas convoquer les parents ni leur parler des faits.
- Faire de la classe un lieu sûr et prévisible pour l'enfant.

Agents et accueil

- Transmettre à la direction le jour même ce que l'enfant a dit ou ce qui a été vu.
- Ne jamais remettre l'enfant à un adulte non autorisé, et alerter la direction en cas de doute.
- Ne pas commenter la situation avec les familles ni entre collègues.

Aux 12 à 18 ans

Je te remercie de m'en avoir parlé. Je te crois, et rien de ce qui se passe chez toi n'est de ta faute. Je ne peux pas garder cela pour moi, la loi me demande de protéger les jeunes en danger. Je vais transmettre à des professionnels de la protection de l'enfance, et je te dirai ce qui se passe ensuite. Tu n'as pas à donner de détails. Est-ce que tu te sens en sécurité pour rentrer ce soir ?

À l'équipe

Une situation d'enfant en danger a été transmise aujourd'hui aux autorités compétentes. Merci de ne pas en parler entre vous ni avec les familles, et de ne poser aucune question à l'élève. Gardez avec lui un cadre habituel et bienveillant. Toute nouvelle parole ou observation est notée et remise à [nom] le jour même. Si un adulte se présente agité pour le chercher, prévenez la direction avant de lui remettre l'enfant.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants révèlent par petites phrases, par le jeu ou en réaction à une histoire lue. Noter sans interpréter. Un enfant exposé aux violences entre ses parents est lui-même victime. À la sortie, vérifier l'identité et l'autorisation de l'adulte qui vient chercher l'enfant.

Collège, lycée

L'adolescent peut demander l'anonymat ou refuser qu'on signale. Lui expliquer pourquoi on ne peut pas le promettre et ce qui va se passer ensuite. Prendre au sérieux une fugue, des scarifications ou une chute brutale des résultats comme signaux possibles.

Centre éducatif

Le jeune est souvent déjà suivi. Informer aussitôt le service gardien et le référent de l'aide sociale à l'enfance, qui saisissent le juge des enfants. Tout changement des droits de visite relève de l'autorité qui les a fixés, jamais de l'équipe seule.

Milieu fermé

Une révélation peut survenir au parloir, au téléphone ou en classe. Transmettre par la voie prévue par l'établissement et le service éducatif, dans le respect du cadre judiciaire. Le lien familial reste un droit, ses modalités relèvent du juge, à qui l'on transmet les éléments.

Espace temporaire

Le stress du déplacement aggrave les violences familiales. Orienter par le circuit de référencement de protection de l'enfance du site. Ne jamais confier l'enfant à un adulte sans vérification. Sans service disponible, noter discrètement les faits et alerter l'organisation référente en protection.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Les États protègent l'enfant contre toute violence, négligence ou maltraitance de ses parents ou de toute personne qui en a la charge, et organisent repérage, signalement et suivi.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 3, 9 et 12

L'intérêt supérieur de l'enfant guide chaque décision, seules les autorités compétentes décident d'une séparation, et l'enfant a le droit d'être entendu.

Observation générale n° 13 (2011) du Comité des droits de l'enfant

Range l'exposition aux violences conjugales et la négligence parmi les violences, et demande que chaque professionnel sache les repérer et les signaler.

Convention de Lanzarote, article 12

Pour les États du Conseil de l'Europe parties, toute personne qui soupçonne de bonne foi des abus sexuels sur un enfant, y compris dans la famille, est encouragée à les signaler.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité reçoit les situations d'enfant en danger, service social, juge, police ?
- Le signalement est-il obligatoire pour tout adulte ou seulement pour certains professionnels ?
- Les parents doivent-ils être informés, et dans quels cas cette information est-elle exclue ?
- Quelle mesure d'urgence permet la mise à l'abri d'un enfant, et qui la décide ?
- Les châtiments corporels au domicile sont-ils interdits par la loi du pays ?

Exemple, le droit français

- Code de l'action sociale et des familles, articles L226-2-1, L226-3 et R226-2-2. L'information préoccupante, adressée à la cellule départementale (CRIP), alerte sur un mineur en danger ou en risque de l'être. Les parents en sont informés, sauf intérêt contraire de l'enfant.
- Code de procédure pénale, article 40, alinéa 2. Le fonctionnaire qui a connaissance d'un crime ou d'un délit en avise sans délai le procureur de la République, quel que soit le degré d'urgence.
- Code pénal, article 434-3. Ne pas informer les autorités de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur est un délit, puni plus lourdement si l'enfant a moins de quinze ans.
- Code civil, article 371-1. L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.

Sources. Observation générale n° 13 (2011), Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, CRC/C/GC/13 (<https://docs.un.org/fr/CRC/C/GC/13>); Code de l'action sociale et des familles, article L226-3, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045137055); Code de l'action sociale et des familles, article R226-2-2, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028251430); La protection de l'enfance, ministère de l'Éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/la-protection-de-l-enfance-5300>); Violences sexuelles faites aux enfants, on vous croit, rapport public de la CIIVISE (2023) (<https://www.ciivise.fr/le-rapport-public-de-2023>)

Coop'Educ International, fiche « Révélation de maltraitance ou de violences intrafamiliales, enfant en danger », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Harcèlement, cyberharcèlement, sextorsion, diffusion d'images intimes

GRAVE

Un jeune subit des violences répétées, dans la structure ou en ligne, ou des images intimes de lui circulent ou servent à le faire chanter. Protéger d'abord, repérer le risque suicidaire, faire cesser l'exposition et signaler, sans jamais copier ni transférer une image intime.

Le réflexe

1. **Protéger le jeune et évaluer tout de suite le risque suicidaire.**
2. **Ne jamais copier ni transférer une image intime, même comme preuve.**
3. **Faire cesser, signaler, accompagner victime, témoins et auteurs.**

Qui alerter

1. Secours si risque suicidaire immédiat ou menace grave (15, 17 ou 112), en France le 3114 pour un avis.
2. Direction, puis famille de la victime, sauf si cela la met en danger.
3. Service d'aide aux victimes, en France le 3018, numéro national unique contre le harcèlement et les violences numériques.
4. Autorité judiciaire pour les faits pénaux, par signalement au procureur ou plainte de la famille.
5. Plateformes en ligne et, en France, la plateforme officielle de signalement PHAROS pour les contenus illicites.

Premières minutes

1. Recevoir le jeune à l'écart, l'écouter et lui dire qu'il n'est pas responsable.
2. Lui demander simplement s'il pense à se faire du mal, et ne pas le laisser seul si oui.
3. En cas de chantage, lui dire de ne pas payer, de ne plus répondre et de ne rien supprimer.
4. Noter pseudonymes, liens, dates et heures, sans ouvrir, enregistrer ni transférer l'image intime.
5. Demander aux élèves qui ont reçu le contenu de ne pas le partager et de le signaler.
6. Prévenir la direction et, en cas de menace grave ou de danger vital, les secours (15, 17 ou 112).

Première heure

1. Évaluer avec le personnel de santé l'état du jeune et prévenir sa famille, sauf si cela le met en danger.
2. Contacter le service d'aide aux victimes de violences numériques, en France le 3018, pour obtenir le retrait des contenus.
3. Signaler les contenus illicites à la plateforme et, en France, sur PHAROS, sans capturer les images intimes.
4. Recevoir séparément les jeunes mis en cause pour exiger l'arrêt, sans enquêter ni manipuler leurs téléphones.
5. Signaler au procureur les faits pénaux, chantage, diffusion d'images intimes, menaces, harcèlement grave.
6. Adapter tout de suite la vie de la victime dans la structure, place, trajets, récréations, accompagnement.

Premières 24 heures

1. Rencontrer la famille de la victime, expliquer les mesures prises et la possibilité de porter plainte.
2. Rencontrer séparément les familles des jeunes mis en cause, sans exposer la victime.
3. Engager le protocole de traitement prévu, en France celui du programme pHARe.
4. Décider des suites disciplinaires proportionnées, distinctes de la procédure pénale.
5. Parler aux témoins, sans nommer la victime, pour faire cesser la circulation du contenu.

Première semaine

1. Faire un point bref chaque jour avec la victime, avec un adulte qu'elle a choisi.
2. Suivre les auteurs par un travail de responsabilisation et de réparation encadré par des adultes.
3. Vérifier auprès des plateformes ou du 3018 que les contenus ont bien été retirés.
4. Guetter toute reprise du harcèlement, en ligne comme dans la structure.

Un mois après

1. Conduire en classe un travail sur l'empathie, le rôle des témoins et le consentement en ligne.
2. Former des élèves ambassadeurs et rendre visibles les moyens de signaler.
3. Refaire le point avec la victime un mois après, sur ce qui va et ce qui reste à ajuster.

Par rôle

Direction

- Désigner un référent unique pour la victime et sa famille.
- Signaler au procureur les faits pénaux et informer l'autorité de tutelle.
- Prendre les mesures de protection et disciplinaires sans attendre la fin de la procédure pénale.
- Refuser toute confrontation publique et toute médiation imposée entre victime et auteurs.

Vie scolaire, santé, social

- Évaluer le risque suicidaire et orienter le jour même, en France vers le 3114 si besoin.
- Tenir la chronologie des faits signalés et des mesures prises.
- Écouter les témoins, souvent choqués ou rongés par la culpabilité.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ce qu'ils te font n'est pas de ta faute. Personne n'a le droit de se moquer de toi, de te taper ou de te laisser tout seul exprès. Tu as bien fait d'en parler. Maintenant, les adultes de l'école s'en occupent. Tu peux venir me voir chaque fois que ça recommence. On va t'aider à te sentir bien ici.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant nous a confié subir [du harcèlement, une diffusion d'images, un chantage]. Il n'est pas fautif. Nous avons pris des mesures de protection le [date]. Ne payez rien, ne supprimez aucun message et ne partagez aucune image. Vous pouvez être aidés par [service d'aide, en France le 3018] et porter plainte. Votre interlocuteur est [nom, fonction], joignable au [numéro de l'établissement].

À éviter

- Demander à la victime « Pourquoi as-tu envoyé cette photo ? » ou lui reprocher son usage du téléphone.
- Copier, enregistrer, imprimer ou transférer l'image intime d'un mineur, même pour la preuve.
- Organiser une confrontation ou une médiation forcée entre la victime et les auteurs.
- Conseiller de payer ou d'envoyer d'autres images pour acheter le silence.
- Traiter les faits devant toute la classe en désignant victime ou auteurs.
- Confisquer le téléphone de la victime comme si elle était fautive.
- Fouiller les téléphones, se faire montrer le contenu ou demander aux auteurs d'effacer avant le signalement.

Enseignant, éducateur

- Intervenir à chaque moquerie ou mise à l'écart observée, même légère, et la noter.
- Signaler à la direction tout changement brutal chez un élève.
- Ne pas traiter le cas devant la classe, la victime y serait exposée.

Agents et accueil

- Signaler les lieux et moments où un jeune est isolé, bousculé ou moqué.
- S'interposer calmement et prévenir un adulte responsable.
- Ne jamais regarder, montrer ni transférer un contenu intime qui circule sur un téléphone.

Aux 12 à 18 ans

Ce que tu vis est grave et tu n'en es pas responsable, même si tu as envoyé une photo à quelqu'un en qui tu avais confiance. Celui qui menace ou diffuse commet une infraction, pas toi. Ne paie rien, ne réponds plus, ne supprime rien. On va faire retirer les contenus et te protéger. Est-ce que tu as pensé à te faire du mal ? Tu peux me le dire, on trouvera de l'aide ensemble.

À l'équipe

Une situation de [harcèlement, diffusion d'images, chantage] concernant un élève de [niveau] est en cours de traitement et les mesures de protection sont prises. Ne regardez ni ne transférez aucun contenu, même pour le signaler. Intervenez à toute moquerie observée et notez-la. Le cas n'est pas discuté en classe. Toute information est transmise à [nom] le jour même.

Adapter à votre structure

École

Chez les petits, le harcèlement prend la forme de mises à l'écart, de surnoms, de coups répétés. Agir sur le groupe par des règles explicites et des jeux coopératifs. Les violences en ligne commencent dès l'élémentaire avec les jeux et les messageries, en informer les familles.

Collège, lycée

C'est l'âge le plus exposé à la sextorsion et aux montages truqués. Parler du chantage sans culpabiliser. Associer les élèves ambassadeurs et protéger les témoins qui ont parlé contre les représailles.

Centre éducatif

Les violences entre jeunes accueillis se poursuivent le soir et la nuit. Adapter chambres et horaires. Les jeunes placés sont des cibles fréquentes d'exploitation en ligne, informer le service gardien de tout chantage.

Milieu fermé

Le harcèlement entre jeunes détenus relève de la protection due par l'établissement. Signaler par la voie hiérarchique prévue. Protéger la victime par des mesures adaptées, jamais par l'isolement. Un téléphone illicite ne change rien à l'obligation de protéger et de signaler.

Espace temporaire

Les tensions entre groupes déplacés nourrissent moqueries et exclusions. Les enfants qui partagent un téléphone familial sont exposés aux contacts d'inconnus. Prévoir un adulte référent visible et un moyen discret de signaler.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Protège l'enfant contre toute violence physique ou mentale, y compris celle exercée par d'autres enfants.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

Protège l'enfant contre les atteintes à sa vie privée, à son honneur et à sa réputation, en ligne comme hors ligne.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 34

Impose de protéger l'enfant contre l'exploitation sexuelle, dont l'usage de son image à des fins pornographiques.

Observation générale n° 25 (2021) du Comité des droits de l'enfant

Applique tous les droits de l'enfant à l'environnement numérique et demande protection contre le cyberharcèlement, l'exploitation sexuelle en ligne et des recours rapides.

Convention de Lanzarote, article 23

Pour les États du Conseil de l'Europe parties, incrimine la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles par les technologies de communication.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement sont-ils des infractions spécifiques ?
- La diffusion d'une image intime sans accord et le chantage sexuel sont-ils punis ?
- Quelle autorité ou plateforme publique reçoit les signalements de contenus illicites ?
- Un mineur qui a produit sa propre image peut-il être poursuivi, et comment le protéger ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 222-33-2-3. Le harcèlement scolaire est un délit, puni jusqu'à dix ans d'emprisonnement si la victime s'est suicidée ou a tenté de le faire.
- Code de l'éducation, article L111-6, issu de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022. Aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement, dans l'établissement ou en marge de la vie scolaire.
- Code pénal, article 226-2-1. Diffuser sans accord des paroles ou images à caractère sexuel est puni, même si elles ont été obtenues avec le consentement de la personne. L'article 227-23 réprime en outre la détention et la transmission d'images sexuelles de mineurs.
- Code de procédure pénale, article 40, alinéa 2. Le fonctionnaire avise sans délai le procureur des délits dont il a connaissance, dont le chantage et la diffusion d'images.

Sources. Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique, HCDH (<https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-25-2021-childrens-rights-relation>); Non au harcèlement, ministère de l'Éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>); Association e-Enfance, 3018 (<https://e-enfance.org/>); Code pénal, article 222-33-2-3, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045289333); Code pénal, article 226-2-1, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033207318)

Coop'Educ International, fiche « Harcèlement, cyberharcèlement, sextorsion, diffusion d'images intimes », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Propos violents, apologie de la violence, radicalisation

GRAVE

Un jeune justifie ou glorifie la violence, menace, ou montre des signes de basculement vers un extrémisme violent. Une menace précise appelle la police tout de suite. Sinon, distinguer provocation et engagement, répondre de façon éducative sans stigmatiser, et transmettre selon la procédure.

Le réflexe

1. **Menace précise ou arme, alerter la police tout de suite (17 ou 112).**
2. **Sinon, répondre calmement, rappeler la loi, ne pas humilier.**
3. **Noter les propos exacts et informer la direction le jour même.**

Qui alerter

1. Police en cas de menace précise, d'arme ou de projet d'attaque (17 ou 112).
2. Direction de la structure, le jour même, avec les propos exacts.
3. Autorité de tutelle et dispositif national de prévention, en France l'autorité académique et le référent départemental de prévention de la radicalisation.
4. Autorité judiciaire pour l'apologie publique du terrorisme ou les menaces, par signalement au procureur.
5. Plateforme de signalement des contenus illicites en ligne, en France PHAROS.

Premières minutes

1. Évaluer s'il existe une menace précise, une cible, une date ou un accès à une arme.
2. Si oui, appliquer le plan de mise en sûreté de la structure et alerter la police.
3. Si non, garder son calme et éviter l'affrontement devant le groupe.
4. Rappeler sobrement que la violence et son apologie sont interdites et blessent des personnes.
5. Proposer au jeune d'en reparler plus tard, en tête à tête, avec un adulte de confiance.
6. Rassurer les élèves visés ou blessés par les propos et leur dire qu'ils seront soutenus.

Première heure

1. Noter les propos exacts, le contexte et les témoins, sans interprétation.
2. Informer la direction, qui apprécie la gravité avec l'équipe éducative et de santé.
3. S'entretenir avec le jeune pour comprendre ce qu'il voulait dire, sans interrogatoire ni accusation.
4. Chercher s'il s'agit d'une provocation, d'une détresse, d'une répétition de propos entendus ou d'un engagement.
5. Vérifier si d'autres élèves ont relayé les propos en ligne et faire retirer les contenus.

Premières 24 heures

1. Informer la famille et la recevoir, sauf si elle participe à l'embrigadement.
2. Transmettre selon la procédure nationale, en France à l'autorité académique et au référent départemental.
3. Signaler au procureur une apologie publique du terrorisme ou une menace caractérisée.
4. Organiser en classe un échange cadré sur l'événement et le droit, sans jamais évoquer l'élève concerné.

Première semaine

1. Mettre en place un suivi éducatif avec un adulte référent et, si besoin, un soin.
2. Travailler avec les partenaires désignés par les autorités, sans constituer de dossier parallèle.
3. Décider d'une sanction éducative proportionnée, distincte de toute mesure judiciaire.
4. Veiller à ce que le jeune ne soit ni isolé ni stigmatisé par ses camarades.

Un mois après

1. Développer l'éducation aux médias, l'esprit critique et le débat argumenté.
2. Former l'équipe à distinguer provocation adolescente et engagement dans la radicalisation.
3. Faire régulièrement le point avec la famille et les partenaires sur l'évolution du jeune.

Par rôle

Direction

- Apprécier la gravité sur un faisceau d'indices, jamais sur une seule phrase.
- Alerter la police sans délai en cas de menace précise et suivre le plan de sécurité.
- Transmettre aux autorités prévues et tenir un écrit factuel de chaque étape.
- Refuser tout amalgame entre une religion, une origine ou une opinion et la violence.

Vie scolaire, santé, social

- Rechercher derrière les propos une souffrance, un isolement, une rupture familiale ou un harcèlement.
- Orienter vers un soin si la détresse ou la fascination pour la violence domine.
- Coordonner le suivi avec la famille et les partenaires désignés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Parfois, on entend des mots très durs, à la télévision ou chez des plus grands. Ces mots peuvent faire peur ou faire du mal à d'autres enfants. À l'école, on n'a pas le droit de dire qu'il faut faire du mal à quelqu'un. Tu peux me poser toutes tes questions, je vais t'expliquer. Ici, tu es en sécurité, et les adultes veillent sur tout le monde.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant a tenu le [date] des propos [justifiant la violence, menaçants] qui nous inquiètent. Nous souhaitons vous rencontrer le [date] pour comprendre ce qu'il traverse et l'accompagner ensemble. Notre but est de l'aider, pas de le stigmatiser. Selon la gravité, la loi nous oblige à informer les autorités, nous vous expliquerons ce cadre. Contact [nom, fonction] au [numéro de l'établissement].

À éviter

- Humilier ou exclure le jeune devant la classe, ce qui nourrit le discours de rupture.
- Assimiler une pratique religieuse, une tenue ou une origine à de la radicalisation.
- Ignorer une menace précise en la prenant pour une simple provocation.
- Surveiller soi-même le jeune, fouiller son téléphone ou enquêter sur sa famille.
- Projeter en classe des images de propagande, même pour les critiquer.
- Laisser un débat tourner à la mise en accusation d'un groupe d'élèves.

Enseignant, éducateur

- Accueillir les questions des élèves après un attentat sans les éluder ni polémiquer.
- Répondre à une provocation par le droit et l'argument plutôt que par l'exclusion immédiate.
- Signaler les propos exacts à la direction le jour même.

Agents et accueil

- Rapporter à la direction propos, inscriptions ou documents violents observés.
- Signaler tout adulte extérieur qui aborde les jeunes aux abords de la structure.
- Ne pas engager de débat ni de confrontation avec le jeune.

Aux 12 à 18 ans

Ce que tu as dit peut blesser des personnes qui ont perdu des proches, et justifier la violence est interdit par la loi. Je ne te juge pas comme personne. Je veux comprendre ce que tu penses et ce qui t'a amené à dire cela. On peut débattre, contester, argumenter, c'est le rôle de l'école. Mais on ne peut pas appeler à faire du mal à quelqu'un. Je reste disponible pour en reparler avec toi.

À l'équipe

Des propos [nature des propos] ont été tenus le [date] par un élève de [niveau]. La direction a évalué la situation et engagé les démarches prévues. Merci de ne pas en parler devant les élèves, de ne pas nommer le jeune et de transmettre à [nom] tout nouveau propos, avec les mots exacts. Aucune remarque sur la religion, l'origine ou les opinions de sa famille. Un temps d'échange est proposé le [date].

Adapter à votre structure

École

Un jeune enfant qui répète une phrase violente imite le plus souvent ce qu'il a entendu. Ne pas parler de radicalisation. Expliquer, rassurer et rencontrer la famille. Seule une menace précise ou une maltraitance supposée appelle un signalement, et dans ce cas ouvrir la fiche enfant en danger.

Collège, lycée

La provocation fait partie de l'adolescence, mais un faisceau de signes doit alerter, rupture, isolement, discours d'exclusion, contacts en ligne. L'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias sont des leviers, à condition d'un débat cadré et respectueux.

Centre éducatif

Les jeunes en rupture familiale sont des cibles pour les recruteurs. Coordonner avec le service gardien et le juge des enfants. Encadrer les contacts extérieurs dans les limites fixées par la décision de placement, sans atteinte excessive à la vie privée.

Milieu fermé

Le prosélytisme violent entre détenus est un risque connu. Transmettre par la chaîne de l'établissement, sans liste parallèle. Maintenir l'accès à l'éducation, au culte et au lien familial, qui sont des droits et des facteurs de protection.

Espace temporaire

Le recrutement d'enfants par des forces ou groupes armés est une violation grave des droits de l'enfant. Ne jamais confronter un recruteur. Alerter discrètement l'organisation référente en protection de l'enfance et protéger l'identité du jeune.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 13, 14 et 29

L'enfant a droit à la liberté d'expression, de pensée et de religion dans le respect des droits d'autrui, et l'éducation prépare à la paix et à la tolérance.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 17

Les États protègent l'enfant contre les informations et contenus qui nuisent à son bien-être.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

Les groupes armés ne doivent en aucune circonstance enrôler ni utiliser des personnes de moins de 18 ans.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 40

Le jeune mis en cause a droit à un traitement qui respecte sa dignité et favorise sa réintégration.

Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674, 2015)

Fait de l'éducation, de l'esprit critique et de la participation des jeunes des leviers de prévention.

À vérifier dans le droit de votre pays

- L'apologie du terrorisme ou de la violence est-elle une infraction, y compris pour un mineur ?
- Quelle autorité reçoit les signalements de radicalisation, et par quelle voie ?
- Quelles garanties protègent la liberté d'expression et de religion des élèves ?
- Quelles règles encadrent le partage d'informations sur un mineur entre école, police et services sociaux ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 421-2-5. Provoquer directement à des actes de terrorisme ou en faire publiquement l'apologie est puni de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
- Code de procédure pénale, article 40, alinéa 2. Le fonctionnaire qui a connaissance d'un délit, apologie publique ou menace, en avise sans délai le procureur de la République.
- Procédure de l'Éducation nationale. Le chef d'établissement transmet les éléments à l'IA-DASEN et au référent départemental de prévention de la radicalisation, et renseigne l'application Faits établissement.
- Code de la justice pénale des mineurs, article L11-1. Les mineurs de moins de treize ans sont présumés ne pas être capables de discernement.

Sources. Politique de prévention de la radicalisation violente en milieu scolaire, éducol (<https://eduscol.education.gouv.fr/4986/politique-de-prevention-de-la-radicalisation-violente-en-milieu-scolaire>); La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, guide à l'intention des décideurs politiques (UNESCO, 2017) (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248087>); Prévenir la radicalisation des jeunes, livret à l'usage des chefs d'établissement (CIPDR, 2018) (https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/12/Livret-prevention-radicalisation_2018_v4-1.pdf); Code pénal, article 421-2-5, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00002975573)

Coop'Educ International, fiche « Propos violents, apologie de la violence, radicalisation », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Violences ou discriminations ciblant un groupe (racisme, xénophobie, persécution d'une minorité, violences liées au genre ou à l'orientation)

GRAVE

Des jeunes ou des adultes sont insultés, exclus ou agressés en raison de leur origine, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Protéger les personnes visées, nommer clairement l'acte, sanctionner et signaler, sans amalgame ni mise en cause d'un autre groupe.

Le réflexe

1. **Protéger la personne visée et faire cesser l'acte tout de suite.**
2. **Nommer l'acte pour ce qu'il est, sans viser un groupe.**
3. **Faire constater les inscriptions ou messages haineux avant de les effacer, puis signaler, sanctionner, accompagner.**

Qui alerter

1. Secours en cas de blessure (15 ou 112), police en cas d'agression en cours ou de menace (17).
2. Direction, puis familles des jeunes concernés, en accord avec le jeune si son orientation ou son identité est en jeu.
3. Autorité judiciaire pour les injures, menaces et violences discriminatoires, par signalement au procureur.
4. Autorité de tutelle et, en France, l'équipe académique Valeurs de la République.
5. Institution indépendante de défense des droits, en France le Défenseur des droits, pour une discrimination par un adulte ou une institution.

Premières minutes

1. S'interposer, séparer et mettre la personne visée à l'abri avec un adulte.
2. Appeler les secours en cas de blessure (15 ou 112), la police si l'agression continue (17).
3. Dire clairement que ces propos ou ces gestes sont discriminatoires et interdits ici.
4. Dire à la personne visée qu'elle n'a rien fait pour mériter cela.
5. Disperser tout attroupement et empêcher l'affrontement entre groupes.

Première heure

1. Noter les propos et faits exacts, les témoins et l'heure, sans désigner de groupe responsable.
2. Photographier les tags ou inscriptions, puis les faire effacer rapidement.
3. Prévenir la direction, qui informe les familles sans jamais révéler l'orientation ou l'identité de genre d'un jeune.
4. Recevoir séparément les auteurs présumés, rappeler la loi et prendre les mesures conservatoires.
5. Repérer les autres jeunes qui pourraient se sentir menacés, sans les désigner publiquement.

Premières 24 heures

1. Signaler au procureur les injures, menaces ou violences à caractère discriminatoire.
2. Informer l'autorité de tutelle et, en France, l'équipe académique Valeurs de la République.
3. Parler aux classes concernées en nommant les faits et le droit, sans désigner d'élève.
4. Vérifier que les jeunes visés peuvent rentrer chez eux en sécurité.

Première semaine

1. Engager la procédure disciplinaire, avec un travail éducatif de responsabilisation des auteurs.
2. Suivre les jeunes visés avec un adulte référent et, si besoin, un soutien psychologique.
3. Proposer une séance sur l'histoire et les mécanismes des préjugés, adaptée à l'âge.
4. Vérifier que les règles et l'affichage de la structure respectent toutes les identités.

Un mois après

1. Inscrire la lutte contre les discriminations au projet de la structure, avec des actions régulières.
2. Recueillir anonymement le ressenti des jeunes sur le climat et le respect.
3. Former l'équipe à réagir aux propos discriminatoires et à repérer ses propres stéréotypes.

Par rôle

Direction

- Qualifier les faits par écrit et les transmettre aux autorités prévues.
- Communiquer de façon factuelle, sans stigmatiser un autre groupe.
- Protéger les jeunes et les adultes visés, y compris contre les représailles.
- Corriger sans délai toute pratique discriminatoire d'un adulte de la structure.

Vie scolaire, santé, social

- Accueillir les jeunes visés, évaluer leur détresse et le risque suicidaire, en France le 3114 si besoin.
- Suivre les incidents pour repérer un harcèlement ciblé et répété.
- Orienter vers les services et associations d'aide aux victimes.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Personne n'a le droit de se moquer de toi à cause de ta couleur de peau, de ta langue, de ta religion, de ta famille, ou parce que tu es une fille ou un garçon. Ici, tous les enfants sont respectés. Ce qui t'est arrivé n'est pas juste, et ce n'est pas de ta faute. Les adultes vont faire en sorte que cela s'arrête.

Aux familles

Madame, Monsieur, des [propos, inscriptions, violences] à caractère [raciste, antisémite, sexiste, homophobe] se sont produits le [date] dans notre établissement. Les personnes visées sont protégées et accompagnées. Les faits ont été signalés aux autorités et des sanctions sont engagées. Nous refusons tout amalgame et toute mise en cause collective. Pour toute question, contactez [nom, fonction] au [numéro de l'établissement].

À éviter

- Minimiser en parlant de « chamailleries » ou de « blagues ».
- Renvoyer dos à dos victime et auteur ou exiger des excuses mutuelles.
- Désigner un groupe entier comme responsable ou suspect.
- Révéler ou commenter l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou le statut administratif d'un jeune.
- Laisser les tags visibles ou les diffuser en photo sur les réseaux.
- Imposer une médiation entre la victime et ses agresseurs.

Enseignant, éducateur

- Réagir à chaque propos discriminatoire, même présenté comme une blague.
- Protéger la vie privée des élèves, dont leur orientation sexuelle et leur identité de genre.
- Ne jamais faire parler un élève au nom de sa communauté ou de sa religion.

Agents et accueil

- Signaler les tags à la direction, puis les effacer après constat.
- Intervenir ou prévenir un adulte face à une insulte ou une bousculade ciblée.
- Accueillir tous les jeunes et toutes les familles avec la même courtoisie.

Aux 12 à 18 ans

Ce qui vient de se passer porte un nom, c'est du [racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, transphobie]. C'est interdit par la loi et contraire à nos règles. Personne ici n'a à se justifier de son origine, de sa religion, de son identité ou de qui il aime. Les faits seront traités et sanctionnés selon nos règles. Chacun peut nous aider en signalant, sans craindre de représailles. Si vous êtes visés, venez nous en parler, nous vous recevrons discrètement.

À l'équipe

Des faits à caractère [nature] ont visé [un élève, un groupe, un collègue] le [date]. Ils sont signalés et traités. Merci de réagir à chaque propos discriminatoire, même sous forme de blague, et de le noter. Ne désignez aucun groupe comme responsable. Protégez la vie privée des jeunes, notamment leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Signalez à [nom] toute nouvelle tension.

Adapter à votre structure

École

Les petits répètent souvent des mots entendus sans en mesurer le sens. Expliquer, faire réparer, associer les familles. Utiliser des albums et des jeux sur les différences. Être attentif aux enfants qui ne parlent pas encore la langue de l'école.

Collège, lycée

Les violences sexistes et LGBTphobes, les insultes en ligne et les tensions liées aux conflits internationaux sont fréquentes. Poser un cadre de débat strict, protéger les élèves qui ne veulent pas révéler leur identité, et ouvrir aussi la fiche harcèlement si les faits se répètent.

Centre éducatif

Les jeunes vivent ensemble jour et nuit, les tensions se prolongent. Organiser chambres et activités pour protéger les jeunes visés. Respecter les pratiques religieuses et alimentaires dans le cadre du règlement.

Milieu fermé

Les regroupements par affinité peuvent exposer les jeunes des minorités. Les protéger par des mesures adaptées, jamais par l'isolement. Garantir à chacun un égal accès à l'éducation, au culte, aux soins et au lien familial.

Espace temporaire

Quand une minorité est persécutée, la liste des élèves et leur origine sont des données dangereuses, ne jamais les exposer. Composer les groupes avec prudence, protéger particulièrement les filles, et documenter les violations par les canaux sûrs de l'organisation référente.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

Interdit toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'origine ou d'incapacité. Le Comité des droits de l'enfant y inclut l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 29 et 30

L'éducation forme à la tolérance et à l'égalité des sexes, et les enfants des minorités ont droit à leur culture, leur religion et leur langue.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, article 7

Les États prennent des mesures immédiates, notamment dans l'enseignement, pour lutter contre les préjugés raciaux.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, article 10

Impose l'égalité dans l'éducation et l'élimination des stéréotypes sur les rôles des femmes et des hommes.

Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)

Interdit toute discrimination dans l'accès à l'éducation et dans le traitement des élèves.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quels motifs de discrimination la loi reconnaît-elle, et l'orientation sexuelle et l'identité de genre en font-elles partie ?
- Les injures et violences racistes, religieuses ou sexistes sont-elles aggravées par la loi ?
- Existe-t-il un organisme indépendant de lutte contre les discriminations que l'on peut saisir ?
- La loi du pays expose-t-elle elle-même certains jeunes, par exemple en pénalisant l'homosexualité, et comment les protéger sans les mettre en danger ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 225-1. Définit la discrimination et en énumère les critères, dont l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la religion.
- Code pénal, articles 132-76 et 132-77. Le mobile raciste ou religieux, ou lié au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, aggrave les peines.
- Code de procédure pénale, article 40, alinéa 2. Le fonctionnaire avise sans délai le procureur des injures, menaces ou violences discriminatoires dont il a connaissance.
- Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011. Le Défenseur des droits peut être saisi des discriminations, y compris directement par un mineur.

Sources. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, HCDH (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-convention-elimination-all-forms-racial>); Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, éducol (<https://eduscol.education.gouv.fr/6207/agir-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations-liees-l-origine>); Les valeurs de la République à l'École, ministère de l'Éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109>); Code pénal, article 132-77, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045099330) Coop'Educ International, fiche « Violences ou discriminations ciblant un groupe (racisme, xénophobie, persécution d'une minorité, violences liées au genre ou à l'orientation) », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Enfant exposé à un mariage forcé, une mutilation sexuelle féminine, l'exploitation ou la traite

GRAVE

Un enfant risque ou subit un mariage forcé, une mutilation sexuelle, une exploitation sexuelle ou économique, ou la traite. Ne pas affronter la famille, protéger l'enfant et alerter vite les autorités, surtout avant un départ annoncé à l'étranger.

Le réflexe

1. **Écouter, croire, ne jamais prévenir ni affronter la famille.**
2. **Départ imminent ou danger, alerter tout de suite police et justice.**
3. **Signaler le jour même, même sans certitude.**

Qui alerter

1. Police en cas de départ imminent, de séquestration ou de traite (17 ou 112).
2. Direction et personnel de santé ou service social, sans délai.
3. Autorité judiciaire, en France le procureur de la République, qui peut ordonner une protection immédiate, dont une interdiction de sortie du territoire.
4. Service de protection de l'enfance, en France la cellule départementale, et le 119 pour un conseil.
5. Si l'enfant est déjà parti, les services consulaires, par l'intermédiaire de la direction et de l'autorité de tutelle.

Premières minutes

1. Écouter l'enfant à l'écart, sans questions détaillées sur son corps ou sa famille.
2. Le croire et lui dire qu'il a le droit d'être protégé et que ce n'est pas sa faute.
3. Lui demander seulement s'il est en danger ce soir et si un départ est prévu, à quelle date.
4. Ne rien promettre sur le secret, expliquer qu'on va prévenir des personnes qui protègent les enfants.
5. Prévenir aussitôt la direction et le personnel de santé ou le service social.

Première heure

1. Noter ses mots exacts, la date de départ annoncée et la destination, sans enquêter.
2. Si un départ est imminent, saisir sans délai l'autorité judiciaire pour une mesure d'urgence.
3. Ne contacter ni la famille ni un intermédiaire de la communauté avant l'avis des autorités.
4. En cas de traite ou d'exploitation, alerter la police et ne pas remettre l'enfant à l'adulte qui le contrôle.
5. Orienter vers des soins un enfant qui présente des signes de mutilation, sans examen sur place.

Premières 24 heures

1. Transmettre l'écrit le jour même, signalement judiciaire ou information préoccupante selon le danger.
2. Coordonner avec le service social et les services spécialisés dans ces violences.
3. Vérifier la situation des sœurs, frères et cousins accueillis dans la structure, et la signaler.
4. Convenir avec l'enfant d'un moyen discret de recontacter un adulte en cas de besoin.

Première semaine

1. Suivre l'assiduité de l'enfant et signaler le jour même toute absence soudaine.
2. Assurer l'accompagnement médical et psychologique par des professionnels formés.
3. Protéger l'enfant des pressions de l'entourage, y compris à la sortie de la structure.

Un mois après

1. Renforcer la vigilance avant les vacances scolaires, périodes à risque de départ.
2. Organiser une prévention adaptée à l'âge sur le consentement et l'intégrité du corps.
3. Construire avec les associations et les services un réseau d'orientation connu de toute l'équipe.

Par rôle

Direction

- Saisir l'autorité judiciaire sans délai en cas de départ imminent.
- Interdire toute démarche de « médiation » ou d'explication avec la famille.
- Garder la trace écrite des signalements et du suivi de l'assiduité.
- Informer l'autorité de tutelle et, si l'enfant est déjà parti, demander l'appui des services consulaires.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les signes physiques et psychiques, sans examen intime, et orienter vers des soins.
- Rédiger le signalement avec la direction en précisant la date et la destination du départ.
- Tenir à jour les contacts des services spécialisés et des associations d'aide.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu as bien fait de me le dire. Ton corps t'appartient. Personne n'a le droit de te faire mal ou de te couper, même dans ta famille, même pendant une fête. Ce n'est pas ta faute. Je ne peux pas garder ce secret, parce que je dois te protéger. Je vais en parler à des adultes qui savent aider les enfants. Je reste avec toi.

Aux familles

[Là où ces pratiques sont courantes, préparer ce message avec des relais religieux, communautaires et de santé, et le dire aussi à l'oral.] Madame, Monsieur, à l'approche des vacances, nous rappelons que tout enfant a droit à la protection de son corps, de sa santé et de sa scolarité. [Seulement après vérification, ce que la loi du pays interdit.] Si vous ou votre enfant êtes inquiets, notre équipe peut vous écouter et vous orienter, en toute discrétion. Contact [nom, fonction], [numéro de l'établissement ou lieu].

À éviter

- Prévenir, convoquer ou « raisonner » la famille, ce qui peut précipiter le départ ou exposer l'enfant.
- Envoyer le message général de prévention pendant une situation en cours, la famille concernée le recevrait aussi.
- Passer par un intermédiaire de la communauté ou un interprète proche de la famille.
- Considérer la pratique comme une affaire culturelle qui ne regarde pas la structure.
- Attendre le retour de vacances ou des preuves pour signaler.
- Traiter un mineur contraint à voler ou à se prostituer comme un délinquant plutôt que comme une victime.

Enseignant, éducateur

- Prendre au sérieux une confidence sur un voyage, un mariage ou une cérémonie qui inquiète.
- Signaler toute absence prolongée ou tout retrait soudain de l'école.
- Ne pas interroger l'élève devant ses camarades sur ses coutumes ou sa famille.

Agents et accueil

- Signaler tout adulte qui attend, surveille ou contrôle un enfant aux abords.
- Transmettre à la direction les confidences entendues, sans les commenter.
- Ne jamais remettre un enfant à un adulte non autorisé.

Aux 12 à 18 ans

Merci de m'en parler. Tu as le droit de choisir si et avec qui tu te maries, de garder ton corps intact, de ne pas travailler pour d'autres. Ce qui t'arrive n'est pas de ta faute, et tu ne trahis personne en demandant de l'aide. Je ne peux pas le garder pour moi, je dois prévenir des professionnels qui protègent les jeunes et qui agiront avec prudence. Est-ce qu'un départ est prévu, et quand ?

À l'équipe

Une situation de [risque de mariage forcé, de mutilation, d'exploitation] concernant un élève a été signalée aux autorités le [date]. Ne contactez pas la famille et n'en parlez à personne de son entourage ou de sa communauté. Signalez tout de suite toute absence de l'élève ou tout adulte inconnu venu le chercher. Toute nouvelle confidence est notée et transmise à [nom] le jour même.

Adapter à votre structure

École

La mutilation sexuelle est souvent pratiquée sur de petites filles, sur place ou, pour les familles émigrées, lors d'un séjour dans le pays d'origine. Être attentif à un voyage annoncé, à une fête évoquée, à un changement au retour. Ne jamais questionner l'enfant sur son corps, signaler.

Collège, lycée

Les jeunes menacées de mariage forcé demandent souvent de l'aide au dernier moment. Prendre chaque confiance au sérieux et agir le jour même. Les garçons peuvent eux aussi être concernés par le mariage forcé et l'exploitation.

Centre éducatif

Les mineurs non accompagnés et les jeunes en fugue sont des cibles de la traite et de la prostitution. Signaler tout adulte qui cherche à les joindre. Informer le service gardien et le juge des enfants.

Milieu fermé

Un mineur poursuivi pour vols ou trafic peut être victime de traite et contraint par des adultes. Transmettre ces éléments à l'autorité judiciaire par la voie prévue, sans remettre en cause la décision en cours. Garantir son accès aux soins et à son avocat.

Espace temporaire

La crise fait monter les mariages précoces et le travail des enfants, parfois présentés comme une protection par les familles. Orienter par le circuit de référencement de protection de l'enfance et de violences basées sur le genre. Ne jamais exposer la jeune fille dans le site.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 24 (paragraphe 3), 32, 34, 35 et 36

Les États abolissent les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé et protègent l'enfant contre l'exploitation économique et sexuelle, la vente et la traite.

Recommandation générale conjointe n° 31 du Comité CEDAW et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables (révisées en 2019)

Définissent les pratiques préjudiciables, dont les mutilations sexuelles féminines et le mariage d'enfants ou forcé, et demandent de former les professionnels à les repérer et à y répondre.

Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000), article 3

Pour un enfant, il y a traite dès qu'il est recruté, transporté ou hébergé aux fins d'exploitation, même sans menace ni contrainte.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, article 21

Pour les États africains parties, abolit les pratiques sociales et culturelles négatives, interdit le mariage d'enfants et fixe à 18 ans l'âge minimal du mariage.

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Istanbul), articles 37 et 38

Pour les États parties, incrimine le mariage forcé et les mutilations génitales féminines.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel est l'âge légal du mariage, et le mariage religieux ou coutumier d'un mineur est-il interdit ?
- Les mutilations sexuelles féminines sont-elles interdites, y compris quand elles sont commises à l'étranger ?
- Quelle autorité peut interdire en urgence la sortie du territoire d'un enfant ?
- La loi reconnaît-elle comme victime un mineur exploité, même s'il a commis des infractions ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 222-14-4. User de manœuvres pour emmener une personne à l'étranger afin de la contraindre à un mariage ou à une union est puni.
- Code pénal, article 227-24-1. Inciter un mineur à subir une mutilation sexuelle, ou faire des offres en ce sens, est puni même si la mutilation n'a pas été réalisée.
- Code pénal, article 226-14. Le secret professionnel ne fait pas obstacle à l'information des autorités sur des mutilations sexuelles infligées à un mineur, sans son accord.
- Code de procédure pénale, article 40, et Code pénal, article 434-3. Le fonctionnaire avise le procureur, et ne pas informer les autorités de mauvais traitements infligés à un mineur est un délit.
- Code civil, article 375-5. En cas d'urgence, le procureur de la République peut interdire la sortie du territoire d'un enfant menacé de départ dangereux.

bien-être de l'enfant, Union africaine (https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-treaty-0014-_african_charter_on_the_rights_and_welfare_of_the_child_f.pdf); Les mutilations sexuelles féminines, un crime puni par la loi, arretonslesviolences.gouv.fr (https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Depliant_Mutilations2015_FR.pdf); Code pénal, article 222-14-4, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027809362); Code pénal, article 227-24-1, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982343) Coop'Educ International, fiche « Enfant exposé à un mariage forcé, une mutilation sexuelle féminine, l'exploitation ou la traite », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Conflits armés et crises politiques

- Bombardement, frappes aériennes ou tirs à proximité, vital, agir maintenant
- Combats prolongés autour de l'école, guerre civile, grave
- Occupation ou usage militaire de l'école, grave
- Territoire annexé ou occupé, programme ou langue imposés, grave
- Restes explosifs de guerre, mines et engins non explosés, vital, agir maintenant
- Enfants associés aux forces ou groupes armés, accueil et retour à l'école, grave
- Coup d'État, couvre-feu, émeutes ou manifestations violentes, grave
- Arrestation, menace ou disparition d'un membre du personnel, grave
- Menaces contre l'école, les enseignants ou l'éducation des filles, grave
- Coupure d'internet et des télécommunications, sérieux, dans la journée
- Arrivée massive d'enfants déplacés ou réfugiés, sérieux, dans la journée
- Évacuation ou rapatriement des personnels expatriés, grave

Bombardement, frappes aériennes ou tirs à proximité

VITAL, AGIR MAINTENANT

Frappes, explosions ou tirs menacent l'établissement ou ses abords. Réflexe, mise à l'abri immédiate loin des fenêtres, comptage des présents, attente de la fin d'alerte officielle.

Le réflexe

1. **Mettre tout le monde à l'abri immédiatement, à l'endroit prévu par le plan.**
2. **Rester loin des fenêtres, assis ou allongé, la tête protégée.**
3. **Compter les présents et attendre la fin d'alerte officielle avant de sortir.**

Qui alerter

1. Secours pour les blessés, selon l'annuaire d'orientation (en France 112, 15 ou 18).
2. Direction, autorité de tutelle et protection civile locale.
3. Poste diplomatique, pour un établissement français à l'étranger.
4. Cluster Éducation ou partenaire de l'ONU, pour signaler l'atteinte à l'école.

Premières minutes

1. Donner le signal de mise à l'abri, distinct de l'alarme incendie.
2. Conduire les élèves à l'abri sans courir ni revenir chercher d'affaires.
3. Gagner un couloir intérieur, loin des vitres, si l'abri est inaccessible.
4. Faire allonger dehors, faute d'abri proche, dans un creux ou derrière un mur, mains sur la tête.
5. Faire l'appel à voix basse avec la liste papier et signaler les absents.
6. Rester à l'abri jusqu'à la fin d'alerte officielle, même si le bruit cesse.

Première heure

1. Transmettre à la direction présents, absents et blessés, de vive voix ou en initiales par radio ou téléphone.
2. Alerter les secours pour les blessés dès que les déplacements sont autorisés.
3. Ne toucher à aucun débris ni objet inconnu tombé sur le site.
4. Envoyer aux familles un message unique, sans localiser les impacts.
5. Remettre chaque enfant à un adulte autorisé, noté au registre, quand les autorités le permettent.

Premières 24 heures

1. Décider la réouverture selon des critères écrits, l'avis des autorités et l'inspection des bâtiments.
2. Accueillir en petits groupes avec des adultes stables, sans récit forcé ni images.
3. Signaler l'atteinte à l'école au Cluster Éducation ou à l'ONU, par un canal sûr, sans exposer qui rapporte.

Première semaine

1. Rétablir les routines avec un emploi du temps allégé et affiché.
2. Orienter les élèves qui ne dorment plus, ne mangent plus ou ne reviennent pas.
3. Mettre à jour l'abri, le kit d'urgence et la chaîne d'alerte.

Un mois après

1. Suivre les élèves dont les réactions durent au-delà d'un mois environ.
2. Programmer une éducation aux risques des engins explosifs si des munitions sont tombées près du site.

Par rôle

Direction

- Appliquer le plan officiel, PPMS en France, et les consignes des autorités.
- Coordonner la mise à l'abri depuis un point protégé et tenir le registre.
- Parler seul au nom de l'établissement, sans commentaire sur les parties au conflit.
- Choisir pour chaque classe un abri atteignable dans le délai d'alerte local, et le chronométrer en exercice.

Vie scolaire, santé, social

- Assurer les premiers secours dans l'abri et repérer les urgences vitales.
- Accompagner à part les élèves très bouleversés, sans les laisser seuls.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

On va dans l'abri tout de suite, tous ensemble. Tu donnes la main à ton voisin et tu restes près de moi. Il y a du bruit dehors, c'est normal d'avoir peur. Ici, on est à l'abri et je reste avec toi. On s'assoit, les bras sur la tête, et on attend que les adultes disent que c'est fini.

Aux familles

[À envoyer après les appels individuels aux familles des élèves blessés.] Madame, Monsieur, une alerte a eu lieu à [heure] près de l'établissement [nom]. Les élèves ont été mis à l'abri selon le plan. [Votre enfant n'est pas blessé.] Les familles des élèves blessés ont été appelées directement. Ne venez pas avant la fin d'alerte. Les enfants seront remis [modalités] aux seuls adultes autorisés. Prochaine information à [heure]. La direction.

À éviter

- Évacuer dehors comme pour un incendie, ce qui expose aux éclats.
- Sortir regarder ou filmer pendant l'alerte.
- Lever l'abri dès que le bruit cesse, sans fin d'alerte officielle.
- Publier des images ou la localisation des impacts.
- Faire raconter l'événement ou montrer des images en classe.

Enseignant, éducateur

- Conduire sa classe à l'abri avec la liste papier et la trousse de secours.
- Parler calmement, donner des consignes courtes, occuper les élèves par des activités tranquilles.

Agents et accueil

- Couper gaz et électricité si le plan le prévoit et si c'est sans danger.
- Fermer les accès et guider les retardataires vers l'abri.

Aux 12 à 18 ans

Nous allons à l'abri maintenant, calmement, sans courir et sans vos affaires. Restez loin des fenêtres, asseyez-vous et protégez votre tête. Nous resterons ici jusqu'à la fin d'alerte officielle, même si le bruit s'arrête. Si quelqu'un est blessé ou se sent mal, dites-le-moi. Ne publiez ni photo ni position, cela peut mettre des vies en danger.

À l'équipe

Fin d'alerte à [heure]. Merci pour la mise à l'abri. Transmettez à la direction avant [heure] présents, absents et blessés, en initiales. Aucune photo ni information sur les impacts en ligne. Ne touchez à aucun débris. Point d'équipe à [heure]. Si vous êtes secoué, dites-le, un collègue peut vous relayer.

Adapter à votre structure

École

Avec une classe nombreuse et un seul adulte, former des binômes main dans la main et des chefs de file que l'adulte compte. Un geste simple répété vaut mieux qu'une explication. Prévoir eau, couvertures et comptines dans l'abri.

Collège, lycée

Rappeler avant chaque exercice l'interdiction de filmer. Confier des rôles, aider un camarade handicapé, porter la trousse, réduire la panique.

Centre éducatif

Prévoir l'alerte de nuit, un abri accessible depuis les chambres et un éducateur désigné par unité.

Milieu fermé

Vérifier avec l'administration que son plan prévoit l'ouverture des cellules et le regroupement en zone protégée, pour qu'aucun jeune ne reste enfermé seul.

Espace temporaire

Une tente ne protège pas des éclats. Repérer avec le responsable sécurité du site un abri en dur ou, à défaut, un fossé proche. Signal au sifflet, exercices fréquents, pictogrammes. Après l'alerte, raccompagner les enfants par quartier avec des adultes de la communauté.

Droit international, la boussole

Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, article 52, paragraphe 3

En cas de doute, une école est présumée ne pas contribuer à l'action militaire.

Protocole additionnel I, article 77, paragraphe 1

Les enfants font l'objet d'un respect particulier et reçoivent les soins et l'aide dont ils ont besoin.

Statut de Rome, article 8, paragraphe 2, b) ix) et e) iv)

Diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à l'enseignement, hors objectifs militaires, est un crime de guerre.

Résolutions 1998 (2011) et 2601 (2021) du Conseil de sécurité

Attaquer des écoles fait inscrire une partie sur la liste annuelle du Secrétaire général, et le Conseil demande de protéger l'éducation.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel signal d'alerte officiel existe, et qui l'émet ?
- Le plan de l'établissement distingue-t-il mise à l'abri et évacuation incendie ?
- Le personnel dispose-t-il d'un droit de retrait face à un danger grave et imminent ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 461-13, attaques délibérées contre des écoles non utilisées à des fins militaires, vingt ans de réclusion criminelle.
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, article 5-6, droit d'alerte et de retrait de l'agent public.

Sources. Traités de DIH - Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève, 1977 - Article 52 (<https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/api-1977/article-52>); Statut de Rome de la Cour pénale internationale (<https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/Publications/Statut-de-Rome.pdf>); Attacks on Schools and Hospitals, Office of the SRSG for Children and Armed Conflict (<https://childrenandarmedconflict.un.org/en/six-grave-violations/attacks-against-schools>) Coop'Educ International, fiche « Bombardement, frappes aériennes ou tirs à proximité », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Combats prolongés autour de l'école, guerre civile

GRAVE

Les combats durent et l'insécurité change chaque jour. Il faut décider chaque matin, sur des critères écrits, d'ouvrir, d'adapter ou de fermer, protéger les données et maintenir l'apprentissage par d'autres moyens.

Le réflexe

1. **Évaluer la menace chaque matin, puis ouvrir, adapter ou fermer selon les critères écrits.**
2. **Protéger les listes et les données des élèves et des personnels.**
3. **Maintenir un lien éducatif par d'autres moyens dès que l'établissement ferme.**

Qui alerter

1. Autorités locales et protection civile, pour la situation et les itinéraires.
2. Autorité de tutelle et, à l'étranger, poste diplomatique.
3. Cluster Éducation ou bureau de l'UNICEF, pour signaler les attaques et coordonner la continuité.
4. Acteurs de protection de l'enfance et de soutien psychosocial, selon l'annuaire d'orientation.

Premières minutes

1. Appliquer la mise à l'abri dès les premiers tirs, selon la fiche bombardement ou tirs.
2. Garder tous les élèves à l'intérieur jusqu'à stabilisation.
3. Compter les présents avec la liste papier.
4. Prévenir les familles que les enfants restent à l'abri, sans horaire non confirmé.

Première heure

1. Choisir avec les autorités garde sur place, sortie échelonnée ou repli vers un lieu sûr.
2. Remettre chaque enfant à un adulte autorisé, noté au registre, jamais seul sur la route.
3. Prévoir eau, repas, couchage et médicaments si la garde se prolonge.
4. Informer l'équipe des décisions et des points de rendez-vous convenus.

Premières 24 heures

1. Appliquer en cellule de crise la grille quotidienne ouverture, adaptation ou fermeture.
2. Ranger les listes papier sous clé et sauvegarder hors site les fichiers sensibles, chiffrés.
3. Joindre chaque élève et chaque personnel grâce à la chaîne d'appel.
4. Signaler attaques et menaces au Cluster Éducation par un canal sûr.
5. Associer le comité de parents à la grille de décision et au choix des itinéraires sûrs.

Première semaine

1. Lancer la continuité pédagogique, papier, radio, téléphone ou classes relais en zone calme.
2. Installer un soutien psychosocial, routines, activités apaisantes, orientation des élèves en détresse.
3. Inscrire les élèves déplacés sans exiger de documents.

Un mois après

1. Préserver examens et reconnaissance des acquis, y compris pour les élèves déplacés.
2. Revoir critères et itinéraires après chaque incident.
3. Organiser le soutien durable des équipes, binômes, relais, récupération.
4. Plaider avec la tutelle et le Cluster Éducation pour le versement régulier des salaires de tous les personnels.

Par rôle

Direction

- Tenir chaque jour la grille de décision et le registre des incidents.
- Préserver la neutralité de l'établissement, aucun affichage ni discours partisan.
- Préférer une sécurité civile formée à une garde armée dans l'enceinte.

Vie scolaire, santé, social

- Signaler aux acteurs de protection les élèves séparés de leur famille.
- Repérer les pressions de recrutement sur un élève et orienter, sans enquêter.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

En ce moment, il y a des combats dans la ville, et les adultes travaillent pour te protéger. Certains jours, l'école sera fermée et tu travailleras à la maison avec des fiches. Ce n'est pas de ta faute. Tu peux toujours dire quand tu as peur. On garde nos habitudes, les histoires et les jeux.

Aux familles

[À lire aussi à voix haute et à traduire par les relais de la communauté.] Madame, Monsieur, l'établissement [nom] adapte son fonctionnement à la situation. Chaque jour avant [heure], nous vous indiquerons par [canal] s'il ouvre et avec quels horaires. En cas de fermeture, des supports seront remis [modalités]. Ne laissez jamais votre enfant prendre un itinéraire dangereux. Signalez-nous tout changement de contact, nous gardons ces informations au minimum et protégées. La direction.

À éviter

- Ouvrir par habitude ou sous pression sans appliquer les critères écrits.
- Laisser des listes d'élèves ou d'adresses sur des supports non protégés.
- Laisser afficher un soutien à une partie au conflit.
- Couper tout lien éducatif à la fermeture.
- Exiger des documents pour accueillir un élève déplacé.

Enseignant, éducateur

- Préparer des supports hors ligne pour plusieurs semaines.
- Garder le contact avec ses élèves par le canal convenu, sans données sensibles.
- Maintenir en classe un cadre neutre, sans débat sur les parties au conflit.

Agents et accueil

- Garder l'accès fermé aux personnes armées et prévenir aussitôt la direction.
- Entretenir le kit d'urgence, eau, nourriture, couvertures, lampes, trousse.

Aux 12 à 18 ans

La situation peut changer d'un jour à l'autre. Chaque matin, l'équipe décide si l'établissement ouvre, adapte ses horaires ou ferme, et vous prévient par [canal]. Les cours continueront autrement si besoin. Ne prenez aucun risque sur la route. Si quelqu'un vous pousse à rejoindre un groupe ou vous menace, parlez-en à un adulte de confiance. Ici, aucun camp n'est pris.

À l'équipe

Décision du jour, [ouverture, adaptation ou fermeture]. Confirmez votre sécurité par [canal] avant [heure]. Aucun risque sur le trajet, votre sécurité passe avant le service. Listes d'élèves sous clé, aucune donnée sur une messagerie publique. Préparez des supports hors ligne pour [durée]. Restons neutres en classe comme en ligne.

Adapter à votre structure

École

Mêmes routines et même adulte référent chaque jour. Pour la continuité, fiches papier, histoires à la radio et activités avec les parents plutôt qu'écrans.

Collège, lycée

Préserver les examens. Exposés au recrutement et à la propagande en ligne, les adolescents ont besoin d'une éducation aux médias neutre et d'un adulte de confiance.

Centre éducatif

Les enfants placés n'ont souvent personne pour les accueillir. Préparer un repli collectif avec le service qui les a confiés.

Milieu fermé

Les jeunes détenus ne peuvent pas se mettre à l'abri seuls. Demander que le plan de l'administration prévoie leur protection, les soins, le lien familial et une scolarité même réduite.

Espace temporaire

Installer l'espace loin des positions armées, avec les acteurs humanitaires, et prévoir des kits transportables.

Droit international, la boussole

Protocole additionnel II aux Conventions de Genève, article 4, paragraphe 3, a)

En conflit armé non international, l'éducation des enfants est une garantie fondamentale, selon les souhaits des parents.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 28 et 29

Le droit à l'éducation demeure en temps de guerre, et l'éducation prépare à la paix et à la tolérance.

Déclaration sur la sécurité dans les écoles (Oslo, 2015)

Les États qui l'endossent s'engagent à protéger l'éducation contre les violences armées, notamment en appliquant les Lignes directrices.

Résolutions 1612 (2005) et 2601 (2021) du Conseil de sécurité

Un mécanisme de l'ONU suit six violations graves contre les enfants, et le Conseil encourage la continuité éducative, y compris à distance.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui peut fermer l'établissement, et selon quels critères ?
- Quelles obligations de continuité et d'examen s'appliquent en cas de fermeture prolongée ?
- Le pays a-t-il endossé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L111-1, le droit à l'éducation est garanti à chacun.
- Règlement général sur la protection des données, article 32, sécurité des données adaptée au risque.

Sources. Commentaire sur les « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés », GCPEA (https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/gcpea_commentary_on_the_guidelines_french_0.pdf); Monitoring and Reporting on Grave Violations, Office of the SRSG for Children and Armed Conflict (<https://childrenandarmedconflict.un.org/en/tools-for-action/monitoring-and-reporting>); Global Education Cluster (<https://www.educationcluster.net/>); INEE Minimum Standards for Education (<https://inee.org/minimum-standards>)
Coop'Educ International, fiche « Combats prolongés autour de l'école, guerre civile », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Occupation ou usage militaire de l'école

GRAVE

Des forces ou groupes armés veulent utiliser, occupent ou ont utilisé les locaux, ce qui peut faire de l'école une cible. Protéger les personnes sans confrontation, faire classe ailleurs, signaler par un canal sûr, ne rouvrir qu'après inspection.

Le réflexe

1. **Protéger élèves et personnels, sans résistance physique ni confrontation.**
2. **Rappeler calmement le caractère civil de l'école, sans insister si la sécurité est menacée.**
3. **Signaler par un canal sûr, puis ne rouvrir qu'après inspection.**

Qui alerter

1. Direction, puis autorité de tutelle éducative et, à l'étranger, poste diplomatique.
2. Cluster Éducation, UNICEF ou équipe de l'ONU chargée du mécanisme de surveillance, par un canal sûr.
3. Acteur humanitaire neutre comme le CICR, pour le dialogue confidentiel sur la protection des civils.
4. Spécialistes du déminage, avant toute réutilisation.

Premières minutes

1. Garder son calme, ne jamais s'opposer physiquement aux personnes armées.
2. Éloigner les élèves des personnes armées et les regrouper avec leurs enseignants.
3. Rappeler une fois, calmement, que le lieu accueille des enfants, sans insister si le ton monte.
4. Ne proposer aucune liste ni donnée sur les élèves et les personnels.
5. Organiser le départ encadré des élèves ou leur mise à l'abri selon le plan.

Première heure

1. Suspendre les cours sur le site et choisir avec la tutelle un lieu de repli éloigné de toute position armée.
2. Remettre les élèves aux adultes autorisés, par des itinéraires évitant les abords.
3. Noter seulement ce qui concerne l'école, dates, parties occupées, dégâts, cours perdus.
4. Informer les familles par un message neutre, sans désigner ni juger les occupants.
5. Signaler au Cluster Éducation ou au partenaire de l'ONU par un canal sûr.

Premières 24 heures

1. Ouvrir les cours dans le lieu de repli avec l'accord des autorités éducatives.
2. Confier la demande de libération des locaux à la tutelle, à un acteur humanitaire mandaté ou aux chefs communautaires reconnus.
3. Protéger l'identité des personnels qui ont rapporté les faits.

Première semaine

1. Suivre l'assiduité dans le lieu de repli et relancer les absents.
2. Soutenir les personnels témoins de pressions ou de menaces.
3. Compléter le signalement à chaque évolution.

Un mois après

1. Faire inspecter le site par des spécialistes du déminage avant tout retour.
2. Faire retirer toute trace de militarisation et réparer avant la réouverture.
3. Préparer le retour avec élèves et familles, sans visite commentée des zones occupées.

Par rôle

Direction

- Être le seul interlocuteur, calme et courtois, des personnes armées.
- Refuser toute compensation offerte contre l'usage des locaux.
- Conserver hors site le registre des faits concernant l'école.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les élèves approchés par des personnes armées, et orienter.
- Veiller particulièrement aux filles et aux plus jeunes, exposés aux violences.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Des personnes sont venues dans l'école, alors nous allons faire classe ailleurs pendant quelque temps. Tu n'as rien fait de mal. Les adultes s'occupent de ta sécurité. Si tu vois un objet bizarre par terre, tu ne le touches pas et tu le dis à un adulte. Tu peux poser toutes tes questions.

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement [nom] ne peut plus accueillir les élèves sur son site à partir du [date]. Les cours reprennent [lieu, horaires]. Pour la sécurité de tous, ne vous rendez pas aux abords et ne diffusez aucune image. Le site ne rouvrira qu'après une inspection complète. Contact [canal]. La direction.

À éviter

- S'opposer physiquement ou avec agressivité aux personnes armées.
- Accepter une compensation contre l'usage des locaux.
- Faire cours à côté d'une partie de l'école utilisée militairement.
- Photographier ouvertement ou désigner publiquement les occupants.
- Rouvrir sans inspection par des spécialistes du déminage.

Adapter à votre structure

École

Les petits sont attirés par les véhicules, les uniformes et les objets laissés. Répéter la règle ne pas toucher et faire classe loin du site.

Collège, lycée

Le contact avec les personnes armées expose au recrutement et aux violences, surtout les filles. Interdire les abords et suivre les absences.

Centre éducatif

Si le lieu de vie est occupé, organiser avec le service qui a confié les enfants un relogement collectif rapide, avec papiers et traitements.

Espace temporaire

Si une présence armée s'installe à côté, déplacer l'espace avec les acteurs humanitaires plutôt que de cohabiter.

Enseignant, éducateur

- Rester avec sa classe et l'éloigner calmement des personnes armées.
- Rapporter à la direction toute pression, proposition ou menace.

Agents et accueil

- Ne remettre aucune clé sans instruction de la direction, sauf contrainte directe.
- Ne toucher à aucun objet laissé après le départ, baliser à distance et signaler.

Aux 12 à 18 ans

Les locaux ne peuvent plus être utilisés normalement. Les cours continuent à [lieu]. Ne vous approchez pas du site, ne photographiez rien, ne publiez rien. Si quelqu'un vous propose de l'argent, un rôle ou une arme, parlez-en à un adulte de confiance. Si vous avez des questions, posez-les en privé à [nom].

À l'équipe

Le site est fermé aux cours à partir du [date]. Seule la direction échange avec les personnes présentes. Ne remettez aucune liste, ne photographiez rien, ne publiez rien. Notez pour la direction les dégâts et les cours perdus. Les cours reprennent [lieu]. Signalez toute pression, vous serez protégés.

Droit international, la boussole

Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés (2014), lignes directrices 1 et 2

Une école en fonctionnement ne devrait jamais servir l'effort militaire, ni être vidée par la force ou contre des incitations.

Mêmes Lignes directrices, lignes directrices 2 c) et 5

Après tout usage, armes, munitions et restes explosifs sont retirés, et la sécurité des écoles est confiée de préférence à des civils formés.

Règlement de La Haye de 1907, article 56

En territoire occupé, la saisie ou la destruction intentionnelle des établissements consacrés à l'instruction est interdite.

Résolutions 2143 (2014) et 2601 (2021) du Conseil de sécurité

Le Conseil encourage les États à dissuader l'utilisation militaire des écoles et la condamne lorsqu'elle viole le droit international.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Le droit national permet-il de réquisitionner une école, par quelle autorité et selon quelle procédure ?
- Le pays a-t-il endossé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ?
- Qui est propriétaire des locaux et doit être informé ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 461-13, issu de la loi n° 2010-930 du 9 août 2010, attaques délibérées contre des écoles non utilisées alors à des fins militaires.
- Code de l'éducation, article R421-10, le chef d'établissement prend toutes dispositions pour la sécurité des personnes et des biens.

Sources. Commentaire sur les « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés », GCPEA (https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/gcpea_commentary_on_the_guidelines_french_0.pdf); About the mandate, Office of the SRSG for Children and Armed Conflict (<https://childrenandarmedconflict.un.org/en/about-the-mandate>); Traités de DIH - Convention (IV) de la Haye, 1907 - Règlement, Art. 56 (<https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/hague-conv-iv-1907/regulations-art-56>)

Coop'Educ International, fiche « Occupation ou usage militaire de l'école », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Territoire annexé ou occupé, programme ou langue imposés

GRAVE

L'autorité qui contrôle le territoire impose programme, langue, symboles ou manuels. Priorité absolue, protéger élèves et enseignants sans jamais exposer qui refuse, sécuriser ou détruire les données sensibles, documenter par des canaux sûrs.

Le réflexe

1. **Protéger les personnes avant tout, sans jamais exposer un enseignant ou un élève qui refuse.**
2. **Sécuriser ou détruire les données sensibles selon la procédure décidée à l'avance.**
3. **Documenter les violations par des canaux sûrs, jamais en public.**

Qui alerter

1. Direction, puis organisme de tutelle quand le contact est sans danger.
2. Cluster Éducation ou UNICEF, par un canal sûr, pour documenter les violations.
3. Poste diplomatique, pour un établissement français à l'étranger.
4. CICR, pour les personnes menacées, arrêtées ou détenues.

Premières minutes

1. Rester calme et courtois, sans confrontation devant les élèves.
2. Ne fournir aucune information non demandée sur les élèves, les familles ou les collègues.
3. Ne jamais désigner un collègue ou un élève qui a refusé.
4. Prévenir discrètement la direction par le canal convenu.
5. Ne jamais résister à une saisie ni détruire un document devant les autorités présentes, la sécurité des personnes passe d'abord.

Première heure

1. Évaluer en petit comité de confiance les risques de chacun.
2. Respecter le choix de chaque personnel, sans pression pour obéir ni pour refuser.
3. Réduire les données inutiles, et confier à la tutelle une copie hors site des dossiers scolaires utiles aux diplômes.
4. Noter les faits et les conserver chiffrés hors site.

Premières 24 heures

1. Transmettre la documentation au Cluster Éducation ou au partenaire de l'ONU par un canal sûr.
2. Informer les familles par un message neutre, sans commentaire politique.
3. Prévoir un relais ou une mise à l'abri pour les personnels menacés.

Première semaine

1. Étudier avec la tutelle, si c'est sans danger, l'accès à des diplômes reconnus.
2. Soutenir les enseignants sous pression, écoute, binômes, conseil juridique.
3. Préserver en classe calme, routines et compétences psychosociales, sans militantisme.

Un mois après

1. Suivre la continuité des parcours, y compris des élèves partis.
2. Prendre soin des équipes, exposées à une pression morale durable.

Par rôle

Direction

- Décider à l'avance de la procédure de protection et de destruction des données.
- Protéger chaque personnel, sans jamais livrer de nom ni de position individuelle.
- Consulter un juriste en droit international humanitaire avant toute décision engageante.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les élèves en conflit de loyauté ou inquiets pour un proche, et orienter.
- Garder sous clé, sur papier, les dossiers médicaux et sociaux.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

À l'école, il y a des changements que les adultes n'ont pas choisis. Ce n'est pas de ta faute. Ici, tu es en sécurité et tu as le droit d'être triste ou inquiet. Tu n'as pas besoin de raconter ce qu'on dit chez toi. Si quelque chose te fait peur, parles-en à ton enseignant.

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement [nom] fonctionne désormais selon [nouvelles modalités]. La sécurité de vos enfants reste notre priorité. Nous limitons au strict nécessaire les informations conservées sur les familles. Merci de ne rien diffuser sur l'établissement ou ses personnels sur les réseaux sociaux. Contact [canal]. La direction.

À éviter

- Organiser une résistance collective publique qui expose élèves et enseignants.
- Désigner, même sans le vouloir, quelqu'un qui a refusé.
- Garder des listes ou des photos d'élèves sur des supports non protégés.
- Documenter sur les réseaux sociaux ou des messageries non sécurisées.
- Faire pression sur un personnel pour qu'il obéisse ou qu'il refuse.
- Écrire aux familles ce qui exposerait l'équipe si l'autorité de fait lisait le message.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants répètent ce qu'ils entendent. Ne jamais leur confier de message ni leur demander ce qui se dit à la maison.

Collège, lycée

Expliquer aux adolescents les risques d'une protestation ou d'une publication sans juger leur engagement, et protéger ceux qu'on pousse vers des activités paramilitaires.

Centre éducatif

Les enfants placés, orphelins ou séparés sont exposés à un changement de statut ou à un transfert. Signaler toute demande de ce type aux acteurs de protection et au CICR.

Milieu fermé

Respecter le cadre de l'administration, veiller au lien familial, aux soins et à l'éducation, et signaler tout transfert annoncé aux acteurs de protection.

Espace temporaire

Enregistrer le moins de données possible, ne jamais afficher de liste nominative, confier les registres papier à un seul adulte.

Enseignant, éducateur

- Ne jamais demander aux élèves ce que pensent ou font leurs familles.
- Ne rien écrire ni publier qui puisse exposer un élève ou un collègue.

Agents et accueil

- Ne donner aucune information sur les élèves ou les personnels à l'extérieur.
- Prévenir la direction de toute visite ou demande d'accès aux bureaux.

Aux 12 à 18 ans

L'établissement vit des changements imposés, et chacun peut ressentir colère, peur ou confusion. Personne ici ne vous demandera votre opinion politique ni celle de vos familles. Ne publiez rien qui puisse vous mettre en danger, vous ou d'autres. Si vous subissez une pression ou une convocation, parlez-en en privé à un adulte de confiance. Votre sécurité passe avant tout.

À l'équipe

Chacun peut recevoir des demandes difficiles. Personne ne sera exposé pour un refus, ni blâmé pour s'être protégé. Ne parlez jamais au nom d'un collègue. Aucune liste, photo ou document sur les élèves ne circule hors de la procédure. Signalez-moi en privé toute pression. Temps d'échange confidentiel le [date] à [lieu].

Droit international, la boussole

Quatrième Convention de Genève, article 50

La Puissance occupante facilite le bon fonctionnement des établissements d'éducation, et ne peut ni modifier le statut personnel des enfants ni les enrôler dans des organisations dépendant d'elle.

Quatrième Convention de Genève, article 54

Les fonctionnaires qui s'abstiennent d'exercer pour des considérations de conscience ne peuvent être ni sanctionnés ni contraints, même s'ils peuvent être écartés de leur charge.

Quatrième Convention de Genève, article 24

L'éducation des enfants de moins de quinze ans orphelins ou séparés est facilitée, si possible par des personnes de même tradition culturelle.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 29 et 30

L'éducation respecte l'identité, la langue et les valeurs culturelles de l'enfant, et l'enfant d'une minorité peut employer sa propre langue.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel droit l'autorité de fait applique-t-elle à l'école, et lequel reconnaît l'organisme de tutelle ?
- Quelles conséquences un refus peut-il entraîner pour un personnel ?
- Les diplômes délivrés seront-ils reconnus, et par qui ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L121-3, le français est la langue de l'enseignement, sauf exceptions pour les langues régionales ou étrangères.
- Règlement général sur la protection des données, articles 5 et 32, minimisation et sécurité des données.

Sources. Traités de DIH - Convention de Genève (IV) sur les personnes civiles, 1949 - Article 50 (<https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gciv-1949/article-50>);

Traités de DIH - Convention de Genève (IV) sur les personnes civiles, 1949 - Article 54 (<https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gciv-1949/article-54>); Traités de

DIH - Convention de Genève (IV) sur les personnes civiles, 1949 - Article 24 (<https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gciv-1949/article-24>)

Coop'Educ International, fiche « Territoire annexé ou occupé, programme ou langue imposés », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Restes explosifs de guerre, mines et engins non explosés

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un objet suspect, une munition non explosée ou une zone minée est découvert sur le site, le trajet ou aux alentours. Réflexe, ne pas toucher, reculer par le chemin emprunté, interdire l'accès, signaler. Ensuite, éducation aux risques avec des messages validés.

Le réflexe

1. **Ne pas toucher, ne pas s'approcher, ne rien jeter sur l'objet.**
2. **S'éloigner calmement par le chemin déjà emprunté et interdire l'accès.**
3. **Signaler aux spécialistes du déminage et aux autorités, sans déplacer l'objet.**

Qui alerter

1. Spécialistes du déminage, police ou autorités locales, selon l'annuaire d'orientation (en France 17 ou 112).
2. Secours en cas de blessé (en France 15, 18 ou 112).
3. Autorité nationale de l'action contre les mines ou opérateur présent.
4. Cluster Éducation, si l'école ou ses accès sont contaminés.

Premières minutes

1. Arrêter l'activité et éloigner tout le monde de l'objet, sans courir.
2. S'arrêter sur un sol suspect et appeler à l'aide, sans aide possible, reculer dans ses propres traces.
3. Ne jamais toucher, déplacer, couvrir ni lancer quoi que ce soit sur l'objet.
4. Demander calmement à un élève qui tient un objet de le poser doucement au sol et de s'éloigner.
5. Interdire l'accès en postant un adulte à bonne distance.
6. Téléphoner à la direction et aux spécialistes seulement après s'être éloigné.

Première heure

1. Vérifier que personne n'a ramassé ni caché un autre objet.
2. Décrire l'objet aux spécialistes, forme, taille, couleur, emplacement, sans photo rapprochée.
3. Maintenir la zone interdite jusqu'à l'intervention, même si l'attente dure.
4. Porter secours à un blessé sans entrer dans une zone suspecte.

Premières 24 heures

1. Ne rouvrir la zone qu'après l'avis écrit des spécialistes du déminage.
2. Faire inspecter tout le site après des frappes ou une occupation.
3. Recueillir les signalements des élèves sans jamais les inviter à aller vérifier.
4. Contacter l'autorité nationale de l'action contre les mines pour une séance d'éducation aux risques.

Première semaine

1. Organiser l'éducation aux risques avec un opérateur reconnu et des messages validés.
2. Adapter les messages à l'âge, à la langue et aux activités à risque, comme le ramassage de métal.
3. Toucher aussi les enfants non scolarisés, par l'approche d'enfant à enfant.

Un mois après

1. Répéter l'éducation aux risques à chaque nouvelle menace ou retour de population.
2. Accompagner le retour à l'école et l'inclusion des élèves blessés ou devenus handicapés.

Par rôle

Direction

- Désigner un référent qui connaît l'opérateur de déminage et la procédure.
- Interdire toute réouverture de zone sans avis écrit des spécialistes.

Vie scolaire, santé, social

- Former l'équipe aux premiers secours, dont l'arrêt d'une hémorragie.
- Accompagner les élèves blessés ou endeuillés et agir contre les moqueries.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Si tu vois un objet bizarre par terre, en métal ou en plastique, tu ne le touches pas, même s'il ressemble à un jouet. Tu t'arrêtes, tu repars par le même chemin et tu le dis tout de suite à un adulte. Tu ne le montres pas à tes copains. Prévenir un adulte, c'est protéger tout le monde.

Aux familles

Madame, Monsieur, un objet suspect a été découvert [lieu] le [date]. La zone est interdite et les spécialistes [ont été prévenus / sont intervenus]. Rappelez à vos enfants de ne jamais toucher un objet inconnu. Signalez-nous tout objet vu sur le trajet, sans vous en approcher. Séance d'information le [date]. La direction.

À éviter

- Toucher, déplacer ou rapporter l'objet pour le montrer.
- Montrer de vrais engins en classe ou des images choquantes.
- Envoyer quelqu'un vérifier une zone suspecte.
- Faire du feu sur un terrain non vérifié.
- Inventer ses propres messages de prévention.

Adapter à votre structure

École

Les petits confondent engins et jouets. Messages très courts, gestes répétés, chansons, jeux de rôle sans objet réaliste.

Collège, lycée

Les adolescents prennent plus de risques, curiosité, défi, revente du métal. En parler sans moraliser et les associer à la protection des plus jeunes.

Centre éducatif

N'organiser sorties et activités extérieures que sur des terrains vérifiés, et informer chaque nouvel arrivant.

Milieu fermé

Faire valider par l'administration toute activité extérieure sur terrain vérifié, et informer les jeunes avant toute permission vers une zone touchée.

Espace temporaire

Faire vérifier le terrain avant d'installer l'espace. Pour des enfants déplacés qui ne connaissent pas les lieux, faire de l'éducation aux risques un rituel.

Enseignant, éducateur

- Utiliser seulement les messages validés, sans improviser ni montrer de vrais engins.
- Repérer les élèves qui ramassent ou collectionnent des objets métalliques.

Agents et accueil

- Signaler ce qu'on voit depuis les zones sûres, sans fouiller, et attendre l'inspection des spécialistes.
- Ne jamais déblayer ni débroussailler une zone suspecte.

Aux 12 à 18 ans

Des engins non explosés restent dangereux pendant des années, même rouillés. Si vous voyez un objet suspect, ne le touchez pas, ne le photographiez pas de près, ne le ramassez pas pour le vendre. Reculez par le chemin déjà emprunté, empêchez les autres d'approcher et prévenez un adulte. Ne traversez jamais une zone balisée. Signaler, c'est protéger les plus jeunes.

À l'équipe

Objet suspect trouvé [lieu]. Zone interdite jusqu'à l'avis écrit des spécialistes, aucun passage à proximité. Vérifiez avec vos élèves que personne n'a ramassé d'objet. N'improvisez aucune explication technique, utilisez les messages validés. Orientez vers [réfèrent] les élèves choqués. Merci de votre vigilance.

Droit international, la boussole

Normes internationales de l'action contre les mines, IMAS 12.10, éducation aux risques des engins explosifs (2e édition, amendement 3, 2020)

Les messages respectent le principe de ne pas nuire, sont testés auprès des publics, et l'action scolaire se construit avec le ministère de l'Éducation.

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (1997), article 5

Les États parties marquent, surveillent et protègent les zones minées pour en exclure les civils, avant de les dépolluer.

Convention sur les armes à sous-munitions (2008), article 4

Les États parties dépolluent les zones contaminées et mènent une éducation à la réduction des risques auprès des civils.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 6, 23 et 39

Droit à la vie, droits de l'enfant handicapé et réadaptation des enfants victimes d'un conflit armé.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité coordonne l'action contre les mines, et quel service intervient sur un objet trouvé ?
- Quels opérateurs sont reconnus pour l'éducation aux risques ?
- Qui autorise la réouverture d'un terrain après dépollution ?

Exemple, le droit français

- Décret n° 76-225 du 4 mars 1976, attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense en matière de neutralisation et de destruction des munitions et explosifs.
- Code général des collectivités territoriales, article L2212-2, la police municipale comprend le soin de prévenir les accidents.

Sources. Explosive ordnance risk education (EORE), International Mine Action Standards, IMAS 12.10 (<https://www.mineactionstandards.org/standards/12-10/>); IMAS 12.10, Second Edition, Amendment 3, September 2020 (https://www.mineactionstandards.org/fileadmin/uploads/imas/Standards/English/IMAS_12.10_Ed.2_Am.3.pdf); INEE Minimum Standards for Education (<https://inee.org/minimum-standards>)

Coop'Educ International, fiche « Restes explosifs de guerre, mines et engins non explosés », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Enfants associés aux forces ou groupes armés, accueil et retour à l'école

GRAVE

Un enfant associé à une force ou un groupe armé arrive ou revient à l'école, ou un élève est exposé au recrutement. C'est d'abord une victime. L'accueillir sans stigmatiser, protéger son identité, construire son retour avec la communauté.

Le réflexe

1. **Accueillir l'enfant comme un élève, sans étiquette ni question sur son passé.**
2. **Protéger son identité, aucun média, aucune photo, aucune information diffusée.**
3. **Construire son parcours avec les acteurs de protection de l'enfance et la famille.**

Qui alerter

1. Acteur ou service de protection de l'enfance (en France 119).
2. Direction et référent protection de l'établissement.
3. Services de santé mentale partenaires, selon l'annuaire d'orientation.
4. Groupe de protection de l'enfance ou Cluster Éducation, pour la réintégration.
5. Tentative de recrutement, acteur de protection ou UNICEF, qui la relaie au mécanisme de surveillance des violations graves.

Premières minutes

1. Accueillir l'enfant avec calme et respect, comme tout nouvel élève.
2. Ne poser aucune question sur ce qu'il a vécu ou fait.
3. Écouter sans juger ni demander de détails s'il parle de lui-même.
4. Ne jamais promettre le secret s'il révèle un danger, et chercher de l'aide.

Première heure

1. Réunir discrètement direction, référent protection et professionnel qui suit l'enfant.
2. Limiter l'information de chaque adulte au strict nécessaire.
3. Écarter toute demande de média, de visite ou de photo.
4. Évaluer les risques, nouveau recrutement, représailles, tensions avec d'autres enfants.

Premières 24 heures

1. Rencontrer la famille ou la personne qui a la garde, avec l'acteur de protection.
2. Évaluer le niveau scolaire avec bienveillance, sans épreuve humiliante.
3. Choisir la classe, un adulte référent stable et un emploi du temps progressif.
4. Inscrire l'enfant sans exiger de papiers, de dossier scolaire ni d'attestation de libération.

Première semaine

1. Proposer un apprentissage accéléré reconnu par le système scolaire, adapté à l'âge.
2. Valoriser les compétences acquises utiles à la vie civile.
3. Travailler avec toute la classe le respect et l'entraide, sans jamais désigner l'enfant.
4. Garantir aux filles et aux jeunes mères l'accès à l'école et à une garde d'enfants.

Un mois après

1. Faire le point régulièrement avec l'acteur de protection, la famille et l'enfant.
2. Associer la communauté par des activités qui profitent à tous les enfants.
3. Laisser l'acteur de protection associer chefs communautaires et religieux à l'acceptation, rites de retour compris s'ils ne nuisent pas.

Par rôle

Direction

- Garantir la confidentialité du dossier.
- Refuser toute demande des médias concernant l'enfant.
- Veiller à ce qu'aucun avantage visible ne distingue l'enfant des autres élèves.
- Ne mentionner son passé dans aucun registre scolaire, le dossier de protection reste chez l'acteur qui le suit.

Vie scolaire, santé, social

- Faire le lien avec la santé mentale et la protection, sans poser de diagnostic.
- Accompagner les situations particulières, jeunes mères, handicap, consommation de produits.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Bienvenue dans notre classe. Ici, chaque enfant a sa place et on prend soin les uns des autres. Si tu as besoin d'une pause ou si tu es triste, tu peux me le dire avec des mots ou avec un geste. Tu n'as pas besoin de raconter ce que tu as vécu.

Aux familles

[À n'envoyer que si une rumeur circule déjà, jamais à l'arrivée de l'élève.] Madame, Monsieur, notre établissement accueille des élèves aux parcours différents. Chaque enfant a droit à l'éducation et à la protection. Nous ne communiquons sur aucun élève et vous demandons de ne pas relayer de rumeurs. Pour toute inquiétude, contactez [contact]. La direction.

À éviter

- Appeler l'enfant enfant soldat ou évoquer son passé devant d'autres.
- L'interroger sur ce qu'il a vu ou fait.
- Accepter une interview, un reportage ou une photo, même anonymisés.
- Le traiter comme un danger ou le dénoncer pour sa seule association passée.

Adapter à votre structure

École

Les plus jeunes ont souvent servi de messagers ou de porteurs. Priorité aux routines, au jeu, à un adulte stable et à la réunification familiale.

Collège, lycée

Les adolescents ont besoin de perspectives, apprentissage accéléré, formation professionnelle, diplôme, et d'un tuteur.

Centre éducatif

Coordonner avec l'acteur de protection pour que la scolarisation commence dès l'accueil transitoire, sans attendre le retour en famille.

Milieu fermé

Les Principes de Paris considèrent d'abord ces enfants comme des victimes. Sans commenter la procédure, veiller à l'éducation, aux soins, au lien familial et à la séparation d'avec les adultes. Informer les acteurs de protection de l'enfance de sa situation, par les voies prévues.

Espace temporaire

Surveiller les abords, où se fait souvent le recrutement, repérer les absences soudaines, et ne pas regrouper les enfants libérés dans une classe à part.

Enseignant, éducateur

- Prévenir l'élève avant un cours lié à la guerre et lui laisser une issue.
- Signaler tout rejet, harcèlement ou pression de recrutement.

Agents et accueil

- Ne jamais commenter le passé de l'enfant ni répondre aux questions extérieures.
- Prévenir la direction si un inconnu demande l'enfant à l'entrée ou à la sortie.

Aux 12 à 18 ans

Tu as ta place ici. Tu n'as rien à raconter de ton passé, sauf si tu le souhaites et à qui tu choisis. On va construire ensemble un programme adapté, et ce que tu sais déjà faire compte. Si quelqu'un te met la pression ou te menace, dis-le-moi. Si tu es en danger, je ne garderai pas le secret, je chercherai de l'aide avec toi.

À l'équipe

Nous accueillons un élève qui a besoin d'un cadre stable. Vous n'avez pas à connaître son histoire. Aucune information ne sort de l'établissement, aucun échange avec les médias. Traitez-le comme les autres, avec des exigences adaptées. Signalez tout rejet, rumeur ou inconnu qui le demande.

Droit international, la boussole

Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, articles 1, 4 et 6

Pas de participation directe aux hostilités avant 18 ans, aucun enrôlement par les groupes armés, et une aide à la réadaptation et à la réinsertion.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 38 et 39

Pas de recrutement avant 15 ans, et une réadaptation dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité.

Principes de Paris (2007), paragraphes 3.6, 3.30, 7.39, 7.77 à 7.82 et 8.7

L'enfant est d'abord une victime, non poursuivi pour sa seule association, protégé des médias, et l'éducation fonde sa réintégration communautaire.

Statut de Rome, article 8, paragraphe 2, b) xxvi) et e) vii), et Protocole additionnel I, article 77

Enrôler des moins de 15 ans ou les faire participer activement aux hostilités est un crime de guerre, et un enfant détenu est séparé des adultes.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Le droit national exclut-il les poursuites pour la seule association ?
- Existe-t-il un programme national de réintégration des enfants ?
- Quel service de protection de l'enfance saisir, et comment ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 461-7, conscription ou enrôlement de mineurs de dix-huit ans, sauf enrôlement volontaire après quinze ans.
- Code de l'action sociale et des familles, article L112-3, finalités de la protection de l'enfance et besoins fondamentaux de l'enfant.

Sources. The Paris Principles. Principles and Guidelines on Children Associated with Armed Forces or Armed Groups

(<https://www.unicef.org/mali/media/1561/file/parisprinciples.pdf>); Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-involvement-children>)

Coop'Educ International, fiche « Enfants associés aux forces ou groupes armés, accueil et retour à l'école », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Coup d'État, couvre-feu, émeutes ou manifestations violentes

GRAVE

Des troubles politiques ou des violences de rue menacent les trajets et parfois l'établissement. Le réflexe est de garder tous les élèves à l'abri, de les remettre un par un à un adulte autorisé et de rester neutre.

Le réflexe

1. **Garder tous les élèves à l'intérieur, accès fermés, loin des fenêtres.**
2. **Remettre chaque enfant uniquement à un adulte autorisé, avec émargement.**
3. **Rester neutre, aucun commentaire politique devant les élèves.**

Qui alerter

1. Direction et cellule de crise, immédiatement
2. Secours et police en cas de blessé ou de violence aux abords, selon l'annuaire local (en France 112, 15 ou 17)
3. Tutelle et, pour un établissement français à l'étranger, l'ambassade ou le consulat
4. Familles, par un message unique validé par la direction

Premières minutes

1. Fermer les accès et faire rentrer tous les élèves.
2. Appliquer le plan officiel, confinement ou mise à l'abri selon la consigne reçue.
3. Compter élèves et personnels, noter les absents et les élèves déjà sortis.
4. Désigner une seule personne pour suivre la radio officielle.

Première heure

1. Réunir la cellule de crise et choisir entre maintien sur place et dispersion contrôlée.
2. Envoyer aux familles une consigne claire et l'heure du prochain message.
3. Organiser la remise par une seule sortie, élève par élève, avec signature, empreinte ou nom noté par l'adulte.
4. Prévoir eau, repas, toilettes et couchage si la garde doit durer.
5. Permettre à chaque adulte de joindre ses proches, et organiser des relais pour ceux dont les enfants sont seuls.

Premières 24 heures

1. Garder sur place, avec des adultes stables, les élèves non récupérés avant le couvre-feu.
2. Décider l'ouverture du lendemain selon des critères écrits et l'annoncer avant le soir.
3. Activer la continuité pédagogique si la fermeture se prolonge.

Première semaine

1. Rouvrir progressivement, avec des trajets réévalués chaque matin.
2. Proposer un temps d'expression cadré et neutre, avec le droit de se taire.
3. Repérer les élèves blessés, endeuillés ou dont un parent est arrêté.

Un mois après

1. Mettre à jour la liste des adultes autorisés et le plan de dispersion contrôlée.
2. Faire un retour d'expérience sur l'organisation, sans débat politique.

Par rôle

Direction

- Décider avec la tutelle du maintien, de la fermeture ou de la dispersion.
- Refuser tout usage militaire ou partisan des locaux, sans mettre personne en danger.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste papier des adultes autorisés et l'émargement de chaque remise.
- Accueillir à part les élèves très angoissés, avec les gestes des premiers secours psychologiques.

Enseignant, éducateur

- Garder sa classe groupée et la recompter à chaque déplacement.
- Répondre aux questions par des faits simples, sans opinion ni rumeur.

Agents et accueil

- Surveiller les accès et n'ouvrir que sur consigne de la direction.
- Préparer eau, repas et salles de repos si la garde se prolonge.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Dehors, dans la ville, il y a du bruit et des gens en colère. Ici, tu es à l'abri avec nous. On reste à l'intérieur, tous ensemble. Personne ne rentre seul. Un adulte choisi par ta famille viendra te chercher, et on vérifiera son nom. En attendant, on peut jouer, lire ou dessiner.

Aux 12 à 18 ans

Des troubles ont lieu en ville. Pour votre sécurité, nous restons à l'intérieur et personne ne sort seul. Chaque élève sera remis à un adulte autorisé par sa famille. Certains d'entre vous ont des avis forts, c'est votre droit. Ici, l'établissement ne prend parti pour personne. Si vous êtes inquiets pour un proche, venez me voir.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison des troubles, tous les élèves sont à l'abri dans l'établissement, sous la garde de l'équipe. Merci de ne pas vous déplacer avant notre message de [heure]. La remise se fera à [lieu], uniquement aux adultes autorisés. Si vous ne pouvez pas venir avant [heure du couvre-feu], contactez [moyen de contact]. [Nom], direction.

À l'équipe

Troubles en ville. Mise à l'abri de tous les élèves, accès fermés, loin des fenêtres. Transmettez votre comptage à [nom] avant [heure]. Aucun élève ne sort sans passer par la remise organisée à [lieu]. Devant les élèves, aucun commentaire politique, seulement les consignes. Point d'équipe à [heure] en [salle].

À éviter

- Laisser partir un élève seul ou avec un adulte non autorisé, même sous la pression.
- Commenter les événements, juger un camp ou relayer une rumeur devant les élèves.
- Laisser l'établissement servir de lieu de réunion ou de base à un camp.
- Diffuser des images d'élèves, de personnels ou des locaux sur les réseaux.
- Organiser à chaud un débat sur la crise.

Adapter à votre structure

École

Les petits sentent la peur des adultes. Garder une voix calme et des activités connues. Ne jamais remettre un enfant à un autre mineur sans accord écrit de la famille.

Collège, lycée

Certains adolescents veulent rejoindre les manifestations. Expliquer la règle de garde sans débat, contrôler les sorties et appliquer le règlement prévu pour les élèves majeurs.

Centre éducatif

Les jeunes placés n'ont pas toujours d'adulte à qui être remis. Maintenir l'hébergement, renforcer l'encadrement, informer le service gardien et suspendre sorties et visites.

Milieu fermé

Appliquer strictement les consignes de l'administration. Informer les jeunes par des faits simples et maintenir repas, soins et lien familial, sans isolement comme réponse collective aux tensions.

Espace temporaire

Suivre les consignes de sécurité de l'agence chef de file, raccourcir les séances, garder les listes sur papier et faire raccompagner les enfants en petits groupes par des adultes connus.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 13 et 15

Les élèves ont droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, que l'école respecte sans les orienter.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 29

L'éducation vise la compréhension, la paix et la tolérance, ce qui fonde la neutralité de l'école.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 4

Même sous état d'urgence, certains droits restent sans dérogation possible, dont le droit à la vie et l'interdiction de la torture.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Les règles de couvre-feu prévoient-elles un laissez-passer pour les personnels et les familles ?
- Qui décide de la fermeture, la direction, la tutelle ou l'autorité locale ?
- Quelle règle de sortie s'applique aux élèves majeurs et aux mineurs non récupérés ?

Exemple, le droit français

- Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, article 5, le préfet peut interdire la circulation des personnes aux heures fixées par arrêté.
- Code de l'éducation, article L511-2, la liberté d'expression des élèves s'exerce dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité.
- Code général de la fonction publique, article L121-2, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité.

Sources. INEE Minimum Standards for Education, Preparedness, Response, Recovery (édition 2024) (<https://inee.org/minimum-standards>); INEE Guidance Note on Conflict Sensitive Education (<https://inee.org/resources/inee-guidance-note-conflict-sensitive-education>); OMS, Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (2011) (<https://www.who.int/publications/i/item/9789241548205>)
Coop'Educ International, fiche « Coup d'État, couvre-feu, émeutes ou manifestations violentes », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Arrestation, menace ou disparition d'un membre du personnel

GRAVE

Un membre du personnel est arrêté, menacé ou ne donne plus de nouvelles. Le réflexe est de protéger élèves, famille et collègues, de vérifier sans s'exposer et de ne communiquer que des faits validés.

Le réflexe

1. **Protéger élèves et collègues, sans s'opposer physiquement aux forces présentes.**
2. **Informar la direction, qui prévient la famille, sans rien publier.**
3. **Communiquer seulement des faits validés, sans nom ni accusation.**

Qui alerter

1. Direction, immédiatement et par un canal sûr
2. Famille du collègue, par la direction, avant toute autre communication
3. Tutelle, employeur, avocat et, pour un agent étranger, son consulat
4. Police si la personne a disparu sans arrestation connue, selon l'annuaire local (en France 17 ou 112)
5. Cluster Éducation ou mécanisme de surveillance de l'ONU, par un canal sûr, avec l'accord de la famille.
6. CICR, en conflit armé ou en violence interne, pour une personne détenue ou disparue.

Premières minutes

1. Garder les élèves en classe, calmement, à l'écart de toute interpellation.
2. Ne pas s'interposer physiquement, ne pas filmer, ne pas argumenter avec les agents.
3. Confier la classe du collègue à un autre adulte.
4. Noter ensuite, hors de vue des agents, l'heure, le lieu et les paroles, et remettre la note à la direction.

Première heure

1. Joindre la famille du collègue par un canal sûr, avant toute rumeur.
2. Chercher par les voies officielles où se trouve la personne, sans démarche risquée.
3. Informer la tutelle, l'employeur et, pour un agent étranger, son consulat.
4. Restreindre l'accès aux données du collègue, sans rien détruire ni dissimuler à la justice.

Premières 24 heures

1. Proposer à la famille une aide concrète, avocat, démarches, salaire, scolarité de ses enfants.
2. Contacter une organisation de défense des droits avec l'accord de la famille, si c'est sans danger pour elle.
3. Tenir un registre confidentiel des faits et des démarches, en un seul exemplaire sécurisé.

Première semaine

1. Maintenir le salaire et les droits du collègue autant que son statut le permet.
2. Proposer aux collègues proches un binôme de soutien et un accès confidentiel à un professionnel.
3. Garder pour sa classe un remplaçant stable, présenté aux élèves.

Un mois après

1. Préparer avec le collègue, s'il revient, une reprise progressive et confidentielle.
2. Garder le lien avec la famille dans la durée.

Par rôle

Direction

- Désigner un seul porte-parole et valider chaque message.
- Évaluer chaque jour le risque pour les autres personnels.
- Répondre par écrit aux demandes des autorités, après conseil juridique, dans les limites de la loi.

Vie scolaire, santé, social

- Écouter les élèves ou collègues bouleversés sans poser de questions sur les faits.
- Réserver une attention discrète aux enfants du collègue s'ils sont scolarisés.

Enseignant, éducateur

- Continuer les cours sans commenter l'affaire devant les élèves.
- Ne publier aucun message nominatif ni aucune photo sans l'accord de la famille.

Agents et accueil

- Ne donner à aucune personne extérieure d'information sur les personnels.
- Orienter tout visiteur curieux vers la direction et signaler toute présence inhabituelle.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ta maîtresse ou ton maître n'est pas là aujourd'hui. Ce n'est pas à cause de toi, ni à cause de la classe. Aujourd'hui, c'est [prénom] qui reste avec vous, et on garde nos habitudes. Si tu es triste ou si tu as une question, tu peux venir me voir.

Aux 12 à 18 ans

Vous avez peut-être appris que [M. ou Mme X] est absent. Nous n'avons pas tous les éléments et nous ne commenterons pas les rumeurs. Je vous demande de ne rien publier, ni nom ni photo, car cela peut mettre des personnes en danger. Si vous êtes inquiets ou bouleversés, venez en parler à [nom].

Aux familles

Madame, Monsieur, un membre de notre équipe est absent depuis le [date]. Les cours de votre enfant sont assurés par [nom ou dispositif]. Par respect pour cette personne et ses proches, nous ne donnerons pas d'autres informations. Pour toute question sur la scolarité, contactez [moyen de contact]. [Nom], direction.

À l'équipe

Notre collègue [initiales] est absent depuis le [date], dans des circonstances que nous cherchons à éclaircir avec sa famille. Ne publiez rien, ne transmettez aucune information personnelle et orientez toute question extérieure vers la direction. Devant les élèves, une seule phrase, [phrase validée]. Si vous vous sentez menacé ou suivi, prévenez-moi aujourd'hui.

À éviter

- S'interposer, filmer ou négocier avec les agents lors d'une interpellation.
- Publier des messages de soutien nominatifs, des photos ou des accusations.
- Donner à quiconque l'adresse ou le planning d'un collègue.
- Alerter un média ou une organisation sans l'accord de la famille.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants remarquent surtout l'absence de leur adulte de référence. Garder la même salle, les mêmes rituels et un remplaçant stable.

Collège, lycée

Les élèves publient vite. Rappeler le risque de mettre des personnes en danger et repérer ceux qui se sentent eux-mêmes visés.

Centre éducatif

Les jeunes placés ont vécu des ruptures avec des adultes. Préparer l'annonce avec le chef de service, garder un référent stable et prévenir les services gardiens.

Milieu fermé

Si un personnel est mis en cause, respecter strictement les décisions de l'administration et de la justice. Maintenir les activités éducatives et ne jamais associer les jeunes à l'affaire.

Espace temporaire

Les personnels recrutés localement sont souvent les plus exposés. Suivre le protocole de sécurité de l'organisation et ne jamais confier un message à porter à un enfant.

Droit international, la boussole

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 9

Nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement, et la personne arrêtée doit connaître les raisons de son arrestation.

Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, article 24

Les proches d'une personne disparue sont aussi des victimes et ont droit à la vérité sur son sort.

Convention de Vienne sur les relations consulaires (1963), article 36

Un étranger arrêté peut faire informer son consulat sans retard et communiquer avec lui.

Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (1998), article 5

Chacun peut communiquer avec des organisations non gouvernementales pour défendre les droits humains.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quels droits a une personne arrêtée, information d'un proche, avocat, consulat ?
- L'employeur doit-il maintenir salaire et emploi pendant une détention ?
- Que peut-on transmettre aux autorités sur un salarié ou un élève, et sur quelle base légale ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 63-2, la personne en garde à vue peut faire prévenir un proche, son employeur et, si elle est étrangère, ses autorités consulaires.
- Code civil, article 9-1, chacun a droit au respect de la présomption d'innocence.
- Code général de la fonction publique, articles L134-1 et suivants, protection fonctionnelle de l'agent menacé en raison de ses fonctions.

Sources. Front Line Defenders, protection des défenseurs des droits humains en danger (<https://www.frontlinedefenders.org/fr>); Internationale de l'Éducation, fédération mondiale des syndicats d'enseignants (<https://www.ei-ie.org/fr>); Security to go, a risk management toolkit for humanitarian aid agencies (GISF) (<https://gisf.ngo/resource/security-to-go/>)

Coop'Educ International, fiche « Arrestation, menace ou disparition d'un membre du personnel », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Menaces contre l'école, les enseignants ou l'éducation des filles

GRAVE

L'école, des enseignants ou la scolarisation des filles sont menacés, par écrit, oralement ou en ligne. Le réflexe est de protéger les personnes visées, de transmettre la menace aux autorités et de décider collectivement de la suite.

Le réflexe

1. **Mettre à l'abri les personnes visées et conserver la menace sans la diffuser.**
2. **Alerter la direction et les autorités, appliquer le plan officiel.**
3. **Décider collectivement de la suite, jamais seul et jamais dans l'urgence.**

Qui alerter

1. Direction, immédiatement
2. Police ou forces de sécurité, discrètement en zone de conflit, selon l'annuaire local (en France 17 ou 112)
3. Tutelle et autorité éducative, le jour même
4. En contexte humanitaire, agence chef de file, cluster Éducation et mécanisme de surveillance des violations graves contre les enfants

Premières minutes

1. Mettre en sécurité les personnes visées, appliquer le plan officiel si le danger est immédiat.
2. Conserver la lettre, le message ou la capture d'écran, sans la faire circuler.
3. Ne jamais toucher un objet suspect, s'éloigner et alerter.
4. Prévenir la direction, qui alerte les autorités.
5. Basculer sur la fiche Menace d'attaque si la menace est datée, précise ou imminente.

Première heure

1. Évaluer la menace en cellule de crise, avec les autorités ou le partenaire sécurité.
2. Décider maintien, aménagement ou fermeture temporaire selon des critères écrits.
3. Retirer des espaces publics en ligne les informations sur les personnes visées.
4. Prévoir des retours en groupes accompagnés si les trajets sont exposés.

Premières 24 heures

1. Porter plainte ou signaler selon le droit du pays, avec la tutelle.
2. Contacter une par une, par un canal discret, les familles des filles pour écouter et chercher des solutions.
3. Documenter l'incident de façon factuelle et sécurisée, pour les autorités et les mécanismes de suivi.

Première semaine

1. Construire avec la communauté des mesures de protection acceptées par tous.
2. Suivre chaque élève absent, en priorité les filles et les enfants handicapés.
3. Proposer des alternatives, horaires décalés, classes délocalisées, enseignement à distance.
4. Associer chefs religieux et communautaires favorables à l'école des filles, sans les exposer publiquement.

Un mois après

1. Mesurer le retour des filles et des personnels par des chiffres anonymes.
2. Inscrire ce risque dans le plan de sécurité et le plan de continuité.

Par rôle

Direction

- Évaluer la menace avec les autorités et un spécialiste, jamais seul.
- Protéger les personnels visés par un aménagement de service, un appui juridique et une plainte.

Vie scolaire, santé, social

- Écouter sans minimiser les élèves inquiets et les personnels visés.
- Suivre les familles qui retirent leurs enfants, en particulier leurs filles.

Enseignant, éducateur

- Signaler toute pression sur un contenu, sans porter seul la décision de le maintenir.
- Signaler le jour même les absences inhabituelles de filles.

Agents et accueil

- Signaler sans délai tout objet, inscription ou visiteur suspect, sans y toucher.
- Ne communiquer aucune information sur les personnels ni sur les horaires.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Des personnes ont dit des choses méchantes sur notre école. Les adultes ont prévenu ceux qui protègent les enfants. À l'école, les filles et les garçons ont le même droit d'apprendre. Si tu as peur, tu peux le dire. Si quelqu'un te dit de ne plus venir, raconte-le à un adulte de l'école.

Aux 12 à 18 ans

L'établissement a reçu des menaces. Les autorités sont prévenues et des mesures sont prises pour votre sécurité. Le droit à l'éducation appartient à chacune et à chacun, sans exception. Ne faites pas circuler ce message et ne nommez personne sur les réseaux. Si vous ou votre famille subissez des pressions, parlez-en discrètement à [nom].

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement a reçu une menace le [date]. Les autorités ont été informées et des mesures de sécurité sont en place. [Modalités d'accueil à préciser]. Votre enfant, fille ou garçon, a toute sa place à l'école. Si vous subissez des pressions pour ne plus l'envoyer, contactez discrètement [nom, moyen de contact]. [Nom], direction.

À l'équipe

Une menace a été reçue le [date] et transmise aux autorités. Ne la faites pas circuler, ne répondez pas à son auteur et orientez toute question vers la direction. Retirez de vos réseaux les informations personnelles visibles. Signalez aujourd'hui toute absence inhabituelle, surtout de filles. Si vous vous sentez visé, venez me voir.

À éviter

- Faire circuler la menace, même pour prévenir des collègues ou des parents.
- Laisser un enseignant visé travailler seul, à horaires fixes et connus.
- Décider seul d'une mesure qui expose les filles ou les prive d'école, sans chercher d'alternative.
- Désigner publiquement un auteur présumé ou une communauté, au risque d'un amalgame.
- Demander une garde armée dans l'école sans alternative civile étudiée, ce qui peut en faire une cible.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants n'ont pas à connaître la menace. Garder les routines, renforcer l'accueil aux entrées et sorties, et parler aux parents.

Collège, lycée

Les adolescentes visées peuvent subir des pressions à la maison ou en ligne. Proposer un adulte référent discret et travailler la sécurité numérique.

Centre éducatif

Les jeunes placés peuvent être ciblés pour leur histoire ou leur origine. Renforcer l'encadrement des sorties et protéger toute information sur le lieu d'accueil.

Espace temporaire

Si un groupe armé ou une autorité de fait interdit l'école aux filles, étudier avec la communauté et l'agence chef de file les options qui les protègent, horaires adaptés, apprentissage à domicile ou à distance.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 2 et 28

Chaque enfant a droit à l'éducation, sans discrimination fondée sur le sexe, la langue ou la religion.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, article 10

Les filles ont les mêmes droits que les garçons en matière d'éducation.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, article 8

Attaquer intentionnellement des bâtiments d'enseignement qui ne sont pas des objectifs militaires est un crime de guerre.

Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015)

Les États qui l'ont endossée s'engagent à documenter les attaques, à aider les victimes sans discrimination et à maintenir l'éducation.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles infractions punissent la menace contre un enseignant ou un établissement ?
- Le pays a-t-il endossé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ?
- Quelles lois garantissent l'égalité d'accès des filles à l'éducation ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 433-3-1, menacer une personne participant à une mission de service public pour obtenir une application différenciée des règles est puni de cinq ans d'emprisonnement.
- Code pénal, article 223-1-1, diffuser des informations permettant de localiser une personne pour l'exposer à un risque est un délit, aggravé pour une personne chargée d'une mission de service public.
- Code général de la fonction publique, articles L134-1 et suivants, protection fonctionnelle de l'agent menacé en raison de ses fonctions.

Sources. GCPEA, Education under Attack 2024 (<https://protectingeducation.org/publication/education-under-attack-2024/>); The Safe Schools Declaration (<https://ssd.protectingeducation.org/>); Eduscol, Infractions à la loi de 2021 confortant le respect des principes de la République (<https://eduscol.education.fr/document/44296/download>)

Coop'Educ International, fiche « Menaces contre l'école, les enseignants ou l'éducation des filles », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Coupure d'internet et des télécommunications

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Internet, le téléphone ou les réseaux sociaux sont coupés, souvent pendant une crise. Le réflexe est d'activer la chaîne d'alerte hors ligne, listes papier, points de rendez-vous et messagers, et de garder chaque élève jusqu'à sa remise à un adulte autorisé.

Le réflexe

1. **Activer la chaîne d'alerte hors ligne et sortir les listes papier.**
2. **Garder chaque élève jusqu'à sa remise à un adulte autorisé.**
3. **Écouter la radio officielle et ne relayer que des informations vérifiées.**

Qui alerter

1. Direction et responsable de la chaîne d'alerte, en personne ou par le moyen de secours
2. Familles, par affichage, messagers, radio locale ou SMS si possible
3. Tutelle et autorités d'examen, dès qu'un moyen fonctionne
4. Secours en cas d'urgence vitale, par l'appel d'urgence ou en se rendant au poste le plus proche (en France 112, ou 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Premières minutes

1. Vérifier la coupure sur plusieurs appareils et opérateurs, sans affoler les élèves.
2. Prévenir la direction en personne ou par le moyen de secours prévu.
3. Sortir le classeur d'urgence, listes d'élèves, adultes autorisés et contacts.
4. Allumer une radio à piles et suivre les consignes officielles.

Première heure

1. Activer la chaîne d'alerte hors ligne, messagers adultes sur trajets sûrs, jamais d'élève, points de rendez-vous.
2. Tenter un SMS court, il passe parfois quand internet est coupé.
3. Afficher à l'entrée un avis daté avec les consignes et l'heure du prochain point.
4. Organiser la remise des élèves avec émargement sur papier.

Premières 24 heures

1. Annoncer l'ouverture du lendemain par affichage, radio locale ou messagers.
2. Distribuer aux élèves des travaux sur papier pour plusieurs jours.
3. Garder les listes nominatives sous clé et ne les transporter qu'en cas de nécessité.

Première semaine

1. Tenir un tableau d'affichage mis à jour à heure fixe.
2. Joindre chaque élève au moins une fois par le moyen disponible.
3. Signaler aux autorités d'examen les candidats empêchés par la coupure.

Un mois après

1. Mettre à jour la chaîne d'alerte hors ligne et la tester deux fois par an.
2. Préparer pour chaque classe deux semaines d'activités à recopier, à faire à l'oral ou sans matériel.

Par rôle

Direction

- Décider du fonctionnement et l'annoncer par affichage et messagers.
- Désigner un responsable de la chaîne d'alerte et son suppléant.
- Veiller à ce qu'aucune liste d'élèves ne circule ni ne soit affichée.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le registre papier des remises d'élèves.
- Rester auprès des élèves sans nouvelles de leur famille.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Les téléphones et internet ne marchent plus pour l'instant. Les adultes de l'école savent quoi faire. On a un plan pour prévenir ta famille. Tu restes avec nous jusqu'à ce qu'un adulte choisi par ta famille vienne te chercher. En attendant, on a des livres, des jeux et des feuilles pour dessiner.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de la coupure des communications, l'établissement [reste ouvert ou ferme] le [date]. Les élèves sont remis uniquement aux adultes autorisés, à [lieu], entre [heure] et [heure]. Les informations sont affichées chaque jour à [heure] à l'entrée et à [lieu de relais]. Des travaux sur papier seront remis à votre enfant. [Nom], direction.

À éviter

- Attendre le retour du réseau pour décider ou pour informer.
- Laisser partir les élèves plus tôt sans que les familles le sachent.
- Afficher ou faire circuler des listes nominatives d'élèves.
- Conseiller aux élèves des moyens de contournement sans connaître les risques légaux.

Adapter à votre structure

École

Les petits ne peuvent pas transmettre un message fiable. Remettre chaque enfant à un adulte autorisé et glisser le mot pour la famille dans le cartable.

Collège, lycée

Les adolescents vivent la coupure comme un isolement et cherchent des contournements. Expliquer les risques et anticiper les examens et inscriptions qui dépendent d'internet.

Centre éducatif

Les appels aux familles et aux services gardiens font partie des droits des jeunes. Noter les appels empêchés et prévenir les services par un autre moyen.

Milieu fermé

La coupure peut interrompre les appels avec les familles. Informer les jeunes par des faits simples et reprogrammer les contacts avec l'administration dès le retour du réseau.

Espace temporaire

Dans un camp, les numéros changent souvent. S'appuyer sur les comités de parents, les leaders communautaires et l'affichage du site.

Enseignant, éducateur

- Garder sur soi la liste papier et les contacts de sa classe pendant le service, puis les laisser sous clé.
- Passer aux supports hors ligne prévus sans attendre le retour du réseau.

Agents et accueil

- Vérifier radios, piles, lampes et générateur.
- Afficher les avis à l'entrée et orienter les familles vers le point de remise.

Aux 12 à 18 ans

Internet et une partie du téléphone sont coupés. L'établissement a un plan qui fonctionne sans réseau. Personne ne sort seul tant que la remise aux familles n'est pas organisée. Ne relayez pas de rumeurs et fiez-vous aux consignes affichées ou données par l'équipe. Vous recevrez du travail sur papier. Si vous ne savez pas comment rentrer, venez voir [nom].

À l'équipe

Coupure des communications, le plan hors ligne s'applique. Gardez votre liste papier sur vous pendant le service, puis laissez-la sous clé. Aucun élève ne part sans émargement au point de remise, [lieu]. Les messagers partent à [heure]. Distribuez les kits papier. Ne relayez aucune information non vérifiée. Point d'équipe à [heure] en [salle], même si le réseau revient.

Droit international, la boussole

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19

Toute personne peut rechercher, recevoir et répandre des informations, et toute restriction doit être légale et nécessaire.

Conseil des droits de l'homme, résolution 32/13 (2016)

Le Conseil condamne sans équivoque les mesures visant à empêcher ou à perturber délibérément l'accès à l'information en ligne.

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, rapport A/HRC/50/55 (2022)

Le rapport décrit les effets des coupures sur l'éducation, la santé et la sécurité, et recommande aux États de s'en abstenir.

À vérifier dans le droit de votre pays

- La loi autorise-t-elle les autorités à suspendre les réseaux, et dans quelles conditions ?
- Les moyens de contournement, comme les réseaux privés virtuels, sont-ils légaux ?
- Quelles règles encadrent la conservation et le transport de listes nominatives d'élèves ?

Exemple, le droit français

- Code de la sécurité intérieure, partie réglementaire, code d'alerte national, qui oblige radios et télévisions à diffuser les messages d'alerte.
- Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données, article 32, sécurité des données personnelles, y compris dans un fichier papier.
- Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prévoit les moyens d'alerte et l'écoute de la radio, et que cette fiche complète.

Sources. Coupures de l'accès à Internet, tendances, causes, conséquences juridiques et incidences sur un éventail de droits de l'homme (A/HRC/50/55) (<https://digitallibrary.un.org/record/3977326>); Promotion, protection et exercice des droits de l'homme sur l'Internet (A/HRC/RES/32/13) (<https://digitallibrary.un.org/record/845727>); INEE Minimum Standards for Education, Preparedness, Response, Recovery (édition 2024) (<https://inee.org/minimum-standards>)

Coop'Educ International, fiche « Coupure d'internet et des télécommunications », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Arrivée massive d'enfants déplacés ou réfugiés

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

De nombreux enfants arrivent en peu de temps, souvent sans papiers, sans dossier scolaire et sans parler la langue. Le réflexe est d'accueillir tout de suite, sans documents bloquants, de repérer les enfants seuls ou en danger et d'organiser un soutien linguistique.

Le réflexe

1. **Accueillir chaque enfant tout de suite, sans exiger de papiers bloquants.**
2. **Repérer et signaler le jour même les enfants seuls, séparés ou en danger.**
3. **Organiser accueil, soutien linguistique et routines rassurantes.**

Qui alerter

1. Direction, pour chaque enfant seul ou en danger
2. Protection de l'enfance, le jour même (en France le conseil départemental, et le 119 pour conseil)
3. Tutelle, autorités éducatives et partenaires humanitaires, HCR, UNICEF ou cluster Éducation
4. Services de rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour les enfants séparés

Premières minutes

1. Recevoir l'enfant et son accompagnant dans un lieu calme, avec un interprète si possible.
2. Noter le minimum, nom, âge, langue, adulte accompagnant, lien avec l'enfant, contact.
3. Repérer les besoins urgents, faim, soins, blessure, grande détresse.
4. Ne poser aucune question sur le parcours, la guerre ou le statut administratif.
5. Signaler à la direction tout enfant seul ou accompagné d'un adulte sans lien clair.

Première heure

1. Prévenir la protection de l'enfance pour chaque enfant non accompagné ou séparé.
2. Ouvrir un dossier provisoire, les pièces manquantes viendront plus tard.
3. Placer l'enfant dans un groupe ou une classe proche de son âge, avec un camarade repère.
4. Remettre à la famille une information traduite ou illustrée.

Premières 24 heures

1. Recenser salles, places, enseignants, repas et matériel, puis demander des renforts.
2. Ouvrir des groupes de soutien linguistique.
3. Orienter vers les services de santé, sans faire des vaccins une condition d'accueil.
4. Recruter des enseignants et assistants parmi les déplacés, avec une rémunération coordonnée avec le Cluster Éducation.
5. Ouvrir des rotations ou des espaces temporaires si les places manquent, sans refuser aucun enfant.

Première semaine

1. Évaluer les acquis de chaque enfant, dans sa langue si possible, sans le noter.
2. Installer des routines stables, un emploi du temps affiché et des pictogrammes.
3. Prévenir les tensions avec les élèves déjà présents par des activités coopératives.
4. Ouvrir des classes en double vacation et recruter des assistants parmi les déplacés, parlant leur langue.

Un mois après

1. Construire pour chaque élève un parcours d'inclusion progressive en classe ordinaire.
2. Signaler sans délai toute disparition d'un enfant non accompagné.

Par rôle

Direction

- Garantir l'inscription sans condition de papiers ni de statut.
- Coordonner avec la protection de l'enfance, les services sociaux et les partenaires humanitaires.
- Signaler à la tutelle et au partenaire de protection toute demande de listes venant d'une partie au conflit.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les enfants non accompagnés, séparés ou exposés à l'exploitation.
- Proposer les premiers secours psychologiques aux enfants et familles en détresse.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Bonjour, je m'appelle [prénom]. Ici, c'est ton école. Tu es en sécurité. Si tu ne comprends pas tout, ce n'est pas grave, on t'aidera avec des images et des gestes. Voici [prénom], il reste avec toi aujourd'hui. Si tu as faim, mal quelque part ou peur, tu peux me le montrer, comme ça.

Aux familles

[Message à traduire dans la langue de la famille]. Madame, Monsieur, votre enfant est inscrit à [établissement]. Il peut venir dès le [date], de [heure] à [heure]. L'inscription ne dépend pas de vos papiers, les documents manquants pourront être fournis plus tard. Pour toute question, adressez-vous à [nom], qui parle [langue] ou fera appel à un interprète.

Enseignant, éducateur

- Accueillir avec un prénom bien prononcé, une place et un camarade repère.
- Utiliser images, gestes et langue d'origine pour expliquer les consignes.

Agents et accueil

- Orienter les familles vers les inscriptions, sans demander de papiers.
- Signaler tout adulte inconnu qui attend des enfants à la sortie.

Aux 12 à 18 ans

Bienvenue. Ici, tu as ta place, comme chaque élève. Tu n'as rien à prouver pour venir en classe. Tu n'as pas à raconter ce que tu as vécu, sauf si tu le souhaites. Au début, tu suivras des cours de langue et certains cours avec la classe. Si tu as un problème viens voir [nom].

À l'équipe

Des élèves déplacés arrivent à partir du [date]. L'accueil passe avant les apprentissages. Aucun papier n'est exigé pour entrer en classe. Ne posez aucune question sur le parcours ou le statut. Signalez aujourd'hui à [nom] tout enfant seul ou accompagné d'un adulte sans lien clair. Point d'équipe [jour, heure].

À éviter

- Refuser ou retarder l'inscription faute de papiers, de domicile ou de dossier scolaire.
- Placer un adolescent avec des enfants beaucoup plus jeunes à cause de la langue.
- Transmettre des informations sur le statut des enfants sans base légale.
- Laisser un enfant non accompagné partir avec un adulte dont l'identité n'est pas vérifiée.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants apprennent la langue par le jeu. Privilégier routines, pictogrammes, chansons et un adulte stable, et associer les parents même sans langue commune.

Collège, lycée

Les adolescents ont souvent interrompu leur scolarité. Évaluer leurs acquis, proposer un parcours mixte entre groupe de langue et classe ordinaire, et anticiper examens et orientation.

Centre éducatif

Les mineurs non accompagnés ont besoin d'une scolarisation rapide, même pendant l'évaluation de leur situation, avec le service gardien et un interprète.

Espace temporaire

Dans un camp, l'espace d'apprentissage est souvent le premier lieu stable. Ouvrir vite, avec séances courtes, registre papier sécurisé et participation des parents.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 2

Chaque enfant a les mêmes droits, sans discrimination liée à son origine, sa langue ou sa situation.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 22

L'enfant réfugié reçoit protection et assistance, et l'État l'aide à retrouver sa famille.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour tous, le secondaire ouvert et accessible à chacun.

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, article 22

Même traitement que les nationaux pour l'enseignement primaire, traitement aussi favorable que possible au-delà.

Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, principe 23

Les enfants déplacés ont droit à l'éducation, gratuite et obligatoire au primaire, avec une participation égale des filles.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles pièces peut-on exiger à l'inscription, et un refus faute de papiers est-il légal ?
- L'obligation scolaire s'applique-t-elle à tous les enfants présents, quel que soit leur statut ?
- Quelles règles encadrent le partage d'informations sur les élèves avec les services de l'immigration ?
- Les vaccinations obligatoires conditionnent-elles l'admission, et une admission provisoire est-elle prévue ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, articles L111-1 et L131-1, droit à l'éducation garanti à chacun, instruction obligatoire de trois à seize ans.
- Décret n° 2020-811 du 29 juin 2020, liste limitative des pièces exigibles à l'inscription, attestation sur l'honneur possible.
- Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 sur la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.

Sources. Convention Relating to the Status of Refugees (Right to Education Initiative) (<https://www.right-to-education.org/resource/convention-relating-status-refugees>); Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (E/CN.4/1998/53/Add.2) (<https://digitallibrary.un.org/record/630394>); INEE Minimum Standards for Education, Preparedness, Response, Recovery (édition 2024) (<https://inee.org/minimum-standards>)

Coop'Educ International, fiche « Arrivée massive d'enfants déplacés ou réfugiés », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Évacuation ou rapatriement des personnels expatriés

GRAVE

L'ambassade, l'employeur ou la situation imposent le départ des personnels expatriés. Le réflexe est de suivre les consignes officielles, de partir sans laisser d'élève sans garde et d'organiser la continuité et le soutien des collègues locaux qui restent.

Le réflexe

1. **Suivre les consignes de l'ambassade et de l'employeur, aucune décision isolée.**
2. **Ne laisser aucun élève sans adulte, remis à sa famille ou confié au responsable local désigné.**
3. **Organiser la continuité et le soutien des collègues locaux qui restent.**

Qui alerter

1. Direction et cellule de crise de l'établissement
2. Ambassade ou consulat, selon la procédure du plan de sécurité, inscription et réseau de chefs d'îlot
3. Employeur, tutelle et assurance rapatriement des personnels
4. Familles des élèves et autorités éducatives du pays, par des messages validés par la direction

Premières minutes

1. Lire la consigne officielle en entier et vérifier sa source.
2. Garder les élèves en sécurité, sans annonce de départ devant eux.
3. Vérifier ses documents, passeport, visa, titre de séjour, et ceux de sa famille.
4. Se signaler à l'ambassade selon la procédure prévue, inscription en ligne ou chef d'îlot.

Première heure

1. Réunir ensemble personnels locaux et expatriés pour annoncer la décision et la suite.
2. Désigner un responsable sur place, avec une délégation écrite et des moyens.
3. Remettre les élèves aux familles selon le plan, avant le départ des adultes concernés.
4. Sauvegarder hors site les dossiers scolaires et sécuriser les données sensibles.
5. Évaluer avec chaque personnel local les risques liés à son lien avec l'établissement et les personnels partis.

Premières 24 heures

1. Informer les familles par un message unique et validé sur la suite de la scolarité.
2. Transmettre au responsable local clés, codes, contacts, budget et procédures.
3. Garantir par écrit salaires, contrats et protection des personnels locaux.
4. Évaluer avec chaque personnel local les risques liés à son lien avec l'établissement, et adapter son rôle.

Première semaine

1. Garder un contact quotidien avec l'équipe restée, sans pression sur ceux qui ne peuvent plus venir.
2. Assurer la continuité pédagogique sur papier, par radio ou en ligne selon les moyens.
3. Proposer un soutien psychologique aux partants et aux restants.

Un mois après

1. Préparer le retour avec l'équipe locale, qui a tenu l'établissement et doit garder sa place.
2. Faire un retour d'expérience sur l'éthique du départ et l'équité de traitement.

Par rôle

Direction

- Défendre auprès de l'employeur la sécurité, le salaire et la protection des personnels locaux.
- Partir quand la consigne l'impose, après avoir confié élèves, site et délégation écrite au responsable local.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les élèves qui vivent le départ comme un abandon.
- Préparer l'accès à un soutien pour les élèves et les collègues qui restent.

Enseignant, éducateur

- Ne rien annoncer aux élèves avant la décision de la direction.
- Laisser des supports et des consignes de travail pour plusieurs semaines.

Agents et accueil

- Sécuriser les locaux et les équipements selon les consignes de la direction.
- Connaître le responsable sur place et le moyen de le joindre.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Certains adultes de l'école doivent partir quelque temps dans leur pays. Ce n'est pas à cause de toi. Ils pensent à toi. Ici, [prénom] et d'autres adultes restent avec toi et s'occupent de la classe. Tu peux faire un dessin pour ton enseignant, on le lui enverra. Si tu es triste, tu peux venir me voir.

Aux 12 à 18 ans

Sur consigne de leur ambassade ou de leur employeur, certains personnels vont quitter le pays pour un temps. Ce départ n'est pas un abandon. L'établissement continue avec [nom du responsable] et l'équipe sur place. Vos enseignants partis essaieront de garder le contact, [modalités prévues]. Vous pouvez être déçus ou inquiets, c'est normal. Si vous voulez en parler, [nom] est disponible.

Aux familles

Madame, Monsieur, sur consigne de [ambassade ou employeur], une partie des personnels quitte temporairement le pays. L'établissement [reste ouvert ou ferme] à compter du [date]. La direction sur place est assurée par [nom], joignable par [moyen de contact]. Les cours se poursuivent [en présence, à distance ou sur papier]. Les élèves ne seront remis qu'aux adultes autorisés. [Nom], direction.

À l'équipe

L'ambassade demande le départ des personnels [nationalité]. Les départs suivent une consigne officielle, et ceux qui restent ne seront pas laissés seuls. [Nom] assure la direction sur place avec une délégation écrite. Salaires et contrats locaux sont garantis jusqu'au [date], selon l'engagement écrit de l'employeur. Point quotidien à [heure]. Personne n'est tenu de venir si le trajet est dangereux.

À éviter

- Partir sans prévenir l'équipe locale, les élèves ou les familles.
- Prendre une décision isolée, contraire aux consignes de l'ambassade ou de l'employeur.
- Laisser l'équipe locale sans responsable, sans délégation et sans moyens.
- Promettre une date de retour ou des garanties qu'on ne maîtrise pas.
- Rester malgré une consigne de départ sans en parler à l'employeur et à l'ambassade.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants vivent le départ de leur enseignant comme une perte. Prévoir un adulte connu en remplacement, un au revoir simple, puis des nouvelles régulières.

Collège, lycée

Les élèves en année d'examen ont besoin de garanties. Organiser le suivi à distance par les partants et repérer ceux qui perdent leur enseignant de spécialité.

Centre éducatif

Les jeunes placés ont déjà vécu des séparations. Annoncer avec soin, garder un référent stable et informer les services gardiens de tout changement d'encadrement.

Milieu fermé

Le départ prive les jeunes détenus d'un regard extérieur et d'un lien éducatif. Prévenir l'administration, confier le suivi aux collègues locaux et maintenir le contact avec les acteurs de protection.

Espace temporaire

Les personnels nationaux sont souvent les plus exposés et les moins protégés. Leur appliquer les mêmes principes de sécurité, de rémunération et de soutien, et les associer aux décisions.

Droit international, la boussole

Convention de Vienne sur les relations consulaires (1963), article 5

Les consulats aident et assistent leurs ressortissants, d'où leur rôle dans l'information et l'organisation des évacuations.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 7

Chaque travailleur a droit à des conditions de travail sûres, personnels locaux comme expatriés.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

Le droit des élèves à l'éducation demeure, d'où la continuité organisée avec l'équipe qui reste.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles obligations de sécurité l'employeur doit-il aux personnels expatriés et locaux ?
- Les contrats locaux prévoient-ils le maintien du salaire en cas de fermeture ?
- Quelles autorisations faut-il pour fermer ou maintenir l'établissement sans personnel expatrié ?

Exemple, le droit français

- Code du travail, article L4121-1, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés.
- Loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010, article 22, l'État peut demander le remboursement des frais de secours à une personne délibérément exposée, sauf motif légitime tiré notamment de son activité professionnelle.
- Registre des Français établis hors de France pour les résidents, rattachement à un îlot du plan de sécurité, et Fil d'Ariane pour les séjours.

Sources. France Diplomatie, Conseils aux voyageurs (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>); Security to go, a risk management toolkit for humanitarian aid agencies (GISF) (<https://gisf.ngo/resource/security-to-go/>); INEE Minimum Standards for Education, Preparedness, Response, Recovery (édition 2024) (<https://inee.org/minimum-standards>)

Coop'Educ International, fiche « Évacuation ou rapatriement des personnels expatriés », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Catastrophes naturelles et technologiques

- Séisme, vital, agir maintenant
- Tsunami, vital, agir maintenant
- Inondation, crue soudaine, cyclone ou tempête, vital, agir maintenant
- Incendie dans l'établissement ou feu de forêt à proximité, vital, agir maintenant
- Accident chimique, industriel ou nucléaire, nuage toxique, vital, agir maintenant
- Effondrement, glissement de terrain ou dommage grave du bâtiment, vital, agir maintenant

Un séisme frappe sans prévenir et blesse surtout par la chute d'objets et de vitres. Pendant la secousse, se baisser, s'abriter, s'agripper, loin des vitres. Ensuite, évacuer sans courir vers un espace dégagé.

Le réflexe

- 1. Se baisser, s'abriter sous une table solide et s'y agripper, sinon protéger tête et nuque, loin des vitres.**
- 2. Évacuer après la secousse, sans courir, vers un espace dégagé, ou vers les hauteurs en bord de mer.**
- 3. Compter élèves et adultes, signaler tout manquant aux secours.**

Qui alerter

1. Les secours pour un blessé, une personne coincée ou une fuite de gaz (en France 112 ou 18, 114 par SMS).
2. L'autorité de tutelle et la mairie, selon le plan officiel.
3. Les familles par le canal unique, une fois les élèves comptés.
4. Le soutien médico-psychologique d'urgence (en France, la CUMP, activée par le SAMU, 15).

Premières minutes

1. Crier « À terre, sous les tables, tenez bon » d'une voix forte et calme.
2. Rester à l'intérieur pendant la secousse, loin des vitres et étagères. Dehors, s'éloigner des façades, arbres et fils électriques.
3. Partir aussitôt à pied vers les hauteurs si l'école est près de la côte et la secousse forte ou longue.
4. Évacuer par les escaliers vers un point dégagé loin des façades, ou vers les hauteurs en bord de mer.
5. Faire l'appel avec la liste papier et signaler tout absent.

Première heure

1. Alerter les secours pour tout blessé, toute personne coincée, tout feu ou toute odeur de gaz.
2. Interdire tout retour dans le bâtiment, même pour un sac ou un téléphone.
3. Refaire les mêmes gestes à chaque réplique.
4. Rester en hauteur en bord de mer jusqu'à la fin d'alerte, selon la fiche Tsunami.
5. Remettre chaque élève uniquement à un adulte autorisé, avec signature.

Premières 24 heures

1. Ne rouvrir aucun bâtiment avant l'avis écrit d'un ingénieur ou des services compétents.
2. Signaler aux autorités et à la protection de l'enfance tout enfant séparé de sa famille.
3. Informer les familles par un canal unique, avec des faits vérifiés.
4. Limiter tout usage de l'école comme abri, planifié avec les autorités et daté.

Première semaine

1. Organiser la continuité pédagogique, classes temporaires ou travail à distance.
2. Préparer un retour progressif, routines et parole cadrée, sans récit forcé.
3. Adapter trajets et aides pour chaque élève en situation de handicap.

Un mois après

1. Corriger le plan après le retour d'expérience et fixer meubles et objets lourds.
2. Suivre les élèves dont la détresse ou l'absentéisme persistent.

Par rôle

Direction

- Déclencher le plan officiel et répartir les tâches, compter, soigner, accueillir.
- Fermer les bâtiments endommagés et demander leur expertise aux autorités.
- Porter seule la communication, avec des faits vérifiés.

Vie scolaire, santé, social

- Installer un poste de secours au point de rassemblement, avec les traitements prévus.
- Appliquer les premiers secours psychologiques, sans questionner sur le vécu.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

La terre a tremblé. Pour l'instant, c'est fini. Tu as bien fait de te cacher sous la table. Maintenant, on reste tous ensemble, dehors. Si la terre bouge encore, tu te baisses et tu protèges ta tête avec tes bras. On prévient tes parents.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. Un séisme a touché l'école à [heure]. Les élèves sont évacués et pris en charge à [lieu]. Ne venez pas en voiture, les secours doivent passer. Remise des enfants à [lieu] dès [heure], avec une pièce d'identité. Prochain message à [heure].

À éviter

- Faire sortir une classe pendant la secousse, sauf salle de plain-pied sur espace dégagé, prévue au plan.
- S'abriter sous l'encadrement d'une porte ou près d'une fenêtre.
- Rouvrir des salles qui semblent intactes sans avis d'un expert.
- Remettre un enfant à un adulte non autorisé dans la confusion.

Adapter à votre structure

École

Apprendre le geste comme un jeu, en boule sous la table. Un adulte couvre la tête des petits qui ne savent pas s'abriter seuls.

Collège, lycée

Confier des rôles à des élèves volontaires, serre-file, aide à un camarade handicapé. Prévoir la remise des internes.

Centre éducatif

La nuit, rester au lit et protéger sa tête avec l'oreiller. Ensuite, un éducateur fait le tour des chambres avec une lampe.

Milieu fermé

Prévoir avec l'administration l'ouverture d'urgence des portes et cellules. Aucun jeune ne reste enfermé seul pendant ou après la secousse.

Espace temporaire

Sous tente, s'accroupir loin des poteaux. Sous un toit lourd en terre, sortir vite si la porte est proche.

Enseignant, éducateur

- Donner l'ordre de s'abriter et faire le geste soi-même.
- Sortir en dernier avec la liste et la trousse, puis garder sa classe groupée.

Agents et accueil

- Couper gaz et électricité si c'est possible sans danger.
- Ouvrir les accès aux secours et signaler les dégâts sans entrer.

Aux 12 à 18 ans

Nous venons de vivre un séisme. Nous faisons l'appel. Des répliques sont possibles. Si le sol bouge encore, baissez-vous et protégez votre tête, loin des murs et des arbres. Personne ne retourne dans le bâtiment, même pour un téléphone. Si vous êtes blessé ou si un camarade manque, dites-le tout de suite à un adulte.

À l'équipe

Séisme à [heure]. Restez au point de rassemblement, aucun retour dans les bâtiments. Faites l'appel, absents à [nom]. Blessés vers le poste de secours. À chaque réplique, mêmes gestes. Aucune remise d'élève hors du point prévu, aucune information hors direction. Point d'équipe à [heure].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie fonde la préparation et les gestes de protection exercés à l'avance.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

Le droit à l'éducation impose de rouvrir vite l'accès à l'école, dans des locaux sûrs.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, cible d

Réduire les dommages aux infrastructures essentielles et aux services de base, dont les établissements d'enseignement.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030 (GADRRRES)

Trois piliers, locaux plus sûrs, gestion de la sécurité et de la continuité éducative, éducation aux risques.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle norme parasismique s'applique, et qui inspecte le bâtiment après un séisme ?
- Qui décide de la fermeture et de la réouverture de l'établissement ?
- L'école est-elle un centre d'hébergement désigné, et à quelles conditions ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, plan unifié, deux exercices par an au moins, attention aux élèves handicapés.
- Code de l'éducation, article L312-13-1, sensibilisation de tout élève à la prévention des risques et aux premiers secours.
- Code de la sécurité intérieure, article L731-3, le plan communal de sauvegarde organise alerte, protection et soutien de la population.

Sources. Géorisques, Que faire en cas de séisme ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>); FICR, Public awareness and public education for disaster risk reduction (2018) (<https://www.ifrc.org/sites/default/files/PAPE-2.0-English.pdf>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>); Bulletin officiel n° 26 du 29 juin 2023, circulaire PPMS (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>)
Coop'Educ International, fiche « Séisme », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Un tsunami peut frapper la côte quelques minutes après un séisme, avant toute alerte. Dès les signes naturels, évacuer à pied vers les hauteurs, et ne revenir qu'après la fin d'alerte officielle.

Le réflexe

1. **Évacuer à pied vers les hauteurs, sans attendre l'alerte si la nature prévient.**
2. **Suivre la carte officielle. Sinon viser 30 mètres de haut, 3 kilomètres dans les terres, ou un 3e étage solide.**
3. **Rester en hauteur jusqu'à la fin d'alerte, d'autres vagues peuvent suivre pendant des heures.**

Qui alerter

1. Les secours et les autorités dès que le groupe est à l'abri (en France 112, 114 par SMS).
2. Les familles par le canal unique, avec le point haut et l'heure du prochain message.
3. La protection de l'enfance et le rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge pour chaque enfant séparé.

Premières minutes

1. Faire les gestes du séisme pendant la secousse et compter sa durée.
2. Donner l'ordre d'évacuer dès la fin de la secousse ou au premier signe de la mer.
3. Partir à pied par l'itinéraire prévu, sans bagage, avec la liste et la trousse.
4. Accompagner dès le départ les élèves handicapés, selon leur plan individuel, avec leur binôme.
5. Partir avec ceux qui sont là, sans attendre familles ni retardataires.

Première heure

1. Compter les élèves au point haut et signaler les absents aux secours.
2. Rester loin des rivières et des estuaires, où l'eau remonte vite.
3. Ne tenter aucune réunion avec les familles avant la fin d'alerte.
4. Repartir plus haut après une forte réplique, elle peut déclencher un nouveau tsunami.

Premières 24 heures

1. Attendre la fin d'alerte officielle avant tout retour, même si la mer paraît calme.
2. Remettre chaque enfant à un adulte autorisé, avec signature, dans un lieu sûr.
3. Garder les enfants séparés sous protection identifiée et les signaler aux autorités.
4. Faire vérifier le bâtiment par un expert avant tout retour.

Première semaine

1. Ouvrir un espace d'accueil sûr, hors zone de submersion, pour reprendre des routines.
2. Rechercher chaque élève absent avec les services de rétablissement des liens familiaux.
3. Adapter attentes et horaires pour les élèves endeuillés ou déplacés.

Un mois après

1. Refaire le plan d'évacuation avec les familles et chronométrer le trajet.
2. Accompagner dans la durée les élèves endeuillés, attention aux dates anniversaires.

Par rôle

Direction

- Inscrire au plan l'évacuation automatique sur signes naturels.
- Choisir et chronométrer à l'avance l'itinéraire vers les hauteurs.
- Organiser la réunification seulement après la fin d'alerte.

Vie scolaire, santé, social

- Emporter les traitements des élèves qui en ont besoin.
- Tenir la liste des élèves remis et des élèves séparés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

La mer peut devenir dangereuse. Alors on monte tout en haut, vite, en marchant ensemble. Donne la main à ton copain et suis l'adulte. On ne revient pas chercher ton sac. Là-haut, on sera en sécurité, et on y restera jusqu'à ce que les adultes disent que c'est fini.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. Risque de tsunami. Tous les élèves sont évacués vers [point haut] et y restent jusqu'à la fin d'alerte officielle. N'allez ni vers la côte ni vers l'école. Remise des enfants à [lieu sûr] après la fin d'alerte, avec une pièce d'identité. Prochain message à [heure].

À éviter

- Attendre l'alerte officielle alors que la nature a prévenu.
- Descendre voir la mer qui se retire.
- Entasser les élèves dans des véhicules sur des routes qui se bloquent.
- Revenir après la première vague, la suivante peut être plus forte.

Adapter à votre structure

École

Chronométrer l'itinéraire au rythme des plus petits. Prévoir corde de marche, porte-bébés et comptines pour garder le pas sans affoler.

Collège, lycée

Désigner des élèves pour aider un camarade handicapé. Interdire de s'arrêter pour filmer. Les internes partent à pied avec le groupe.

Centre éducatif

La nuit, prévoir chaussures et lampes près des lits, un réveil rapide et un itinéraire éclairé.

Milieu fermé

Préparer avec l'administration l'évacuation vers les hauteurs ou les étages. Aucun jeune ne reste enfermé au rez-de-chaussée.

Espace temporaire

Éviter les zones basses pour l'espace d'apprentissage. Afficher l'itinéraire en pictogrammes et dans les langues parlées, et l'exercer avec la communauté.

Enseignant, éducateur

- Partir aussitôt avec sa classe, sans revenir en arrière.
- Compter les élèves à chaque arrêt et ne laisser aucun élève seul.

Agents et accueil

- Ouvrir portails et accès vers l'itinéraire, puis suivre le groupe.
- Jeter un regard dans les toilettes en partant, sans retarder le départ.

Aux 12 à 18 ans

Un tsunami est possible. Nous partons maintenant vers [point haut], à pied, sans rien emporter. Ne revenez pas en arrière, l'eau monte plus vite qu'on ne court. Aidez ceux qui en ont besoin et restez avec votre groupe. Plusieurs vagues peuvent arriver, nous resterons en hauteur jusqu'à la fin d'alerte officielle.

À l'équipe

Évacuation tsunami immédiate vers [point haut], itinéraire [nom]. Partez avec votre classe, votre liste et la trousse, sans attendre personne. Éléves handicapés avec leur binôme dès le départ. Comptez à chaque arrêt. Aucun retour ni aucune remise d'élève avant la fin d'alerte. Absents à [nom].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie fonde la préparation et les gestes de protection exercés à l'avance.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 20

L'enfant séparé de sa famille a droit à une protection et une aide spéciales de l'État.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, priorité 4

Renforcer la préparation, l'alerte précoce et les exercices, puis mieux reconstruire.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030, pilier 2

Exercer régulièrement et prévoir une réunification sûre des familles.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Existe-t-il une carte officielle des zones d'évacuation tsunami incluant l'école ?
- Quel signal d'alerte tsunami existe, et qui le déclenche ?
- Qui autorise le retour après la fin d'alerte ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, plan unifié, deux exercices par an au moins, attention aux élèves handicapés.
- Code de l'environnement, article L125-2, droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs.

Sources. France Diplomatie, Que faire en cas de tsunami ? (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/fiches-pratiques/risques/que-faire-en-cas-de-tsunami>); FICR, Public awareness and public education for disaster risk reduction (2018) (<https://www.ifrc.org/sites/default/files/PAPE-2.0-English.pdf>); CICR, Inter-Agency Guiding Principles on Unaccompanied and Separated Children (<https://www.icrc.org/en/publication/1101-inter-agency-guiding-principles-unaccompanied-and-separated-children>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>)

Coop'Educ International, fiche « Tsunami », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Inondation, crue soudaine, cyclone ou tempête

VITAL, AGIR MAINTENANT

Une crue soudaine ou un cyclone peuvent isoler l'école en quelques minutes. Sur alerte, garder les élèves à l'abri, monter à l'étage si l'eau arrive, ne jamais traverser une zone inondée. Les familles ne viennent pas, les enfants sont en sécurité à l'école.

Le réflexe

1. **Appliquer la consigne des autorités, sinon garder tout le monde à l'intérieur et monter à l'étage si l'eau arrive.**
2. **Ne jamais traverser une rue, un gué ou un pont inondé, même à pied.**
3. **Dire aux familles de ne pas venir chercher les enfants, l'école s'occupe d'eux.**

Qui alerter

1. Les secours pour une personne en danger ou l'eau qui gagne le refuge (en France 112 ou 18, 114 par SMS).
2. L'autorité de tutelle et la mairie, selon le plan officiel.
3. Les familles par le canal unique, sans jamais les inviter à se déplacer.

Premières minutes

1. Faire rentrer toutes les classes et fermer portes, volets et fenêtres.
2. Monter élèves, listes et trousse à l'étage si l'eau entre ou menace.
3. Interdire sous-sols, parkings souterrains et locaux en contrebas.
4. S'abriter pendant un cyclone dans la pièce intérieure la plus solide, loin des vitres.
5. Compter élèves et adultes, et signaler tout absent.

Première heure

1. Suivre les consignes officielles, en France Météo-France et Vigicrues.
2. Rester à l'abri si le vent tombe, l'accalmie peut être l'œil du cyclone.
3. Bloquer toute sortie et tout transport d'élèves sans autorisation des autorités.
4. Préparer un accueil prolongé, eau, repas, couvertures, toilettes, traitements.

Premières 24 heures

1. Remettre les élèves aux adultes autorisés quand les trajets sont sûrs.
2. Garder sous protection, avec un registre, les élèves que personne ne peut chercher.
3. Rentrer dans les locaux inondés seulement après contrôle de l'électricité et du bâtiment.
4. Limiter tout usage de l'école comme abri, planifié avec les autorités et daté.

Première semaine

1. Confier le nettoyage à des professionnels équipés, jamais aux élèves.
2. Organiser la continuité pédagogique tant que les locaux restent fermés.
3. Orienter les familles sinistrées vers les aides, matériel scolaire, repas, vêtements.

Un mois après

1. Surélever archives, matériel et produits polluants, puis corriger le plan.
2. Suivre les élèves dont la famille a tout perdu ou a été relogée loin.

Par rôle

Direction

- Décider tôt, avec l'autorité de tutelle, de fermer ou de garder les élèves.
- Désigner les zones refuges à l'étage et vérifier les réserves.
- Fixer par écrit la durée et les zones de tout usage de l'école comme abri.

Vie scolaire, santé, social

- Vérifier traitements et repas des élèves fragiles ou handicapés.
- Tenir le registre des remises et des élèves gardés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il pleut très fort et il y a beaucoup d'eau dehors. Ici, dans l'école, tu es à l'abri. On a dit à tes parents que tu es en sécurité. Ils viendront quand la route sera sûre. En attendant, on reste ensemble, on joue et on mange.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. En raison de [l'événement], les élèves restent à l'abri dans l'établissement, avec les équipes. Ils sont en sécurité. Ne venez pas tant que les autorités déconseillent les déplacements, l'eau sur la route peut tuer. Nous vous indiquerons l'heure de remise. Prochain message à [heure].

Enseignant, éducateur

- Conduire sa classe, comptée, vers la zone refuge.
- Proposer des activités calmes pour tenir dans la durée.

Agents et accueil

- Couper les réseaux selon la procédure, sans entrer dans l'eau.
- Surveiller la montée de l'eau et prévenir la direction.

Aux 12 à 18 ans

Nous restons à l'abri à cause de [l'inondation ou du cyclone]. Personne ne sort, même si la pluie ou le vent faiblissent, une accalmie peut tromper. Ne traversez jamais une rue inondée, quelques centimètres d'eau rapide font tomber. Vos familles sont informées. Si vous avez un traitement à prendre, parlez-en à un adulte.

À l'équipe

Maintien à l'abri, [événement]. Toutes les classes en zone refuge [lieu], loin des vitres. Sous-sols et cour interdits. Comptez vos élèves, transmettez à [nom]. Aucune sortie d'élève sans décision de la direction. Prévoyez des activités pour plusieurs heures. Signalez tout besoin de traitement. Point d'équipe à [heure].

À éviter

- Laisser partir élèves ou car scolaire quand les autorités déconseillent les déplacements.
- Traverser une zone inondée, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture.
- Descendre dans un sous-sol pour sauver du matériel.
- Sortir pendant l'accalmie d'un cyclone.
- Ouvrir l'école comme abri sans date de fin.
- Se réfugier dans des combles fermés, sans issue vers le toit ni moyen de se signaler.

Adapter à votre structure

École

Les petits se fatiguent vite. Prévoir change, collations, doudous prêtés et sieste dans la zone refuge, un adulte toujours présent.

Collège, lycée

Retenir les élèves qui veulent rentrer seuls, en expliquant le danger de l'eau. Prévoir les internes et les élèves du car.

Centre éducatif

Anticiper dès la vigilance, réserves et traitements pour plusieurs jours, et un lieu de repli en hauteur.

Milieu fermé

Préparer avec l'administration le repli vers les étages. Aucun jeune laissé enfermé en zone basse.

Espace temporaire

Tentes et abris légers ne résistent ni aux crues ni au vent. Repérer un bâtiment solide hors zone inondable et y aller dès l'alerte.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie fonde la préparation et les gestes de protection exercés à l'avance.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

Le droit à l'éducation impose de rouvrir vite l'accès à l'école, dans des locaux sûrs.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, cible d

Réduire les dommages aux infrastructures essentielles et aux services de base, dont les établissements d'enseignement.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030, pilier 2

Prévoir des critères pour limiter l'usage des écoles comme abris temporaires.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui décide la fermeture préventive des écoles en cas d'alerte météo ?
- L'école est-elle en zone inondable selon le plan de prévention local ?
- L'école est-elle un centre d'hébergement désigné, et qui paie la remise en état ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, plan unifié, deux exercices par an au moins, attention aux élèves handicapés.
- Code de la sécurité intérieure, article L731-3, le plan communal de sauvegarde organise alerte, protection et soutien de la population.

Sources. Géorisques, Que faire en cas d'inondation ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-d-inondation>); Géorisques, Que faire en cas de cyclone ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-cyclone>); FICR, Public awareness and public education for disaster risk reduction (2018) (<https://www.ifrc.org/sites/default/files/PAPE-20-English.pdf>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>) Coop'Educ International, fiche « Inondation, crue soudaine, cyclone ou tempête », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Incendie dans l'établissement ou feu de forêt à proximité

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un incendie tue d'abord par la fumée. À l'alarme, évacuer aussitôt en fermant les portes, ne jamais revenir en arrière, compter tout le monde. Si un feu de forêt approche, rester à l'abri dans un bâtiment en dur, sauf ordre d'évacuer.

Le réflexe

1. **Évacuer dès l'alarme par l'itinéraire le plus sûr, en fermant les portes derrière soi.**
2. **Ne jamais revenir en arrière, ne jamais prendre l'ascenseur.**
3. **Rester à l'abri dans le bâtiment fermé si un feu de forêt approche, sauf ordre d'évacuer.**

Qui alerter

1. Les pompiers en premier (en France 18 ou 112, 114 par SMS).
2. Le SAMU pour toute personne brûlée ou intoxiquée (en France 15).
3. L'autorité de tutelle et le propriétaire du bâtiment.
4. Les familles par le canal unique, une fois l'appel fait.

Premières minutes

1. Déclencher l'alarme et appeler les pompiers au moindre doute.
2. Faire sortir la classe sans affaires, vérifier que la salle est vide, fermer la porte.
3. Se baisser sous la fumée et se couvrir le nez et la bouche.
4. Rester en salle si la fumée bloque le couloir, porte calfeutrée avec des tissus mouillés.
5. Se signaler aux pompiers par la fenêtre, sans jamais sauter.
6. Conduire les personnes qui ne peuvent pas descendre vers l'espace d'attente prévu.
7. Garder tout le monde dedans si un feu de forêt approche, bâtiment fermé, aérations bouchées.

Première heure

1. Faire l'appel et transmettre aux pompiers absents et personnes en attente.
2. Faire examiner tout élève qui a respiré de la fumée.
3. Garder tous les adultes à l'intérieur avec les élèves, sans sortir arroser quand le feu approche.
4. Évacuer pour un feu de forêt seulement sur ordre des autorités.

Premières 24 heures

1. Ne rouvrir aucun local sans l'accord des pompiers.
2. Informer les familles des faits vérifiés, sans désigner de responsable.
3. Laisser l'enquête aux autorités si le feu paraît volontaire, sans interroger les élèves.

Première semaine

1. Reloger les classes et organiser la continuité pédagogique.
2. Offrir un temps de parole cadré, sans images de l'incendie.
3. Protéger de toute stigmatisation un élève soupçonné ou impliqué.

Un mois après

1. Corriger le plan après le retour d'expérience, portes, alarme, espaces d'attente.
2. Refaire un exercice simple et annoncé pour les élèves choqués.

Par rôle

Direction

- Accueillir les pompiers avec les plans et le résultat de l'appel.
- Programmer les exercices, le premier dans le mois qui suit la rentrée.
- Prévoir un plan individuel et un binôme pour chaque élève handicapé.

Vie scolaire, santé, social

- Vérifier toilettes et salles isolées si l'itinéraire le permet sans danger.
- Appeler le SAMU pour toute gêne respiratoire ou brûlure.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il y a eu un feu dans l'école. Tu es sorti très vite, c'est très bien. Les pompiers s'occupent du feu. On ne retourne pas dans l'école, même pour ton doudou. On a prévenu tes parents. Si tu as mal à la gorge, dis-le tout de suite.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. Un incendie s'est déclaré à [heure]. Tous les élèves sont évacués et pris en charge à [lieu]. Merci de ne pas venir pendant l'intervention des pompiers. Remise des enfants à [lieu] dès [heure], avec une pièce d'identité. Prochain message à [heure].

À éviter

- Croire à un exercice et attendre de voir des flammes.
- Revenir chercher un sac ou même un élève, au lieu de prévenir les pompiers.
- Ouvrir une porte chaude ou s'engager dans un couloir enfumé, même baissé.
- Prendre l'ascenseur.
- Fuir devant un feu de forêt sans ordre des autorités.

Adapter à votre structure

École

Un petit qui a peur peut se cacher. Regarder sous les tables avant de sortir. Pendant la sieste, sortir les enfants sans les habiller.

Collège, lycée

Désigner des serre-files pour toilettes et salles isolées. Fermer le gaz des laboratoires si c'est possible. Exercices de nuit à l'internat.

Centre éducatif

Organiser des exercices de nuit et une ronde des chambres. L'adulte de nuit garde sur lui les clés de toutes les portes.

Milieu fermé

Prévoir avec l'administration l'ouverture rapide de toutes les cellules. Aucun jeune ne reste enfermé pendant un feu. Un feu allumé par un jeune dans sa cellule peut signaler une détresse. Prévenir alors les soignants sans délai.

Espace temporaire

Une tente brûle très vite. Espacer les abris, interdire flammes et réchauds, prévoir deux sorties par tente.

Enseignant, éducateur

- Évacuer avec sa classe sans attendre, avec la seule liste.
- Faire l'appel au point de rassemblement et signaler tout absent.

Agents et accueil

- Couper gaz et ventilation, puis guider les pompiers avec plans et clés.
- Utiliser un extincteur seulement sur un début de feu, sortie dans le dos.

Aux 12 à 18 ans

Un incendie s'est déclaré dans [lieu]. Nous faisons l'appel. Personne ne retourne dans le bâtiment. Si vous avez respiré de la fumée, si vous toussiez ou avez mal à la tête, signalez-le. Ne filmez pas et ne lancez pas de rumeurs sur la cause, les autorités s'en chargent. Vos familles sont informées.

À l'équipe

Incendie à [lieu], évacuation générale. Appel immédiat, absents à [nom]. Signalez toute personne restée dans un espace d'attente. Aucun retour avant l'accord des pompiers. Élèves exposés à la fumée vers le poste de secours. Aucune hypothèse sur la cause devant les élèves ni sur les réseaux. Point d'équipe à [heure].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les institutions accueillant des enfants respectent les normes de sécurité fixées par les autorités.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie fonde la préparation et les gestes de protection exercés à l'avance.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 32

Les locaux pour mineurs ont une alarme incendie, des consignes écrites et des exercices.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel règlement incendie s'applique, et quelle fréquence d'exercices impose-t-il ?
- Qui contrôle alarmes, extincteurs et issues de secours ?
- Comment sont évacuées ou mises en attente les personnes à mobilité réduite ?

Exemple, le droit français

- Règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, type R, article R 33, premier exercice dans le mois qui suit la rentrée, exercices de nuit en internat.
- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, ses exercices s'ajoutent aux exercices incendie.
- Code forestier, obligations légales de débroussaillage autour des constructions exposées aux feux de forêt.

Sources. ONS, fiche exercices d'évacuation incendie (2019) (https://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/95/3/TAP-EXERCICES_INCENDIE-2019-03-28_1103953.pdf); Géorisques, Que faire en cas de feu de forêt ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-feu-de-foret>); HCDH, United Nations Rules for the Protection of Juveniles Deprived of their Liberty (<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>); Bulletin officiel n° 26 du 29 juin 2023, circulaire PPMS (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>) Coop'Educ International, fiche « Incendie dans l'établissement ou feu de forêt à proximité », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Accident chimique, industriel ou nucléaire, nuage toxique

VITAL, AGIR MAINTENANT

Face à un nuage toxique ou un rejet radioactif, la première protection est la mise à l'abri. À l'alerte, faire rentrer tout le monde, fermer, calfeutrer, couper la ventilation et écouter les consignes officielles. Les familles ne viennent pas chercher les enfants pendant l'alerte.

Le réflexe

1. **Faire rentrer tout le monde dans le bâtiment en dur le plus proche.**
2. **Fermer et calfeutrer portes et fenêtres, couper la ventilation, s'éloigner des vitres.**
3. **Écouter les consignes officielles. Personne ne sort, les familles ne viennent pas.**

Qui alerter

1. Les secours pour toute personne incommodée (en France 112, 15 ou 18, 114 par SMS).
2. L'autorité de tutelle et la mairie, selon le plan officiel.
3. Les familles par le canal unique, avec la consigne de ne pas venir.

Premières minutes

1. Faire rentrer aussitôt les élèves qui sont dehors dans le bâtiment en dur le plus proche.
2. Fermer portes et fenêtres, couper ventilation, chauffage et climatisation.
3. Calfeutrer ouvertures et aérations avec du ruban adhésif et des linges humides.
4. Regrouper les élèves dans les zones d'abri, loin des fenêtres, sans flamme ni étincelle.
5. Allumer la radio et suivre les consignes officielles.
6. Compter élèves et adultes, y compris les personnes accueillies de l'extérieur.
7. Évacuer loin de la fuite, du côté d'où vient le vent, si elle se produit dans le bâtiment.

Première heure

1. Garder tout fermé jusqu'à la fin d'alerte, même si l'air semble sain.
2. Faire respirer à travers un linge humide en cas de gêne, et prévenir les secours.
3. Faire prendre de l'iode uniquement sur instruction des autorités.
4. Évacuer seulement sur ordre des autorités, par le moyen indiqué.

Premières 24 heures

1. Aérer les locaux à la fin de l'alerte, selon les consignes officielles.
2. Remettre les élèves après la fin d'alerte, au point prévu, aux adultes autorisés.
3. Laisser les secours conduire toute décontamination, en protégeant l'intimité des enfants.
4. Informer avec les seules données officielles, sans spéculer sur la santé.

Première semaine

1. Reprendre les activités extérieures seulement avec l'accord des autorités.
2. Répondre aux questions des élèves avec des informations simples et officielles.
3. Orienter les élèves très inquiets pour leur santé ou celle de leurs proches.

Un mois après

1. Corriger le plan après le retour d'expérience, durée d'abri, calfeutrage, messages.
2. Expliquer aux familles en début d'année le rôle de l'école pendant l'alerte.

Par rôle

Direction

- Déclencher la mise à l'abri dès le signal, sans attendre de confirmation.
- Lever l'abri sur la seule consigne des autorités.
- Préparer avec les autorités la procédure d'iode si l'école est dans un périmètre nucléaire, sans stock improvisé.

Vie scolaire, santé, social

- Garder à portée les traitements des élèves asthmatiques ou fragiles.
- Noter les élèves qui étaient dehors avant la mise à l'abri.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Dehors, il y a un problème avec l'air. Alors on reste dans la classe, portes et fenêtres fermées. Ici, tu es protégé. Tes parents ne viennent pas tout de suite, c'est la règle pour que tout le monde soit en sécurité. En attendant, on lit et on joue.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. Alerte [nature] en cours. Les élèves sont à l'abri dans l'établissement, avec les équipes. Ne venez pas les chercher, vous vous exposeriez au danger. Restez à l'abri et écoutez [radio]. Nous vous indiquerons la fin d'alerte et l'organisation de la remise. Prochain message à [heure].

À éviter

- Laisser des familles repartir avec des enfants pendant l'alerte.
- Évacuer de sa propre initiative, dehors l'exposition est plus forte.
- Ouvrir les fenêtres pour regarder ou aérer avant la fin d'alerte.
- Donner de l'iode sans ordre des autorités, ou face à un accident chimique, où il ne protège de rien.

Adapter à votre structure

École

Faire de l'attente un moment calme, lecture, comptines, jeux assis. Pour l'iode, la dose dépend de l'âge et suit les consignes sanitaires.

Collège, lycée

Retenir avec fermeté les élèves qui veulent rentrer. Fermer gaz et produits des laboratoires. Une vidéo peut pousser des familles à venir.

Centre éducatif

Prévoir un abri long, nuit comprise, avec matelas, repas et traitements.

Milieu fermé

Organiser l'abri avec l'administration, présence humaine régulière, aucun jeune laissé seul sans contact.

Espace temporaire

Une tente ne protège pas d'un nuage toxique. Repérer d'avance le bâtiment en dur le plus proche et y aller dès l'alerte.

Enseignant, éducateur

- Faire rentrer sa classe, fermer, calfeutrer, éloigner les élèves des vitres.
- Proposer des activités calmes et répondre simplement aux questions.

Agents et accueil

- Couper ventilation, climatisation et gaz selon la procédure.
- Ouvrir aux personnes surprises dehors près de l'école, puis refermer.

Aux 12 à 18 ans

Une alerte [industrielle ou nucléaire] est en cours. Nous restons à l'abri, portes et fenêtres fermées, ventilation coupée, c'est la meilleure protection. Personne ne sort. Vos familles ont pour consigne de ne pas venir. Limitez les appels. Si vous avez du mal à respirer ou les yeux qui piquent, dites-le tout de suite.

À l'équipe

Mise à l'abri immédiate, alerte [nature]. Fermez, calfeutrez, éloignez les élèves des vitres. Ventilation coupée par [nom]. Aucune sortie, aucune flamme. Faites l'appel et signalez les élèves qui étaient dehors. Radio sur [station]. Iode seulement sur consigne des autorités relayée par la direction. Point à [heure].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Le droit à la vie fonde la préparation et les gestes de protection exercés à l'avance.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Les enfants exposés ont droit aux soins, y compris face aux risques de pollution du milieu naturel.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, paragraphe 15

Le cadre couvre aussi les risques technologiques, industriels et nucléaires.

À vérifier dans le droit de votre pays

- L'établissement est-il dans le périmètre d'un plan d'urgence industriel ou nucléaire ?
- Quel signal d'alerte existe, et quelle radio diffuse les consignes ?
- L'établissement a-t-il des comprimés d'iode, et qui autorise leur administration ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 8 juin 2023 relative au PPMS, plan unifié, deux exercices par an au moins, attention aux élèves handicapés.
- Code de l'environnement, article L125-2, droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs.
- Code de la sécurité intérieure, plans particuliers d'intervention arrêtés par le préfet autour des sites à risque.

Sources. Géorisques, Que faire en cas d'accident industriel ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-d-accident-industriel>); Géorisques, Que faire en cas d'accident nucléaire ? (<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-d-accident-nucleaire>); info.gouv.fr, Se préparer à une situation d'urgence (<https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>); FICR, Public awareness and public education for disaster risk reduction (2018) (<https://www.ifrc.org/sites/default/files/PAPE-20-English.pdf>)

Coop'Educ International, fiche « Accident chimique, industriel ou nucléaire, nuage toxique », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Effondrement, glissement de terrain ou dommage grave du bâtiment

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un plafond qui cède, un mur qui se fissure ou un glissement de terrain peuvent ensevelir en quelques secondes. Au moindre signe, éloigner tout le monde, ne jamais revenir dans la zone, alerter les secours, et rouvrir seulement sur avis écrit d'un expert.

Le réflexe

1. **Évacuer aussitôt la zone menacée, loin du bâtiment ou par le côté de la pente.**
2. **Ne jamais revenir dans la zone, même pour aider, et guider les secours.**
3. **Fermer l'accès jusqu'à l'avis écrit d'un expert.**

Qui alerter

1. Les secours en premier, avec le nombre de personnes coincées (en France 112 ou 18, 114 par SMS).
2. Le propriétaire du bâtiment et l'autorité de tutelle (en France, commune, département ou région selon l'établissement).
3. Les gestionnaires de réseaux pour le gaz, l'eau ou l'électricité, par l'annuaire de l'établissement.
4. Les familles par le canal unique, une fois les élèves comptés.

Premières minutes

1. Donner l'ordre de quitter la zone par le chemin le plus éloigné du danger.
2. Fuir un glissement par le côté, jamais dans le sens de la pente.
3. Se rouler en boule et protéger sa tête si aucune fuite n'est possible.
4. Alerter les secours avec le nombre de personnes coincées et leur emplacement probable.
5. Repérer les victimes sans entrer dans la zone et guider les secours vers elles.
6. Faire l'appel loin des façades et des pentes.
7. Taper sur un tuyau ou un mur si l'on est coincé, nez et bouche couverts, crier en dernier recours.

Première heure

1. Baliser un large périmètre et le faire garder par un adulte.
2. Remettre aux secours plans, clés et liste des manquants.
3. Surveiller tout nouveau mouvement, un glissement peut reprendre des heures plus tard.
4. Remettre les élèves aux adultes autorisés, loin du sinistre.

Premières 24 heures

1. Demander par écrit l'expertise du bâtiment ou du terrain au propriétaire.
2. N'autoriser aucune entrée, même pour du matériel, sans accord écrit de l'expert.
3. Repérer les élèves témoins ou très inquiets, et les orienter.

Première semaine

1. Reloger les classes dans des locaux vérifiés et assurer la continuité pédagogique.
2. Faire inspecter les bâtiments du même type ou de la même époque.
3. Rouvrir zone par zone, après chaque avis favorable.

Un mois après

1. Tenir un registre des fissures et anomalies ouvert à tous les personnels.
2. Plaider auprès du propriétaire pour des locaux sûrs et accessibles.

Par rôle

Direction

- Ordonner l'évacuation et la fermeture sans attendre de certitude.
- Saisir par écrit le propriétaire et les autorités compétentes.
- Donner suite le jour même à chaque signalement du registre.

Vie scolaire, santé, social

- Installer le poste de secours hors de la zone menacée.
- Noter les élèves remis et les blessés transportés, avec leur destination.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Une partie de l'école est cassée. Personne ne doit y aller, c'est dangereux. Tu as bien fait de sortir vite. Maintenant, tu restes avec nous, loin du bâtiment. Des spécialistes vont venir réparer. On a prévenu tes parents. Si tu as mal ou si tu as peur, dis-le à un adulte.

Aux familles

[Nom de l'établissement]. Un dommage grave sur [le bâtiment ou le terrain] s'est produit à [heure]. Les élèves sont à l'abri à [lieu]. La zone reste fermée jusqu'à l'avis d'un expert. Remise des enfants à [lieu] dès [heure], avec une pièce d'identité. Prochain message à [heure].

À éviter

- Reporter un signalement de fissure ou de craquement.
- Entrer dans la zone pour aider ou récupérer du matériel.
- Fuir dans le sens de la pente devant un glissement.
- Allumer une flamme ou un interrupteur près d'une odeur de gaz.

Adapter à votre structure

École

Les petits veulent parfois retourner chercher un objet. Les tenir par la main et nommer un adulte qui garde seulement le périmètre.

Collège, lycée

Un adulte tient le périmètre face aux élèves qui filent. Les élèves peuvent signaler des fissures, leur parole est notée au registre.

Centre éducatif

Inscrire au plan le contrôle des bâtiments anciens ou annexes, et un hébergement de repli avec le service gardien.

Milieu fermé

Organiser avec l'administration le transfert vers des locaux sûrs, en maintenant scolarité, soins et visites.

Espace temporaire

Aucun espace d'apprentissage au pied d'une pente ou dans un bâtiment endommagé non expertisé. Vérifier le terrain après chaque forte pluie.

Enseignant, éducateur

- Faire sortir sa classe dès un danger immédiat, sans attendre d'ordre.
- Signaler toute fissure nouvelle, chute de matériau ou craquement.

Agents et accueil

- Couper les réseaux depuis l'extérieur, sans danger.
- Baliser le périmètre et accueillir les secours.

Aux 12 à 18 ans

Une partie du [bâtiment ou terrain] a cédé. Nous faisons l'appel. La zone est interdite jusqu'à l'avis d'un expert, même pour un objet. Si vous savez qu'une personne s'y trouvait, dites-le tout de suite, c'est vital pour les secours. N'y entrez pas pour aider. Ne publiez ni photos ni rumeurs.

À l'équipe

Effondrement ou mouvement de terrain à [lieu]. Zone interdite, périmètre tenu par [nom]. Signalez tout de suite toute personne qui pouvait se trouver dans la zone. Personne n'entre pour débayer, les secours s'en chargent. Blessés vers [poste]. Aucune photo d'élève, aucune information hors direction. Point à [heure].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Les institutions accueillant des enfants respectent les normes de sécurité fixées par les autorités.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

Le droit à l'éducation impose de rouvrir vite l'accès à l'école, dans des locaux sûrs.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Les États protègent les personnes handicapées dans les situations de risque, dont les catastrophes naturelles.

Cadre global de sécurité scolaire 2022-2030, pilier 1

Des locaux d'apprentissage bien situés, construits et entretenus pour résister aux aléas.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui est propriétaire du bâtiment et responsable de sa solidité ?
- Qui peut déclarer un bâtiment dangereux et autoriser sa réouverture ?
- Le terrain est-il classé en zone de mouvement de terrain ou de cavités ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, articles L212-4, L213-2 et L214-6, la commune, le département et la région ont la charge des écoles, collèges et lycées publics.
- Code de la construction et de l'habitation, police de la sécurité des immeubles, le maire peut prescrire la mise en sécurité d'un bâtiment dangereux.
- Code de l'environnement, article L563-6, toute personne qui connaît une cavité souterraine en informe le maire.

Sources. Géorisques, Mouvement de terrain (<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/mouvement-de-terrain>); FICR, Public awareness and public education for disaster risk reduction (2018) (<https://www.ifrc.org/sites/default/files/PAPE-2.0-English.pdf>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://gadrrres.net/wp-content/uploads/2022/08/Comprehensive-School-Safety-Framework-2022-2030.pdf>); Bulletin officiel n° 26 du 29 juin 2023, circulaire PPMS (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C>)

Coop'Educ International, fiche « Effondrement, glissement de terrain ou dommage grave du bâtiment », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Santé, pénuries et isolement

- Épidémie ou maladie émergente, grave
- Urgence médicale individuelle grave (malaise, allergie grave, crise convulsive, arrêt cardiaque), vital, agir maintenant
- Intoxication alimentaire collective ou intoxication au monoxyde de carbone, vital, agir maintenant
- Canicule extrême et forte chaleur, grave
- Pénurie d'eau, de nourriture, d'électricité ou de carburant, grave
- Effondrement économique, salaires non versés, grève prolongée, sérieux, dans la journée
- Structure isolée ou coupée du monde, grave
- Fermeture longue de l'établissement, sérieux, dans la journée

Épidémie ou maladie émergente

GRAVE

Une maladie contagieuse touche la structure ou son territoire. Le réflexe est d'appliquer sans délai les consignes des autorités sanitaires, de protéger les plus fragiles et de garder le lien éducatif sans stigmatiser personne.

Le réflexe

1. **Appliquer les consignes des autorités sanitaires et le plan de l'établissement.**
2. **Isoler avec bienveillance toute personne malade, sous la surveillance d'un adulte.**
3. **Informar avec des faits vérifiés, sans désigner personne.**

Qui alerter

1. Les secours en cas de signe de gravité (112 ou 15 en France).
2. La direction et le référent santé, immédiatement.
3. L'autorité sanitaire locale, en France l'agence régionale de santé.
4. Les familles, par un message validé.

Premières minutes

1. Isoler l'élève malade dans une pièce aérée, avec un adulte qui garde une distance.
2. Faire porter un masque au malade et à l'adulte si les autorités le recommandent.
3. Appeler les secours en cas de gêne respiratoire, de confusion ou de forte déshydratation.
4. Appeler la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant.
5. Faire laver les mains de tous à l'eau et au savon.

Première heure

1. Prévenir la direction et le référent santé.
2. Contacter l'autorité sanitaire locale et suivre sa conduite à tenir.
3. Tenir un registre confidentiel des cas, avec initiales seulement.
4. Vérifier l'accès à l'eau, au savon et à des toilettes propres.
5. Repérer les élèves fragiles, maladie chronique, handicap, grossesse, malnutrition.

Premières 24 heures

1. Informer les familles par un message validé, avec les signes à surveiller.
2. Renforcer le nettoyage des surfaces souvent touchées.
3. Adapter l'organisation selon les consignes, groupes fixes, récréations décalées.
4. Préparer la continuité pédagogique en cas de fermeture ou d'absences nombreuses.
5. Relayer les messages sanitaires avec les chefs communautaires et religieux, en langues locales et à l'oral.

Première semaine

1. Faire un point quotidien avec l'autorité sanitaire et ajuster les mesures.
2. Appeler chaque élève absent pour prendre des nouvelles, sans exiger d'information médicale.
3. Faire cesser tout rejet ou harcèlement envers un élève ou un groupe.

Un mois après

1. Préparer le retour avec bilan des acquis et rattrapage ciblé.
2. Accompagner les élèves endeuillés et mettre à jour le plan de continuité.

Par rôle

Direction

- Activer la cellule de crise et désigner un référent santé unique.
- Appliquer les décisions de l'autorité sanitaire, fermeture comprise.
- Valider chaque message et garantir la confidentialité médicale.

Vie scolaire, santé, social

- Accueillir les malades dans un espace d'isolement prévu à l'avance.
- Suivre les élèves à besoins médicaux selon leur protocole.
- Repérer la stigmatisation et protéger les élèves visés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Des personnes sont malades en ce moment. Pour nous protéger, on se lave souvent les mains avec du savon et on tousse dans son coude. Si tu te sens mal, tu le dis tout de suite à un adulte. Quelqu'un qui est malade n'a rien fait de mal. On reste gentil avec tout le monde.

Aux familles

Madame, Monsieur, des cas de [maladie] sont signalés [dans l'établissement ou la région]. Nous appliquons les consignes de [autorité sanitaire]. Si votre enfant présente [symptômes], gardez-le à la maison, consultez [médecin ou centre de santé] et prévenez-nous au [contact]. Merci de ne pas relayer de rumeurs. La direction

À éviter

- Désigner un élève, une famille ou une communauté comme responsable de la maladie.
- Diffuser des informations médicales nominatives ou des listes de malades.
- Poser un diagnostic ou conseiller un traitement.
- Durcir les mesures des autorités sans les consulter.
- Oublier les élèves absents ou isolés.

Enseignant, éducateur

- Signaler tout élève qui présente des symptômes, sans faire de diagnostic.
- Faire laver les mains à l'arrivée, avant le repas et après les toilettes.
- Répondre aux questions par des faits simples et vérifiés.

Agents et accueil

- Nettoyer les surfaces selon les consignes, avec gants et produits adaptés.
- Vérifier plusieurs fois par jour savon, eau et papier des sanitaires.

Aux 12 à 18 ans

Une maladie contagieuse circule dans la région. Nous appliquons les consignes des autorités sanitaires. Lavez-vous les mains souvent et signalez tout symptôme à un adulte. Les informations fiables viennent des autorités de santé, pas des réseaux sociaux. Personne n'est responsable d'être malade, et toute mise à l'écart d'un camarade sera traitée comme du harcèlement.

À l'équipe

Chers collègues, des cas de [maladie] sont confirmés. Les consignes de l'autorité sanitaire sont jointes. Tout élève qui présente des symptômes est conduit à [espace d'isolement] et signalé à [référént santé]. Aucune information médicale ne sort de la cellule de crise. Si vous êtes malade, restez chez vous et prévenez-nous.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants portent les mains à la bouche et décrivent mal leurs symptômes. Guider le lavage des mains et prévenir les familles tôt.

Collège, lycée

Les rumeurs circulent vite en ligne. Former quelques élèves relais aux sources fiables et anticiper examens et stages avec les autorités.

Centre éducatif

Les jeunes vivent ensemble jour et nuit. Prévoir des chambres d'isolement et maintenir le lien familial par téléphone si les visites cessent.

Milieu fermé

Les mesures suivent les décisions de l'administration et du service médical. Veiller à ce que l'isolement sanitaire reste médical, bref et jamais disciplinaire.

Espace temporaire

La promiscuité et le manque d'eau aggravent la transmission. Installer des points de lavage des mains et relayer les messages de santé dans les langues des familles.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit à la santé, dont l'information des enfants et des parents sur l'hygiène.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 2 et 28

Non-discrimination et droit à l'éducation, maintenu par la continuité pédagogique.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 12

Prophylaxie et traitement des maladies épidémiques (paragraphe 2 c).

Règlement sanitaire international (2005) de l'OMS, articles 3 et 45

Respect de la dignité et des droits humains, confidentialité des données de santé.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité décide des fermetures, des évictions et des quarantaines ?
- Quelles maladies sont à déclaration obligatoire, et qui les déclare ?
- Un certificat est-il exigé pour le retour en classe ?

Exemple, le droit français

- Code de la santé publique, article L. 3113-1, déclaration obligatoire de certaines maladies.
- Code de la santé publique, article L. 3131-1, mesures du ministre de la santé en cas de menace sanitaire grave.
- Circulaire du 10 février 2021 relative au projet d'accueil individualisé pour raison de santé.

Sources. OMS, Règlement sanitaire international (2005), troisième édition (<https://www.who.int/publications/i/item/9789241580496>); OMS, UNICEF et FICR, Social stigma associated with COVID-19 (<https://www.who.int/publications/i/item/social-stigma-associated-with-covid-19>); HCDH, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>); Éducation nationale, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>); INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/minimum-standards>)

Coop'Educ International, fiche « Épidémie ou maladie émergente », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Urgence médicale individuelle grave (malaise, allergie grave, crise convulsive, arrêt cardiaque)

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un élève ou un adulte fait un malaise grave, une allergie sévère, une crise convulsive ou un arrêt cardiaque. Le réflexe est de protéger, d'alerter, puis de faire les seuls gestes de premiers secours reconnus.

Le réflexe

1. Protéger la personne et les autres, sans se mettre en danger.
2. Alerter les secours (112 ou 15 en France) et faire apporter le défibrillateur.
3. Faire les gestes appris et suivre le protocole d'accueil individualisé s'il existe.

Qui alerter

1. D'abord les secours (112 ou 15 en France, 114 par SMS).
2. En même temps, l'adulte formé le plus proche.
3. Ensuite la direction, qui prévient la famille.
4. Enfin l'autorité de tutelle.

Premières minutes

1. Protéger la victime, éloigner les autres élèves, puis vérifier si elle répond et respire.
2. Alerter ou faire alerter les secours (112 ou 15 en France) et faire apporter le défibrillateur.
3. Masser le cœur si elle ne répond pas et ne respire pas, ou respire de façon anormale, si formé ou guidé par les secours.
4. Allumer le défibrillateur dès son arrivée et suivre ses instructions vocales.
5. Mettre en position latérale de sécurité une personne qui ne répond pas mais respire, sauf traumatisme ou cause inconnue, où on la laisse sur le dos.
6. Aider l'élève en allergie grave à utiliser son stylo d'adrénaline prescrit, ou l'injecter selon son protocole.
7. Protéger la tête d'un élève qui convulse, ne rien mettre dans sa bouche, noter l'heure de début.

Première heure

1. Prévenir les secours après toute injection d'adrénaline, même si l'élève semble aller mieux.
2. Alerter les secours si une crise convulsive dure plus de cinq minutes, se répète ou est la première.
3. Installer au repos, allongée ou assise, une personne en malaise.
4. Surveiller conscience et respiration jusqu'à l'arrivée des secours.
5. Envoyer un adulte accueillir les secours avec le protocole et l'heure des gestes.
6. Prévenir la famille avec des faits précis, sans spéculer sur la cause.

Premières 24 heures

1. Noter sur une feuille datée les faits, les heures et les gestes réalisés.
2. Proposer aux élèves témoins un temps calme et orienter ceux qui restent bouleversés.
3. Vérifier le défibrillateur et compléter les trousseaux d'urgence.

Première semaine

1. Revoir avec la famille et le médecin le retour de l'élève et son protocole.
2. Faire un retour d'expérience centré sur l'organisation, sans récit détaillé.
3. Soutenir les adultes qui ont fait les gestes, quelle que soit l'issue.

Un mois après

1. Former le plus d'adultes possible aux premiers secours avec un organisme habilité.
2. Ouvrir la fiche deuil si la personne est décédée.

Par rôle

Direction

- Désigner et afficher les noms des adultes formés aux premiers secours.
- Vérifier que les protocoles d'accueil individualisé sont connus et à jour.
- Assurer l'entretien et la signalisation du défibrillateur.
- Envoyer dès l'alerte un adulte ouvrir les accès et guider les secours jusqu'à la victime.

Vie scolaire, santé, social

- Coordonner les gestes en attendant les secours, dans les limites de sa compétence.
- Transmettre aux seuls secours les informations médicales utiles.
- Repérer et orienter les élèves témoins fragilisés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ton camarade a eu un problème de santé. Les adultes se sont occupés de lui tout de suite et les secours sont venus le soigner. Tu as peut-être eu peur, c'est normal. Tu n'as rien fait de mal. Si tu as des questions ou du chagrin, tu peux venir me voir.

Aux familles

À dire par téléphone. Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] a présenté [description factuelle] à [heure]. Les gestes de premiers secours ont été faits et les secours l'ont conduit à [lieu]. [Nom] l'accompagne. Vous pouvez joindre [nom et contact] à tout moment. Nous restons à vos côtés.

À éviter

- Donner un médicament non prévu par un protocole, ou indiquer une dose.
- Mettre un objet dans la bouche d'une personne qui convulse ou bloquer ses mouvements.
- Faire lever ou marcher un élève en malaise ou en réaction allergique grave.
- Attendre l'accord d'un responsable avant d'appeler les secours.
- Retarder le stylo d'adrénaline par peur de mal faire.

Adapter à votre structure

École

Le jeune enfant décrit mal ce qu'il ressent. Prendre au sérieux un enfant qui change de couleur ou devient mou.

Collège, lycée

Les adolescents minimisent parfois leurs symptômes, surtout après alcool ou drogue. Rappeler qu'appeler les secours protège et ne punit pas.

Centre éducatif

Protocoles et médicaments d'urgence suivent le jeune partout. L'équipe de nuit sait où est le défibrillateur.

Milieu fermé

Préparer avec l'administration l'accès rapide des secours. Le jeune a droit à des soins immédiats.

Espace temporaire

Les secours peuvent être loin. Repérer à l'avance le poste de santé, les secouristes de la communauté et un moyen de transport.

Enseignant, éducateur

- Connaître les élèves qui ont un protocole et l'emplacement de leur trousse.
- Emporter les trousse d'urgence en sortie, en sport et en voyage.
- Rester avec la victime, ou garder la classe si un collègue s'en occupe.

Agents et accueil

- Apporter le défibrillateur et la trousse de secours dès l'alerte.
- Ouvrir les accès et guider les secours jusqu'à la victime.

Aux 12 à 18 ans

Vous avez vu un camarade faire un malaise grave. Les adultes ont fait les gestes de premiers secours et les secours l'ont pris en charge. Son état de santé lui appartient, je ne donnerai pas de détails. Ces images peuvent vous revenir en tête, c'est normal. L'infirmier et moi sommes disponibles. Merci de ne diffuser ni photo ni vidéo.

À l'équipe

Chers collègues, [fonction ou initiales] a été pris en charge par les secours ce [jour]. Merci aux personnes qui sont intervenues rapidement. Les informations médicales restent confidentielles. Les élèves témoins de [classe] ont été vus par [référént]. Signalez-nous tout élève qui reste bouleversé.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Droit à la vie et obligation d'assurer la survie de l'enfant.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit au meilleur état de santé possible et accès aux services médicaux.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 51

Accès immédiat à des moyens médicaux et à un personnel formé aux urgences.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Une personne non formée peut-elle utiliser un défibrillateur ?
- Qui peut administrer un médicament d'urgence prescrit à un élève ?
- Les structures éducatives doivent-elles posséder un défibrillateur ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Code de la santé publique, article R. 6311-15, toute personne peut utiliser un défibrillateur.
- Décret n° 2018-1186, défibrillateur obligatoire dans de nombreux établissements recevant du public.

Sources. Ministère de l'Intérieur, Les gestes qui sauvent (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/gestes-qui-sauvent>); FICR, International First Aid, Resuscitation and Education Guidelines 2025 (<https://www.ifrc.org/document/ifrc-international-first-aid-resuscitation-and-education-guidelines-2025>); Assurance maladie, Symptômes et diagnostic de l'épilepsie (<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/epilepsie/symptomes-diagnostic>); Assurance maladie, Traitement de l'allergie (<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/allergie/traitement-allergie>); Éducation nationale, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)
Coop'Educ International, fiche « Urgence médicale individuelle grave (malaise, allergie grave, crise convulsive, arrêt cardiaque) », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Intoxication alimentaire collective ou intoxication au monoxyde de carbone

VITAL, AGIR MAINTENANT

Plusieurs personnes tombent malades en même temps, après un repas ou dans un même local. Face au monoxyde de carbone, gaz invisible, aérer, évacuer et alerter sans attendre. Face à une intoxication alimentaire, alerter et conserver les aliments servis.

Le réflexe

1. **Aérer, couper si possible les appareils à combustion et évacuer au moindre doute.**
2. **Alerter les secours (112, 15 ou 18 en France) dès qu'une personne va mal.**
3. **Conserver restes et plats témoins en cas d'intoxication alimentaire.**

Qui alerter

1. D'abord les secours (112, 15 ou 18 en France, 114 par SMS).
2. La direction, qui décide l'évacuation et la fermeture du local.
3. L'autorité sanitaire, en France l'agence régionale de santé.
4. Les familles des élèves touchés, puis toutes les familles.

Premières minutes

1. Ouvrir portes et fenêtres et arrêter les appareils à combustion si c'est sans danger.
2. Évacuer tout le monde vers l'extérieur ou une zone bien aérée.
3. Alerter les secours (112, 15 ou 18 en France) en donnant le nombre de personnes touchées.
4. Interdire le retour dans le local tant que les secours ne l'ont pas déclaré sûr.
5. Appliquer la fiche urgence médicale pour toute personne inconsciente ou qui respire mal.
6. Installer les élèves malades au calme, près de sanitaires, avec un adulte.

Première heure

1. Recenser les malades, leurs symptômes et l'heure de début, avec initiales seulement.
2. Conserver plats témoins, restes et emballages, sans rien jeter ni nettoyer.
3. Prévenir les familles des élèves malades.
4. Prévenir l'autorité sanitaire, en France l'agence régionale de santé.
5. Faire vérifier chauffage, ventilation et conduits par un professionnel avant tout retour.

Premières 24 heures

1. Fournir à l'enquête sanitaire menus, fournisseurs et liste des convives.
2. Informer toutes les familles des faits et des signes à surveiller.
3. Organiser un repas de remplacement sûr pour les élèves qui dépendent de la cantine.
4. Surveiller les autres élèves, car des symptômes peuvent apparaître plus tard.

Première semaine

1. Installer ou contrôler des détecteurs de monoxyde de carbone dans les locaux à risque.
2. Revoir avec la restauration les règles d'hygiène et de traçabilité.
3. Répondre aux familles sans désigner de coupable avant la fin de l'enquête.

Un mois après

1. Partager les conclusions de l'enquête avec les familles et l'équipe.
2. Planifier l'entretien annuel des chaudières et la vérification des ventilations.

Par rôle

Direction

- Décider l'évacuation et interdire l'accès au local suspect.
- Déclarer l'intoxication à l'autorité sanitaire et coopérer à l'enquête.
- Faire réaliser les contrôles techniques avant toute réouverture.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les signes de gravité, somnolence, confusion, déshydratation, et les signaler aux secours.
- Tenir la liste des personnes touchées avec heure et symptômes.
- Transmettre les informations médicales aux seuls soignants.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Certains enfants ont eu mal au ventre ou à la tête aujourd'hui. Les adultes s'occupent d'eux et des médecins vont les aider. Nous sommes sortis là où l'air est bon. Si tu as mal à la tête, au ventre ou envie de vomir, tu le dis tout de suite à un adulte. Ce n'est la faute de personne.

Aux familles

Madame, Monsieur, plusieurs [élèves ou personnes] ont présenté [symptômes] le [date]. Les secours sont intervenus et l'autorité sanitaire est prévenue. [Votre enfant n'est pas concerné, ou il a été pris en charge à tel lieu]. S'il présente [signes à surveiller] dans les prochains jours, consultez un médecin et prévenez-nous. La direction

À éviter

- Retourner dans un local suspect pour récupérer des affaires.
- Attribuer des maux de tête collectifs à la fatigue sans vérifier l'air.
- Jeter les restes ou nettoyer la cuisine avant l'enquête.
- Désigner publiquement un coupable, cuisinier, fournisseur ou famille.
- Utiliser un groupe électrogène, un brasero ou un barbecue dans un local fermé.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants se déshydratent plus vite. Surveiller somnolence, pâleur et refus de boire, et prévenir les familles très tôt.

Collège, lycée

Des élèves peuvent filmer et diffuser. Rappeler le respect dû aux camarades malades.

Centre éducatif

Le monoxyde de carbone est plus dangereux pendant le sommeil. Équiper chambres et chaufferies de détecteurs.

Milieu fermé

Préparer l'évacuation avec l'administration pour qu'aucun jeune ne reste enfermé dans un local suspect. L'accès immédiat aux soins reste un droit.

Espace temporaire

Cuire au charbon sous une tente ou utiliser un groupe électrogène près des abris expose au monoxyde de carbone. Cuisiner dehors.

Enseignant, éducateur

- Signaler aussitôt plusieurs élèves qui ont les mêmes symptômes.
- Sortir sa classe à l'air libre au moindre doute sur l'air du local.
- Compter ses élèves après l'évacuation et signaler les absents.

Agents et accueil

- Couper le gaz et les appareils à combustion si c'est sans danger.
- Conserver au froid plats témoins, restes et emballages.

Aux 12 à 18 ans

Plusieurs personnes ont été malades [après le repas ou dans cette salle]. Par précaution, nous avons [évacué la salle ou suspendu la cantine] et les secours sont venus. Une enquête cherchera la cause. Si vous avez mal à la tête, des vertiges, des nausées ou mal au ventre, prévenez immédiatement un adulte. Ne partagez ni rumeur ni image de camarades malades.

À l'équipe

Chers collègues, une intoxication [alimentaire ou au monoxyde de carbone] est suspectée. Le local [nom] reste fermé jusqu'à l'avis des techniciens et les restes sont conservés. Signalez à [réfèrent] tout élève qui a mal à la tête, des vertiges ou des nausées. Aucune hypothèse aux familles, les messages partent de la direction.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Aliments nutritifs, eau potable et prise en compte des risques de pollution du milieu (paragraphe 2 c).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 12

Amélioration de l'hygiène du milieu et prévention des maladies (paragraphe 2 b et c).

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 37

Alimentation saine et eau potable disponible en permanence.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui doit déclarer une intoxication alimentaire collective, et à qui ?
- La conservation d'échantillons des repas servis est-elle obligatoire ?
- Les détecteurs de monoxyde de carbone sont-ils obligatoires dans les locaux d'accueil ou d'hébergement ?

Exemple, le droit français

- Code de la santé publique, article L. 3113-1, déclaration obligatoire des toxi-infections alimentaires collectives.
- Arrêté du 21 décembre 2009, annexe IV, plats témoins conservés au moins cinq jours au froid.
- Décret n° 2009-649 du 9 juin 2009, entretien annuel des chaudières de 4 à 400 kilowatts.

Sources. Ministère de la Santé, Intoxications au monoxyde de carbone (<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>); Santé publique France, Toxi-infections alimentaires collectives (<https://www.santepubliquefrance.fr/toxi-infections-alimentaires-collectives>); Légifrance, Arrêté du 21 décembre 2009, annexe IV (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000041864953)

Coop'Educ International, fiche « Intoxication alimentaire collective ou intoxication au monoxyde de carbone », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Canicule extrême et forte chaleur

GRAVE

Une chaleur intense et durable met en danger les enfants, les adultes fragiles et toute personne qui fait un effort. Le réflexe est de rafraîchir les lieux et les corps, de faire boire régulièrement et de traiter tout coup de chaleur comme une urgence vitale.

Le réflexe

1. **Faire boire de l'eau régulièrement, sans attendre la soif.**
2. **Rafrâchir les lieux et les corps, ombre, ventilation, linges mouillés.**
3. **Traiter tout coup de chaleur comme une urgence et alerter les secours (112 ou 15 en France).**

Qui alerter

1. Les secours au moindre signe de coup de chaleur (112 ou 15 en France).
2. L'infirmier ou l'adulte formé aux premiers secours pour tout malaise.
3. La direction, qui suit les consignes des autorités.
4. La famille de l'élève concerné, après sa prise en charge.

Premières minutes

1. Alerter les secours (112 ou 15 en France) si la personne est confuse, inconsciente ou ne transpire plus.
2. Installer la personne allongée à l'ombre ou dans la pièce la plus fraîche.
3. Retirer les vêtements en trop.
4. Rafrâchir le corps avec de l'eau, des linges mouillés et de l'air en mouvement.
5. Faire boire de l'eau par petites gorgées si elle est consciente et avale sans difficulté.
6. Mettre en position latérale de sécurité si elle ne répond pas mais respire.

Première heure

1. Déplacer les cours dans les salles les plus fraîches et fermer les volets côté soleil.
2. Reporter le sport et les activités physiques prévus aux heures chaudes.
3. Rendre l'eau potable accessible partout et organiser des pauses pour boire.
4. Repérer les élèves et adultes fragiles, maladie chronique, handicap, grossesse, traitement.
5. Aérer tôt le matin, puis fermer dès que l'air extérieur est plus chaud.

Premières 24 heures

1. Aménager les horaires selon les consignes des autorités.
2. Suivre les bulletins de vigilance et appliquer toute décision de fermeture.
3. Informer les familles de la tenue conseillée, chapeau, vêtements légers, gourde.
4. Surveiller la conservation des repas, que la chaleur rend plus fragiles.

Première semaine

1. Adapter évaluations et examens en lien avec l'autorité éducative.
2. Surveiller la fatigue qui s'accumule chez les élèves et les adultes.
3. Garder l'accès à l'eau et aux salles fraîches après le pic.

Un mois après

1. Recenser les salles trop chaudes et les besoins d'ombre, de ventilation et de végétation.
2. Plaider auprès des autorités pour adapter les bâtiments au climat.

Par rôle

Direction

- Suivre la vigilance et décider des aménagements avec les autorités.
- Garantir l'eau potable, des salles fraîches et de l'ombre pour tous.
- Protéger les personnels par des pauses et des tâches adaptées.

Vie scolaire, santé, social

- Recenser les élèves sensibles à la chaleur et vérifier leurs protocoles.
- Préparer un espace frais de repos avec eau et linges mouillés.
- Diffuser aux familles les conseils des autorités sanitaires.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il fait très chaud aujourd'hui. Tu bois de l'eau souvent, même si tu n'as pas soif. On joue à l'ombre et on reste calme. Si tu as mal à la tête, envie de vomir ou si tu te sens tout mou, tu le dis tout de suite à un adulte. Tu préviens aussi si un copain ne va pas bien.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de la chaleur, l'établissement adapte son organisation du [date] au [date]. [Horaires ou activités modifiés]. Merci de donner à votre enfant une gourde, une casquette et des vêtements légers. Signalez à [contact] toute maladie chronique ou tout traitement de votre enfant. La direction

Enseignant, éducateur

- Rappeler de boire à chaque changement d'activité.
- Alléger le travail aux heures chaudes.
- Repérer maux de tête, rougeur, somnolence, crampes ou confusion.

Agents et accueil

- Fermer volets et stores côté soleil et aérer tôt le matin.
- Réserver ses tâches physiques aux heures les plus fraîches.

Aux 12 à 18 ans

La chaleur est dangereuse, même pour les jeunes en bonne santé. Buvez régulièrement sans attendre la soif, mouillez-vous le visage et les avant-bras, évitez les efforts aux heures chaudes. Maux de tête, vertiges, nausées ou confusion sont des signes d'alerte. Si vous les ressentez, ou si un camarade va mal, prévenez un adulte immédiatement.

À l'équipe

Chers collègues, la vigilance chaleur passe en [niveau] dès le [date]. Cours dans les salles [liste], sport suspendu aux heures chaudes, eau disponible à [lieux]. Conduisez tout élève qui va mal à [espace frais]. Pensez à vous aussi, buvez, faites des pauses et signalez tout malaise. Point d'étape chaque jour à [heure].

À éviter

- Maintenir sport, sortie ou cérémonie en plein soleil aux heures chaudes.
- Attendre que l'élève ait soif pour lui proposer de l'eau.
- Prendre un coup de chaleur pour une simple fatigue.
- Ouvrir les fenêtres quand l'air extérieur est plus chaud que l'intérieur.
- Oublier les adultes, surtout les agents qui font des efforts physiques.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants régulent mal leur température et oublient de boire. Faire boire à heures fixes et organiser la sieste dans une salle fraîche.

Collège, lycée

Les adolescents sous-estiment la chaleur. Adapter l'éducation physique, les examens et les stages. Pendant un jeûne religieux, alléger l'effort sans forcer à boire ni moquer, et surveiller les malaises.

Centre éducatif

La chaleur pèse aussi la nuit. Prévoir des chambres plus fraîches et de l'eau la nuit.

Milieu fermé

Cellules et cours peuvent devenir très chaudes. Défendre auprès de l'administration l'accès permanent à l'eau potable, l'aération, les douches et les soins.

Espace temporaire

Tentes et abris en tôle surchauffent vite. Installer de l'ombre, enseigner tôt le matin et organiser l'accès à l'eau avec les acteurs du site.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Droit à la santé, avec l'eau potable et la prise en compte des risques du milieu.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

L'intérêt supérieur de l'enfant guide les décisions d'horaires, de sorties et de fermeture.

Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 26 (2023)

Les États protègent les enfants des effets des changements climatiques, dont la chaleur.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité déclenche les alertes chaleur et décide des fermetures ?
- Existe-t-il un seuil de température qui suspend les cours ?
- Quelles obligations protègent les personnels exposés à la chaleur ?

Exemple, le droit français

- Code du travail, articles R. 4463-1 et suivants, issus du décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, prévention des risques liés à la chaleur intense.
- Arrêté du 27 mai 2025 relatif aux seuils de vigilance canicule de Météo-France.

Sources. OMS, Heat and health (<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-heat-and-health>); OMS, Heatwaves, how to stay cool (<https://www.who.int/news-room/questions-and-answers/item/heatwaves-how-to-stay-cool>); Santé publique France, Quelles mesures pour prévenir les risques liés à la chaleur (<https://www.santepubliquefrance.fr/fortes-chaleurs-canicule/quelles-mesures-pour-prevenir-les-risques-lies-a-la-chaaleur>); Santé publique France, Prévenir les risques liés aux fortes chaleurs chez l'enfant (https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/rdd/document/424019_spf000003179.pdf)
Coop'Educ International, fiche « Canicule extrême et forte chaleur », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Pénurie d'eau, de nourriture, d'électricité ou de carburant

GRAVE

L'eau, la nourriture, l'électricité ou le carburant manquent et menacent l'hygiène, l'alimentation ou le transport des élèves. Le réflexe est de protéger d'abord l'eau potable et les plus fragiles, d'adapter l'accueil selon des priorités écrites et de chercher des appuis.

Le réflexe

1. Protéger l'eau potable et réserver les stocks aux besoins vitaux.
2. Adapter l'accueil selon des priorités écrites, sécurité, eau, repas, hygiène.
3. Repérer les élèves les plus fragiles et alerter les partenaires.

Qui alerter

1. La direction et le référent santé, dès que l'eau ou les repas manquent.
2. Les services publics, commune, service des eaux, fournisseur d'énergie.
3. L'autorité de tutelle, pour décider de l'accueil ou de la fermeture.
4. Les partenaires humanitaires et le Cluster Éducation, en contexte de crise.

Premières minutes

1. Identifier ce qui manque et pour combien de temps selon les autorités.
2. Interdire toute eau douteuse, robinet, puits ou citerne, et la traiter selon les consignes sanitaires avant de la boire.
3. Mettre sous clé les réserves d'eau, de nourriture et de carburant.
4. Éclairer les déplacements avec des lampes, jamais avec des bougies près des enfants.
5. Repérer les élèves qui dépendent d'un repas, d'un traitement au froid ou d'un appareil électrique.

Première heure

1. Appliquer le plan de priorités, horaires réduits, classes regroupées, activités sans électricité.
2. Réserver l'eau à la boisson et au lavage des mains.
3. Fermer les sanitaires inutilisables et installer une solution d'hygiène provisoire.
4. Prévoir un repas ou une collation pour les élèves les plus fragiles.
5. Informer les familles des horaires, du transport et de ce qu'il faut apporter.

Premières 24 heures

1. Organiser la sortie des élèves si le transport ou la sécurité ne sont plus assurés.
2. Solliciter commune, associations et programme d'alimentation scolaire.
3. Confier les stocks à un responsable qui tient un registre transparent.
4. Expliquer à tous les règles de partage pour prévenir les tensions.

Première semaine

1. Préparer la continuité pédagogique si la fermeture devient nécessaire.
2. Suivre l'assiduité et repérer les élèves qui s'affaiblissent ou sont mis au travail.
3. Soutenir les adultes, eux aussi touchés par la pénurie.

Un mois après

1. Constituer des réserves minimales d'eau, de nourriture sèche, d'éclairage et de premiers secours.
2. Plaider pour un accès durable à l'eau et aux repas scolaires.

Par rôle

Direction

- Fixer les priorités et les horaires d'accueil.
- Négocier eau, repas et carburant avec les autorités et les partenaires.
- Décider avec la tutelle d'une fermeture en dernier recours, en maintenant repas et lien éducatif.

Vie scolaire, santé, social

- Recenser les élèves dont le traitement dépend du froid ou de repas réguliers.
- Garantir l'eau nécessaire au lavage des mains et à l'hygiène menstruelle.
- Orienter discrètement les familles en difficulté vers l'aide sociale.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

En ce moment, il manque [de l'eau, de l'électricité ou de la nourriture] dans notre ville. Les adultes de l'école s'organisent pour que tu sois en sécurité. On partage et on fait attention à l'eau. Si tu as faim, soif ou froid, tu peux le dire à un adulte, ce n'est pas une honte.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de la pénurie de [ressource], l'établissement fonctionne [horaires] à partir du [date]. [Le repas ou le transport] est [maintenu, réduit ou suspendu]. Si vous le pouvez, donnez à votre enfant [gourde, collation, vêtement chaud]. En cas de difficulté, contactez [nom], en toute confidentialité. La direction

À éviter

- Distribuer les réserves sans règle, au risque de conflits.
- Laisser boire une eau dont la potabilité est douteuse.
- Utiliser un groupe électrogène ou un réchaud dans un local fermé.
- Exclure ou stigmatiser un élève dont la famille ne peut plus payer.
- Garder les élèves sur place quand l'hygiène et la sécurité ne sont plus assurées.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants supportent mal la faim et la soif. Prévoir eau et collation à heures fixes, et toujours un adulte avec eux pendant une coupure de lumière.

Collège, lycée

Des adolescents peuvent quitter l'école pour travailler. Garder le contact, alléger les exigences et adapter les horaires.

Centre éducatif

La structure héberge et nourrit les jeunes. Prévoir des réserves de plusieurs jours et un éclairage de secours, et alerter tôt l'autorité qui a confié les jeunes.

Milieu fermé

Les jeunes dépendent entièrement de l'établissement. Signaler à l'administration tout manque d'eau, de repas ou de soins, qui touche leurs droits fondamentaux.

Espace temporaire

Se coordonner avec les acteurs de l'eau et de l'alimentation du site. Pour certains enfants, le repas scolaire peut être le seul de la journée.

Enseignant, éducateur

- Adapter les cours, moins d'effort physique, travail à la lumière du jour.
- Signaler les élèves affamés, déshydratés ou épuisés.
- Expliquer calmement aux élèves les règles de partage.

Agents et accueil

- Protéger les réserves et tenir le registre des sorties.
- Signaler tout risque, groupe électrogène à l'intérieur, eau stagnante, aliments mal conservés.

Aux 12 à 18 ans

La pénurie [d'eau, de nourriture, d'électricité ou de carburant] touche toute la région. L'établissement a fixé des priorités, l'eau potable, les repas des plus fragiles et votre sécurité. Les réserves sont partagées selon des règles connues de tous. Si vous ou votre famille manquez de l'essentiel, parlez-en à [personne ressource], cela restera confidentiel.

À l'équipe

Chers collègues, la pénurie de [ressource] nous oblige à appliquer le plan de priorités dès le [date]. Horaires et salles [à préciser], réserves gérées par [nom]. Signalez à [référént] les élèves affamés, malades ou absents. Aucune distribution hors registre, pour garantir l'équité. Si vous êtes vous-même en difficulté, dites-le.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 27

Niveau de vie suffisant et aide de l'État aux familles, notamment pour l'alimentation (paragraphe 3).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 11

Droit fondamental d'être à l'abri de la faim.

Assemblée générale des Nations unies, résolution 64/292 (2010)

Droit à l'eau potable et à l'assainissement reconnu comme un droit de l'homme.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 37

Repas suffisants et eau potable disponible en permanence.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles structures sont prioritaires en cas de rationnement de l'eau, de l'électricité ou du carburant ?
- Qui décide de fermer une école pour raison d'hygiène ?
- Un programme d'alimentation scolaire public ou humanitaire peut-il être mobilisé ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L. 131-13, la cantine des écoles primaires, quand elle existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés.
- Code de la sécurité intérieure, article L. 731-3, plan communal de sauvegarde.

Sources. HCDH, Convention relative aux droits de l'enfant (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>); HCDH, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>); INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/minimum-standards>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://www.preventionweb.net/publication/comprehensive-school-safety-framework-2022-2030>) Coop'Educ International, fiche « Pénurie d'eau, de nourriture, d'électricité ou de carburant », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Effondrement économique, salaires non versés, grève prolongée

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Une crise économique, des salaires impayés ou une grève longue désorganisent la structure et fragilisent élèves et adultes. Le réflexe est de protéger l'accueil et le lien avec les élèves, sans aucune pression sur les adultes qui ne peuvent plus venir, et de plaider pour leur rémunération.

Le réflexe

1. **Maintenir le dialogue avec les personnels, sans aucune pression sur ceux qui ne peuvent plus venir.**
2. **Protéger l'accueil, la sécurité et le lien avec chaque élève.**
3. **Plaider auprès des autorités et des bailleurs pour la rémunération des enseignants.**

Qui alerter

1. L'autorité de tutelle ou l'employeur, pour les salaires et l'accueil.
2. Les représentants des personnels, pour un dialogue régulier.
3. Les partenaires et le Cluster Éducation, en contexte humanitaire.
4. La protection de l'enfance en cas de danger pour un élève (119 en France).

Premières minutes

1. Écouter sans reproche l'adulte qui annonce ne plus pouvoir venir.
2. Vérifier qui est présent aujourd'hui et quels élèves sont sans adulte.
3. Assurer la surveillance et la sécurité de tous les élèves présents.
4. Prévenir les familles avant la sortie si l'accueil change.

Première heure

1. Regrouper les classes et adapter l'emploi du temps aux adultes présents.
2. Respecter le droit de grève et les règles locales d'information préalable.
3. Repérer les élèves qui dépendent de la cantine ou d'un suivi particulier.
4. Préparer un message clair aux familles sur ce qui est maintenu.

Premières 24 heures

1. Établir un plan d'accueil minimal, priorités, horaires, adultes référents.
2. Demander à l'autorité de tutelle ou à l'employeur les dates de paiement prévues.
3. Organiser la continuité pédagogique pour les classes sans enseignant.
4. Rechercher les appuis, fonds d'urgence, associations, partenaires humanitaires.

Première semaine

1. Informer l'équipe chaque semaine des démarches en cours.
2. Appeler les élèves qui ne viennent plus et repérer le travail des enfants ou le mariage précoce.
3. Documenter les retards de salaire et leurs effets, pour le plaidoyer.

Un mois après

1. Plaider avec les représentants des personnels, les parents et les partenaires pour un paiement régulier.
2. Organiser un soutien aux personnels, entraide, aide alimentaire, écoute.

Par rôle

Direction

- Garder un dialogue respectueux avec les personnels et leurs représentants.
- Refuser toute pression ou sanction envers ceux qui ne peuvent plus venir faute de salaire.
- Informer l'autorité de tutelle et documenter les impayés.

Vie scolaire, santé, social

- Repérer les élèves qui décrochent, ont faim ou sont mis au travail.
- Orienter les familles vers les aides sociales ou humanitaires.
- Écouter les collègues en difficulté et les orienter vers un soutien.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

En ce moment, la vie est difficile pour beaucoup de familles et pour les adultes de l'école. Certains maîtres ne peuvent pas venir. Ce n'est pas de ta faute. L'école reste un endroit sûr, et les adultes présents s'occupent de toi. Si tu as faim ou si quelque chose t'inquiète, tu peux le dire à un adulte.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de [salaires non versés, grève ou crise économique], l'établissement fonctionne [organisation] à partir du [date]. Votre enfant est accueilli [horaires]. Nous agissons auprès de [autorité ou partenaires]. Si vous avez des difficultés pour [repas, transport, fournitures], contactez [nom] en toute confidentialité. La direction

Enseignant, éducateur

- Prévenir de son absence dès qu'on la connaît, quand c'est possible.
- Préparer des supports simples pour les élèves en cas d'absence.
- Garder le lien avec ses élèves selon ses moyens, sans s'épuiser.

Agents et accueil

- Signaler ses propres difficultés à la direction, sans crainte.
- Assurer avec la direction les services vitaux, sécurité, eau, hygiène.

Aux 12 à 18 ans

La crise économique touche vos familles comme vos enseignants. Certains adultes ne peuvent plus venir parce qu'ils ne sont pas payés, ou font grève pour défendre leurs conditions de vie. L'établissement maintient [ce qui est maintenu]. Votre scolarité compte. Si vous pensez arrêter l'école pour travailler, parlez-en d'abord avec [personne ressource].

À l'équipe

Chers collègues, nous savons que [la situation] vous met en grande difficulté. Personne ne sera mis en cause pour une absence liée aux impayés. Prévenez simplement [nom] si vous ne pouvez pas venir, pour que les élèves soient accueillis. Nous transmettons chaque semaine vos besoins à [autorité ou partenaire]. Réunion le [date].

À éviter

- Faire pression, culpabiliser ou menacer les adultes qui ne peuvent plus venir.
- Demander aux personnels de travailler gratuitement au nom des élèves.
- Prendre parti dans un conflit social devant les élèves.
- Demander aux familles des frais qui excluent les plus pauvres.
- Laisser des élèves sans surveillance faute d'adultes.
- Remplacer des grévistes par des volontaires, ou indemniser des enseignants sans coordination avec la tutelle et le Cluster.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants ne restent jamais sans adulte. Prévoir un accueil minimal et prévenir les familles la veille si possible.

Collège, lycée

Les adolescents risquent de décrocher pour travailler. Garder les examens au calendrier avec les autorités et proposer des horaires compatibles.

Centre éducatif

La continuité de l'encadrement est vitale. Alerter sans délai l'autorité qui a confié les jeunes si les éducateurs manquent.

Milieu fermé

Un manque de personnel peut réduire l'enseignement. Défendre auprès de l'administration le maintien de l'éducation, des visites et des soins, sans critiquer le cadre.

Espace temporaire

Les enseignants volontaires sont souvent les premiers privés de revenu. Plaider pour des indemnités régulières et coordonnées, selon les normes de l'INEE.

Droit international, la boussole

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, articles 7 et 8

Salaire équitable, existence décente et droit de grève exercé selon les lois du pays.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 13

Amélioration continue des conditions matérielles du personnel enseignant (paragraphe 2 e).

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 28 et 32

Droit à l'éducation et protection contre le travail qui compromet la scolarité.

Recommandation OIT et UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966), paragraphe 115

Des traitements qui assurent un niveau de vie raisonnable.

Normes minimales de l'INEE, norme 16

Rémunération régulière des enseignants et recours en cas de retard.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles règles encadrent le droit de grève et le préavis ?
- Un service minimum d'accueil des élèves est-il prévu ?
- Un partenaire peut-il indemniser des enseignants sans contredire la politique nationale ?

Exemple, le droit français

- Préambule de la Constitution de 1946, alinéa 7, droit de grève.
- Code de l'éducation, articles L. 133-1 et suivants, loi n° 2008-790 du 20 août 2008, accueil des élèves du premier degré pendant une grève.
- Code du travail, article L. 3242-1, rémunération mensuelle des salariés de droit privé.

Sources. INEE, Standard 16, Conditions of Work (<https://inee.org/minimum-standards/standard-16>); Teacher Task Force, Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (<https://teachertaskforce.org/fr/plate-forme-de-connaissances/recommandation-oitunesco-concernant-la-condition-du-personnel>); HCDH, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>)

Coop'Educ International, fiche « Effondrement économique, salaires non versés, grève prolongée », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Structure isolée ou coupée du monde

GRAVE

La structure est coupée de l'extérieur par une route bloquée, une catastrophe, un blocus ou une panne des communications, avec des enfants sur place. Le réflexe est de compter et protéger tout le monde, de rationner les réserves et d'établir un moyen de communication de secours.

Le réflexe

1. **Compter les enfants et les adultes présents, et les regrouper en lieu sûr.**
2. **Inventorier et rationner l'eau, la nourriture, les médicaments et l'éclairage.**
3. **Établir un moyen de communication de secours et un horaire fixe de contact.**

Qui alerter

1. Les secours et la protection civile (112 en France, 18 pour les pompiers).
2. L'autorité de tutelle de la structure, qui coordonne avec les autorités.
3. Les familles, par un message unique et régulier.
4. La commune ou le partenaire local, pour l'eau, la nourriture et l'hébergement.

Premières minutes

1. Compter les élèves et les adultes, et noter les absents.
2. Regrouper tout le monde dans la partie la plus sûre du bâtiment.
3. Tenter de joindre les secours, l'autorité de tutelle et les familles par tous les moyens.
4. Désigner l'adulte qui décide sur place et son adjoint.
5. Rassurer les enfants avec des mots simples et une activité calme.

Première heure

1. Inventorier eau, nourriture, médicaments, couvertures, lampes et batteries.
2. Fixer des rations et réserver l'eau potable à la boisson et au lavage des mains.
3. Recenser les enfants qui ont un traitement, une allergie ou un handicap.
4. Économiser les batteries et garder un seul téléphone pour les appels.
5. Tenir la main courante sur papier, chaque décision et chaque contact horodatés.

Premières 24 heures

1. Convenir d'un contact à heure fixe avec un correspondant extérieur.
2. Organiser la nuit, tours de veille, éclairage, couchage par groupes.
3. Maintenir des routines, repas, activités, temps calme.
4. Remettre un enfant uniquement à un adulte autorisé, et le noter au registre.

Première semaine

1. Organiser des temps d'apprentissage avec les moyens disponibles.
2. Faire tourner les adultes pour que chacun se repose.
3. Préparer avec les secours une évacuation éventuelle, enfants fragiles en priorité.

Un mois après

1. Constituer une réserve d'au moins 72 heures en eau, nourriture, médicaments et éclairage.
2. Équiper la structure d'un moyen de secours, radio ou téléphone satellitaire, après avoir vérifié sa légalité locale.
3. Créer un réseau d'entraide avec la commune et d'autres structures isolées.

Par rôle

Direction

- Prendre ou déléguer la décision sur place et l'annoncer à tous.
- Gérer réserves et rations de façon équitable et transparente.
- Refuser tout départ improvisé dans des conditions dangereuses, sauf consigne des secours.

Vie scolaire, santé, social

- Gérer les traitements selon les protocoles des enfants.
- Surveiller l'hygiène et l'état de santé de chacun.
- Apporter les premiers secours psychologiques aux enfants séparés de leur famille.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Les routes sont fermées pour l'instant, alors on reste tous ensemble à l'école. Les adultes restent avec toi tout le temps. Nous avons à manger, à boire et un endroit pour dormir. On va jouer, lire des histoires et se reposer. Si tu as peur, tu peux venir me voir.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de [cause], l'établissement est coupé de l'extérieur. Votre enfant est en sécurité avec l'équipe, à [lieu]. Nous avons [eau, nourriture, couchage] pour [durée estimée]. Ne tentez pas de venir tant que [autorité] ne l'autorise pas. Nous donnerons des nouvelles chaque [fréquence] par [moyen]. La direction

Enseignant, éducateur

- Garder son groupe, le compter souvent et le rassurer.
- Proposer des activités calmes à heures fixes.
- Signaler les enfants très angoissés ou malades.

Agents et accueil

- Sécuriser le bâtiment, le chauffage, l'éclairage et les réserves.
- Organiser sanitaires et nettoyage avec peu d'eau.

Aux 12 à 18 ans

Nous sommes coupés de l'extérieur pour une durée encore inconnue. L'équipe reste avec vous et organise la vie ici, repas, sommeil, activités. Les réserves sont partagées équitablement. Nous essayons de joindre vos familles [moyen et horaire]. Chacun peut prendre une tâche. Si vous êtes inquiets ou si un camarade va mal, dites-le à un adulte.

À l'équipe

Chers collègues, nous restons sur place avec les élèves jusqu'à nouvel ordre. [Nom] coordonne, [nom] gère les réserves, [nom] les médicaments. Contact extérieur à [heure]. Chacun garde son groupe et le compte à chaque changement d'activité. Tours de repos à partir de [heure]. Signalez tout enfant malade ou très angoissé.

À éviter

- Laisser partir des enfants ou des adultes à pied dans des conditions dangereuses.
- Remettre un enfant à un adulte non autorisé, même insistant.
- Consommer les réserves sans inventaire ni rations.
- Vider toutes les batteries des téléphones dans les premières heures.
- Promettre aux enfants une heure de retour que personne ne connaît.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants ont besoin d'un adulte fixe, de rituels et de sommeil. Garder les frères et sœurs ensemble.

Collège, lycée

Les adolescents peuvent aider à la distribution ou animer les plus jeunes, toujours encadrés. Leur donner des informations honnêtes et régulières.

Centre éducatif

Vérifier les réserves, les traitements et l'encadrement de nuit pour la durée prévue, et informer l'autorité qui a confié les jeunes.

Milieu fermé

Les décisions relèvent de l'administration. Défendre l'accès à l'eau, à la nourriture, aux soins et aux nouvelles des familles, sans isolement prolongé en cellule.

Espace temporaire

Repérer à l'avance un abri solide, des relais communautaires et des itinéraires d'évacuation validés par les acteurs humanitaires.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

Intérêt supérieur de l'enfant et respect des normes de sécurité et de santé.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 6 et 20

Droit à la survie et protection de l'enfant temporairement privé de sa famille.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Réduire les perturbations des services de base, dont les établissements d'enseignement.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règles 37 et 67

Eau et nourriture garanties, isolement interdit comme sanction.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui autorise le maintien des élèves sur place la nuit ?
- Quel plan local prend en charge les structures isolées ?
- Quelles règles encadrent la remise d'un enfant à un tiers en urgence ?

Exemple, le droit français

- Plan particulier de mise en sûreté des écoles et établissements, prévu par les instructions de l'Éducation nationale, qui organise le maintien sur place.
- Code de la sécurité intérieure, article L. 731-3, plan communal de sauvegarde.

Sources. GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://www.preventionweb.net/publication/comprehensive-school-safety-framework-2022-2030>); INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/minimum-standards>); HCDH, Convention relative aux droits de l'enfant (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>); HCDH, Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>) Coop'Educ International, fiche « Structure isolée ou coupée du monde », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Fermeture longue de l'établissement

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

L'établissement ferme pour des semaines ou plus, à cause d'une épidémie, d'un conflit, d'une catastrophe ou d'une décision des autorités. Le réflexe est de garder le contact avec chaque élève dès le premier jour, avec ou sans internet.

Le réflexe

1. Envoyer à chaque famille un message court et rassurant avec le nom d'un référent.
2. Concevoir pour l'élève le moins connecté, papier, radio, téléphone, puis internet.
3. Joindre chaque élève chaque semaine, d'abord pour prendre des nouvelles.

Qui alerter

1. La direction, le jour même, pour tout élève injoignable ou en détresse.
2. La vie scolaire ou le référent santé, pour les élèves vulnérables.
3. Les services de protection de l'enfance en cas de danger (119 en France).
4. L'autorité éducative et le Cluster Éducation, pour les examens, les ressources et les repas.

Premières minutes

1. Vérifier la décision officielle, sa date de début et sa durée annoncée.
2. Activer le plan de continuité pédagogique s'il existe.
3. Faire emporter aux élèves présents leurs manuels, leurs cahiers et un kit papier.
4. Vérifier que chaque élève a un numéro de famille joignable.

Première heure

1. Envoyer aux familles un message court avec le nom du référent.
2. Répartir les élèves en groupes de 10 à 15, chacun avec un adulte référent.
3. Classer les élèves selon leur connexion, du niveau 0 sans réseau au niveau 4 internet.
4. Repérer les élèves fragiles, handicap, suivi social, dépendance à la cantine.
5. Choisir un lieu sûr de dépôt et de retrait des kits papier.

Premières 24 heures

1. Distribuer les kits papier ou indiquer où les retirer en sécurité.
2. Préparer un plan hebdomadaire d'une page par classe, avec peu d'exercices adaptés.
3. Organiser avec les partenaires un relais des repas pour les élèves qui en dépendent.

Première semaine

1. Appeler chaque élève 15 minutes, d'abord pour des nouvelles, puis pour un exercice ajusté.
2. Signaler à la direction le jour même tout élève injoignable ou en détresse.
3. Tenir un registre de contact hebdomadaire, avec initiales.
4. Protéger les numéros et les données des élèves dans les messageries.
5. Repérer pendant les appels travail des enfants, mariage précoce, grossesse ou violence au foyer, et orienter sans enquêter.

Un mois après

1. Resserrer les priorités, lien, lecture et calcul, une ou deux compétences par discipline.
2. Préparer les examens avec les autorités si la fermeture dure.
3. Préparer le retour, temps d'accueil, bilan des acquis, rattrapage ciblé.

Par rôle

Direction

- Activer le plan de continuité et nommer les référents.
- Suivre chaque semaine la part d'élèves joints et relancer les groupes en retard.
- Coordonner examens, ressources et repas avec les autorités et les partenaires.
- Plaider pour le maintien des salaires, et fournir aux référents crédit téléphonique et moyens de recharge.

Vie scolaire, santé, social

- Suivre les élèves vulnérables et ceux accompagnés par la protection de l'enfance.
- Orienter le jour même les élèves signalés par les enseignants.
- Joindre les familles injoignables par des relais communautaires sûrs.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

L'école est fermée pour un moment, mais on ne t'oublie pas. Ta maîtresse ou ton maître va t'appeler chaque semaine. Tu as un cahier avec des petits exercices, un peu chaque jour suffit. Si tu es triste ou si quelque chose ne va pas, tu peux le dire quand on t'appelle. On a hâte de te revoir.

Aux familles

Bonjour, l'école est fermée à partir du [date]. [Nom du référent], référent de votre enfant, vous appellera cette semaine. Gardez ce numéro. Un kit de travail est disponible à [lieu] le [jour]. Un peu de travail chaque jour suffit, le plus important est que votre enfant garde le lien avec l'école. L'équipe de l'école

À éviter

- Noyer les élèves sous les devoirs et les plateformes.
- Penser la continuité uniquement en ligne, en oubliant les élèves sans connexion.
- Laisser un élève sans contact plus d'une semaine sans alerter.
- Utiliser des messageries qui exposent les données des enfants.
- Reprendre le programme au retour comme si rien ne s'était passé.

Enseignant, éducateur

- Appeler chaque élève de son groupe selon le script en quatre temps.
- Envoyer peu de travail, clair et ajusté au niveau de chacun.
- Arrêter l'exercice et écouter si l'élève semble en détresse, puis orienter.

Agents et accueil

- Préparer et distribuer les kits papier en lieu sûr.
- Sécuriser et entretenir le bâtiment fermé.

Aux 12 à 18 ans

L'établissement est fermé pour une durée encore inconnue. Votre référent, [nom], vous contactera chaque [jour] par [canal]. Le travail sera limité et adapté, l'important est de garder un rythme et le lien. Sans connexion, un kit papier vous attend à [lieu]. Si vous traversez une période difficile, dites-le à votre référent, il peut vous orienter.

À l'équipe

Chers collègues, la fermeture commence le [date]. Chacun reçoit aujourd'hui la liste de son groupe et le script d'appel. Notre règle, moins de contenu, plus de contact. Premier appel à chaque élève avant le [date], puis un appel par semaine. Signalez le jour même à [référent] tout élève injoignable ou en détresse.

Adapter à votre structure

École

Les jeunes enfants apprennent avec l'adulte de la maison. Proposer jeux et lecture partagée, avec des consignes que des parents non lecteurs peuvent suivre à l'oral.

Collège, lycée

Les adolescents décrochent souvent en silence. Former des binômes d'élèves et appeler en priorité les silencieux.

Centre éducatif

Les jeunes restent souvent sur place. Organiser l'enseignement dans la structure avec les éducateurs, en lien avec les enseignants.

Milieu fermé

La suspension des cours ne doit pas priver les jeunes d'éducation. Plaider auprès de l'administration pour des supports papier et un enseignement à distance encadré.

Espace temporaire

Papier, radio et relais communautaires sont souvent les seuls canaux. Coordonner kits et programmes radio avec le Cluster Éducation et protéger les listes d'élèves.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 28

Mesures pour encourager la fréquentation scolaire et réduire l'abandon (paragraphe 1 e).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 13

Droit de toute personne à l'éducation.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 24

Éducation inclusive, à garantir aussi à distance.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 38

Éducation adaptée pour tout mineur d'âge scolaire privé de liberté.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité décide de la fermeture et de la réouverture ?
- Quelles obligations de continuité pédagogique s'imposent aux établissements ?
- Quelles règles protègent les données des élèves dans l'enseignement à distance ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L. 111-1, le droit à l'éducation est garanti à chacun.
- Code de l'éducation, article L. 131-1, instruction obligatoire de 3 à 16 ans.

Sources. INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/minimum-standards>); Angrist et al., Experimental evidence on learning using low-tech when school is out (INEE) (<https://inee.org/fr/node/11903>); HCDH, Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>)

Coop'Educ International, fiche « Fermeture longue de l'établissement », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Deuil, disparition et après-crise

- Décès d'un élève, d'un jeune ou d'un membre du personnel, grave
- Suicide ou tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel, vital, agir maintenant
- Accident grave pendant une sortie ou un voyage scolaire, vital, agir maintenant
- Disparition ou fugue d'un élève, vital, agir maintenant
- Enfants non accompagnés ou séparés, réunification familiale, grave
- Réouverture après une crise, sérieux, dans la journée
- Commémorations et dates anniversaires, sérieux, dans la journée

Décès d'un élève, d'un jeune ou d'un membre du personnel

GRAVE

La mort d'un élève, d'un jeune ou d'un adulte touche toute la communauté. Vérifier, convenir d'abord avec la famille de ce qui sera dit, puis annoncer en petits groupes.

Le réflexe

1. **Vérifier le décès auprès de la famille ou d'une source officielle avant toute annonce.**
2. **Convenir avec la famille de ce qui sera dit, puis annoncer en petits groupes.**
3. **Repérer les personnes les plus touchées et rester présent auprès d'elles.**

Qui alerter

1. Chef d'établissement ou responsable de la structure, immédiatement.
2. Avant tout autre appel, les secours si la personne est sur place, en France SAMU (15) ou urgences (112).
3. Autorité de tutelle ou siège de l'organisation.
4. Psychologue partenaire inscrit à l'annuaire d'orientation.

Premières minutes

1. Noter la source, l'heure et les faits connus, sans rien diffuser.
2. Prévenir le chef d'établissement, qui réunit la cellule de crise.
3. Vérifier le décès auprès de la famille, de l'hôpital ou des autorités.
4. Désigner une seule personne pour le lien avec la famille.
5. Accompagner à l'écart la personne qui vient d'apprendre la nouvelle.

Première heure

1. Convenir avec la famille de ce qui sera dit et de ce qui restera privé.
2. Remplir la grille d'adaptation locale, rites, délai des obsèques, signes de deuil, place des enfants.
3. Réunir les adultes avant les élèves, avec l'annonce écrite et l'annuaire d'orientation.
4. Annoncer dans chaque classe à la même heure, par deux adultes connus des élèves.

Premières 24 heures

1. Ouvrir un lieu calme tenu par un adulte formé.
2. Envoyer le message aux familles après l'annonce aux élèves, jamais avant.
3. Retirer avec tact le nom du défunt des listes et envois automatiques.
4. Faire un point d'équipe en fin de journée, sans récit détaillé.

Première semaine

1. Maintenir les routines et alléger les évaluations de la classe touchée.
2. Laisser les élèves aller aux obsèques avec leurs parents, selon le souhait de la famille.
3. Revoir chaque élève repéré et l'orienter si ses réactions s'aggravent.
4. Préparer avec l'élève endeuillé et sa famille son retour, et ce qu'il souhaite que l'on dise.
5. Orienter sans attendre l'élève qui parle de mourir ou de rejoindre le défunt.

Un mois après

1. Rendre à la famille affaires et messages, au moment qu'elle choisit.
2. Orienter l'élève dont la peine empêche encore, après un mois, de dormir, d'apprendre ou de voir ses amis.
3. Inscrire la date au calendrier confidentiel des dates sensibles.

Par rôle

Direction

- Valider chaque message après accord de la famille sur les éléments personnels.
- Remplacer les adultes trop touchés et rester le seul porte-parole.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le lieu d'accueil et noter les passages en initiales.
- Appeler le jour même les familles des élèves repérés et orienter, sans diagnostic.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

J'ai une nouvelle très triste. [Prénom] est mort. Mourir, ça veut dire que son corps ne marche plus du tout. Il ne respire plus, il ne mange plus, il ne sent plus rien, et il ne reviendra pas. Ce n'est pas de ta faute. Tu peux être triste, en colère, ou ne rien sentir. C'est normal. Tu peux me poser toutes tes questions.

Aux familles

Madame, Monsieur, nous avons la tristesse de vous informer du décès de [prénom, classe ou fonction]. Les élèves l'ont appris aujourd'hui en classe. Votre enfant peut réagir dans les jours à venir, écoutez-le et répondez simplement à ses questions. [Un adulte de l'équipe] le reçoit [lieu, horaires]. Les condoléances et la présence aux funérailles se feront selon les souhaits de la famille et vos usages, que nous vous préciserons. [Signature]

À éviter

- Annoncer avant d'avoir vérifié les faits et parlé à la famille.
- Annoncer en assemblée, par haut-parleur ou par message collectif.
- Dire aux petits « il s'est endormi » ou « il est parti ».
- Improviser soi-même un débriefing collectif où chacun raconte ce qu'il a vu.
- Imposer un rite ou une prière étrangers aux croyances de la famille.

Adapter à votre structure

École

Employer les mots mort et mourir, sans contredire ce que la famille dit de l'au-delà. Répondre calmement à la même question posée plusieurs fois. Laisser le jeu et le dessin exprimer la peine, sans interpréter.

Collège, lycée

Repérer d'abord amis proches, partenaire et élèves en conflit avec le défunt. Surveiller pages hommage et rumeurs en ligne. Aménager les évaluations.

Centre éducatif

Le jeune avait souvent plusieurs adultes de référence. Clarifier avec le service gardien qui informe qui. Les jeunes marqués par des ruptures peuvent réagir fort.

Milieu fermé

Informé aussitôt la direction et l'autorité judiciaire. Tout décès en détention appelle une enquête indépendante. Un jeune endeuillé est informé vite et peut demander à assister aux obsèques.

Espace temporaire

N'annoncer aucun décès sur une rumeur. Respecter les rites et délais de deuil de chaque religion, et laisser les élèves y participer. Adapter le souvenir avec les responsables communautaires et religieux. Ouvrir la fiche Réunionification pour les enfants devenus seuls.

Enseignant, éducateur

- Lire l'annonce, puis laisser réagir sans obliger quiconque à parler.
- Répondre avec des mots simples et vrais, oser dire « je ne sais pas ».

Agents et accueil

- Renvoyer vers la direction toute personne extérieure ou tout journaliste.
- Signaler à la vie scolaire un élève qui pleure seul ou se cache.

Aux 12 à 18 ans

J'ai une triste nouvelle. [Prénom Nom] est décédé(e) [jour]. [Avec l'accord de la famille, la cause en une phrase. Sinon] Sa famille souhaite garder les circonstances privées. Chacun réagit à sa manière, tristesse, colère, silence, et c'est normal. Ne diffusez ni rumeur ni photo. Si vous avez besoin de parler, [nom] vous attend [lieu].

À l'équipe

Nous avons appris le décès de [prénom, fonction ou classe]. Réunion à [heure, lieu], avant l'arrivée des élèves, pour recevoir l'annonce validée par la famille. Ne diffusez rien d'ici là, ni aux élèves ni en ligne. Si vous êtes trop touché pour faire classe, dites-le, vous serez remplacé.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3

L'intérêt supérieur de l'enfant guide l'annonce et l'accompagnement.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 14, 16 et 30

Protègent la religion, la vie privée, la culture et les rites de l'enfant et de sa famille.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règles 57 et 58

Imposent une enquête indépendante sur tout décès en détention et l'annonce rapide au jeune du décès d'un proche.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui annonce officiellement un décès, et quand l'établissement peut-il en parler ?
- Quelles règles encadrent les obsèques, délais, rites, présence des mineurs ?
- Quels droits ont les personnels endeuillés ?

Exemple, le droit français

- Code civil, article 16-1-1, le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort.
- Code civil, article 9, respect de la vie privée.
- Code de l'éducation, article L. 141-2, égal respect de toutes les croyances dans l'enseignement public.

Sources. OMS, Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (2011) (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007)

(https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhpss_french.pdf); INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/fr/normes-minimales/edition-2024>)

Coop'Educ International, fiche « Décès d'un élève, d'un jeune ou d'un membre du personnel », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Suicide ou tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un suicide ou une tentative expose d'autres jeunes à la contagion. Protéger la vie, annoncer en petits groupes sans aucun détail sur le moyen, repérer les élèves vulnérables.

Le réflexe

1. **Rester auprès de la personne et appeler les secours, en France le 15 ou le 112.**
2. **Annoncer en petits groupes, de façon factuelle, sans aucun détail sur le moyen.**
3. **Repérer les élèves vulnérables et les orienter, en France vers les personnels de santé de l'Éducation nationale, le 3114 en appui.**

Qui alerter

1. Secours pour toute personne trouvée sur place, vivante ou non, en France SAMU (15) ou urgences (112), puis police (17).
2. Chef d'établissement, qui informe l'autorité de tutelle.
3. Professionnel de santé mentale partenaire de l'annuaire d'orientation.
4. En France, le 3114, qui conseille aussi les adultes.
5. Autorité de santé publique si plusieurs gestes suicidaires surviennent en peu de temps.

Premières minutes

1. Appeler les secours, en France le 15 ou le 112, même si la personne semble morte.
2. Rester avec la personne, sans jamais la laisser seule.
3. Éloigner les témoins au calme avec un adulte, et demander de ne rien filmer ni publier.
4. Prévenir le chef d'établissement, qui réunit la cellule de crise.

Première heure

1. Vérifier les faits auprès de la famille ou des autorités.
2. Demander à la famille si la cause peut être nommée, et respecter sa réponse.
3. Réunir les adultes avant les élèves, avec le texte d'annonce et les signes d'alerte.
4. Annoncer dans chaque classe à la même heure, jamais en assemblée ni par haut-parleur.
5. Ouvrir un lieu de soutien tenu par des professionnels, qui choisissent les modalités, sans débriefing improvisé par l'équipe.

Premières 24 heures

1. Repérer les élèves vulnérables, proches, témoins, en conflit avec le défunt, déjà suivis ou ayant déjà tenté.
2. Recevoir chaque élève repéré le jour même, prévenir ses parents sauf si cela l'expose à un danger.
3. Confier la veille des réseaux sociaux à un adulte désigné.
4. Désigner un seul porte-parole médias, formé au message sûr de l'OMS.

Première semaine

1. Garder l'école ouverte et les routines.
2. Accueillir les hommages spontanés quelques jours, puis les remettre à la famille.
3. Traiter les hommages durables exactement comme pour tout autre décès.
4. Laisser les élèves aller aux obsèques avec leurs parents, sans fermer l'école.

Un mois après

1. Poursuivre le repérage plusieurs mois et relancer ceux qui ont refusé l'aide.
2. Inscrire au calendrier les dates sensibles, anniversaire, fin d'année.
3. Renforcer la prévention du suicide avec des partenaires formés.

Par rôle

Direction

- Désigner l'unique contact avec la famille et l'unique porte-parole.
- Valider chaque message avec la famille et un professionnel de santé mentale.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir la liste confidentielle des élèves repérés, en initiales, et suivre chacun.
- Faire évaluer le risque par un professionnel, sans laisser seul un élève qui veut mourir.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

J'ai une nouvelle très triste. [Prénom] est mort [ou morte], [il, elle] ne reviendra pas. [Seulement si la famille est d'accord] [Il, elle] a mis fin à sa vie. [Il, elle] était malade à l'intérieur, d'une maladie qu'on ne voit pas. Cette maladie peut se soigner, les adultes savent aider. Ce n'est pas de ta faute. Tu peux me poser toutes tes questions. Quand on est très triste, on peut toujours le dire à un adulte.

Aux familles

Madame, Monsieur, nous avons la tristesse de vous informer du décès de [prénom, classe]. Les élèves ont été informés en classe, en petits groupes. Écoutez votre enfant et signalez-nous tout changement. Vous pouvez lui demander s'il pense au suicide, poser la question ne le pousse pas à passer à l'acte. Des professionnels le reçoivent [lieu, horaires]. Si vous craignez pour sa sécurité, restez avec lui et appelez [en France le 3114, ou le 15 en urgence]. [Signature]

À éviter

- Décrire le moyen, le lieu ou les circonstances, même à demi-mot.
- Annoncer en assemblée, par haut-parleur ou par courriel général.
- Présenter le suicide comme une solution, un acte courageux ou l'effet d'une seule cause.
- Tenir obsèques ou veillée dans l'établissement, ou lui réserver un hommage durable refusé aux autres décès.
- Improviser soi-même un débriefing collectif ou faire raconter la découverte aux témoins.

Adapter à votre structure

École

Un parent ou un adulte de l'école peut mourir par suicide. Nommer la cause seulement avec l'accord de la famille, en mots simples et vrais.

Collège, lycée

Risque de contagion maximal. Repérer amis, fratrie, partenaire, destinataires d'un dernier message. Surveiller pages hommage et défis en ligne.

Centre éducatif

Beaucoup de jeunes ont vécu ruptures ou tentatives. Renforcer la présence éducative la nuit et le week-end, avec le service gardien.

Milieu fermé

Prévenir sans délai la direction et l'autorité judiciaire. Repérer les jeunes de l'unité, voisins de cellule et témoins, et les signaler aux soignants. Plaider pour une présence humaine et des soins renforcés, l'isolement des mineurs étant proscrit par les règles internationales.

Espace temporaire

Identifier qui peut recevoir un jeune en crise. Le suicide peut y être tabou ou puni, protéger la famille de la stigmatisation.

Enseignant, éducateur

- Lire le texte validé, sans rien ajouter sur le moyen ou les circonstances.
- Signaler sans attendre l'élève qui parle de mort, se replie ou s'absente.

Agents et accueil

- Ne rien dire des circonstances et renvoyer vers un adulte référent.
- Signaler aussitôt un élève seul, en pleurs ou dans un lieu isolé.

Aux 12 à 18 ans

J'ai une très triste nouvelle. [Prénom Nom] est décédé(e) [jour]. [Avec l'accord de la famille] Il ou elle est mort(e) par suicide. [Sinon] La famille garde la cause privée. Un suicide n'a jamais une seule cause, il vient souvent d'une souffrance qui se soigne. Ne partagez ni rumeur, ni photo, ni détail en ligne, cela peut mettre d'autres jeunes en danger. Si vous allez mal, ou si un ami vous inquiète, parlez à un adulte. En France, le 3114 répond jour et nuit.

À l'équipe

Nous devons vous informer du décès de [prénom, classe ou fonction]. Réunion obligatoire à [heure, lieu], avant l'arrivée des élèves. Ne donnez aucun détail sur les circonstances et ne publiez rien. Signalez à [nom] tout élève qui vous inquiète. Si vous êtes ébranlé, un relais est prévu.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 6

Garantit le droit à la vie et au développement.

Comité des droits de l'enfant, observations générales n° 20 (2016) et n° 25 (2021)

Demandent une prévention du suicide chez les adolescents et une protection en ligne.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, règle 67

Interdit l'isolement des mineurs comme sanction.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel numéro de prévention du suicide existe dans le pays ?
- La tentative de suicide est-elle pénalisée par la loi ?
- Quelles règles encadrent l'information des parents d'un élève à risque ?

Exemple, le droit français

- Code pénal, articles 223-13 et 223-14, provocation au suicide et propagande pour les moyens de se donner la mort.
- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril.
- Code civil, article 9, respect de la vie privée.

Sources. AFSP et SPRC, After a Suicide, A Toolkit for Schools, Second Edition (2018) (<https://sprc.org/online-library/after-suicide-toolkit-schools>); AQPS, Programme de postvention, être prêt à agir à la suite d'un suicide (https://aqps.info/wp-content/uploads/2024/03/Programme-Postvention_FR_2024.pdf); OMS, Preventing suicide, a resource for media professionals, update 2023 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240076846>)

Coop'Educ International, fiche « Suicide ou tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Accident grave pendant une sortie ou un voyage scolaire

VITAL, AGIR MAINTENANT

Loin de l'établissement, les accompagnateurs font face seuls aux blessés et au groupe. Protéger, alerter, secourir, puis compter, mettre à l'abri et prévenir l'établissement.

Le réflexe

1. **Protéger la zone pour éviter un second accident, sans se mettre en danger.**
2. **Alerter les secours, en France le 112, le 15 ou le 18, ailleurs selon l'annuaire d'orientation.**
3. **Compter les élèves et regrouper les indemnes à l'écart avec un adulte.**

Qui alerter

1. Secours, en France le 112, le 15 (SAMU), le 18 (pompiers), le 17 (police).
2. Chef d'établissement ou permanence de la sortie, juste après les secours.
3. À l'étranger, ambassade ou consulat, et assistance de l'assureur.
4. Autorité de tutelle et organisme organisateur du séjour.

Premières minutes

1. Mettre le groupe à l'abri du trafic ou du danger, derrière une barrière ou loin de l'eau.
2. Alerter les secours avec le lieu exact, le nombre et l'état des blessés, puis la permanence.
3. Faire les gestes de premiers secours si l'on est formé, sans déplacer un blessé sauf danger.
4. Compter les élèves avec la liste papier, noter absents et blessés.
5. Confier les indemnes à un adulte, à l'écart, sans vue sur les blessés.

Première heure

1. Laisser chaque élève indemne rassurer sa famille par un message court, sans nom ni image de blessé.
2. Faire suivre chaque blessé par un adulte, avec sa fiche sanitaire.
3. Laisser la direction informer de vive voix les familles des blessés, puis écrire à toutes les familles.
4. Installer le groupe au chaud, avec eau et nourriture, dans un lieu calme.
5. Contacter, à l'étranger, le consulat et l'assistance de l'assureur.

Premières 24 heures

1. Décider avec la direction du retour anticipé ou de la poursuite.
2. Organiser le retour avec des adultes reposés et un renfort si possible.
3. Accueillir élèves et familles à l'arrivée, à l'écart des médias.
4. Noter faits, heures et décisions, puis déclarer l'accident selon les règles.

Première semaine

1. Repérer et suivre les témoins directs, les blessés et leurs proches.
2. Donner à la classe des nouvelles des blessés, avec l'accord de leurs familles.
3. Faire un retour d'expérience avec les accompagnateurs, centré sur l'organisation.

Un mois après

1. Orienter vers un professionnel l'élève dont les réactions restent intenses après environ un mois.
2. Mettre à jour le protocole des sorties et soutenir les accompagnateurs, souvent marqués.

Par rôle

Direction

- Tenir une permanence joignable pendant toute la sortie, avec la liste des participants.
- Envoyer un renfort et informer l'autorité de tutelle et l'assureur.

Vie scolaire, santé, social

- Assurer le lien avec l'hôpital et l'équipe médicale.
- Accueillir les élèves au retour, repérer ceux qui vont mal et appeler leurs familles.

Enseignant, éducateur

- Garder sur soi liste papier, fiches sanitaires et numéros d'urgence.
- Rester avec les indemnes, les compter souvent, ne laisser aucun élève seul.

Agents et accueil

- Préparer l'accueil du retour, salle chauffée, boissons, accès à l'écart.
- Renvoyer vers la direction les appels des familles et des médias.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il y a eu un accident. Les secours sont là pour soigner [prénom], c'est leur métier. Toi, tu es en sécurité avec moi. On reste ensemble, je ne te laisse pas. Tes parents vont être prévenus. Tu peux avoir peur ou pleurer, c'est normal. Si tu as mal quelque part, dis-le-moi tout de suite.

Aux 12 à 18 ans

Il y a eu un accident grave. [Prénom ou nombre] est blessé et pris en charge par les secours. Vous êtes en sécurité, restez avec moi. Ne filmez pas et ne publiez rien, par respect pour vos camarades et leurs familles. L'établissement prévient vos parents, vous pourrez les appeler [moment]. Si vous avez mal ou vous sentez mal, dites-le maintenant.

Aux familles

Madame, Monsieur, un accident s'est produit pendant [la sortie ou le voyage] à [lieu]. Votre enfant n'est pas blessé, il est en sécurité avec ses accompagnateurs. Les familles des élèves blessés ont été prévenues directement. [Retour prévu, heure et lieu.] Merci de ne pas venir sur place et de ne rien diffuser. Contact [nom, téléphone]. [Signature]

À l'équipe

Un accident grave est survenu pendant [sortie] à [lieu]. [Nombre] élèves sont blessés et pris en charge, le reste du groupe est en sécurité. La cellule de crise se réunit à [heure, lieu]. Orientez toute question des familles ou des médias vers [nom]. Préparez l'accueil du groupe au retour.

À éviter

- Déplacer un blessé sans danger vital immédiat.
- Laisser les indemnes seuls ou à la vue des blessés.
- Annoncer une blessure grave ou un décès par SMS, ou avant l'hôpital et les secours.
- Poursuivre le programme sans évaluer l'état du groupe.
- Faire raconter l'accident en détail pendant le retour.

Adapter à votre structure

École

Les petits ne savent pas toujours dire où ils ont mal, vérifier chaque enfant. Garder les mêmes adultes pour les mêmes enfants et les compter très souvent.

Collège, lycée

Les familles peuvent être alertées par les téléphones des élèves avant l'établissement. Donner tôt une information fiable pour couper court aux rumeurs.

Centre éducatif

Prévenir aussi le service gardien et, si besoin, le juge. Vérifier qui détient l'autorité parentale, ce n'est pas toujours la personne qui accueille le jeune.

Milieu fermé

Pour une activité extérieure ou un transfert, suivre le protocole de l'administration. Le jeune blessé garde son droit aux soins et à l'information de sa famille.

Espace temporaire

Les secours peuvent être loin ou absents. Repérer avant chaque déplacement le centre de santé le plus proche. N'emprunter que des trajets validés par les responsables de sécurité.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 3, paragraphe 3

Impose aux institutions qui accueillent des enfants de respecter les normes de sécurité et de santé.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 24

Garantit à l'enfant blessé l'accès aux soins.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Oblige à protéger les personnes handicapées dans les situations de risque.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles autorisations et quel taux d'encadrement la loi impose-t-elle pour une sortie ?
- Qui répond d'un accident, l'adulte, l'établissement ou l'État ?
- Quelle assurance est obligatoire, et comment déclarer un accident scolaire ?

Exemple, le droit français

- Circulaire du 13 juin 2023 sur les sorties et voyages scolaires, déclaration des voyages à l'étranger sur la plateforme Ariane.
- Code de l'éducation, article L. 911-4, l'État se substitue à l'enseignant pour la responsabilité civile, la responsabilité pénale reste personnelle.
- Code pénal, article 223-6, obligation de porter assistance à une personne en péril, sans risque pour soi ni pour les tiers.

Sources. Circulaire du 13 juin 2023, Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>); OMS, Les premiers secours psychologiques, guide pour les acteurs de terrain (2011) (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241548205>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://www.preventionweb.net/publication/comprehensive-school-safety-framework-2022-2030>)
Coop'Educ International, fiche « Accident grave pendant une sortie ou un voyage scolaire », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Disparition ou fugue d'un élève

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un enfant introuvable est en danger jusqu'à preuve du contraire. Chercher aussitôt et alerter sans délai forces de l'ordre et famille, en France le 17 puis le 116 000.

Le réflexe

1. **Fouiller immédiatement l'établissement et ses abords, selon le plan.**
2. **Alerter sans délai les forces de l'ordre et la famille, en France le 17 ou le 112.**
3. **Noter le signalement, vêtements, dernier lieu, avec qui, état d'esprit.**

Qui alerter

1. Chef d'établissement, dès que l'absence est inexpliquée.
2. Forces de l'ordre sans délai, en France police ou gendarmerie (17) ou urgences (112).
3. Famille ou responsables légaux, en même temps que la recherche.
4. En France, le 116 000 Enfants disparus, et le 119 si un danger apparaît au retour.

Premières minutes

1. Vérifier l'appel et demander aux camarades quand ils l'ont vu pour la dernière fois.
2. Prévenir le chef d'établissement, qui coordonne la recherche.
3. Faire fouiller salles, sanitaires, recoins, abords et points d'eau par des adultes désignés, les classes restant encadrées.
4. Appeler la famille pour savoir si l'enfant est rentré ou a donné des nouvelles.
5. Alerter les forces de l'ordre sans attendre, en France le 17 ou le 112.

Première heure

1. Transmettre aux enquêteurs photo récente, vêtements, santé, traitements, derniers contacts.
2. Signaler la disparition au 116 000 en France, avec la famille.
3. Transmettre ce que savent les amis ou ce qui circule en ligne, sans enquêter soi-même.
4. Surveiller les autres élèves et ne remettre aucun enfant sans vérification.

Premières 24 heures

1. Informer l'autorité de tutelle et, pour un jeune placé, le service gardien.
2. Convenir avec les forces de l'ordre de ce qui peut être dit aux élèves.
3. Accueillir la famille au calme, avec un adulte disponible.
4. Tenir un journal des faits, heures, appels et décisions.

Première semaine

1. Accueillir l'élève au retour sans reproche, en tête-à-tête.
2. Écouter les raisons du départ sans les mettre en doute, une fugue cache souvent un danger.
3. Signaler tout danger révélé, en France au 119 ou par information préoccupante.
4. Saisir l'autorité avant tout retour au domicile si l'élève dit avoir fui un danger familial.

Un mois après

1. Construire avec l'élève et sa famille un plan de prévention, adultes repères, lieux sûrs.
2. Analyser les failles de surveillance et mettre à jour le plan de recherche.

Par rôle

Direction

- Décider de l'alerte des forces de l'ordre sans attendre aucun délai.
- Désigner un adulte pour la famille, un autre pour les enquêteurs, et valider toute communication.

Vie scolaire, santé, social

- Préparer le signalement avec la photo et les informations de santé utiles.
- Recevoir l'élève à son retour et évaluer s'il est en danger.

Enseignant, éducateur

- Faire l'appel à chaque heure et signaler aussitôt tout absent inexpliqué.
- Transmettre tout propos d'élève sur un départ, un rendez-vous ou un adulte inconnu.

Agents et accueil

- Fouiller les locaux techniques et les réserves selon le plan.
- Contrôler les sorties et signaler tout adulte ou véhicule inhabituel aux abords.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

[Prénom] n'est pas avec nous en ce moment. Des adultes et la police le cherchent, ils savent bien le faire. Toi, tu es en sécurité ici. Si tu sais quelque chose, même tout petit, tu peux me le dire, tu ne seras pas grondé. Ce n'est pas un secret à garder. On te dira quand on aura des nouvelles.

Aux 12 à 18 ans

[Prénom] n'a pas été vu depuis [moment]. La police et sa famille le cherchent. Si vous avez reçu un message ou savez où il pourrait être, dites-le à [adulte], même si vous avez promis le secret. Vous ne serez pas sanctionnés, seule sa sécurité compte. Ne publiez rien et ne partez pas le chercher seuls.

Aux familles

À dire par téléphone, puis par SMS si la famille ne répond pas. Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] n'est pas présent [en classe, au foyer] depuis [heure]. Nous le cherchons et nous avons prévenu la police. Est-il avec vous, ou avez-vous des nouvelles ? Appelez-nous au [téléphone] et restez joignable. En France, le 116 000 peut aussi vous accompagner. [Nom, fonction]

À l'équipe

[Prénom], classe [classe], est introuvable depuis [heure]. Signalement, [vêtements, taille, signe distinctif]. Fouillez votre zone selon le plan et rendez compte à [nom] dans dix minutes. Gardez vos élèves et refaites l'appel. Aucune sortie d'élève sans accord de la vie scolaire. Ne publiez rien.

À éviter

- Attendre 24 heures ou la fin de journée avant d'alerter.
- Conclure à une simple fugue et chercher moins activement.
- Publier soi-même un avis de recherche sur les réseaux sociaux.
- Gronder ou humilier l'élève à son retour.
- Mener sa propre enquête ou interroger longuement les camarades.

Adapter à votre structure

École

Un jeune enfant fugue rarement, il se perd, se cache ou a été emmené. Chercher d'abord tout près, cachettes, sanitaires, points d'eau. Vérifier aussitôt s'il a pu partir avec un adulte.

Collège, lycée

La fugue est plus fréquente, souvent liée à un conflit, du harcèlement, une détresse ou une emprise. Les amis savent souvent quelque chose. Ne jamais écarter le risque d'exploitation ou de traite.

Centre éducatif

Les fugues y sont fréquentes, ne jamais les banaliser. Informer aussitôt forces de l'ordre, service gardien, juge et titulaires de l'autorité parentale. Au retour, vérifier sa santé et ce qu'il a vécu dehors.

Milieu fermé

Signaler immédiatement toute absence à la direction et aux autorités, sans commenter la procédure judiciaire. Au retour, veiller à la santé, à la sécurité et aux droits du jeune.

Espace temporaire

Enfants perdus, enlevés ou recrutés, le risque est majeur. Prévenir aussitôt les acteurs de protection de l'enfance et enregistrer les données avec prudence.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Protège contre violence, négligence et exploitation, souvent à l'origine d'une fugue.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 11 et 35

Engagent à lutter contre les déplacements illicites, l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants.

Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

Organise le retour d'un enfant emmené illicitement à l'étranger.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Un délai d'attente est-il imposé avant de signaler la disparition d'un mineur ?
- Quel service recueille les disparitions d'enfants, existe-t-il une alerte enlèvement ?
- Comment vérifier qui a le droit de venir chercher l'enfant ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 74-1, permet aux enquêteurs d'agir dès que la disparition d'un mineur est constatée.
- Code de l'action sociale et des familles, article L. 223-2, accueil de 72 heures au plus du mineur en danger qui a quitté le domicile familial.

Sources. 116 000 Enfants disparus, numéro d'urgence pour les disparitions de mineurs (<https://www.116000enfantsdisparus.fr/>); Gendarmerie nationale, Disparition de mineurs, les importants moyens opérationnels déployés (2023) (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2023/disparition-de-mineurs-les-importants-moyens-operationnels-deployes-par-la-gendarmerie>); Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Standards minimums, édition 2019 (https://alliancecpha.org/en/CPMS_home)

Coop'Educ International, fiche « Disparition ou fugue d'un élève », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Enfants non accompagnés ou séparés, réunification familiale

GRAVE

Après une évacuation, une catastrophe ou un conflit, des enfants restent sans parents. Les garder en sécurité, les enregistrer avec soin, ne jamais les remettre à un adulte non vérifié.

Le réflexe

1. Garder l'enfant avec un adulte connu, dans un lieu sûr, sans le déplacer inutilement.
2. Enregistrer chaque enfant, ses mots sur sa famille, le lieu et l'heure de la séparation.
3. Ne jamais remettre un enfant à un adulte non vérifié, même s'il insiste.

Qui alerter

1. Direction, pour tout enfant non récupéré ou toute remise douteuse.
2. Autorités de protection de l'enfance, en France l'aide sociale à l'enfance, et le 119 en cas de danger.
3. Croix-Rouge ou Croissant-Rouge du pays, pour le rétablissement des liens familiaux.
4. Forces de l'ordre si un adulte tente d'emmener un enfant par la force ou la ruse, en France le 17.

Premières minutes

1. Regrouper les enfants non récupérés en lieu sûr, fratries ensemble, avec des adultes connus.
2. Noter ce que chaque enfant dit de sa famille, avec ses propres mots.
3. Chercher sur sa fiche un adulte autorisé et tenter de le joindre.
4. Refuser poliment toute remise à un adulte non inscrit et prévenir la direction.

Première heure

1. Vérifier chaque remise par la liste autorisée et une pièce, ou à défaut par recoupements avec l'acteur de protection.
2. Observer la réaction de l'enfant face à l'adulte, sans s'y fier uniquement.
3. Consigner chaque remise, heure, nom, pièce présentée, signature.
4. Signaler les enfants non récupérés aux autorités de protection de l'enfance.
5. Suspendre la remise si l'enfant montre une peur vive ou si une décision de justice l'interdit.

Premières 24 heures

1. Contacter la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge du pays pour le rétablissement des liens familiaux.
2. Transmettre les informations aux seuls services de recherche, avec l'accord de la direction.
3. Garder les registres sous clé, ne publier aucune photo ni liste.
4. Prévoir repas, couchage et deux adultes de nuit, jamais un adulte seul hors de vue avec un enfant.

Première semaine

1. Maintenir la scolarité et les routines de l'enfant, qui le protègent.
2. Demander aux autorités un accueil provisoire de type familial et contrôlé, plutôt qu'un grand groupe.
3. Recueillir l'avis de l'enfant sur la réunification, selon son âge.

Un mois après

1. Suivre l'enfant après la réunification pour vérifier qu'il est en sécurité.
2. Préparer avec les autorités une solution durable si la famille n'est pas retrouvée.

Par rôle

Direction

- Ne remettre que les élèves inscrits, à un adulte autorisé, et confier tout autre enfant aux acteurs de protection mandatés.
- Être l'unique lien avec les autorités de protection et les services de recherche.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le registre des enfants et des remises.
- Repérer les besoins de santé, traitements, allergies, handicap.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tes parents ne sont pas encore venus. Tu restes avec moi, je m'occupe de toi. Tu n'as rien fait de mal. Des personnes dont c'est le métier vont chercher ta famille. Tu peux me dire le nom de tes parents, de ta rue ou de ton village, ça aide. Je ne te laisserai partir qu'avec quelqu'un dont on est sûr.

Aux familles

Madame, Monsieur, votre enfant [prénom] est en sécurité à [lieu], avec [nom de l'adulte]. Pour le récupérer, présentez une pièce d'identité et, si possible, un document prouvant votre lien avec lui. Sans document, venez quand même, la vérification se fera avec [service de protection]. Si vous ne pouvez pas venir, appelez [contact] pour désigner un adulte autorisé. Aucun enfant ne sera remis sans vérification. [Signature]

À éviter

- Remettre un enfant à un adulte qui se dit parent sans vérifier, même sous la pression.
- Séparer des frères et sœurs pour des raisons pratiques.
- Diffuser soi-même photos ou listes d'enfants.
- Promettre à l'enfant qu'on retrouvera sa famille à coup sûr.
- Envisager une adoption pendant la recherche de la famille.

Adapter à votre structure

École

Les petits connaissent mal leur nom ou leur adresse. Noter leurs mots exacts, surnoms, prénoms des frères et sœurs. Les garder avec le même adulte.

Collège, lycée

Les adolescents peuvent vouloir partir seuls chercher leur famille. Les associer aux démarches et expliquer les risques. Rester attentif au recrutement et à la traite.

Centre éducatif

Vérifier qui peut récupérer le jeune selon la décision de placement, parents, famille d'accueil ou service gardien, et informer aussitôt ce service.

Milieu fermé

La séparation décidée par la justice est respectée. Défendre le droit du jeune au contact familial et, pour un jeune étranger isolé, solliciter le rétablissement des liens familiaux.

Espace temporaire

Se coordonner avec les acteurs de protection de l'enfance et leur enregistrement commun, sans liste parallèle. Ne jamais déplacer un enfant sans trace pour sa famille.

Enseignant, éducateur

- Rester avec les enfants non récupérés, les occuper calmement, ne jamais les laisser seuls.
- Signaler tout adulte qui insiste ou toute remise douteuse.

Agents et accueil

- Orienter vers la direction tout adulte qui demande un enfant.
- Ne remettre soi-même aucun enfant, quelle que soit l'insistance.

Aux 12 à 18 ans

Ta famille n'a pas encore pu te rejoindre. Tu es en sécurité ici, un adulte reste avec toi. Nous travaillons avec [Croix-Rouge, Croissant-Rouge, service de protection] pour retrouver tes proches. Tout ce que tu sais aide, noms, adresses, numéros, lieu de la séparation. Nous ne te confierons à personne sans vérifier.

À l'équipe

[Nombre] enfants n'ont pas été récupérés. Ils restent au [lieu] avec [noms des adultes]. Aucune remise sans vérification par [nom], pièce d'identité et nom sur la liste. Orientez vers ce point tout adulte qui demande un enfant. Ne publiez ni photo ni liste.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 9, 10, 20 et 22

Protègent le lien familial, imposent une réunification traitée avec humanité et diligence.

IVe Convention de Genève, articles 24 et 26, et Protocole additionnel I, article 74

Protègent les enfants séparés par la guerre et facilitent la réunion des familles.

Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 6 (2005)

Fixe la prise en charge des enfants non accompagnés et séparés, recherche familiale comprise.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité prend en charge un enfant non accompagné, et dans quel délai ?
- Comment désigner un tuteur ou un représentant légal provisoire ?
- Quels documents prouvent légalement le lien entre un adulte et un enfant ?

Exemple, le droit français

- Code civil, article 375, assistance éducative ordonnée par le juge pour un mineur en danger.
- Code de l'action sociale et des familles, article L. 221-2-4, accueil provisoire d'urgence de la personne se déclarant mineure et privée de sa famille.
- Code de l'action sociale et des familles, article L. 223-2, recueil provisoire en urgence, procureur avisé aussitôt.

Sources. CICR, UNICEF, HCR et partenaires, Inter-agency Guiding Principles on Unaccompanied and Separated Children (2004) (<https://www.refworld.org/docid/4113abc14.html>); CICR, Rétablissement des liens familiaux (<https://www.icrc.org/fr/nos-activites/retablissement-des-liens-familiaux>); Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Standards minimums, édition 2019 (https://alliancecpha.org/en/CPMS_home) Coop'Educ International, fiche « Enfants non accompagnés ou séparés, réunification familiale », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Réouverture après une crise

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Rouvrir rend aux enfants un cadre sûr et prévisible. Vérifier le lieu, préparer l'équipe, puis rouvrir progressivement autour des cinq éléments de Hobfoll, sécurité, apaisement, efficacité personnelle et collective, lien, espoir.

Le réflexe

1. Rouvrir seulement après vérification du bâtiment et accord des autorités compétentes.
2. Réunir l'équipe avant les élèves, pour préparer l'accueil et prendre soin d'elle.
3. Commencer par la sécurité, les routines et le lien, avant les apprentissages exigeants.

Qui alerter

1. Autorités compétentes et services techniques, pour l'avis sur la sécurité du bâtiment.
2. Autorité de tutelle, pour la date de réouverture et les aménagements.
3. Professionnels de santé mentale et de protection de l'enfance de l'annuaire d'orientation.
4. Secours ou forces de l'ordre en cas de danger ou d'objet suspect, en France le 112, le 17 ou le 18.

Premières minutes

1. Vérifier avant l'arrivée des élèves que chaque adulte connaît son poste.
2. Accueillir chaque élève à la porte, par son prénom, avec des adultes qu'il connaît.
3. Noter présents et absents dès l'arrivée, sur liste papier.
4. Conduire vers un lieu calme l'enfant qui pleure, refuse d'entrer ou se fige.

Première heure

1. Expliquer en mots simples ce qui a été fait pour la sécurité du lieu.
2. Afficher l'emploi du temps et faire un court exercice de retour au calme, pour l'apaisement.
3. Confier à chaque élève une tâche utile, pour l'efficacité personnelle.
4. Proposer un temps de parole cadré, avec le droit de se taire, pour le lien.
5. Ne faire raconter à personne ce qu'il a vécu, ne montrer aucune image.

Premières 24 heures

1. Appeler le jour même la famille de chaque élève absent.
2. Repérer les élèves blessés, endeuillés, déplacés, ou qui réagissent fortement.
3. Faire un point d'équipe en fin de journée sur l'organisation et les élèves repérés.
4. Inscrire aussi les enfants arrivés pendant la crise, sans exiger de papiers ni de dossier scolaire.

Première semaine

1. Reprendre progressivement les apprentissages, d'abord par des révisions accessibles.
2. Alléger évaluations et devoirs, et ajuster les programmes au temps perdu.
3. Lancer un projet collectif de réparation ou de solidarité, pour l'efficacité collective et l'espoir.

Un mois après

1. Rechercher chaque élève qui n'est pas revenu et lever les obstacles à son retour.
2. Revoir après environ un mois les élèves repérés et orienter ceux qui vont encore mal.
3. Mettre à jour le plan de crise avec ce qui a été appris.
4. Obtenir la levée des frais et de l'uniforme obligatoire, et réadmettre sans condition adolescentes enceintes et jeunes mères.

Par rôle

Direction

- Obtenir un avis écrit des autorités ou d'un expert sur la sécurité du bâtiment.
- Réunir l'équipe avant la réouverture et recenser les adultes épuisés ou endeuillés.
- Faire inspecter par des spécialistes du déminage tout site touché par des combats, des frappes ou une occupation.
- Organiser avec les autorités le relogement des familles abritées dans l'école avant la reprise, sans expulsion.

Vie scolaire, santé, social

- Tenir le lieu de calme et noter les passages en initiales.
- Organiser le suivi des élèves repérés avec les professionnels.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Bonjour, je suis content de te revoir. L'école a été vérifiée, c'est un endroit sûr. On va retrouver nos habitudes, l'appel, les jeux, la cantine. Si tu as peur ou si tu es triste, tu peux venir me voir ou aller au coin calme. On va faire les choses doucement, tous ensemble.

Aux familles

Madame, Monsieur, l'établissement rouvrira le [date] à [heure]. Le bâtiment a été vérifié par [autorité]. Les premiers jours seront aménagés, accueil progressif, temps calmes, reprise douce des cours. Votre enfant peut être fatigué, inquiet ou irritable, c'est fréquent. Prévenez-nous de toute difficulté ou si votre famille a besoin d'aide. Contact [nom, téléphone].
[Signature]

À éviter

- Rouvrir sous la pression sans avis sur la sécurité du bâtiment.
- Reprendre le programme à plein rythme, avec évaluations, dès le premier jour.
- Faire des exercices d'alerte réalistes ou montrer des images de la crise.
- Oublier les élèves qui ne sont pas revenus.

Enseignant, éducateur

- Ouvrir chaque journée par un rituel stable et la finir par un moment positif.
- Ajuster les exigences sans renoncer aux apprentissages, qui rassurent aussi.

Agents et accueil

- Vérifier eau, électricité, propreté et sanitaires avant l'arrivée des élèves.
- Signaler tout danger, débris, fissure ou objet suspect, sans y toucher.

Aux 12 à 18 ans

Je suis heureux de vous retrouver. L'établissement a été vérifié par [autorité ou expert], et [mesures prises]. Les premiers jours, nous reprendrons doucement, avec un emploi du temps affiché. Personne n'est obligé de raconter ce qu'il a vécu. Si vous avez besoin de parler, [nom] vous attend [lieu]. Vos idées pour faire revivre l'établissement sont les bienvenues.

À l'équipe

Réunion de préparation le [date] à [heure], avant la réouverture. Au programme, sécurité du bâtiment, déroulé du premier jour, repérage des élèves, et vos propres besoins. Si vous ne vous sentez pas prêt à reprendre, parlez-en à [nom]. Nous commencerons par la sécurité et les routines.

Adapter à votre structure

École

Garder les repères, même salle, même adulte, mêmes rituels. Prolonger l'accueil des parents les premiers jours. Les régressions sont fréquentes, en parler aux familles sans dramatiser.

Collège, lycée

Associer les délégués à la préparation du retour. Aménager les examens avec les autorités d'examen. Surveiller décrochage, travail des mineurs et départs.

Centre éducatif

La reprise de l'école et des activités redonne un cadre. Coordonner le retour avec les établissements scolaires. Renforcer la présence éducative face aux fugues et conduites à risque.

Milieu fermé

Rétablir vite l'enseignement, les activités et les visites des familles, qui sont des droits. Toute restriction reste temporaire, l'isolement des mineurs étant proscrit.

Espace temporaire

Rouvrir loin des cibles militaires et des zones dangereuses. Refuser tout usage militaire de l'école. Proposer d'emblée des activités de jeu et de soutien psychosocial.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 28, 29 et 31

Garantissent le droit à l'éducation et au jeu, que la réouverture rétablit.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 39

Impose la réadaptation de l'enfant victime, dans un milieu qui favorise sa santé et sa dignité.

Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015)

Engage les signataires à protéger l'éducation dans les conflits et à rétablir les écoles.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Demande de reconstruire en mieux, écoles comprises.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui autorise la réouverture, et sur quel avis technique ?
- Quelles souplesses existent pour les programmes, les examens et l'obligation scolaire ?
- Les personnels ont-ils droit à un soutien ou à un aménagement de service ?

Exemple, le droit français

- Code de l'éducation, article L. 111-1, le droit à l'éducation est garanti à chacun.
- Code de l'éducation, article L. 212-4, la commune a la charge des écoles publiques, y compris leur reconstruction.
- Code général des collectivités territoriales, article L. 2212-2, le maire prévient et fait cesser les accidents et fléaux calamiteux.

Sources. Hobfoll et al., Five essential elements of immediate and mid-term mass trauma intervention, Psychiatry (2007) (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/18181708/>);

INEE, Normes minimales pour l'éducation, édition 2024 (<https://inee.org/fr/normes-minimales/edition-2024>); GADRRRES, Comprehensive School Safety Framework 2022-2030 (<https://www.preventionweb.net/publication/comprehensive-school-safety-framework-2022-2030>)

Coop'Educ International, fiche « Réouverture après une crise », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Commémorations et dates anniversaires

SÉRIEUX, DANS LA JOURNÉE

Les dates anniversaires réveillent la douleur et, après un suicide, le risque de contagion. Préparer tôt avec la famille un moment sobre, inclusif et volontaire, puis renforcer la vigilance.

Le réflexe

1. **Inscrire chaque date sensible au calendrier confidentiel, des semaines à l'avance.**
2. **Préparer avec la famille touchée un moment sobre, court et volontaire.**
3. **Renforcer le repérage des élèves vulnérables autour de la date.**

Qui alerter

1. Direction, dès qu'une date ou une demande est connue.
2. Famille touchée, par la personne référente, avant toute décision.
3. Professionnel de santé mentale partenaire, pour valider la forme et repérer les risques.
4. En France, le 3114 pour tout jeune ou adulte en détresse autour de la date.

Premières minutes

1. Noter la demande ou la date sans rien promettre, et la transmettre à la direction.
2. Vérifier si la famille a déjà exprimé un souhait, un refus ou une limite.
3. Appliquer les règles de postvention de la fiche Suicide si la mort était un suicide.
4. Repérer les dates qui se télescopent, examens, fêtes, autres anniversaires.

Première heure

1. Contacter la famille, par la personne référente, pour connaître ses souhaits et ses refus.
2. Réunir un petit groupe, direction, vie scolaire, enseignant proche, psychologue.
3. Consulter la grille d'adaptation locale, rites, interdits, usages religieux et culturels.
4. Lister en interne, en initiales, les élèves et adultes les plus touchés.

Premières 24 heures

1. Choisir une forme sobre et courte, minute de silence, lecture, registre, geste solidaire.
2. Fixer lieu, heure et durée, hors des moments d'examen si possible.
3. Prévoir une activité calme pour ceux qui ne participent pas, et un lieu de soutien.

Première semaine

1. Associer les élèves volontaires à la préparation, en relisant avec eux chaque texte.
2. Prévenir l'équipe et les familles du déroulé, du caractère volontaire et des soutiens.
3. Ne montrer aucune photo ni aucun nom de victime sans accord écrit de la famille.

Un mois après

1. Tenir le jour venu un moment bref et digne, puis reprendre les routines.
2. Rester attentif les jours suivants aux élèves repérés et aux absents.
3. Reporter la date aux années suivantes, avec une vigilance discrète plutôt qu'une nouvelle cérémonie.

Par rôle

Direction

- Décider de la forme avec la famille et un professionnel de santé mentale.
- Garantir la neutralité de l'établissement et appliquer à tous les décès la même règle d'hommage durable.

Vie scolaire, santé, social

- Revoir avant la date les élèves déjà suivis et prévenir leur famille.
- Rappeler les ressources d'aide, dont le 3114 en France après un suicide.

Enseignant, éducateur

- Prévenir sa classe peu avant et dire ce qui va se passer.
- Accueillir les émotions sans forcer la parole, et alléger le travail du jour.

Agents et accueil

- Préparer le lieu simplement, sans décor spectaculaire.
- Orienter vers la direction toute personne extérieure ou tout journaliste.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il y a un an, [prénom est mort, ou l'événement s'est passé]. Demain, on prendra un petit moment ensemble pour penser à [prénom ou aux personnes]. On fera une minute de silence ou un dessin. Tu peux participer, ou rester avec [adulte] si tu préfères. Penser à quelqu'un peut rendre triste, c'est normal. Après, on reprendra la journée comme d'habitude.

Aux 12 à 18 ans

Le [date], cela fera un an que [prénom est décédé ou l'événement a eu lieu]. Avec sa famille, nous avons prévu un moment de souvenir court, [forme, lieu, heure]. Vous êtes libres d'y participer. Cette période peut réveiller tristesse, colère ou fatigue, c'est fréquent. Si c'est difficile, [nom] est disponible. Parlez à un adulte si un ami vous inquiète.

Aux familles

Madame, Monsieur, le [date] marquera [un an depuis l'événement]. En accord avec [la famille concernée], un moment de souvenir sobre aura lieu [lieu, heure]. La participation de votre enfant est libre. Cette date peut raviver des émotions. Soyez attentifs à ses réactions et n'hésitez pas à nous contacter [nom, téléphone]. [Signature]

À l'équipe

Le [date], nous marquerons [événement] par [forme] à [heure, lieu], en accord avec la famille. Participation volontaire, activité calme pour les autres. Merci de prévenir vos classes la veille, d'alléger le travail du jour et de signaler à [nom] tout élève qui vous inquiète. Si cette date est lourde pour vous, dites-le.

À éviter

- Organiser une commémoration sans l'accord de la famille.
- Montrer photos, vidéos ou récits qui réexposent les élèves à l'événement.
- Rendre la présence obligatoire ou relever les absents.
- Donner à la commémoration d'un suicide plus d'ampleur qu'à celle d'un autre décès.
- Imposer un rite religieux ou ignorer les croyances d'une partie de la communauté.

Adapter à votre structure

École

Préférer un geste concret et court, dessin, chanson, plantation, bougie électrique. Prévenir les petits juste avant, pas des semaines à l'avance. Informer les familles le soir même.

Collège, lycée

Orienter l'envie d'agir des élèves vers une action solidaire ou de prévention. Surveiller les réseaux sociaux autour de la date. Après un suicide, traiter la date comme pour tout autre décès, sobrement, en renforçant le repérage.

Centre éducatif

Les dates réveillent aussi les pertes passées des jeunes. Renforcer la présence éducative le soir et le week-end.

Milieu fermé

Permettre au jeune de vivre un deuil personnel, temps de recueillement, contact avec sa famille, aumônier s'il le souhaite. Tout moment collectif respecte strictement le cadre.

Espace temporaire

Les dates de la crise touchent toute la communauté. Choisir avec les responsables communautaires et religieux des formes acceptées par tous. Ne jamais prendre parti dans un conflit.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 2 et 12

Interdisent toute discrimination et donnent à l'enfant le droit de donner son avis sur la forme du souvenir.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 14 et 30

Protègent la liberté de religion de l'enfant et son droit à sa culture et à ses rites.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 16

Protège la vie privée, l'image et l'histoire de la famille.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelles règles de neutralité religieuse s'appliquent aux cérémonies dans l'établissement ?
- Faut-il une autorisation pour utiliser le nom ou l'image d'une victime ?
- Qui décide d'un hommage permanent, plaque, nom de salle, arbre ?

Exemple, le droit français

- Loi du 9 décembre 1905, article 1er, liberté de conscience et libre exercice des cultes.
- Code de l'éducation, article L. 141-2, égal respect de toutes les croyances dans l'enseignement public.
- Code civil, article 16-1-1, le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort.

Sources. AFSP et SPRC, After a Suicide, A Toolkit for Schools, Second Edition (2018) (<https://sprc.org/online-library/after-suicide-toolkit-schools>); AQPS, Programme de postvention, être prêt à agir à la suite d'un suicide (https://aqps.info/wp-content/uploads/2024/03/Programme-Postvention_FR_2024.pdf); IASC, Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007) (https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2019-03/iasc_guidelines_mhpss_french.pdf)

Coop'Educ International, fiche « Commémorations et dates anniversaires », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Milieux fermés et centres éducatifs

- Risque suicidaire ou automutilation d'un jeune placé ou détenu, vital, agir maintenant
- Violences collectives, mutinerie ou incendie volontaire, vital, agir maintenant
- Agression d'un jeune par un autre jeune, ou d'un professionnel par un jeune, grave
- Fugue, évasion ou non-retour d'un jeune placé, vital, agir maintenant
- Annoncer un décès ou une mauvaise nouvelle à un jeune placé ou privé de liberté, grave
- Épidémie, confinement et isolement prolongé en milieu fermé, grave
- Sortie de détention ou fin de placement, risque de rupture, grave
- Évacuer un établissement pour mineurs en zone de conflit ou de catastrophe, vital, agir maintenant
- Soupçon de violence ou de maltraitance d'un professionnel envers un jeune placé ou détenu, grave

Risque suicidaire ou automutilation d'un jeune placé ou détenu

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un jeune placé ou détenu dit vouloir mourir, se blesse ou vient de faire une tentative. Ne jamais le laisser seul, alerter secours et soignants, puis appliquer la surveillance qu'ils décident avec l'administration, jamais un isolement punitif.

Le réflexe

1. **Rester avec le jeune, ne jamais le laisser seul.**
2. **Alerter les secours et les soignants, puis la direction.**
3. **Appliquer la surveillance décidée par les soignants et l'administration, jamais une mise à l'écart punitive.**

Qui alerter

1. L'alerte interne et les secours, en France le 15 (SAMU) ou le 112 (urgences).
2. Les soignants, unité sanitaire en détention, médecin ou psychologue en foyer.
3. La direction, qui informe l'administration, le magistrat et la famille.
4. En France, le 3114 (prévention du suicide), ailleurs l'annuaire d'orientation de l'établissement.

Premières minutes

1. Rester auprès du jeune ou confier la présence à un autre adulte, sans le quitter des yeux.
2. Déclencher l'alerte interne et appeler les secours en cas de blessure ou de geste en cours.
3. Donner les premiers secours dans la limite de sa formation.
4. Éloigner calmement les objets avec lesquels il pourrait se blesser.
5. Demander avec des mots simples s'il pense au suicide, puis écouter sans juger.

Première heure

1. Transmettre aux soignants les mots exacts et l'heure, sans interprétation.
2. Laisser l'évaluation du risque et la surveillance aux soignants et à l'administration.
3. Signaler la détresse par écrit à la direction avant toute procédure disciplinaire, pour qu'elle n'appelle ni sanction ni isolement.
4. Informer la direction, qui prévient le magistrat, la famille ou le service gardien.
5. Proposer aux témoins, jeunes et adultes, un temps avec un soignant.

Premières 24 heures

1. Réunir soignants, éducateurs, enseignants et administration autour d'un plan de protection partagé.
2. Maintenir le lien familial et les activités, classe comprise, selon l'avis des soignants.
3. Repérer les jeunes fragiles de la même chambre, cellule ou unité.
4. Écouter les échanges entre jeunes pour repérer rumeurs, imitation ou nouvelle détresse.

Première semaine

1. Revoir le plan de protection à chaque audience, transfert, sanction ou nouvelle familiale.
2. Désigner un adulte référent qui voit le jeune chaque jour.
3. Offrir aux professionnels témoins un temps d'échange et un soutien.
4. Préparer avec les soignants le retour du jeune après une hospitalisation, période à risque.

Un mois après

1. Maintenir la vigilance aux dates sensibles, anniversaire du geste, jugement, fêtes, sortie.
2. Préparer la continuité des soins à la sortie, au transfert ou à la fin du placement.

Par rôle

Direction

- Organiser une présence adulte sans interruption auprès du jeune.
- Vérifier qu'aucune réponse disciplinaire ni aucun isolement ne répond à la détresse.
- Organiser le soutien des personnels et l'analyse de l'événement, sans chercher de coupable.

Vie scolaire, santé, social

- Faire évaluer le risque par un soignant qualifié, le médecin décidant des soins et d'une hospitalisation.
- Dire à l'équipe ce qu'elle doit observer, sans dévoiler le secret médical.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu as l'air très triste, et je vois que tu t'es fait mal. Je reste avec toi. Tu n'as rien fait de mal. Je vais appeler l'infirmière, elle sait aider les enfants qui ont très mal dans leur cœur. Tu peux rester à côté de moi. Je ne te laisse pas tout seul.

Aux familles

À dire par téléphone, par le référent ou un soignant. Madame, Monsieur, [prénom] a traversé aujourd'hui un moment de grande détresse. [Il, elle] est en sécurité et l'équipe soignante est avec [lui, elle]. Je vous explique ce qui a été fait et ce qui va suivre. Vous pourrez lui parler [quand]. Votre contact [nom, fonction, téléphone].

À éviter

- Laisser le jeune seul, même quelques minutes.
- Répondre à la détresse par une sanction ou un isolement.
- Penser qu'il cherche seulement à attirer l'attention.
- Promettre le secret, ou raconter les faits aux autres jeunes.
- Laisser circuler des détails sur le moyen utilisé.
- Présenter la décision de justice comme la cause du geste.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer, les nuits et les retours de week-end sont sensibles. Prévoir un éducateur joignable la nuit et un accès rapide à la pédopsychiatrie. Chez les plus jeunes, la détresse passe souvent par le corps, les colères et les blessures répétées.

Milieu fermé

En détention, les premiers jours, les nuits, les audiences et les sanctions sont des moments à risque. Le placement en cellule disciplinaire, possible en France dès 16 ans, en fait partie. Soignants et administration décident d'une surveillance faite de présence humaine, l'isolement étant proscrit par les règles internationales. L'enseignant transmet sans délai au responsable de l'enseignement et à l'éducateur de la PJJ.

Enseignant, éducateur

- Signaler sans délai aux soignants toute parole, tout écrit ou dessin inquiétant, avant le retour en cellule ou chambre.
- Maintenir la place du jeune en classe, avec un travail allégé et un cadre stable.

Agents et accueil

- Alerter immédiatement un responsable en cas de parole, de bruit ou de comportement inquiétant.
- Garder pour soi ce qui a été vu, aucun récit aux autres jeunes.
- Appliquer sans attendre, la nuit, la procédure d'ouverture d'urgence de la cellule ou chambre, puis appeler les secours.

Aux 12 à 18 ans

Je vois que tu vas très mal. Est-ce que tu penses à te tuer ? Tu peux me répondre franchement, je ne vais ni te juger ni te punir. Je reste avec toi et je fais venir l'équipe soignante, parce que ta vie compte. Je ne peux pas garder ça secret, mais je n'en parlerai qu'aux personnes qui peuvent t'aider.

À l'équipe

Un jeune de l'unité a présenté ce jour un risque suicidaire. Il est suivi par les soignants. Appliquez la surveillance décidée sans la commenter devant les jeunes. Signalez immédiatement tout signe inquiétant chez lui ou chez un autre jeune. Aucun détail sur le geste ne doit circuler.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 6 et 24

Le droit à la vie et à la santé oblige à prévenir le suicide et à garantir l'accès aux soins de santé mentale.

Règles de La Havane (Nations unies, 1990), règles 51 et 52

Le mineur en difficulté physique ou mentale est examiné sans délai, et le médecin signale toute atteinte à sa santé liée à la détention.

Règles de La Havane, règle 67, et observation générale n° 24 (2019), paragraphe 95

L'isolement et toute punition nuisible à la santé mentale sont interdits pour les mineurs, la détresse n'appelle donc jamais l'isolement.

Règles européennes pour les délinquants mineurs (Conseil de l'Europe, 2008), règle 70.2

Dans les États membres, des politiques spéciales préviennent le suicide et l'automutilation des mineurs.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui décide de la surveillance d'un jeune en risque suicidaire, et sur quel avis médical ?
- Le droit local interdit-il l'isolement des mineurs, y compris en cellule disciplinaire, et quel suivi médical l'encadre ?
- Quels soins psychiatriques d'urgence sont accessibles, et qui informe parents et magistrat ?

Exemple, le droit français

- Code de la justice pénale des mineurs, article R. 124-24, la cellule disciplinaire n'est possible qu'à partir de seize ans.
- Circulaire n° 2020-057 du 9 mars 2020, dans chaque quartier mineurs un professeur référent suit les mineurs et fait le lien avec la PJJ.
- Code pénal, article 223-6, s'abstenir de porter assistance à une personne en péril est un délit.
- Circulaire du 24 mai 2013, avant toute poursuite disciplinaire, la PJJ remet un rapport sur la situation du mineur.

Sources. Preventing Suicide in Jails and Prisons, OMS et IASP, 2007 (<https://extranet.who.int/mindbank/item/1377>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, texte intégral (<https://derechos.org/nizkor/ley/doc/juveniles1fr.html>); General comment No. 24 (2019) on children's rights in the child justice system (<https://digitallibrary.un.org/record/3899429?ln=fr>); Circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs (https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/textes/art_pix/JUSK1340024C.pdf)

Coop'Educ International, fiche « Risque suicidaire ou automutilation d'un jeune placé ou détenu », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Violences collectives, mutinerie ou incendie volontaire

VITAL, AGIR MAINTENANT

Plusieurs jeunes se battent, se révoltent, dégradent ou mettent le feu. Protéger les personnes, alerter, évacuer s'il y a de la fumée, laisser l'administration rétablir l'ordre, puis soigner et garantir les droits de chacun, sans sanction collective.

Le réflexe

1. **S'éloigner du groupe, protéger les plus vulnérables, ne jamais s'interposer seul.**
2. **Alerter selon la procédure interne, et les pompiers dès qu'il y a de la fumée.**
3. **Suivre les consignes de l'administration, seule chargée de rétablir l'ordre.**

Qui alerter

1. L'alerte interne en premier, puis la police selon la procédure, en France le 17 (police).
2. Les pompiers en cas de feu ou de fumée, en France le 18 (pompiers) ou le 112 (urgences).
3. Le SAMU pour un blessé grave, en France le 15 (SAMU).
4. La direction, qui informe l'autorité de tutelle, le magistrat et les familles.

Premières minutes

1. Interrompre l'activité et parler d'une voix calme, sans menace ni défi.
2. Ne jamais s'interposer physiquement seul, se tenir près d'une sortie.
3. Déclencher l'alerte interne en donnant le lieu, le nombre de jeunes et les blessés.
4. Mettre à l'abri, avec un adulte, les jeunes qui ne participent pas.
5. Évacuer selon le plan incendie dès la fumée, sans laisser aucun jeune enfermé, puis compter les présents.

Première heure

1. Faire examiner les blessés et les jeunes exposés aux fumées, même sans symptôme.
2. Transmettre à la direction un récit factuel, lieux, heures, personnes, sans jugement.
3. Vérifier que chaque jeune a accès aux soins, à l'eau, au repas et aux sanitaires.
4. Proposer un temps d'apaisement individuel, sans débriefing improvisé par l'équipe ni récit forcé.
5. Informer les familles ou le service gardien selon la procédure.

Premières 24 heures

1. Laisser l'administration et la justice établir les responsabilités, sans enquête de l'équipe.
2. Rappeler que toute sanction reste individuelle, jamais collective, et transmettre l'avis éducatif avant toute décision disciplinaire.
3. Reprendre les repères quotidiens, repas, classe, activités, même en format réduit.
4. Recevoir chaque jeune, auteur, victime ou témoin, en entretien individuel.

Première semaine

1. Analyser en équipe les tensions qui ont précédé, sans bouc émissaire.
2. Maintenir les appels et visites des familles, ou les rétablir sans délai.
3. Accompagner les professionnels touchés, soutien et déclaration d'accident du travail si besoin.

Un mois après

1. Associer les jeunes à la révision des règles de vie et des temps de parole.
2. Partager les enseignements avec l'administration pour prévenir une nouvelle crise.

Par rôle

Direction

- Coordonner la réponse avec l'administration et les secours, selon le plan interne.
- Informer le magistrat, les familles ou le service gardien, et l'autorité de tutelle.
- Garantir à chaque jeune l'accès aux soins, à son avocat et à sa famille.

Vie scolaire, santé, social

- Examiner les blessés et les jeunes exposés aux fumées, et consigner les constats.
- Signaler à la direction toute atteinte à la santé liée aux mesures prises.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il y a eu une grosse dispute et beaucoup de bruit, tu as peut-être eu peur. Maintenant, c'est fini. Les adultes s'occupent de tout et tu es en sécurité avec moi. Si tu as mal quelque part ou si tu as encore peur, tu me le dis. Ce soir, on fait comme d'habitude.

Aux familles

Madame, Monsieur, un incident collectif s'est produit aujourd'hui à [nom de la structure]. [Prénom] est [en sécurité / pris en charge par les soignants]. [Nom du référent] vous appellera [quand] pour faire le point et organiser un contact avec lui. Merci de ne pas relayer de rumeurs. Contact, [service et numéro].

À éviter

- S'interposer seul ou tenter de maîtriser un groupe.
- Retourner dans une pièce enfumée pour récupérer des affaires.
- Faire raconter les faits en groupe.
- Punir tout le groupe, priver de repas, de visites ou d'appels familiaux.
- Diffuser des images, des noms ou des détails.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer ou en centre éducatif fermé, l'équipe est réduite le soir. Prévoir l'appel immédiat du cadre d'astreinte, un lieu d'abri connu pour les plus jeunes et le recours aux forces de l'ordre selon la procédure. Après un incendie, organiser le relogement et remplacer vite vêtements et objets essentiels.

Milieu fermé

En détention, le rétablissement de l'ordre relève exclusivement de l'administration pénitentiaire. Les autres professionnels se mettent à l'abri et suivent ses consignes. Ensuite, ils veillent à ce que chaque jeune soit examiné et garde l'accès à son avocat et à sa famille. Ils rappellent l'interdiction des sanctions collectives et signalent aux soignants tout jeune placé en cellule disciplinaire.

Enseignant, éducateur

- Arrêter le cours et suivre les consignes du surveillant, sans intervenir physiquement.
- Compter les élèves et signaler tout absent ou blessé.

Agents et accueil

- Guider les secours vers le lieu de l'incident et laisser les accès dégagés.
- Ne rien nettoyer ni déplacer avant l'accord de la direction.

Aux 12 à 18 ans

Ce qui s'est passé a fait peur à beaucoup de monde. L'urgence est passée. Chacun va être vu, soigné si besoin, et entendu seul, pas en groupe. Les responsabilités seront établies par la direction et les autorités, pas par les rumeurs, et les punitions collectives sont interdites. Si tu crains des représailles, viens m'en parler.

À l'équipe

Un incident collectif a eu lieu ce jour à [lieu]. La situation est maîtrisée et les blessés sont pris en charge. Transmettez par écrit à la direction ce que vous avez vu, avant ce soir. Ne commentez ni les faits ni les sanctions devant les jeunes. Point d'équipe [heure, lieu].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 19 et 37 c

L'enfant est protégé contre toute violence, y compris entre jeunes, et l'enfant privé de liberté est traité avec humanité et dignité.

Règles de La Havane (Nations unies, 1990), règle 64, et observation générale n° 24 (2019), paragraphe 95

La contrainte n'est permise que face à une menace imminente, après échec des autres moyens, jamais pour humilier, et suivie d'un avis médical.

Règles de La Havane, règles 67 et 70

Sanctions collectives, isolement, réduction de nourriture et restriction des contacts familiaux sont interdits, et toute sanction suppose information, défense et recours.

Règles européennes pour les délinquants mineurs (Conseil de l'Europe, 2008), règles 95.2 et 95.3

Dans les États membres, les punitions collectives sont interdites et l'isolement en cellule de punition n'est pas imposé aux mineurs.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui a autorité pour rétablir l'ordre, et quel est le rôle des autres personnels ?
- Quelles contraintes sont autorisées pour les mineurs, décidées par qui et sous quel contrôle médical ?
- Quelle procédure disciplinaire s'applique, avec quels droits de défense et de recours ?

Exemple, le droit français

- Code de la justice pénale des mineurs, articles R. 124-23 à R. 124-29, confinement de trois jours au plus avant seize ans, cellule disciplinaire dès seize ans.
- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire qui connaît un crime ou un délit en avise sans délai le procureur de la République.

Sources. Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, texte intégral (<https://derechos.org/nizkor/ley/doc/juveniles1fr.html>); Recommendation CM/Rec(2008)11, European Rules for juvenile offenders subject to sanctions or measures (<https://rm.coe.int/090000016805d2716>); Circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs (https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/textes/art_pix/JUSK1340024C.pdf) Coop'Educ International, fiche « Violences collectives, mutinerie ou incendie volontaire », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Agression d'un jeune par un autre jeune, ou d'un professionnel par un jeune

GRAVE

Un jeune est frappé, menacé, humilié ou agressé sexuellement par un autre jeune, ou un professionnel est agressé. Faire cesser sans s'exposer seul, mettre la victime en sécurité et la soigner, signaler selon la loi, sans enquêter ni confronter.

Le réflexe

1. **Faire cesser l'agression sans s'exposer seul, appeler du renfort.**
2. **Mettre la victime en sécurité et la faire soigner, ne jamais la confronter à l'auteur.**
3. **Signaler selon la loi et protéger la victime des représailles.**

Qui alerter

1. L'alerte interne et les soignants, puis les secours si besoin, en France le 15 (SAMU) ou le 112 (urgences).
2. La direction, qui signale au procureur ou au magistrat selon la loi.
3. En France, le 119 (enfance en danger) en cas de doute sur la protection d'un jeune placé.
4. La police si une plainte est déposée ou si le danger persiste, en France le 17 (police).

Premières minutes

1. Donner un ordre bref et ferme, déclencher l'alerte interne, basculer sur la fiche Violence grave si arme.
2. Séparer par la voix, physiquement seulement à plusieurs adultes formés, en attendant le renfort ou l'astreinte.
3. Mettre la victime à l'abri avec un adulte, hors de la vue de l'auteur.
4. Appeler les soignants, ou les secours en cas de blessure grave.
5. Placer l'auteur sous la présence d'un adulte, sans humiliation ni violence.

Première heure

1. Faire examiner la victime et établir un certificat médical.
2. Accueillir sa parole sans la mettre en doute ni poser de questions détaillées.
3. Orienter sans délai vers des soins spécialisés après une violence sexuelle, en préservant les traces.
4. Rédiger un écrit factuel, mots exacts, heure, témoins, sans interprétation.
5. Proposer au professionnel agressé des soins, un temps de retrait et un accompagnement.

Premières 24 heures

1. Signaler les faits à l'autorité judiciaire selon la loi, sans enquêter soi-même.
2. Protéger la victime par des mesures d'organisation décidées avec l'administration, jamais par l'isolement.
3. Recevoir l'auteur en entretien éducatif individuel, sans l'interroger sur les faits signalés à la justice.
4. Informer le professionnel agressé de ses droits, plainte, accident du travail, protection de l'employeur.

Première semaine

1. Suivre la victime chaque jour avec un adulte référent et les soignants.
2. Vérifier que scolarité, activités et contacts familiaux continuent pour la victime comme pour l'auteur.
3. Préparer le retour du professionnel à son rythme, sans le remettre face à l'auteur sans son accord.

Un mois après

1. Analyser en équipe les signaux faibles qui ont précédé.
2. Travailler avec les jeunes la gestion des conflits, en classe et en activités.

Par rôle

Direction

- Signaler au procureur ou au magistrat compétent, selon la loi.
- Informer les familles ou le service gardien de chacun des jeunes concernés.
- Accompagner le professionnel agressé dans ses démarches.

Vie scolaire, santé, social

- Soigner et rédiger un certificat médical décrivant les lésions.
- Proposer un suivi psychologique à la victime, à l'auteur et aux témoins qui en ont besoin.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Ce qui t'est arrivé n'est pas normal, et ce n'est pas de ta faute. Tu as bien fait de le dire. Personne n'a le droit de te faire du mal. On va soigner tes blessures. Je ne peux pas garder ça secret, mais j'en parlerai seulement aux adultes qui peuvent t'aider.

Aux familles

Madame, Monsieur, [prénom] a été [victime / impliqué] dans un incident de violence aujourd'hui à [nom de la structure]. Il a été [examiné / soigné] et il est en sécurité. Les autorités compétentes sont informées. [Nom du référent] vous contactera [quand] pour vous expliquer la suite. Contact, [service et numéro].

À éviter

- Mettre en doute la parole de la victime ou lui faire répéter son récit.
- Organiser une confrontation ou des excuses entre la victime et l'auteur.
- Isoler la victime pour la protéger.
- Minimiser en parlant de jeu ou de loi du groupe.
- Riposter, humilier ou punir physiquement l'auteur.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer, les violences entre jeunes surviennent souvent la nuit, dans les chambres et pendant les trajets. Répartir les chambres pour protéger les plus jeunes et les plus vulnérables. En cas de violence sexuelle entre mineurs, protéger la victime, signaler, et orienter le jeune auteur vers une prise en charge spécialisée.

Milieu fermé

En détention, la victime tait souvent les faits par peur d'être traitée de balance. Proposer des entretiens discrets, en classe ou à l'unité sanitaire. Les mesures de protection relèvent de l'administration et ne prennent jamais la forme d'un isolement. Un agent agressé bénéficie de la procédure interne de signalement et d'accompagnement.

Enseignant, éducateur

- Signaler sans délai marques, absences répétées ou changements d'attitude d'un élève.
- Appliquer en classe les mesures de séparation décidées entre victime et auteur.

Agents et accueil

- Alerter immédiatement un responsable en cas de bagarre, de menace ou de cris.
- Signaler les rackets ou humiliations observés dans les couloirs ou au réfectoire.

Aux 12 à 18 ans

Tu as bien fait d'en parler. Ce qui t'est arrivé est interdit, et ce n'est pas de ta faute. Tu vas être soigné et les responsables vont prendre des mesures pour te protéger. Je dois transmettre ce que tu m'as dit, mais seulement aux personnes qui doivent savoir. Si tu crains des représailles, dis-le-moi tout de suite.

À l'équipe

Un incident de violence a eu lieu ce jour. La victime est prise en charge et protégée. Les faits sont signalés aux autorités, aucune enquête interne n'est à mener. Transmettez vos observations par écrit à la direction et ne commentez pas l'affaire devant les jeunes. Un soutien est proposé aux personnes touchées [contact].

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

L'enfant est protégé contre toute violence, mauvais traitement ou exploitation, y compris sexuelle, quand il est confié à d'autres personnes.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 39

L'enfant victime a droit à une réadaptation physique et psychologique dans le respect de sa dignité.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 40

Le jeune auteur reste traité dans le respect de sa dignité, avec présomption d'innocence et en vue de sa réintégration.

Règles de La Havane (Nations unies, 1990), règle 87

Le personnel protège les mineurs contre les violences physiques, sexuelles et psychologiques et ne tolère aucun mauvais traitement.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité reçoit le signalement d'une violence entre mineurs ou contre un professionnel ?
- Quelles mesures de protection de la victime sont possibles sans isolement ?
- Quels droits a le jeune auteur, avocat, information des parents, procédure disciplinaire ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 40, tout fonctionnaire qui connaît un crime ou un délit en avise sans délai le procureur de la République.
- Les agents publics agressés dans leurs fonctions bénéficient de la protection fonctionnelle de leur employeur, prévue par le code général de la fonction publique.

Sources. Texte de la Convention relative aux droits de l'enfant (<https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, texte intégral (<https://derechos.org/nizkor/ley/doc/juveniles1fr.html>); OMS, Responding to children and adolescents who have been sexually abused (<https://www.who.int/publications/i/item/9789241550147>)

Coop'Educ International, fiche « Agression d'un jeune par un autre jeune, ou d'un professionnel par un jeune », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Fugue, évasion ou non-retour d'un jeune placé

VITAL, AGIR MAINTENANT

Un jeune quitte la structure sans autorisation, ne revient pas d'une sortie ou s'évade. Un mineur en fugue est un mineur en danger. Signaler sans délai selon la procédure, puis l'accueillir à son retour, le faire examiner et l'écouter, sans humiliation ni isolement.

Le réflexe

1. **Vérifier vite les lieux habituels, puis signaler sans attendre selon la procédure.**
2. **Prévenir la police, la famille ou le service gardien, et le magistrat.**
3. **Accueillir le jeune à son retour, le faire examiner et l'écouter, sans humiliation.**

Qui alerter

1. La direction ou le cadre d'astreinte, immédiatement.
2. La police ou la gendarmerie, en France le 17 (police).
3. Les titulaires de l'autorité parentale, le service gardien et le magistrat compétent.
4. En France, le 116 000 (enfants disparus), pour accompagner la famille.

Premières minutes

1. Vérifier les lieux habituels de la structure.
2. Demander calmement aux autres jeunes s'ils savent où il est, sans pression.
3. Appeler le jeune s'il a un téléphone, avec un message bienveillant.
4. Prévenir la direction ou le cadre d'astreinte, qui alerte aussitôt la police.
5. Noter l'heure du dernier contact, sa tenue, son état, ce qu'il a emporté.

Première heure

1. Signaler la disparition à la police, sans attendre un retour spontané.
2. Prévenir les titulaires de l'autorité parentale, le service gardien et le magistrat.
3. Transmettre une photo récente, une description et les lieux possibles.
4. Signaler toute fragilité de santé, traitement vital, grossesse, risque suicidaire.
5. Orienter la famille vers le 116 000 (enfants disparus) en France.

Premières 24 heures

1. Transmettre à la police toute information nouvelle.
2. Faire savoir au jeune, par ses proches, qu'il peut revenir et sera accueilli.
3. Alerter la police sur tout indice d'exploitation sexuelle, de trafic ou d'emprise.
4. Rassurer les autres jeunes et prévenir l'effet d'entraînement.

Première semaine

1. Accueillir le jeune avec calme et lui proposer un examen par un soignant.
2. Mener l'entretien de retour sans interrogatoire, par un adulte choisi par le jeune et extérieur au conflit.
3. Informer le magistrat du retour, lui seul décide des suites judiciaires.

Un mois après

1. Travailler les causes des fugues répétées, conflit, peur, emprise, manque de la famille.
2. Renforcer la vigilance aux retours de week-end, audiences et mauvaises nouvelles.

Par rôle

Direction

- Valider sans délai le signalement à la police, au magistrat et à la famille.
- Garantir un accueil de retour digne, sans sanction humiliante ni isolement.

Vie scolaire, santé, social

- Examiner le jeune au retour, avec son accord, et repérer violences ou exploitation.
- Rétablir sans délai les traitements interrompus.

Enseignant, éducateur

- Signaler sans délai un élève attendu en classe et absent.
- Reprendre la scolarité au retour sans commentaire public sur l'absence.

Agents et accueil

- Signaler immédiatement toute absence ou tout départ observé.
- Ne jamais poursuivre le jeune hors de la structure.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu es revenu, et je suis content de te voir. On était inquiets pour toi. Est-ce que tu as faim, froid ou mal quelque part ? On va prendre soin de toi. Plus tard, si tu veux, tu me raconteras pourquoi tu es parti. Ici, des adultes sont là pour t'aider.

Aux 12 à 18 ans

Je suis soulagé que tu sois revenu. On s'est inquiétés pour toi. Est-ce que tu vas bien, est-ce que quelqu'un t'a fait du mal ? Tu vas voir l'infirmier, manger et te reposer. Les suites décidées par le juge ne dépendent pas de moi, mais je suis là pour t'écouter quand tu voudras parler de ton départ.

Aux familles

Madame, Monsieur, [prénom] n'est pas revenu à [nom de la structure] depuis [heure]. Nous avons prévenu la police et le magistrat. S'il vous contacte, merci de nous appeler aussitôt au [numéro de l'établissement] et de lui dire qu'il sera bien accueilli. [Nom du référent] reste votre interlocuteur.

À l'équipe

[Initiales] est absent sans autorisation depuis [heure]. Police, famille et magistrat sont prévenus. Transmettez à [réfèrent] toute information utile, sans la partager avec les jeunes. Restez attentifs aux autres, l'effet d'entraînement est fréquent. Au retour, l'accueil est calme et la direction décide des suites avec le magistrat.

À éviter

- Attendre plusieurs heures avant de signaler.
- Poursuivre le jeune ou tenter de le retenir par la force.
- Accueillir le retour par des reproches, une fouille humiliante ou un isolement.
- Banaliser les fugues répétées.
- Commenter devant le jeune les suites judiciaires.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer, la fugue est fréquente et ne doit jamais être banalisée. Le signalement suit le protocole local avec la police et le service gardien. En centre éducatif fermé, tout départ sans autorisation est signalé sans délai au magistrat, qui seul décide des suites. Les retours de week-end se préparent avec la famille.

Milieu fermé

En détention, une évasion ou un non-retour de permission est géré exclusivement par l'administration pénitentiaire et les forces de l'ordre. Les autres professionnels suivent ses consignes et ne disent rien aux médias. Au retour, ils veillent à ce que le jeune soit examiné et garde l'accès à l'éducation et à sa famille. Ils signalent aux soignants tout placement en cellule disciplinaire, période à risque.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 3 et 20

L'intérêt supérieur de l'enfant guide chaque décision, et l'enfant privé de son milieu familial a droit à une protection spéciale de l'État.

Convention relative aux droits de l'enfant, article 25

L'enfant placé a droit à un examen périodique de son traitement et de sa situation, utile face à des fugues répétées.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 34 et 35

L'État protège l'enfant contre l'exploitation sexuelle, l'enlèvement et la traite, risques majeurs pendant une fugue.

Règles de La Havane (Nations unies, 1990), règle 67

Au retour, ni isolement, ni réduction de nourriture, ni restriction des contacts familiaux ne peuvent servir de sanction.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Dans quel délai et auprès de quelle autorité la fugue d'un mineur doit-elle être déclarée ?
- Quelle différence le droit fait-il entre fugue d'un lieu de placement et évasion d'un lieu de détention ?
- Quel protocole relie la structure, la police et les services de protection de l'enfance ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 74-1, la disparition d'un mineur permet aux officiers de police judiciaire d'engager des recherches sur instruction du procureur de la République.
- Code pénal, article 434-27, l'évasion d'une personne détenue constitue un délit, sa gestion relève de l'administration pénitentiaire et de la justice.
- Code de la justice pénale des mineurs (2021), le placement en centre éducatif fermé est décidé par le juge, qui seul tire les conséquences d'un départ sans autorisation.

Sources. Texte de la Convention relative aux droits de l'enfant (<https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, texte intégral (<https://derechos.org/nizkor/ley/doc/juveniles1fr.html>); Alliance, Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, édition 2019 (https://alliancecpha.org/en/CPMS_home)
Coop'Educ International, fiche « Fugue, évasion ou non-retour d'un jeune placé », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Annoncer un décès ou une mauvaise nouvelle à un jeune placé ou privé de liberté

GRAVE

Un proche du jeune est décédé ou gravement malade, ou une nouvelle bouleversante doit lui être transmise. Vérifier puis annoncer vite, en privé, avec un soignant, ne pas le laisser seul ensuite, et demander sans délai ce qui lui permettra de dire au revoir.

Le réflexe

1. **Vérifier l'information, puis l'annoncer vite au jeune, en privé, en binôme avec un soignant.**
2. **Rester avec le jeune après l'annonce et prévenir l'équipe du risque de détresse.**
3. **Demander sans délai le contact avec la famille et la possibilité de dire au revoir.**

Qui alerter

1. Les soignants de l'établissement, avant et après l'annonce.
2. La direction, qui saisit l'administration et le magistrat pour une sortie ou un contact familial.
3. En France, le 3114 (prévention du suicide) en cas de détresse aiguë, le 15 (SAMU) en cas d'urgence.

Premières minutes

1. Vérifier l'information auprès d'une source sûre, famille, service gardien ou administration.
2. Choisir qui annonce, un adulte que le jeune connaît, avec un soignant ou, à défaut, un second adulte.
3. Annoncer dans un lieu calme et privé, en peu de phrases, avec le mot mort ou décédé.
4. Laisser venir le silence, les pleurs ou la colère, sans les juger.
5. Répondre simplement aux questions et dire ce qu'on ne sait pas.

Première heure

1. Rester avec le jeune, sans le laisser seul.
2. Proposer un appel à la famille, selon les règles de la structure.
3. Laisser les soignants évaluer la détresse et le risque suicidaire.
4. Prévenir discrètement enseignants, surveillants et agents pour qu'ils restent attentifs.
5. Respecter ses rites, sa religion et son besoin de recueillement.

Premières 24 heures

1. Demander à l'autorité compétente une sortie pour les obsèques ou une visite au chevet.
2. Proposer une autre forme d'adieu si la sortie est refusée, appel, recueillement, lettre.
3. Prévoir une présence attentive pour la première nuit.
4. Informer, avec son accord si possible, son éducateur référent, son avocat, le service gardien.

Première semaine

1. Désigner un adulte référent qui prend de ses nouvelles chaque jour.
2. Adapter le travail scolaire sans l'arrêter, la classe reste un repère.
3. Repérer les signes de détresse durable, repli, refus de manger, violence, parole suicidaire.

Un mois après

1. Anticiper les dates difficiles, anniversaire du décès, fêtes, obsèques manquées.
2. Orienter vers un suivi de deuil si la souffrance reste forte après quelques semaines.

Par rôle

Direction

- Vérifier l'information et désigner les adultes qui annoncent.
- Saisir sans délai l'autorité compétente pour une sortie ou un contact familial exceptionnel.

Vie scolaire, santé, social

- Participer à l'annonce, puis évaluer la détresse et le risque suicidaire.
- Revoir le jeune dans les 24 heures, puis chaque jour la première semaine.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

J'ai une nouvelle très triste à te dire. [Prénom du proche] est mort [quand]. [Une phrase simple et vraie sur la cause, si elle est connue.] Ce n'est pas de ta faute, rien de ce que tu as fait ou pensé ne l'a causé. Tu peux pleurer ou ne rien dire. Je reste avec toi. On va voir ensemble comment tu pourras lui dire au revoir.

Aux familles

Madame, Monsieur, nous partageons votre peine. Nous avons annoncé à [prénom] le décès de [nom du proche] aujourd'hui, en présence de [fonctions des adultes]. Il est entouré par l'équipe. Nous organisons un appel avec vous [quand] et demandons une sortie pour les obsèques. Merci de nous en indiquer la date et le lieu.

À éviter

- Annoncer par téléphone, à travers une porte ou devant d'autres jeunes.
- Retarder l'annonce, ou laisser le jeune l'apprendre par un tiers.
- Utiliser des détours comme il est parti ou il s'est endormi.
- Répondre à la colère ou au désespoir par une sanction ou un isolement.
- Promettre une sortie avant la décision de l'autorité compétente.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer, associer les parents et le service gardien à l'annonce, sauf si c'est contraire à l'intérêt de l'enfant. Chez les plus jeunes, employer des mots concrets et redire l'information les jours suivants. Organiser avec le juge des enfants la participation aux obsèques, avec un éducateur.

Milieu fermé

En détention, l'administration reçoit souvent la nouvelle en premier. L'annonce se prépare avec l'éducateur de la PJJ et l'unité sanitaire, jamais à travers la porte d'une cellule ni juste avant la nuit sans présence prévue. La sortie pour des obsèques se demande sans délai à l'autorité judiciaire compétente.

Enseignant, éducateur

- Accueillir le jeune en classe sans exiger un travail normal les premiers jours.
- Prévenir le jeune avant d'aborder en classe la mort ou la famille.

Agents et accueil

- Rester discret et ne rien dire de la nouvelle aux autres jeunes.
- Signaler tout comportement inquiétant, surtout le soir et la nuit.

Aux 12 à 18 ans

J'ai une nouvelle grave à t'annoncer, et je préfère te la dire directement. [Prénom du proche] est décédé [quand]. Je suis désolé. Tu as le droit de réagir comme tu le ressens. Je reste avec toi, et [nom du soignant] aussi. Nous demandons tout de suite un appel avec ta famille et une sortie pour les obsèques. Je ne peux pas la promettre, mais la demande part aujourd'hui.

À l'équipe

[Initiales] a appris aujourd'hui le décès de [lien avec le proche]. Les soignants le suivent. Soyez attentifs à son état, surtout le soir et la nuit, et signalez tout signe inquiétant. Ne parlez pas de la nouvelle aux autres jeunes sans son accord. Laissez-lui de la souplesse en classe et en activités cette semaine.

Droit international, la boussole

Règles de La Havane (Nations unies, 1990), règle 58

Le mineur est informé dans les plus brefs délais du décès ou de la maladie grave d'un proche, et peut assister aux obsèques ou se rendre à son chevet.

Règles Nelson Mandela (Nations unies, 2015), règle 70

L'administration informe immédiatement la personne détenue et autorise si possible la visite au chevet ou la présence aux obsèques.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 9 et 37 c

L'enfant séparé de ses parents garde le droit d'entretenir des relations avec eux, et l'enfant privé de liberté reste en contact avec sa famille.

Règles de Beijing (Nations unies, 1985), règle 26

Le mineur placé en institution reçoit l'aide psychologique et médicale nécessaire, et ses parents gardent un droit d'accès auprès de lui.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui reçoit l'information d'un décès et qui a autorité pour l'annoncer au jeune ?
- Quelle autorité décide d'une sortie pour des obsèques ou une visite au chevet, et dans quel délai ?
- Quels contacts exceptionnels avec la famille et quels rites religieux sont possibles dans la structure ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, articles 723-6 (condamnés) et 148-5 (prévenus), une sortie sous escorte peut être accordée à titre exceptionnel.
- Code civil, article 375-7, les parents d'un enfant placé conservent les attributs de l'autorité parentale compatibles avec la mesure.
- Circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs, l'incarcération n'interrompt pas l'autorité parentale, et chaque mineur détenu a un éducateur référent de la PJJ.

Sources. Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, texte intégral (<https://derechos.org/nizkor/ley/doc/juveniles1fr.html>); Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), résolution A/RES/70/175 (https://digitallibrary.un.org/record/816764/files/A_RES_70_175-FR.pdf); Circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs (https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/textes/art_pix/JUSK1340024C.pdf) Coop'Educ International, fiche « Annoncer un décès ou une mauvaise nouvelle à un jeune placé ou privé de liberté », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Épidémie, confinement et isolement prolongé en milieu fermé

GRAVE

Une épidémie en foyer, en centre éducatif fermé ou en quartier mineurs pousse à restreindre visites, classe et activités. Protéger la santé de tous sans que l'isolement sanitaire devienne un isolement cellulaire, interdit pour les mineurs, ni coupe le lien familial.

Le réflexe

1. **Appliquer les consignes médicales et sanitaires, sans les durcir.**
2. **Assurer à chaque jeune isolé un vrai contact humain plusieurs fois par jour.**
3. **Compenser chaque visite suspendue par des appels et des nouvelles aux familles.**

Qui alerter

1. Médecin référent ou unité sanitaire, en premier.
2. Urgence vitale, SAMU (15) ou urgences (112).
3. Direction, autorité de placement ou administration pénitentiaire, puis autorités sanitaires.
4. Idées suicidaires, soignant aussitôt, et ligne de prévention du suicide (3114).

Premières minutes

1. Isoler le jeune malade sur avis médical, en chambre, jamais en cellule disciplinaire.
2. Prévenir le médecin référent ou l'unité sanitaire.
3. Expliquer au jeune ce qui se passe, pourquoi et pour combien de temps.
4. Noter l'heure de début de l'isolement et le nom de l'adulte référent.
5. Repérer les jeunes fragiles, maladie chronique, grossesse, handicap, antécédents suicidaires.

Première heure

1. Réunir la cellule de crise avec soignants, éducateurs, enseignants et surveillants.
2. Informer la hiérarchie et l'autorité de placement ou l'administration pénitentiaire.
3. Établir un planning écrit de passages auprès de chaque jeune isolé, jour et nuit.
4. Maintenir tous les traitements en cours, y compris de substitution.
5. Prévenir familles et avocats, sans révéler la santé d'autres jeunes.

Premières 24 heures

1. Réévaluer chaque isolement avec le médecin au moins une fois par jour.
2. Tenir un registre des restrictions, avec motif, durée et décision médicale.
3. Remettre à chaque jeune isolé du travail scolaire, des livres et de quoi écrire.
4. Rappeler aux jeunes leur droit de faire une demande ou une réclamation.
5. Renforcer la présence auprès des nouveaux arrivants mis à l'écart, période de risque suicidaire élevé.

Première semaine

1. Rétablir les visites dès que possible, sous une forme adaptée.
2. Reprendre la classe en petits groupes stables.
3. Organiser relais et temps de parole pour les équipes épuisées.

Un mois après

1. Faire un retour d'expérience avec jeunes, familles et professionnels.
2. Évaluer le retard scolaire et organiser un rattrapage ciblé.

Par rôle

Direction

- Valider chaque restriction avec le médecin, par écrit, avec une date de réexamen.
- Refuser qu'un isolement sanitaire serve de sanction.
- Garantir l'accès des avocats et des organes de contrôle.

Vie scolaire, santé, social

- Suivre chaque jour l'état physique et psychique de chaque jeune isolé.
- Repérer repli, insomnie ou idées suicidaires, et agir sans délai.
- Expliquer la maladie et les gestes barrières sans dramatiser.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Il y a un microbe dans la maison. Pendant quelques jours, tu restes plus souvent dans ta chambre, pour te soigner et protéger les autres. Ce n'est pas une punition. Un adulte viendra souvent te voir. Tu pourras appeler ta famille. Si tu as peur ou mal, tu le dis.

Aux familles

Madame, Monsieur, des cas de [maladie] ont été constatés à [établissement]. Votre enfant [va bien / est suivi par le médecin]. Sur avis sanitaire, les visites sont suspendues jusqu'au [date]. Vous pourrez l'appeler [jours et horaires], avec des appels supplémentaires. Votre interlocuteur est [nom, fonction, téléphone]. [Signature]

À éviter

- Utiliser une cellule disciplinaire pour un isolement sanitaire.
- Prolonger un isolement sans réexamen médical quotidien.
- Suspendre visites et appels sans compensation.
- Arrêter toute scolarité pendant la crise.
- Désigner un jeune devant le groupe comme source de contagion.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer ou maison d'enfants, préférer un confinement par petit groupe de vie stable à l'isolement en chambre. Garder repas et activités dans le groupe, et l'école à distance avec l'établissement habituel. Les plus petits ont besoin d'un adulte connu présent en continu.

Milieu fermé

En quartier ou établissement pénitentiaire pour mineurs, ne pas confondre isolement médical et régime d'isolement. Tenir un registre distinct, multiplier ouvertures de porte et échanges, maintenir douche et promenade, remplacer les parloirs par des appels.

Enseignant, éducateur

- Préparer des fiches courtes et autocorrigées, adaptées à chaque élève.
- Garder un contact quotidien avec chaque élève, par un mot ou à la porte.

Agents et accueil

- Saluer et parler au jeune à chaque passage, même brièvement.
- Signaler au soignant tout jeune qui ne répond plus ou ne mange plus.

Aux 12 à 18 ans

Une épidémie touche l'établissement. Sur avis médical, tu restes en chambre jusqu'au [date], et ce n'est pas une sanction. Un professionnel passera plusieurs fois par jour. Tes appels à ta famille sont maintenus, et même renforcés. On t'apporte du travail scolaire. Si tu n'en peux plus, dis-le. Tu peux aussi faire une réclamation, on t'explique comment.

À l'équipe

Épidémie en cours, consignes du médecin affichées. Chaque jeune isolé a un référent et un planning de passages, à tenir même en sous-effectif. L'isolement sanitaire n'est jamais une sanction. Signalez aussitôt au soignant un jeune qui va mal. Point d'équipe chaque jour à [heure]. Demandez un relais si besoin.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 24, 28 et 37 c)

Soins et éducation maintenus pendant la crise, traitement humain et contact familial sauf circonstances exceptionnelles.

Règles de La Havane (1990), règles 49 à 51 et 67

Soins y compris psychiques, et interdiction comme sanction de l'isolement cellulaire et de toute mesure nuisible à la santé.

Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 24 (2019), paragraphe 95

Pas d'isolement cellulaire pour un enfant, toute séparation la plus courte possible et en dernier recours.

Comité européen pour la prévention de la torture, déclaration CPT/Inf(2020)13

Contact humain réel chaque jour pour la personne isolée, visites restreintes compensées, accès maintenu des organes de contrôle.

OMS Europe, orientations COVID-19 dans les prisons et lieux de détention (2021)

Épidémie gérée avec la santé publique, dans le respect des droits des personnes détenues.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui décide l'isolement sanitaire d'un mineur, pour quelle durée et avec quel réexamen ?
- Qui peut suspendre les visites, et quelles compensations sont prévues ?
- L'organe indépendant de contrôle peut-il visiter pendant une épidémie ?

Exemple, le droit français

- Loi n° 94-43 du 18 janvier 1994, les soins aux personnes détenues relèvent du service public hospitalier.
- Loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007, une visite du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ne peut être refusée que pour des motifs graves et impérieux limitativement énumérés.

Sources. Statement of principles relating to the treatment of persons deprived of their liberty in the context of the coronavirus disease (COVID-19) pandemic, CPT/Inf(2020)13 (<https://rm.coe.int/16809cfa4b>); Preparedness, prevention and control of COVID-19 in prisons and other places of detention (<https://www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2021-1405-41155-57257>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>); Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants (<https://digitallibrary.un.org/record/3899429?ln=fr>) Coop'Educ International, fiche « Épidémie, confinement et isolement prolongé en milieu fermé », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Sortie de détention ou fin de placement, risque de rupture

GRAVE

Une fin de détention ou de placement, surtout soudaine ou à la majorité, peut laisser un jeune sans toit, sans école, sans soins ni adulte repère. Préparer la sortie tôt, et ne jamais laisser partir un jeune sans hébergement, rendez-vous et contact.

Le réflexe

1. **Préparer un lieu où dormir le soir même, sans jamais retarder une sortie ordonnée.**
2. **Remettre papiers, ordonnance, traitement, premier rendez-vous et contact joignable.**
3. **Transmettre le relais au service qui suit le jeune, le jour même.**

Qui alerter

1. Éducateur référent et service de relais, milieu ouvert ou aide sociale à l'enfance.
2. Juge des enfants ou autorité qui a ordonné la mesure, si aucun hébergement n'est prévu.
3. Danger immédiat, SAMU (15) ou urgences (112), idées suicidaires, prévention du suicide (3114).
4. Retour d'un mineur dans un milieu où il est en danger, enfance en danger (119).

Premières minutes

1. Vérifier la décision et l'heure de sortie auprès de la direction ou du greffe.
2. Prévenir l'éducateur référent et le service qui prend le relais.
3. Vérifier où le jeune dormira ce soir et qui l'accueille.
4. Rassembler pièce d'identité, effets personnels, argent, téléphone, documents scolaires.
5. Préparer avec le soignant ordonnance et traitement pour plusieurs jours.

Première heure

1. Joindre l'adulte qui accueille, confirmer l'heure et le lieu.
2. Fixer par écrit un premier rendez-vous éducatif dans les jours suivants.
3. Remettre au jeune une carte de contacts utiles et de numéros d'urgence.
4. Expliquer simplement les obligations fixées par le juge, sans les commenter.
5. Évaluer avec le soignant le risque suicidaire ou de rechute addictive.

Premières 24 heures

1. Appeler le jeune ou l'adulte d'accueil le soir même ou le lendemain.
2. Transmettre au relais les seules informations utiles à la suite.
3. Vérifier ressources, couverture maladie et hébergement des jours suivants.
4. Alerter sans délai l'autorité compétente si le jeune est sans solution.

Première semaine

1. Accompanyer le retour en classe ou en formation.
2. Vérifier que le premier rendez-vous de soins a eu lieu.
3. Relancer le jeune absent à un rendez-vous, sans menace ni reproche.

Un mois après

1. Faire un bilan avec le jeune, logement, école, santé, famille.
2. Tirer les leçons de chaque sortie pour préparer les suivantes.

Par rôle

Direction

- Organiser une réunion de préparation au moins un mois avant la sortie, si la date est connue.
- Ne jamais retarder une sortie ordonnée, mais alerter si aucun hébergement n'est prévu.
- Désigner un responsable du relais et de la transmission du dossier.

Vie scolaire, santé, social

- Préparer le dossier de soins, ordonnances, vaccinations, rendez-vous.
- Organiser la continuité des soins psychiques et des traitements de substitution.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Bientôt, tu vas quitter la maison d'enfants pour aller [chez ta maman, dans une famille d'accueil]. C'est le juge qui l'a décidé, avec les adultes qui s'occupent de toi. Tu emportes tes affaires. Tu reverras [prénom de l'éducateur] le [jour]. Tu peux être content, triste, ou les deux.

Aux familles

Madame, Monsieur, la sortie de [prénom] est prévue le [date] à [heure]. Nous souhaitons préparer ce retour avec vous. Pourrez-vous l'accueillir et venir le chercher ? Un rendez-vous avec [service de relais] est fixé le [date]. Votre interlocuteur est [nom, fonction, téléphone]. Merci pour votre aide.

À éviter

- Annoncer la sortie au dernier moment.
- Laisser partir un jeune seul, sans argent, téléphone ni adresse.
- Commenter la décision de justice ou promettre une issue judiciaire.
- Transmettre des informations inutiles ou stigmatisantes.
- Croire que le suivi s'arrête quand la porte se ferme.

Adapter à votre structure

Collège, lycée

L'établissement d'accueil prévoit une inscription rapide, un adulte référent et un emploi du temps progressif. Seuls les adultes concernés sont informés, sans aucune allusion en classe au passé judiciaire ou au placement.

Centre éducatif

En foyer, la fin de placement tombe souvent à la majorité. Préparer l'autonomie dès 17 ans, chercher un soutien jeune majeur là où la loi le prévoit, éviter tout départ sans solution le jour des 18 ans.

Milieu fermé

En détention, la libération peut tomber sans préavis. Préparer dès l'arrivée un plan de sortie, mis à jour chaque mois avec la famille et le service éducatif. La sortie ne se discute pas, elle se prépare.

Enseignant, éducateur

- Remettre un bilan scolaire écrit, niveau, acquis, examens, projet.
- Contacter l'établissement d'accueil pour préparer l'inscription.

Agents et accueil

- Restituer les effets personnels avec soin, sans retard ni commentaire.
- Signaler à l'éducateur un jeune très angoissé avant son départ.

Aux 12 à 18 ans

Ta sortie est prévue le [date]. On prépare ensemble où tu dors, ton école ou ta formation, tes soins, tes papiers. Tu partiras avec une liste de contacts et un rendez-vous écrit. La décision appartient au juge, on ne la discute pas, on t'aide à réussir la suite. Si rien n'est prévu pour toi, dis-le maintenant.

À l'équipe

Sortie de [initiales] le [date], relais assuré par [nom]. Avant le départ, vérifier hébergement, papiers, ordonnance, traitement, bilan scolaire, rendez-vous écrit et carte de contacts. Si aucun lieu où dormir n'est prévu, alerter aussitôt la direction, sans retarder la sortie. Signalez au soignant tout signe d'idées noires.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 40, paragraphe 1

Traitement qui facilite la réintégration de l'enfant et son rôle constructif dans la société.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 9, 25 et 39

Liens avec les parents sauf intérêt contraire, réexamen périodique du placement, réadaptation de l'enfant victime.

Règles de La Havane (1990), règles 79 et 80

Aide au retour dans la famille, l'école ou l'emploi, avec logement, travail, vêtements et ressources.

Règles de Beijing (1985), règle 24

Aide concrète à tous les stades, logement, éducation, formation, emploi, pour faciliter la réinsertion.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quel service suit le jeune après la sortie, et dès quand ?
- Un soutien aux jeunes majeurs sortant de placement existe-t-il, jusqu'à quel âge ?
- Quelles informations transmettre à l'école ou à l'employeur, avec quel accord ?

Exemple, le droit français

- Code de l'action sociale et des familles, article L. 222-5-1, entretien dans l'année des 17 ans et projet d'accès à l'autonomie.
- Même code, article L. 222-5, prise en charge jusqu'à 21 ans des anciens mineurs confiés sans ressources ni soutien suffisants (loi n° 2022-140 du 7 février 2022).
- Code de la justice pénale des mineurs (2021), suivi éducatif continu par la Protection judiciaire de la jeunesse, en détention et en milieu ouvert.

Sources. Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>); Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-standard-minimum-rules-administration-juvenile>); Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants (<https://digitallibrary.un.org/record/3899429?ln=fr>)
Coop'Educ International, fiche « Sortie de détention ou fin de placement, risque de rupture », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Évacuer un établissement pour mineurs en zone de conflit ou de catastrophe

VITAL, AGIR MAINTENANT

Combats, bombardements, incendie, séisme ou inondation peuvent imposer de quitter un foyer ou un lieu de détention pour mineurs. Les jeunes restent sous la responsabilité de l'autorité qui les a placés ou les détient. Le réflexe est de sauver les vies, compter chaque jeune et rester en lien avec cette autorité.

Le réflexe

1. Appliquer le plan officiel et les ordres des autorités, les vies d'abord.
2. Compter chaque jeune au départ, à chaque étape et à l'arrivée.
3. Garder chaque groupe avec un adulte identifié, jamais avec des adultes détenus.

Qui alerter

1. Secours, en France urgences (112), pompiers (18), SAMU (15).
2. Direction et autorité de placement ou administration pénitentiaire, dès le début.
3. En zone de conflit, CICR ou acteur humanitaire présent, en lien avec l'autorité responsable.
4. Jeune manquant, police (17) et, en France, enfants disparus (116 000).

Premières minutes

1. Déclencher l'alerte et appliquer le plan d'évacuation ou de mise à l'abri.
2. Ouvrir chambres et cellules selon la procédure, aucun jeune ne reste enfermé.
3. Rassembler les jeunes par petits groupes, chacun avec un adulte.
4. Compter avec la liste papier et signaler aussitôt tout manquant.
5. Emporter kit d'urgence, traitements, liste papier et téléphones chargés.

Première heure

1. Informer l'autorité de placement ou de détention du lieu de repli et des effectifs.
2. Recompter, vérifier l'état de chaque jeune, donner les premiers soins.
3. Loger les mineurs à part des adultes, filles et garçons séparément.
4. Protéger la liste nominative, ne jamais l'afficher ni la diffuser.
5. En zone de conflit, informer le CICR, en lien avec l'autorité responsable.

Premières 24 heures

1. Dire à chaque famille que le jeune est en sécurité, sans donner le lieu si le danger persiste.
2. Assurer eau, nourriture, couchage, hygiène et soins.
3. Tenir un registre écrit des jeunes, des lieux et des transferts.
4. Installer un rythme simple, repas, repos, activités calmes.

Première semaine

1. Obtenir de l'autorité une décision écrite sur le lieu d'accueil durable.
2. Reprendre une activité éducative, même courte, et les appels familiaux.
3. Orienter les jeunes en détresse vers un soutien psychosocial.

Un mois après

1. Rechercher tout jeune disparu ou séparé, avec les autorités et le CICR.
2. Réviser le plan d'évacuation à partir du retour d'expérience.

Par rôle

Direction

- Décider l'évacuation avec l'autorité compétente, sauf danger immédiat.
- Désigner un responsable du comptage et un responsable des traitements.
- Rendre compte par écrit des effectifs, lieux et incidents à l'autorité.

Vie scolaire, santé, social

- Emporter traitements, essentiel du dossier de soins et trousse de secours.
- Prendre en charge d'abord blessés, malades, jeunes en crise ou handicapés.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

On doit partir maintenant, parce que c'est dangereux ici. Les adultes savent où aller. Tu restes avec [prénom de l'adulte] et ton groupe, et tu donnes la main. On prend ton sac et ton doudou. On va dans un endroit plus sûr. Tu as le droit d'avoir peur, on est là.

Aux familles

Madame, Monsieur, en raison de [danger], [établissement] a été évacué le [date] sur décision des autorités. [Prénom] est en sécurité et pris en charge. Pour sa sécurité, le lieu d'accueil [sera / ne sera pas] communiqué. Votre contact est [nom, fonction, téléphone]. Merci de ne pas vous déplacer sans consigne.

À éviter

- Laisser un jeune enfermé ou oublié dans une pièce.
- Partir sans liste papier ni comptage.
- Mélanger mineurs et adultes détenus.
- Diffuser la liste des jeunes ou leur lieu d'accueil.
- Remettre un jeune à un adulte non autorisé par l'autorité ou le juge.
- Laisser un jeune menotté ou entravé sans pouvoir le libérer aussitôt face au feu, à l'eau ou à l'effondrement.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer, les enfants peuvent être très jeunes. Prévoir un adulte pour peu d'enfants et des objets rassurants, informer l'aide sociale à l'enfance et le juge. Ne remettre un enfant à un parent qu'après vérification de ses droits.

Milieu fermé

En détention, l'évacuation suit le plan de l'administration et les décisions judiciaires, et les jeunes restent détenus. Veiller à la séparation d'avec les majeurs, aux soins et au contact familial. En conflit, l'autorité détentrice reste responsable et peut solliciter le CICR.

Enseignant, éducateur

- Prendre en charge un petit groupe fixe et ne jamais le quitter.
- Rassurer par des phrases courtes et des consignes claires.

Agents et accueil

- Ouvrir les accès selon la procédure et vérifier chaque pièce.
- Signaler immédiatement toute absence ou tout incident.

Aux 12 à 18 ans

Nous évacuons maintenant, sur décision des autorités, parce que le danger se rapproche. Restez avec votre groupe et votre adulte référent, sans courir. On vous comptera plusieurs fois, c'est pour votre sécurité. Vous resterez séparés des adultes détenus. Vos familles seront prévenues. On répondra à vos questions dès qu'on en saura plus.

À l'équipe

Évacuation en cours selon le plan officiel. Chaque adulte garde son groupe. Comptage avec la liste papier au départ, à chaque étape, à l'arrivée. Aucun jeune enfermé, aucun mêlé à des adultes détenus. Traitements et kit avec [nom]. Liste nominative jamais affichée ni envoyée. Point avec la direction à l'arrivée.

Droit international, la boussole

Droit international humanitaire coutumier, règle 121 du CICR

Détention dans des locaux éloignés de la zone de combat, qui préservent santé et hygiène.

Protocole additionnel II (1977), article 5, paragraphe 2 c)

Évacuer les personnes détenues en lien avec le conflit si leur lieu devient très exposé et si l'évacuation est sûre.

Droit international humanitaire coutumier, règles 120 et 123 du CICR

Enfants logés à part des adultes sauf en famille, identité de chaque personne détenue enregistrée.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 37 c) et 38

Séparation d'avec les adultes, contact familial, protection des enfants touchés par un conflit.

Règles de La Havane (1990), règle 32

Alarme efficace et procédures d'évacuation exercées pour la sécurité des jeunes.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 11

Protection et sûreté des personnes handicapées en conflit armé et en catastrophe.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Qui peut ordonner l'évacuation et le transfert de mineurs placés ou détenus ?
- Quelle autorité judiciaire informer d'un changement de lieu, et sous quel délai ?
- Le CICR a-t-il un accord avec les autorités pour visiter les lieux de détention ?

Exemple, le droit français

- Code de la justice pénale des mineurs, détention en établissement pour mineurs ou en quartier des mineurs, séparés des majeurs.
- Code de la sécurité intérieure, dispositif ORSEC, le maire ou le préfet dirige les secours selon l'ampleur de l'événement.

Sources. Customary IHL, Rule 121. Location of Internment and Detention Centres (<https://ihl-databases.icrc.org/en/customary-ihl/v1/rule121>); Customary IHL, Rule 120. Accommodation for Children Deprived of Their Liberty (<https://ihl-databases.icrc.org/en/customary-ihl/v1/rule120>); Customary IHL, Rule 123. Recording and Notification of Personal Details of Persons Deprived of their Liberty (<https://ihl-databases.icrc.org/en/customary-ihl/v1/rule123>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>)

Coop'Educ International, fiche « Évacuer un établissement pour mineurs en zone de conflit ou de catastrophe », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.

Soupçon de violence ou de maltraitance d'un professionnel envers un jeune placé ou détenu

GRAVE

Un jeune placé ou détenu dénonce, ou un adulte constate, une violence, une humiliation ou une privation venant d'un professionnel. Protéger le jeune, ne jamais enquêter soi-même, signaler par les voies légales, protéger celui qui alerte, respecter la présomption d'innocence.

Le réflexe

1. **Mettre le jeune en sécurité, hors de portée du professionnel mis en cause.**
2. **Écouter sans questions détaillées, ne pas promettre le secret, noter ses mots exacts.**
3. **Signaler le jour même à la direction et au procureur, sans enquêter.**

Qui alerter

1. Direction, ou autorité hiérarchique supérieure si la direction est mise en cause.
2. Procureur de la République, et police (17) en cas de danger immédiat.
3. Autorité de placement, en France aide sociale à l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse ou administration pénitentiaire.
4. Enfance en danger (119), puis Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou Défenseur des droits.

Premières minutes

1. Accueillir la parole calmement, sans mettre en doute ce que dit le jeune.
2. Ne poser aucune question détaillée et ne pas faire répéter.
3. Dire au jeune ce qu'on va faire, sans promettre le secret.
4. Mettre le jeune à l'abri avec un adulte de confiance.
5. Noter mot pour mot ses paroles, la date, l'heure, les témoins.

Première heure

1. Informer la direction, ou l'autorité supérieure si la direction est mise en cause.
2. Transmettre le signalement au procureur de la République par la voie prévue.
3. Éloigner le professionnel du jeune par une mesure conservatoire, sans préjuger.
4. Faire constater toute blessure par un soignant.
5. Faire conserver écrits, vêtements et enregistrements vidéo, souvent effacés automatiquement en quelques jours.

Premières 24 heures

1. Informer les titulaires de l'autorité parentale et l'avocat, selon les consignes du procureur.
2. Proposer au jeune un soutien psychologique, sans l'interroger sur les faits.
3. Dire au jeune qu'il peut contacter son avocat et l'organe indépendant de contrôle.
4. Signaler aux enquêteurs que d'autres jeunes ont pu être exposés, sans les interroger soi-même.

Première semaine

1. Vérifier qu'aucune représaille ne vise le jeune ni celui qui a signalé.
2. Coopérer avec l'enquête sans mener la sienne.
3. Respecter la présomption d'innocence dans tous les échanges.

Un mois après

1. Analyser avec l'autorité les failles d'organisation, sans attendre l'issue judiciaire.
2. Revoir recrutement, supervision, contention et circuit de signalement.

Par rôle

Direction

- Transmettre sans délai au procureur et informer l'autorité de tutelle.
- Protéger le salarié ou l'agent qui a signalé contre toute mesure défavorable.
- Faciliter l'accès du jeune à son avocat et aux organes de contrôle.

Vie scolaire, santé, social

- Examiner, soigner et décrire les lésions dans le dossier médical.
- Respecter le secret médical, sauf exceptions prévues pour protéger un mineur.

Les mots

Aux 3 à 11 ans

Tu as bien fait de me le dire. Ce n'est pas de ta faute. Aucun adulte n'a le droit de te faire mal ou peur, même ici. Je ne peux pas garder ce secret, je dois te protéger. Je vais en parler à des personnes dont c'est le métier. Pour l'instant, tu restes avec moi.

Aux familles

À dire par téléphone, puis confirmer par écrit. Madame, Monsieur, [prénom] est en sécurité et suivi par l'équipe. Des faits le concernant, survenus le [date] à [établissement], ont été signalés à l'autorité judiciaire, comme la loi l'impose. Pour préserver l'enquête, nous ne pouvons pas en dire davantage. Votre contact est [nom, fonction, téléphone].

À éviter

- Interroger le jeune en détail ou lui faire répéter son récit.
- Confronter le jeune au professionnel.
- Régler l'affaire en interne par une mutation discrète.
- Sanctionner ou déplacer par représaille le jeune qui a parlé.
- Placer le jeune à l'isolement ou au quartier disciplinaire pour le protéger.
- Sanctionner le jeune sur la seule version du professionnel mis en cause.

Adapter à votre structure

Centre éducatif

En foyer ou centre éducatif fermé, la loi protège souvent le salarié qui témoigne. Le jeune peut changer de lieu pour sa protection, avec l'accord de l'autorité de placement, jamais par sanction. Les petits parlent souvent par le jeu ou le dessin.

Milieu fermé

En détention, le jeune dépend de l'administration, même pour se plaindre. Garantir un accès confidentiel à l'avocat et à l'organe national de prévention de la torture. La mesure conservatoire relève de l'employeur du professionnel mis en cause, administration pénitentiaire, service éducatif, éducation ou santé. Signaler aussi les violences entre jeunes tolérées par un professionnel.

Enseignant, éducateur

- Signaler soi-même au procureur si la voie hiérarchique ne transmet pas.
- Rester un repère stable, cours et attitude inchangés.

Agents et accueil

- Signaler tout geste violent ou humiliant observé, même d'un collègue.
- Ne jamais faire pression sur un jeune qui a parlé.

Aux 12 à 18 ans

Merci de m'en avoir parlé, je prends ce que tu dis très au sérieux. Je ne peux pas garder le secret, la loi m'oblige à le transmettre pour te protéger. La direction va prendre tout de suite des mesures pour que tu ne sois plus en contact avec cette personne. Tu peux en parler à ton avocat. Personne ne peut te sanctionner parce que tu as parlé.

À l'équipe

Un signalement a été transmis aux autorités. Le jeune est protégé et suivi. Une mesure conservatoire a été prise, ce n'est pas un jugement, la présomption d'innocence s'applique. Aucun commentaire devant les jeunes ni sur les réseaux, aucune enquête interne. Si vous avez vu quelque chose, signalez-le, la loi vous protège.

Droit international, la boussole

Convention relative aux droits de l'enfant, article 19

Protection contre toute violence, y compris en institution, avec signalement, enquête et prise en charge.

Convention relative aux droits de l'enfant, articles 37 a) et 39

Interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et réadaptation de l'enfant victime.

Règles de La Havane (1990), règles 75 à 78 et 87

Plainte sans censure à une autorité indépendante, personnel tenu de ne pas tolérer les mauvais traitements et de signaler les violations graves.

Protocole facultatif à la Convention contre la torture (2002), article 21

Aucune sanction contre qui informe le mécanisme national de prévention.

À vérifier dans le droit de votre pays

- Quelle autorité reçoit les signalements de violences sur mineur, sous quel délai ?
- La loi protège-t-elle le professionnel qui signale de bonne foi ?
- Quel organe indépendant reçoit la plainte d'un jeune placé ou détenu ?

Exemple, le droit français

- Code de procédure pénale, article 40, le fonctionnaire qui apprend un crime ou un délit dans ses fonctions en avise sans délai le procureur.
- Code pénal, article 434-3, ne pas informer les autorités de mauvais traitements sur mineur est puni de trois ans d'emprisonnement, cinq ans sous quinze ans.
- Code de l'action sociale et des familles, article L. 313-24, aucune mesure défavorable contre le salarié qui témoigne de mauvais traitements.
- Loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007, toute personne peut saisir le Contrôleur général, et aucune sanction ne peut en résulter.
- Les courriers d'un détenu au Contrôleur général et au Défenseur des droits ne peuvent être ni lus ni retenus.

Sources. Code pénal, article 434-3, Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289453); Loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007 instituant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000002797000>); Optional Protocol to the Convention against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-against-torture-and-other-cruel>); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/united-nations-rules-protection-juveniles-deprived-their-liberty>) Coop'Educ International, fiche « Soupçon de violence ou de maltraitance d'un professionnel envers un jeune placé ou détenu », version du 31 octobre 2026. Elle complète les consignes des autorités et le plan officiel de la structure.



Affiches réflexes

Une affiche par situation vitale, à placer là où elle servira, accueil, salle des professeurs, couloirs, bureau de la direction.

Arrêt cardiaque, la personne ne répond pas et ne respire pas normalement

- 1. Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et envoyer chercher le défibrillateur.**
- 2. Appuyer fort et vite au milieu de la poitrine, sans s'arrêter, jusqu'aux secours.**
- 3. Allumer le défibrillateur dès son arrivée et suivre sa voix.**

Qui alerter

Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Étouffement, un corps étranger bloque la respiration

- 1. Demander « Tu t'étouffes ? ». Si la personne tousse ou parle, l'encourager à tousser.**
- 2. Si elle ne peut plus respirer, donner jusqu'à 5 claques dans le dos puis 5 compressions abdominales.**
- 3. Faire appeler le 112 ou le 15. Si elle perd connaissance, l'allonger et masser.**

Qui alerter

Les secours dès que la personne ne peut plus respirer (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Hémorragie, saignement abondant

- 1. Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et apporter la trousse.**
- 2. Appuyer fort sur la plaie, mains protégées, sans jamais relâcher.**
- 3. Allonger la victime, la couvrir et rester avec elle jusqu'aux secours.**

Qui alerter

Les secours dès que le saignement est abondant (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Personne inconsciente qui respire, position latérale de sécurité

- 1. Vérifier qu'elle respire normalement, tête basculée en arrière, dix secondes au plus.**
- 2. La tourner sur le côté, tête en arrière, bouche vers le sol. Après une chute, un choc ou une cause inconnue, la laisser sur le dos, sauf si elle vomit.**
- 3. Faire appeler le 112 ou le 15 et surveiller sa respiration sans la quitter.**

Qui alerter

Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Malaise, signes d'AVC, douleur thoracique, hypoglycémie

- 1. Mettre la personne au repos, assise ou allongée, et ne jamais la laisser seule.**
- 2. Faire appeler le 15 ou le 112 tout de suite si visage, bras ou parole changent, ou douleur thoracique.**
- 3. Aider seulement à prendre son propre traitement prescrit, ou le sucre prévu par le PAI.**

Qui alerter

Les secours tout de suite si signes d'AVC, douleur thoracique ou personne qui ne répond pas (15 ou 112 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Allergie grave, anaphylaxie

- 1. Utiliser tout de suite l'auto-injecteur prescrit, face externe de la cuisse, selon le PAI.**
- 2. Faire appeler le 15 ou le 112 en disant « allergie grave, adrénaline injectée ».**
- 3. Allonger la personne, ou l'asseoir jambes allongées si elle respire mal. Ne jamais la faire marcher.**

Qui alerter

Les secours en même temps que l'injection (15 ou 112 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Évacuer, se mettre à l'abri, se confiner, les plans alternatifs

- 1. Appliquer la consigne des autorités ou du plan, sinon évacuer, s'abriter ou se confiner selon la menace.**
- 2. Emmener chaque groupe avec son adulte, sa liste papier et les aides techniques.**
- 3. Compter à chaque étape et signaler les manquants sans retourner les chercher.**

Qui alerter

Les secours selon la menace, en France urgences (112), pompiers (18) ou police (17).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Jeunes en situation de handicap pendant une crise

- 1. Appliquer le plan individuel avec le binôme désigné, dès le signal.**
- 2. Garder le jeune avec son aide technique, fauteuil, appareil auditif, canne, traitement, outil de communication.**
- 3. Informer par geste, pictogramme, écrit ou langue des signes, et vérifier la compréhension.**

Qui alerter

Les secours, en France urgences (112) ou pompiers (18), en précisant où attend chaque jeune.

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Attentat ou attaque terroriste à proximité de l'établissement

- 1. Mettre tout le monde à l'abri à l'intérieur, accès fermés, loin des fenêtres.**
- 2. Compter les élèves et les adultes, signaler les absents à la direction.**
- 3. Suivre uniquement les consignes des autorités et ne laisser sortir personne.**

Qui alerter

Les forces de l'ordre pour un danger direct (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Intrusion armée ou attaque de l'établissement

- 1. S'échapper avec les élèves si c'est possible sans risque, loin du danger.**
- 2. Se cacher si la fuite est impossible, s'enfermer, éteindre, se taire.**
- 3. Alerter les forces de l'ordre une fois à l'abri, en France 17 ou 112, puis attendre.**

Qui alerter

Les forces de l'ordre une fois à l'abri (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Prise d'otage dans l'établissement ou à proximité

- 1. S'éloigner, se mettre à l'abri ou évacuer, sans jamais approcher de l'agresseur.**
- 2. Alerter les forces de l'ordre en donnant le lieu exact, en France 17 ou 112.**
- 3. Laisser les forces de l'ordre mener seules toute négociation et toute action.**

Qui alerter

Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Enlèvement d'élèves ou de jeunes

- 1. Alerter tout de suite le 17 ou le 112, avec lieu, heure et description.**
- 2. Mettre à l'abri les autres enfants et fermer les accès.**
- 3. Garder les informations utiles aux enquêteurs, sans enquêter soi-même.**

Qui alerter

Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Menace d'attaque ou alerte à la bombe

- 1. Ne pas toucher l'objet suspect et éloigner tout le monde.**
- 2. Alerter les forces de l'ordre, en France 17 ou 112, et la direction, garder le message.**
- 3. Appliquer la décision prise par la direction avec les forces de l'ordre, évacuer ou se confiner.**

Qui alerter

Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Violence grave dans l'établissement, rixes, arme blanche, agression d'un adulte

- 1. Éloigner les autres élèves et appeler du renfort, sans s'exposer à une arme.**
- 2. Alerter le 15 et le 17, ou le 112, et donner les premiers secours.**
- 3. Protéger la victime, séparer à plusieurs adultes seulement s'il n'y a pas d'arme.**

Qui alerter

Les secours médicaux pour tout blessé (15 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Bombardement, frappes aériennes ou tirs à proximité

- 1. Mettre tout le monde à l'abri immédiatement, à l'endroit prévu par le plan.**
- 2. Rester loin des fenêtres, assis ou allongé, la tête protégée.**
- 3. Compter les présents et attendre la fin d'alerte officielle avant de sortir.**

Qui alerter

Secours pour les blessés, selon l'annuaire d'orientation (en France 112, 15 ou 18).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Restes explosifs de guerre, mines et engins non explosés

- 1. Ne pas toucher, ne pas s'approcher, ne rien jeter sur l'objet.**
- 2. S'éloigner calmement par le chemin déjà emprunté et interdire l'accès.**
- 3. Signaler aux spécialistes du déminage et aux autorités, sans déplacer l'objet.**

Qui alerter

Spécialistes du déminage, police ou autorités locales, selon l'annuaire d'orientation (en France 17 ou 112).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Séisme

- 1. Se baisser, s'abriter sous une table solide et s'y agripper, sinon protéger tête et nuque, loin des vitres.**
- 2. Évacuer après la secousse, sans courir, vers un espace dégagé, ou vers les hauteurs en bord de mer.**
- 3. Compter élèves et adultes, signaler tout manquant aux secours.**

Qui alerter

Les secours pour un blessé, une personne coincée ou une fuite de gaz (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Tsunami

- 1. Évacuer à pied vers les hauteurs, sans attendre l'alerte si la nature prévient.**
- 2. Suivre la carte officielle. Sinon viser 30 mètres de haut, 3 kilomètres dans les terres, ou un 3e étage solide.**
- 3. Rester en hauteur jusqu'à la fin d'alerte, d'autres vagues peuvent suivre pendant des heures.**

Qui alerter

Les secours et les autorités dès que le groupe est à l'abri (en France 112, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Inondation, crue soudaine, cyclone ou tempête

- 1. Appliquer la consigne des autorités, sinon garder tout le monde à l'intérieur et monter à l'étage si l'eau arrive.**
- 2. Ne jamais traverser une rue, un gué ou un pont inondé, même à pied.**
- 3. Dire aux familles de ne pas venir chercher les enfants, l'école s'occupe d'eux.**

Qui alerter

Les secours pour une personne en danger ou l'eau qui gagne le refuge (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Incendie dans l'établissement ou feu de forêt à proximité

- 1. Évacuer dès l'alarme par l'itinéraire le plus sûr, en fermant les portes derrière soi.**
- 2. Ne jamais revenir en arrière, ne jamais prendre l'ascenseur.**
- 3. Rester à l'abri dans le bâtiment fermé si un feu de forêt approche, sauf ordre d'évacuer.**

Qui alerter

Les pompiers en premier (en France 18 ou 112, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Accident chimique, industriel ou nucléaire, nuage toxique

- 1. Faire rentrer tout le monde dans le bâtiment en dur le plus proche.**
- 2. Fermer et calfeutrer portes et fenêtres, couper la ventilation, s'éloigner des vitres.**
- 3. Écouter les consignes officielles. Personne ne sort, les familles ne viennent pas.**

Qui alerter

Les secours pour toute personne incommodée (en France 112, 15 ou 18, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Effondrement, glissement de terrain ou dommage grave du bâtiment

- 1. Évacuer aussitôt la zone menacée, loin du bâtiment ou par le côté de la pente.**
- 2. Ne jamais revenir dans la zone, même pour aider, et guider les secours.**
- 3. Fermer l'accès jusqu'à l'avis écrit d'un expert.**

Qui alerter

Les secours en premier, avec le nombre de personnes coincées (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Urgence médicale individuelle grave (malaise, allergie grave, crise convulsive, arrêt cardiaque)

- 1. Protéger la personne et les autres, sans se mettre en danger.**
- 2. Alerter les secours (112 ou 15 en France) et faire apporter le défibrillateur.**
- 3. Faire les gestes appris et suivre le protocole d'accueil individualisé s'il existe.**

Qui alerter

D'abord les secours (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Intoxication alimentaire collective ou intoxication au monoxyde de carbone

- 1. Aérer, couper si possible les appareils à combustion et évacuer au moindre doute.**
- 2. Alerter les secours (112, 15 ou 18 en France) dès qu'une personne va mal.**
- 3. Conserver restes et plats témoins en cas d'intoxication alimentaire.**

Qui alerter

D'abord les secours (112, 15 ou 18 en France, 114 par SMS).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Suicide ou tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel

- 1. Rester auprès de la personne et appeler les secours, en France le 15 ou le 112.**
- 2. Annoncer en petits groupes, de façon factuelle, sans aucun détail sur le moyen.**
- 3. Repérer les élèves vulnérables et les orienter, en France vers les personnels de santé de l'Éducation nationale, le 3114 en appui.**

Qui alerter

Secours pour toute personne trouvée sur place, vivante ou non, en France SAMU (15) ou urgences (112), puis police (17).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Accident grave pendant une sortie ou un voyage scolaire

- 1. Protéger la zone pour éviter un second accident, sans se mettre en danger.**
- 2. Alerter les secours, en France le 112, le 15 ou le 18, ailleurs selon l'annuaire d'orientation.**
- 3. Compter les élèves et regrouper les indemnes à l'écart avec un adulte.**

Qui alerter

Secours, en France le 112, le 15 (SAMU), le 18 (pompiers), le 17 (police).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Disparition ou fugue d'un élève

- 1. Fouiller immédiatement l'établissement et ses abords, selon le plan.**
- 2. Alerter sans délai les forces de l'ordre et la famille, en France le 17 ou le 112.**
- 3. Noter le signalement, vêtements, dernier lieu, avec qui, état d'esprit.**

Qui alerter

Chef d'établissement, dès que l'absence est inexplicquée.

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Risque suicidaire ou automutilation d'un jeune placé ou détenu

- 1. Rester avec le jeune, ne jamais le laisser seul.**
- 2. Alerter les secours et les soignants, puis la direction.**
- 3. Appliquer la surveillance décidée par les soignants et l'administration, jamais une mise à l'écart punitive.**

Qui alerter

L'alerte interne et les secours, en France le 15 (SAMU) ou le 112 (urgences).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Violences collectives, mutinerie ou incendie volontaire

- 1. S'éloigner du groupe, protéger les plus vulnérables, ne jamais s'interposer seul.**
- 2. Alerter selon la procédure interne, et les pompiers dès qu'il y a de la fumée.**
- 3. Suivre les consignes de l'administration, seule chargée de rétablir l'ordre.**

Qui alerter

L'alerte interne en premier, puis la police selon la procédure, en France le 17 (police).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Fugue, évasion ou non-retour d'un jeune placé

- 1. Vérifier vite les lieux habituels, puis signaler sans attendre selon la procédure.**
- 2. Prévenir la police, la famille ou le service gardien, et le magistrat.**
- 3. Accueillir le jeune à son retour, le faire examiner et l'écouter, sans humiliation.**

Qui alerter

La direction ou le cadre d'astreinte, immédiatement.

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Évacuer un établissement pour mineurs en zone de conflit ou de catastrophe

- 1. Appliquer le plan officiel et les ordres des autorités, les vies d'abord.**
- 2. Compter chaque jeune au départ, à chaque étape et à l'arrivée.**
- 3. Garder chaque groupe avec un adulte identifié, jamais avec des adultes détenus.**

Qui alerter

Secours, en France urgences (112), pompiers (18), SAMU (15).

Numéros locaux à inscrire ci-dessus. Coop'Educ International, version du 31 octobre 2026.

Cartes de poche

À découper le long des pointillés et à plastifier. Une série par adulte de la structure.

Arrêt cardiaque, la personne ne répond pas et ne respire pas normalement

1. Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et envoyer chercher le défibrillateur.
2. Appuyer fort et vite au milieu de la poitrine, sans s'arrêter, jusqu'aux secours.
3. Allumer le défibrillateur dès son arrivée et suivre sa voix.

Alerter. Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Étouffement, un corps étranger bloque la respiration

1. Demander « Tu t'étouffes ? ». Si la personne tousse ou parle, l'encourager à tousser.
2. Si elle ne peut plus respirer, donner jusqu'à 5 claques dans le dos puis 5 compressions abdominales.
3. Faire appeler le 112 ou le 15. Si elle perd connaissance, l'allonger et masser.

Alerter. Les secours dès que la personne ne peut plus respirer (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Hémorragie, saignement abondant

1. Faire appeler le 112 ou le 15, haut-parleur activé, et apporter la trousse.
2. Appuyer fort sur la plaie, mains protégées, sans jamais relâcher.
3. Allonger la victime, la couvrir et rester avec elle jusqu'aux secours.

Alerter. Les secours dès que le saignement est abondant (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Personne inconsciente qui respire, position latérale de sécurité

1. Vérifier qu'elle respire normalement, tête basculée en arrière, dix secondes au plus.
2. La tourner sur le côté, tête en arrière, bouche vers le sol. Après une chute, un choc ou une cause inconnue, la laisser sur le dos, sauf si elle vomit.
3. Faire appeler le 112 ou le 15 et surveiller sa respiration sans la quitter.

Alerter. Les secours tout de suite, haut-parleur activé (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Brûlure thermique, chimique ou électrique

1. Écarter le danger, couper le courant, éteindre les flammes, retirer le produit.
2. Refroidir aussitôt sous l'eau courante tempérée pendant 20 minutes.
3. Faire appeler le 112 ou le 15 si la brûlure est étendue, profonde, au visage, aux mains, chimique ou électrique.

Alerter. Les secours pour toute brûlure grave, chimique ou électrique (112 ou 15 en France, 18 pour un feu).

Chute, choc à la tête, atteinte du dos ou du cou, fracture

1. Ne pas déplacer la victime, sauf danger immédiat, et lui demander de ne pas bouger.
2. Maintenir sa tête dans la position trouvée et faire appeler le 112 ou le 15.
3. Surveiller sa respiration. Si elle ne répond pas et respire, la laisser sur le dos, et la tourner en bloc sur le côté seulement si elle vomit.

Alerter. Les secours pour toute chute de hauteur, perte de connaissance ou douleur du cou ou du dos (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Crise convulsive

1. Écarter les objets, protéger la tête, ne pas retenir les mouvements, ne rien mettre en bouche.
2. Noter l'heure et faire appeler le 112 ou le 15, sauf crise habituelle prévue par le PAI.
3. Après les secousses, tourner la personne sur le côté et surveiller sa respiration.

Alerter. Les secours dès le début, sauf crise habituelle décrite par le PAI (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Malaise, signes d'AVC, douleur thoracique, hypoglycémie

1. Mettre la personne au repos, assise ou allongée, et ne jamais la laisser seule.
2. Faire appeler le 15 ou le 112 tout de suite si visage, bras ou parole changent, ou douleur thoracique.
3. Aider seulement à prendre son propre traitement prescrit, ou le sucre prévu par le PAI.

Alerter. Les secours tout de suite si signes d'AVC, douleur thoracique ou personne qui ne répond pas (15 ou 112 en France, 114 par SMS).

Allergie grave, anaphylaxie

1. Utiliser tout de suite l'auto-injecteur prescrit, face externe de la cuisse, selon le PAI.
2. Faire appeler le 15 ou le 112 en disant « allergie grave, adrénaline injectée ».
3. Allonger la personne, ou l'asseoir jambes allongées si elle respire mal. Ne jamais la faire marcher.

Alerter. Les secours en même temps que l'injection (15 ou 112 en France, 114 par SMS).

Premiers secours psychologiques, les gestes de base

1. Vérifier la sécurité et repérer qui a besoin d'une aide spécialisée immédiate.
2. S'approcher calmement, se présenter, écouter sans presser de parler.
3. Répondre aux besoins concrets et remettre la personne en lien avec ses proches.

Alerter. Les secours pour une blessure ou un malaise grave, en France SAMU (15) ou urgences (112).

Repérer et orienter un jeune ou un adulte en difficulté

1. Repérer sans diagnostiquer ce qui change, ce qui dure, ce qui met en danger.
2. Classer la situation avec le référent, en urgence, préoccupation sérieuse ou simple vigilance.
3. Orienter immédiatement l'urgence, le jour même la préoccupation sérieuse.

Alerter. En danger immédiat, les secours, en France urgences (112) ou SAMU (15), puis la direction.

Évacuer, se mettre à l'abri, se confiner, les plans alternatifs

1. Appliquer la consigne des autorités ou du plan, sinon évacuer, s'abriter ou se confiner selon la menace.
2. Emmener chaque groupe avec son adulte, sa liste papier et les aides techniques.
3. Compter à chaque étape et signaler les manquants sans retourner les chercher.

Alerter. Les secours selon la menace, en France urgences (112), pompiers (18) ou police (17).

Jeunes en situation de handicap pendant une crise

1. Appliquer le plan individuel avec le binôme désigné, dès le signal.
2. Garder le jeune avec son aide technique, fauteuil, appareil auditif, canne, traitement, outil de communication.
3. Informer par geste, pictogramme, écrit ou langue des signes, et vérifier la compréhension.

Alerter. Les secours, en France urgences (112) ou pompiers (18), en précisant où attend chaque jeune.

Activer et faire fonctionner la cellule de crise

1. Mettre les personnes en sécurité d'abord, selon le plan officiel et les consignes des autorités.
2. Réunir la cellule, distribuer les rôles écrits, ouvrir la main courante horodatée.
3. Désigner une seule voix vers l'extérieur et fixer l'heure du prochain point.

Alerter. Secours selon la situation, en France SAMU (15), police (17), pompiers (18) ou numéro d'urgence européen (112).

Communiquer en crise, familles, jeunes, médias, réseaux sociaux, rumeurs

1. Faire passer tout message par un porte-parole unique, validé par la direction.
2. Dire vite ce qu'on sait, ce qu'on ignore, ce qu'on fait et quand on reparlera.
3. Ne diffuser aucune photo, aucun nom, aucun détail qui permette d'identifier un enfant.

Alerter. Direction et porte-parole d'abord, pour tout message, appel de presse ou rumeur.

Attentat ou attaque terroriste à proximité de l'établissement

1. Mettre tout le monde à l'abri à l'intérieur, accès fermés, loin des fenêtres.
2. Compter les élèves et les adultes, signaler les absents à la direction.
3. Suivre uniquement les consignes des autorités et ne laisser sortir personne.

Alerter. Les forces de l'ordre pour un danger direct (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Intrusion armée ou attaque de l'établissement

1. S'échapper avec les élèves si c'est possible sans risque, loin du danger.
2. Se cacher si la fuite est impossible, s'enfermer, éteindre, se taire.
3. Alerter les forces de l'ordre une fois à l'abri, en France 17 ou 112, puis attendre.

Alerter. Les forces de l'ordre une fois à l'abri (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).

Prise d'otage dans l'établissement ou à proximité

1. S'éloigner, se mettre à l'abri ou évacuer, sans jamais approcher de l'agresseur.
2. Alerter les forces de l'ordre en donnant le lieu exact, en France 17 ou 112.
3. Laisser les forces de l'ordre mener seules toute négociation et toute action.

Alerter. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, ou 114 par SMS si l'on ne peut pas parler).

Enlèvement d'élèves ou de jeunes

1. Alerter tout de suite le 17 ou le 112, avec lieu, heure et description.
2. Mettre à l'abri les autres enfants et fermer les accès.
3. Garder les informations utiles aux enquêteurs, sans enquêter soi-même.

Alerter. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Menace d'attaque ou alerte à la bombe

1. Ne pas toucher l'objet suspect et éloigner tout le monde.
2. Alerter les forces de l'ordre, en France 17 ou 112, et la direction, garder le message.
3. Appliquer la décision prise par la direction avec les forces de l'ordre, évacuer ou se confiner.

Alerter. Les forces de l'ordre, immédiatement (17 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Violence grave dans l'établissement, rixe, arme blanche, agression d'un adulte

1. Éloigner les autres élèves et appeler du renfort, sans s'exposer à une arme.
2. Alerter le 15 et le 17, ou le 112, et donner les premiers secours.
3. Protéger la victime, séparer à plusieurs adultes seulement s'il n'y a pas d'arme.

Alerter. Les secours médicaux pour tout blessé (15 ou 112, 114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Violences sexuelles révélées au sein de la structure, par un adulte ou entre jeunes

1. Écouter sans questionner, croire, ne jamais promettre le secret.
2. Mettre l'enfant en sécurité, loin de la personne mise en cause.
3. Prévenir la direction et signaler aux autorités le jour même.

Alerter. Secours si blessure, danger immédiat ou agression récente (15 ou 112), police si l'auteur est sur place ou menace (17).

Révélation de maltraitance ou de violences intrafamiliales, enfant en danger

1. Écouter, croire, ne pas questionner ni promettre le secret.
2. Se demander si l'enfant est en sécurité ce soir.
3. Transmettre le jour même, à la justice si le danger est grave.

Alerter. Secours en cas de blessure ou de danger vital (15 ou 112), police en cas de menace immédiate (17).

Harcèlement, cyberharcèlement, sextorsion, diffusion d'images intimes

1. Protéger le jeune et évaluer tout de suite le risque suicidaire.
2. Ne jamais copier ni transférer une image intime, même comme preuve.
3. Faire cesser, signaler, accompagner victime, témoins et auteurs.

Alerter. Secours si risque suicidaire immédiat ou menace grave (15, 17 ou 112), en France le 3114 pour un avis.

Propos violents, apologie de la violence, radicalisation

1. Menace précise ou arme, alerter la police tout de suite (17 ou 112).
2. Sinon, répondre calmement, rappeler la loi, ne pas humilier.
3. Noter les propos exacts et informer la direction le jour même.

Alerter. Police en cas de menace précise, d'arme ou de projet d'attaque (17 ou 112).

Violences ou discriminations ciblant un groupe (racisme, xénophobie, persécution d'une minorité, violences liées au genre ou à l'orientation)

1. Protéger la personne visée et faire cesser l'acte tout de suite.
2. Nommer l'acte pour ce qu'il est, sans viser un groupe.
3. Faire constater les inscriptions ou messages haineux avant de les effacer, puis signaler, sanctionner, accompagner.

Alerter. Secours en cas de blessure (15 ou 112), police en cas d'agression en cours ou de menace (17).

Enfant exposé à un mariage forcé, une mutilation sexuelle féminine, l'exploitation ou la traite

1. Écouter, croire, ne jamais prévenir ni affronter la famille.
2. Départ imminent ou danger, alerter tout de suite police et justice.
3. Signaler le jour même, même sans certitude.

Alerter. Police en cas de départ imminent, de séquestration ou de traite (17 ou 112).

Bombardement, frappes aériennes ou tirs à proximité

1. Mettre tout le monde à l'abri immédiatement, à l'endroit prévu par le plan.
2. Rester loin des fenêtres, assis ou allongé, la tête protégée.
3. Compter les présents et attendre la fin d'alerte officielle avant de sortir.

Alerter. Secours pour les blessés, selon l'annuaire d'orientation (en France 112, 15 ou 18).

Combats prolongés autour de l'école, guerre civile

1. Évaluer la menace chaque matin, puis ouvrir, adapter ou fermer selon les critères écrits.
2. Protéger les listes et les données des élèves et des personnels.
3. Maintenir un lien éducatif par d'autres moyens dès que l'établissement ferme.

Alerter. Autorités locales et protection civile, pour la situation et les itinéraires.

Occupation ou usage militaire de l'école

1. Protéger élèves et personnels, sans résistance physique ni confrontation.
2. Rappeler calmement le caractère civil de l'école, sans insister si la sécurité est menacée.
3. Signaler par un canal sûr, puis ne rouvrir qu'après inspection.

Alerter. Direction, puis autorité de tutelle éducative et, à l'étranger, poste diplomatique.

Territoire annexé ou occupé, programme ou langue imposés

1. Protéger les personnes avant tout, sans jamais exposer un enseignant ou un élève qui refuse.
2. Sécuriser ou détruire les données sensibles selon la procédure décidée à l'avance.
3. Documenter les violations par des canaux sûrs, jamais en public.

Alerter. Direction, puis organisme de tutelle quand le contact est sans danger.

Restes explosifs de guerre, mines et engins non explosés

1. Ne pas toucher, ne pas s'approcher, ne rien jeter sur l'objet.
2. S'éloigner calmement par le chemin déjà emprunté et interdire l'accès.
3. Signaler aux spécialistes du déminage et aux autorités, sans déplacer l'objet.

Alerter. Spécialistes du déminage, police ou autorités locales, selon l'annuaire d'orientation (en France 17 ou 112).

Enfants associés aux forces ou groupes armés, accueil et retour à l'école

1. Accueillir l'enfant comme un élève, sans étiquette ni question sur son passé.
2. Protéger son identité, aucun média, aucune photo, aucune information diffusée.
3. Construire son parcours avec les acteurs de protection de l'enfance et la famille.

Alerter. Acteur ou service de protection de l'enfance (en France 119).

Coup d'État, couvre-feu, émeutes ou manifestations violentes

1. Garder tous les élèves à l'intérieur, accès fermés, loin des fenêtres.
2. Remettre chaque enfant uniquement à un adulte autorisé, avec émargement.
3. Rester neutre, aucun commentaire politique devant les élèves.

Alerter. Direction et cellule de crise, immédiatement

Arrestation, menace ou disparition d'un membre du personnel

1. Protéger élèves et collègues, sans s'opposer physiquement aux forces présentes.
2. Informer la direction, qui prévient la famille, sans rien publier.
3. Communiquer seulement des faits validés, sans nom ni accusation.

Alerter. Direction, immédiatement et par un canal sûr

Menaces contre l'école, les enseignants ou l'éducation des filles

1. Mettre à l'abri les personnes visées et conserver la menace sans la diffuser.
2. Alerter la direction et les autorités, appliquer le plan officiel.
3. Décider collectivement de la suite, jamais seul et jamais dans l'urgence.

Alerter. Direction, immédiatement

Évacuation ou rapatriement des personnels expatriés

1. Suivre les consignes de l'ambassade et de l'employeur, aucune décision isolée.
2. Ne laisser aucun élève sans adulte, remis à sa famille ou confié au responsable local désigné.
3. Organiser la continuité et le soutien des collègues locaux qui restent.

Alerter. Direction et cellule de crise de l'établissement

Séisme

1. Se baisser, s'abriter sous une table solide et s'y agripper, sinon protéger tête et nuque, loin des vitres.
2. Évacuer après la secousse, sans courir, vers un espace dégagé, ou vers les hauteurs en bord de mer.
3. Compter élèves et adultes, signaler tout manquant aux secours.

Alerter. Les secours pour un blessé, une personne coincée ou une fuite de gaz (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Tsunami

1. Évacuer à pied vers les hauteurs, sans attendre l'alerte si la nature prévient.
2. Suivre la carte officielle. Sinon viser 30 mètres de haut, 3 kilomètres dans les terres, ou un 3e étage solide.
3. Rester en hauteur jusqu'à la fin d'alerte, d'autres vagues peuvent suivre pendant des heures.

Alerter. Les secours et les autorités dès que le groupe est à l'abri (en France 112, 114 par SMS).

Inondation, crue soudaine, cyclone ou tempête

1. Appliquer la consigne des autorités, sinon garder tout le monde à l'intérieur et monter à l'étage si l'eau arrive.
2. Ne jamais traverser une rue, un gué ou un pont inondé, même à pied.
3. Dire aux familles de ne pas venir chercher les enfants, l'école s'occupe d'eux.

Alerter. Les secours pour une personne en danger ou l'eau qui gagne le refuge (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Incendie dans l'établissement ou feu de forêt à proximité

1. Évacuer dès l'alarme par l'itinéraire le plus sûr, en fermant les portes derrière soi.
2. Ne jamais revenir en arrière, ne jamais prendre l'ascenseur.
3. Rester à l'abri dans le bâtiment fermé si un feu de forêt approche, sauf ordre d'évacuer.

Alerter. Les pompiers en premier (en France 18 ou 112, 114 par SMS).

Accident chimique, industriel ou nucléaire, nuage toxique

1. Faire rentrer tout le monde dans le bâtiment en dur le plus proche.
2. Fermer et calfeutrer portes et fenêtres, couper la ventilation, s'éloigner des vitres.
3. Écouter les consignes officielles. Personne ne sort, les familles ne viennent pas.

Alerter. Les secours pour toute personne incommodée (en France 112, 15 ou 18, 114 par SMS).

Effondrement, glissement de terrain ou dommage grave du bâtiment

1. Évacuer aussitôt la zone menacée, loin du bâtiment ou par le côté de la pente.
2. Ne jamais revenir dans la zone, même pour aider, et guider les secours.
3. Fermer l'accès jusqu'à l'avis écrit d'un expert.

Alerter. Les secours en premier, avec le nombre de personnes coincées (en France 112 ou 18, 114 par SMS).

Épidémie ou maladie émergente

1. Appliquer les consignes des autorités sanitaires et le plan de l'établissement.
2. Isoler avec bienveillance toute personne malade, sous la surveillance d'un adulte.
3. Informer avec des faits vérifiés, sans désigner personne.

Alerter. Les secours en cas de signe de gravité (112 ou 15 en France).

Urgence médicale individuelle grave (malaise, allergie grave, crise convulsive, arrêt cardiaque)

1. Protéger la personne et les autres, sans se mettre en danger.
2. Alerter les secours (112 ou 15 en France) et faire apporter le défibrillateur.
3. Faire les gestes appris et suivre le protocole d'accueil individualisé s'il existe.

Alerter. D'abord les secours (112 ou 15 en France, 114 par SMS).

Intoxication alimentaire collective ou intoxication au monoxyde de carbone

1. Aérer, couper si possible les appareils à combustion et évacuer au moindre doute.
2. Alerter les secours (112, 15 ou 18 en France) dès qu'une personne va mal.
3. Conserver restes et plats témoins en cas d'intoxication alimentaire.

Alerter. D'abord les secours (112, 15 ou 18 en France, 114 par SMS).

Canicule extrême et forte chaleur

1. Faire boire de l'eau régulièrement, sans attendre la soif.
2. Rafraîchir les lieux et les corps, ombre, ventilation, linges mouillés.
3. Traiter tout coup de chaleur comme une urgence et alerter les secours (112 ou 15 en France).

Alerter. Les secours au moindre signe de coup de chaleur (112 ou 15 en France).

Pénurie d'eau, de nourriture, d'électricité ou de carburant

1. Protéger l'eau potable et réserver les stocks aux besoins vitaux.
2. Adapter l'accueil selon des priorités écrites, sécurité, eau, repas, hygiène.
3. Repérer les élèves les plus fragiles et alerter les partenaires.

Alerter. La direction et le référent santé, dès que l'eau ou les repas manquent.

Structure isolée ou coupée du monde

1. Compter les enfants et les adultes présents, et les regrouper en lieu sûr.
2. Inventorier et rationner l'eau, la nourriture, les médicaments et l'éclairage.
3. Établir un moyen de communication de secours et un horaire fixe de contact.

Alerter. Les secours et la protection civile (112 en France, 18 pour les pompiers).

Décès d'un élève, d'un jeune ou d'un membre du personnel

1. Vérifier le décès auprès de la famille ou d'une source officielle avant toute annonce.
2. Convenir avec la famille de ce qui sera dit, puis annoncer en petits groupes.
3. Repérer les personnes les plus touchées et rester présent auprès d'elles.

Alerter. Chef d'établissement ou responsable de la structure, immédiatement.

Suicide ou tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel

1. Rester auprès de la personne et appeler les secours, en France le 15 ou le 112.
2. Annoncer en petits groupes, de façon factuelle, sans aucun détail sur le moyen.
3. Repérer les élèves vulnérables et les orienter, en France vers les personnels de santé de l'Éducation nationale, le 3114 en appui.

Alerter. Secours pour toute personne trouvée sur place, vivante ou non, en France SAMU (15) ou urgences (112), puis police (17).

Accident grave pendant une sortie ou un voyage scolaire

1. Protéger la zone pour éviter un second accident, sans se mettre en danger.
2. Alerter les secours, en France le 112, le 15 ou le 18, ailleurs selon l'annuaire d'orientation.
3. Compter les élèves et regrouper les indemnes à l'écart avec un adulte.

Alerter. Secours, en France le 112, le 15 (SAMU), le 18 (pompiers), le 17 (police).

Disparition ou fugue d'un élève

1. Fouiller immédiatement l'établissement et ses abords, selon le plan.
2. Alerter sans délai les forces de l'ordre et la famille, en France le 17 ou le 112.
3. Noter le signalement, vêtements, dernier lieu, avec qui, état d'esprit.

Alerter. Chef d'établissement, dès que l'absence est inexplicable.

Enfants non accompagnés ou séparés, réunification familiale

1. Garder l'enfant avec un adulte connu, dans un lieu sûr, sans le déplacer inutilement.
2. Enregistrer chaque enfant, ses mots sur sa famille, le lieu et l'heure de la séparation.
3. Ne jamais remettre un enfant à un adulte non vérifié, même s'il insiste.

Alerter. Direction, pour tout enfant non récupéré ou toute remise douteuse.

Risque suicidaire ou automutilation d'un jeune placé ou détenu

1. Rester avec le jeune, ne jamais le laisser seul.
2. Alerter les secours et les soignants, puis la direction.
3. Appliquer la surveillance décidée par les soignants et l'administration, jamais une mise à l'écart punitive.

Alerter. L'alerte interne et les secours, en France le 15 (SAMU) ou le 112 (urgences).

Violences collectives, mutinerie ou incendie volontaire

1. S'éloigner du groupe, protéger les plus vulnérables, ne jamais s'interposer seul.
2. Alerter selon la procédure interne, et les pompiers dès qu'il y a de la fumée.
3. Suivre les consignes de l'administration, seule chargée de rétablir l'ordre.

Alerter. L'alerte interne en premier, puis la police selon la procédure, en France le 17 (police).

Agression d'un jeune par un autre jeune, ou d'un professionnel par un jeune

1. Faire cesser l'agression sans s'exposer seul, appeler du renfort.
2. Mettre la victime en sécurité et la faire soigner, ne jamais la confronter à l'auteur.
3. Signaler selon la loi et protéger la victime des représailles.

Alerter. L'alerte interne et les soignants, puis les secours si besoin, en France le 15 (SAMU) ou le 112 (urgences).

Fugue, évasion ou non-retour d'un jeune placé

1. Vérifier vite les lieux habituels, puis signaler sans attendre selon la procédure.
2. Prévenir la police, la famille ou le service gardien, et le magistrat.
3. Accueillir le jeune à son retour, le faire examiner et l'écouter, sans humiliation.

Alerter. La direction ou le cadre d'astreinte, immédiatement.

Annoncer un décès ou une mauvaise nouvelle à un jeune placé ou privé de liberté

1. Vérifier l'information, puis l'annoncer vite au jeune, en privé, en binôme avec un soignant.
2. Rester avec le jeune après l'annonce et prévenir l'équipe du risque de détresse.
3. Demander sans délai le contact avec la famille et la possibilité de dire au revoir.

Alerter. Les soignants de l'établissement, avant et après l'annonce.

Épidémie, confinement et isolement prolongé en milieu fermé

1. Appliquer les consignes médicales et sanitaires, sans les durcir.
2. Assurer à chaque jeune isolé un vrai contact humain plusieurs fois par jour.
3. Compenser chaque visite suspendue par des appels et des nouvelles aux familles.

Alerter. Médecin référent ou unité sanitaire, en premier.

Sortie de détention ou fin de placement, risque de rupture

1. Préparer un lieu où dormir le soir même, sans jamais retarder une sortie ordonnée.
2. Remettre papiers, ordonnance, traitement, premier rendez-vous et contact joignable.
3. Transmettre le relais au service qui suit le jeune, le jour même.

Alerter. Éducateur référent et service de relais, milieu ouvert ou aide sociale à l'enfance.

Évacuer un établissement pour mineurs en zone de conflit ou de catastrophe

1. Appliquer le plan officiel et les ordres des autorités, les vies d'abord.
2. Compter chaque jeune au départ, à chaque étape et à l'arrivée.
3. Garder chaque groupe avec un adulte identifié, jamais avec des adultes détenus.

Alerter. Secours, en France urgences (112), pompiers (18), SAMU (15).

Soupçon de violence ou de maltraitance d'un professionnel envers un jeune placé ou détenu

1. Mettre le jeune en sécurité, hors de portée du professionnel mis en cause.
2. Écouter sans questions détaillées, ne pas promettre le secret, noter ses mots exacts.
3. Signaler le jour même à la direction et au procureur, sans enquêter.

Alerter. Direction, ou autorité hiérarchique supérieure si la direction est mise en cause.